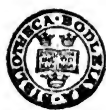
[illegible]



ANNUAIRE

STATISTIQUE

Du département du Nord,

RÉDIGÉ

PAR MM. DEMEUNYNCK ET DEVAUX,

Employés de la Préfecture.

A LILLE,

Chez L. DANEL, Imprimeur du Roi et de la Préfecture.

5.e ANNÉE. — 1835.


BODLEIAN
21 DEC 1970
P
LIBRARY

CALENDRIER.

ANNÉE	de la période Julienne....................	6546.
	de la fondation de Rome, selon Varron. ...	3969.
	de l'époque de Nabonassar...............	3975.
	de l'ère des Chrétiens.....................	1833.

L'année 1248 des Turcs a commencé le 31 mai 1832 et finira le 20 mai 1833, selon l'usage de Constantinople.

Comput Ecclésiastique.		*Quatre-Temps.*
Nombre d'or en 1833.	10.	Les 27 février, 1 et 2 mars.
Épacte............	IX.	Les 29, 31 mai et 1.er juin.
Cycle solaire.......	22.	Les 18, 20 et 21 septembre.
Indiction romaine..	6.	Les 18, 20 et 21 décembre.
Lettre dominicale...	F.	

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 3 février.	LA PENTECÔTE, 26 mai.
Les Cendres, 20 février.	La Trinité, 2 juin.
PAQUES, 7 avril.	La Fête-Dieu, 6 juin.
Les Rogat., 13, 14 et 15 mai.	Avent, 1.er décembre.
ASCENSION, 16 mai.	

ÉCLIPSES.

Il y aura cette année cinq Éclipses, dont deux de Soleil et trois de Lune.

La première Éclipse de Soleil, invisible à Paris, aura lieu le 20 janvier.

La deuxième Éclipse de Soleil, visible à Paris, aura lieu le 17 juillet. Commencement à 4 h. 54 m. du matin, fin à 6 h. 38 m.

La première Eclipse de Lune, en partie visible à Paris, aura lieu le 6 janvier. Commencement à 6 h. 52 m. du matin, fin à h. 13 m.

La seconde Éclipse de Lune, visible à Paris, aura lieu les 1.er et 2 juillet. Commencement de l'Eclipse le 1.er juillet, à 11 h. 10 m. 2/3 du soir, fin à 2 h. 27 m. 1/3.

La troisième Eclipse totale de Lune, visible à Paris, aura lieu le 26 décembre. Commencement à 7 h. 52 m. 1/4 du soir, fin à 11 h. 29 m. 1/4.

JANVIER.

P. L. le 6, à 9 heures 13 minutes du matin.
D. Q. le 12, à 9 heures 59 minutes du soir.
N. L. le 20, à 10 heures 2 minutes du soir.
P. Q. le 29, à 0 heure 31 minutes du matin.

1	mardi	CIRCONCISION.
2	merc.	s. Macaire.
3	jeudi.	ste. Geneviève.
4	vend.	s. Rigobert.
5	sam.	s. Siméon Stylite.
6	*Dim.*	L'ÉPIPHANIE.
7	lundi.	s. Lucien, évêque.
8	mardi	ste. Gudule.
9	merc.	s. Julien.
10	jeudi.	s. Guillaume.
11	vend.	s. Hygin, pape.
12	sam.	s. Arcade.
13	*Dim.*	Baptême de N.-S.
14	lundi.	s. Hilaire, évêque.
15	mardi	s. Nom de Jésus.
16	merc.	s. Fursi, abbé.
17	jeudi.	s. Antoine, abbé.
18	vend.	Ch. s. Pierre à R.
19	sam.	s. Canut, r. m.
20	*Dim.*	ss. Fabien et Séb.
21	lundi.	ste. Agnès, v.
22	mardi	s. Vincent, mart.
23	merc.	s. Raymond de P.
24	jeudi.	s. Timothée.
25	vend.	Conversion s. Paul.
26	sam.	s. Polycarpe.
27	*Dim.*	s. Jean Chrysost.
28	lundi.	s. Charlemagne.
29	mardi	s. François de S.
30	merc.	ste. Aldegonde.
31	jeudi.	s. Pierre Nolasque.

FÉVRIER.

P. L. le 4, à 6 heures 41 minutes du soir.
D. Q. le 11, à 1 heure 24 minutes du soir.
N. L. le 19, à 5 heures 27 minutes du soir.
P. Q. le 27, à 1 heure 23 minutes du soir.

1	vend.	s. Ignace, évêque.
2	sam.	PURIFICATION.
3	*Dim.*	*Septuagésime.*
4	lundi.	s. André Corsin.
5	mardi	ste. Agathe, v.
6	merc.	ste. Dorothée.
7	jeudi.	s. Romuald.
8	vend.	s. Jean de Matha.
9	sam.	ste. Apolline.
10	*Dim.*	*Sexagésime.*
11	lundi.	s. Séverin.
12	mardi	ste. Eulalie, v.
13	merc.	s. Martinien.
14	jeudi.	s. Valentin.
15	vend.	ss. Faustin et J.
16	sam.	ste. Julienne.
17	*Dim.*	*Quinquagésime.*
18	lundi.	s. Siméon, évêque.
19	mardi	s. Gabin.
20	merc.	*Les Cendres.*
21	jeudi.	s. Pépin, roi.
22	vend.	Ch. s. P. à Ant.
23	sam.	s. Florent.
24	*Dim.*	*Quadragésime.*
25	lundi.	s. Césaire.
26	mardi	s. Alexandre.
27	merc.	ste. Honorine. 4 *T.*
28	jeudi.	s. Romain, abbé.

MARS.

P. L. le 6, à 4 heures 56 minutes du matin.
D. Q. le 13, à 5 heures 56 minutes du matin.
N. L. le 21, à 11 heures 9 minutes du matin.
P. Q. le 28, à 10 heures 54 minutes du soir.

1	vend.	s. Aubin, év. 4 *T.*
2	sam.	s. Simplice. 4 *T.*
3	*Dim.*	*Reminiscere.*
4	lundi.	s. André de C.
5	mardi	s. Théophile.
6	merc.	ste. Collette.
7	jeudi.	s. Thomas d'Aq.
8	vend.	s. Jean de Dieu.
9	sam.	ste. Françoise.
10	*Dim.*	*Oculi.*
11	lundi.	s. Firmin.
12	mardi	s. Grégoire, pape.
13	merc.	ste. Euphrasie, v.
14	jeudi.	ste. Mathilde.
15	vend.	s. Longin.
16	sam.	s. Abraham.
17	*Dim.*	*Lætare.*
18	lundi.	s. Gabriël, arc.
19	mardi	s. Joseph.
20	merc.	s. Joachim, conf.
21	jeudi.	s. Benoît, abbé.
22	vend.	s. Basile, martyr.
23	sam.	s. Victorien, c.
24	*Dim.*	*La Passion.*
25	lundi.	*Annonciation.*
26	mardi	s. Ludger, év.
27	merc.	s. Rupert, évêque.
28	jeudi.	s. Gontran.
29	vend.	s. Eustase, abbé.
30	sam.	s. Amédée, d.
31	*Dim.*	*Les Rameaux.*

AVRIL.

P. L. le 4, à 2 heures 49 minutes du soir.
D. Q. le 12, à 0 heure 17 minutes du matin.
N. L. le 20, à 1 heure 57 minutes du matin.
P. Q. le 27, à 5 heures 43 minutes du matin.

1	lundi.	s. Hugues.
2	mardi	s. François de P.
3	merc.	s. Richard, évêq.
4	jeudi.	*La Sainte-Cène.*
5	vend.	Mort de N.-S.
6	sam.	s. Célestin, pape.
7	*Dim.*	PAQUES.
8	lundi.	*Pâques.*
9	mardi	ste. Marie égypt.
10	merc.	s. Macaire, évêque.
11	jeudi.	s. Léon-le-Grand.
12	vend.	s. Jules, pape.
13	sam.	s. Herménégilde.
14	*Dim.*	*Quasimodo.*
15	lundi.	ste. Anastasie.
16	mardi	s. Druon, conf.
17	merc.	s. Anicet, pape.
18	jeudi.	s. Parfait, martyr.
19	vend.	s. Léon IX.
20	sam.	s. Théodore.
21	*Dim.*	s. Anselme.
22	lundi.	s. Soter.
23	mardi	s. George.
24	merc.	s. Fidèle, martyr.
25	jeudi.	s. Marc, év. *Abst.*
26	vend.	ss. Clète et Marc.
27	sam.	s. Anthime.
28	*Dim.*	s. Vital, martyr.
29	lundi.	s. Pierre, m.
30	mardi	ste. Catherine de S.

MAI.

P. L. le 4, à 0 heure 56 minutes du matin.
D. Q. le 11, à 6 heures 56 minutes du soir.
N. L. le 19, à 1 heure 49 minutes du soir.
P. Q. le 26, à 10 heures 50 minutes du matin.

1	merc.	ss. Jacques et Ph.
2	jeudi.	s. Athanase.
3	vend.	Invention ste. Cr.
4	sam.	ste. Monique.
5	*Dim.*	s. Maurant.
6	lundi.	s. Jean P. L.
7	mardi	s. Stanislas.
8	merc.	Appar. s. Michel.
9	jeudi.	Transl. de s. N.
10	vend.	s. Antonin.
11	sam.	s. Gengoul, m.
12	*Dim.*	s. Nérée, martyr.
13	lundi.	s. Servais. *Rog.*
14	mardi	s. Boniface. *Rog.*
15	merc.	s. Isidore, m. *Rog.*
16	jeudi.	ASCENSION.
17	vend.	s. Célestin, m.
18	sam.	s. Venant, m.
19	*Dim.*	s. Yves, conf.
20	lundi.	s. Bernardin.
21	mardi	s. Hospice.
22	merc.	ste. Julie, vierge.
23	jeudi.	s. Didier, archev.
24	vend.	ste. Jeanne.
25	sam.	s. Urbain. *V.-J.*
26	*Dim.*	PENTECOTE.
27	lundi.	*Pentecôte.*
28	mardi	s. Germain.
29	merc.	s. Maxime. 4 *T.*
30	jeudi.	s. Félix, pape.
31	vend.	ste. Pétron. 4 *T.*

JUIN.

P. L. le 2, à 0 heure 1 minute du soir.
D. Q. le 10, à 0 heure 31 minutes du soir.
N. L. le 17, à 11 heures 19 minutes du soir.
P. Q. le 24, à 3 heures 37 minutes du soir.

1	sam.	s. Fortuné, 4 *T.*
2	*Dim.*	*La Trinité.*
3	lundi.	ste. Clotilde, v.
4	mardi	s. Quirin, év.
5	merc.	s. Boniface.
6	jeudi.	*Fête-Dieu.*
7	vend.	s. Robert, abbé.
8	sam.	s. Médard, évêque.
9	*Dim.*	ste. Pélagie.
10	lundi.	s. Landri, év.
11	mardi	s. Barnabé, ap.
12	merc.	s. Onuphre.
13	jeudi.	s. Ant. de P.
14	vend.	s. Basile-le-Grand.
15	sam.	s. Vite.
16	*Dim.*	*Octave de la F.-D.*
17	lundi.	s. Avy, abbé.
18	mardi	ste. Marine.
19	merc.	ss. Gerv. et Prot.
20	jeudi.	s. Sylvère.
21	vend.	s. Louis de G.
22	sam.	s. Paulin, évêque.
23	*Dim.*	s. Liébert.
24	lundi.	*Nativité de s. J.-B.*
25	mardi	Transl. de s. Eloi.
26	merc.	ss. Jean et Paul.
27	jeudi.	s. Ladislas.
28	vend.	s. Irénée, év.
29	sam.	*ss. Pierre et Paul.*
30	*Dim.*	*Comm. de s. Paul.*

JUILLET.

P. L. le 2, à 0 heure 42 minutes du matin.
D. Q. le 10, à 4 heures 17 minutes du matin.
N. L. le 17, à 7 heures 19 minutes du matin.
P. Q. le 23, à 9 h. 43' du s.
P. L. le 31, à 3 h. 12' du s.

1	lundi.	s. Rombaut.
2	mardi	Visitation de N.-D.
3	merc.	ste. Hyacinthe.
4	jeudi.	Transl. de s. Martin.
5	vend.	ste. Zoé, martyre.
6	sam.	ste. Godelive.
7	*Dim.*	s. Willebaud.
8	lundi.	ste. Élisabeth.
9	mardi	Les 19 Martyrs de G.
10	merc.	ste. Félicité.
11	jeudi.	Transl. de s. Benoît.
12	vend.	s. Jean Gualbert.
13	sam.	s. Anaclet.
14	*Dim.*	s. Bonaventure.
15	lundi.	s. Henri, emp.
16	mardi	N.-D. du M.-C.
17	merc.	s. Alexis, confess.
18	jeudi.	s. Arnould.
19	vend.	s. Vincent de Paule.
20	sam.	ste. Marguerite.
21	*Dim.*	s. Victor.
22	lundi.	ste. Marie-Magd.
23	mardi	s. Apollinaire.
24	merc.	ste. Christine.
25	jeudi.	ss. Jacques et Ch.
26	vend.	ste. Anne.
27	sam.	s. Désiré, évêque.
28	*Dim.*	s. Nazaire.
29	lundi.	ste. Marthe.
30	mardi	s. Abdon.
31	merc.	s. Ignace de Loyola.

AOUT.

D. Q. le 8, à 6 heures 6 minutes du soir.
N. L. le 15, à 2 heures 44 minutes du soir.
P. Q. le 22, à 6 heures 38 minutes du matin.
P. L. le 30, à 7 heures 4 minutes du matin.

1	jeudi.	s. Pierre ès-liens.
2	vend.	N.-D. des Anges.
3	sam.	Inv. de s. Étienne.
4	*Dim.*	s. Dominique.
5	lundi.	N.-D. aux Neiges.
6	mardi	Transfig. de N. S.
7	merc.	s. Cajétan.
8	jeudi.	s. Cyriaque.
9	vend.	s. Romain.
10	sam.	s. Laurent.
11	*Dim.*	ste. Suzanne.
12	lundi.	ste. Claire, vierge.
13	mardi	s. Hippolyte.
14	merc.	s. Eusèbe. *V.-J.*
15	jeudi.	ASSOMPTION.
16	vend.	s. Roch, confess.
17	sam.	s. Mammès.
18	*Dim.*	ste. Hélène.
19	lundi.	ste. Thècle.
20	mardi	s. Bernard.
21	merc.	ste. Jeanne.
22	jeudi.	s. Symphorien.
23	vend.	s. Philippe.
24	sam.	s. Barthélémi.
25	*Dim.*	s. Louis, roi.
26	lundi.	s. Zéphyrin.
27	mardi	s. Césaire.
28	merc.	s. Augustin.
29	jeudi.	Déc. s. Jean-Bapt.
30	vend.	ste. Rose de Lima.
31	sam.	s. Raymond N.

SEPTEMBRE.	OCTOBRE.
D. Q. le 7, à 6 heures 4 minutes du matin.	D. Q. le 6, à 4 heures 19 minutes du soir.
N. L. le 13, à 10 heures 26 minutes du soir.	N. L. le 13, à 7 heures 16 minutes du matin.
P. Q. le 20, à 7 heures 24 minutes du soir.	P. Q. le 20, à 0 heure 14 minutes du soir.
P. L. le 28, à 11 heures 35 minutes du soir.	P. L. le 28, à 3 heures 57 minutes du soir.

1	*Dim.*	s. Gilles, abbé.	1	mardi	ss. Remi et Piat.
2	lundi.	s. Étienne, roi.	2	merc.	ss. Anges gardiens.
3	mardi	ste. Séraphie.	3	jeudi.	s. Denis, martyr.
4	merc.	ste. Rosalie.	4	vend.	s. François d'Ass.
5	jeudi.	s. Bertin, abbé.	5	sam.	s. Placide.
6	vend.	s. Zacharie.	6	*Dim.*	s. Bruno, confess.
7	sam.	ste. Reine, vierge.	7	lundi.	s. Marc, pape.
8	*Dim.*	*Nativité de N.-D.*	8	mardi	ste. Brigitte.
9	lundi.	s. Omer, évêque.	9	merc.	s. Ghislain.
10	mardi	s. Nicolas de Tol.	10	jeudi.	s. François Borgia.
11	merc.	ss. Prote et Hyac.	11	vend.	s. Nicaise, évêque.
12	jeudi.	s. Guidon.	12	sam.	s. Maximilien.
13	vend.	s. Aimé, archev.	13	*Dim.*	s. Édouard.
14	sam.	Exalt. ste. Croix.	14	lundi.	s. Calixte.
15	*Dim.*	s. Nicomède.	15	mardi	ste. Thérèse.
16	lundi.	ste. Euphémie.	16	merc.	s. Martinien.
17	mardi	s. Lambert.	17	jeudi.	s. Florentin.
18	merc.	ste. Sophie. 4 *T.*	18	vend.	s. Luc, évangéliste.
19	jeudi.	s. Janvier, év.	19	sam.	s. Pierre d'Alcant.
20	vend.	s. Eustache. 4 *T.*	20	*Dim.*	s. Caprais.
21	sam.	s. Matthieu. 4 *T.*	21	lundi.	ste. Ursule.
22	*Dim.*	s. Maurice.	22	mardi	s. Mellon.
23	lundi.	s. Lin, p. m.	23	merc.	s. Sévérin.
24	mardi	N.-D. de la M.	24	jeudi.	s. Magloire.
25	merc.	s. Firmin, évêque.	25	vend.	ss. Crépin et Crép.
26	jeudi.	ste. Justine.	26	sam.	s. Évariste.
27	vend.	ss. Côme et Damien	27	*Dim.*	s. Frumence.
28	sam.	s. Wenceslas.	28	lundi.	ss. Simon et Jude.
29	*Dim.*	Dédicace s. Michel.	29	mardi	s. Narcisse.
30	lundi.	s. Jérôme.	30	merc.	s. Lucain.
			31	jeudi.	s. Quentin. *V.-J.*

NOVEMBRE.		
D. Q. le 5, à 1 heure 0 minute du matin.		
N. L. le 11, à 6 heures 3 minutes du soir.		
P. Q. le 19, à 8 heures 12 minutes du matin.		
P. L. le 27, à 7 heures 30 minutes du matin.		
1	vend.	TOUSSAINT.
2	sam.	*Les Morts.*
3	*Dim.*	s. Hubert.
4	lundi.	s. Charles Borr.
5	mardi	s. Zacharie.
6	merc.	s. Léonard.
7	jeudi.	s. Ernest.
8	vend.	Les 4 SS. couronn.
9	sam.	s. Mathurin.
10	*Dim.*	s. Juste.
11	lundi.	s. Martin.
12	mardi	s. Réné, évêque.
13	merc.	s. Homobon.
14	jeudi.	s. Albéric.
15	vend.	s. Eugène.
16	sam.	s. Edmond.
17	*Dim.*	s. Grégoire.
18	lundi.	s. Odon, abbé.
19	mardi	ste. Élisabeth de H.
20	merc.	s. Félix de Valois.
21	jeudi.	Présentation N.-D.
22	vend.	ste. Cécile.
23	sam.	s. Clément.
24	*Dim.*	s. Florimond.
25	lundi.	ste. Catherine.
26	mardi	s. Pierre d'Alcant.
27	merc.	s. Maxime, évêque.
28	jeudi.	s. Mansuet, év.
29	vend.	s. Saturnin.
30	sam.	s. André, apôtre.

DÉCEMBRE.		
D. Q. le 4, à 8 heures 39 minutes du matin.		
N. L. le 11, à 7 heures 21 minutes du matin.		
P. Q. le 19, à 5 heures 40 minutes du matin.		
P. L. le 26, à 9 heures 39 minutes du soir.		
1	*Dim.*	*Avent.*
2	lundi.	ste. Bibiane.
3	mardi	s. François-Xavier.
4	merc.	ste. Barbe.
5	jeudi.	s. Sabbas.
6	vend.	s. Nicolas, évêque.
7	sam.	s. Ambroise.
8	*Dim.*	*Concept. de N.-D.*
9	lundi.	ste. Léocadie.
10	mardi	ste. Valère.
11	merc.	s. Damase.
12	jeudi.	ste. Constance.
13	vend.	ste. Luce.
14	sam.	s. Nicaise.
15	*Dim.*	s. Mesmin.
16	lundi.	ste. Adélaïde.
17	mardi	ste. Olimpiade.
18	merc.	s. Gatien. 4 *T.*
19	jeudi.	s. Timothée.
20	vend.	s. Philogone. 4 *T.*
21	sam.	s. Thomas. 4 *T.*
22	*Dim.*	s. Flavien.
23	lundi.	ste. Victoire.
24	mardi	s. Delphin. *V.-J.*
25	merc.	NOEL.
26	jeudi.	*s. Etienne*, pr. m.
27	vend.	s. Jean, évangél.
28	sam.	ss. Innocens.
29	*Dim.*	s. Thomas de Cant.
30	lundi.	ste. Colombe.
31	mardi	s. Sylvestre.

2

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

ORDRE ROYAL DU SAINT-ESPRIT.

✠, *les Chevaliers-Commandeurs.*

ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.

(G. ✠), *les Grands'Croix.*
(C. ✠), *les Commandeurs.*
✠, *les Chevaliers.*

ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

(G. C. ✱), *les Grands'Croix.*
(G. O. ✱), *les Grands-Officiers.*
(C. ✱), *les Commandans.*
(O. ✱), *les Officiers.*
✱, *les Chevaliers.*

PRÉCIS

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

SUR L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

L'ARRONDISSEMENT de Cambrai est formé de l'ancienne province du Cambrésis, moins quatre communes, et d'environ vingt communes du ci-devant Hainaut, de l'Artois et de la Picardie.

Cet arrondissement, situé à l'extrémité sud-ouest du département, est borné au nord par les arrondissemens de Douai et Valenciennes, à l'est par l'arrondissement d'Avesnes, au sud par les départemens de l'Aisne et de la Somme, et à l'ouest par le département du Pas-de-Calais. Il a, en superficie, 89,086 hectares; sa longueur, prise de l'est à l'ouest, est de onze lieues, sa plus grande largeur, du nord au sud, est de six lieues. Il y existe plusieurs vallées dont les principales sont celles de la Sensée, de la Selle et de l'Escaut. On y remarque aussi les côteaux de la Terrière, de Marcoing, du bois de Bourlon, du camp de César, et plusieurs autres formés par les vallées de quelques rivières. C'est dans cet arrondissement que se trouve le point le plus élevé du département, la hauteur de Bonavis, située à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer. Dans cette seule contrée de notre pays se rencontrent des torrens dont quelques-uns sont considérables, tels que le torrent d'Iwuy qui naît à Honnechy, celui de la Nieuw qui a sa source à Caudry, celui de Navis qui commence à Niergnies, et ceux du Bosquet de Marcoing, de St.-Olle, de Raillencourt, d'Eswars, de St.-Crépin, etc. Le territoire de l'arrondissement est en outre arrosé par plusieurs rivières, canaux et cours d'eau, savoir : l'Escaut qui le traverse du sud au nord, venant du département de la Somme; la Selle et la Sambre qui viennent du département de l'Aisne; la Sensée qui forme une partie de sa limite du côté du nord; l'Ecaillon qui vient de l'arrondissement d'Avesnes; le Basuyau et le Bayart qui ont leur source dans l'arrondissement et y versent leurs eaux dans la Selle; le Lesdain qui traverse le torrent d'Esne et se jette dans l'Escaut; l'Erclain qui naît à Iwuy; le beau canal de St.-Quentin qui parcourt une grande partie de l'arrondissement et se joint à l'Escaut,

à Cambrai, et différens ruisseaux qui se déchargent dans les rivières principales. On y trouve, enfin, plusieurs étangs et quelques marais sur la rive gauche de la Sensée et la rive droite de l'Escaut. De toutes ces eaux, les seules navigables sont la rivière de l'Escaut et le canal de St.-Quentin.

L'arrondissement de Cambrai est traversé par cinq grandes routes pavées : celle de Cambrai à Douai et Lille, celle de Cambrai à Valenciennes, celle de Cambrai au Catteau, celle de Cambrai à Péronne et celle de Cambrai à Arras. L'air y est généralement sain, excepté dans quelques communes dont le sol, bas et marécageux, produit des émanations délétères ; les transitions atmosphériques y sont subites et le nombre de jours de pluie y est communément plus considérable que le nombre de jours de sécheresse et de beau temps. Cet arrondissement compte deux villes, Cambrai, place forte, et Le Catteau ; deux bourgs, Solesme et Catillon ; 113 communes rurales ; 27,719 maisons ; 29,472 feux. Sa superficie est de 89,086 hectares et sa population de 152,444 ames, ce qui fait un habitant par 58 ares 44 centiares.

Il existe entre les villages d'Estrun et de Paillencourt, au nord de Cambrai, une plaine dans laquelle on croit que campèrent les Romains. Les avantages naturels du terrain et le nom de *Camp-de-César* qu'elle porte encore ont généralement accrédité cette opinion, quoique l'histoire ne fournisse aucune preuve à l'appui. Le séjour de ces maîtres du monde dans l'arrondissement ne peut, cependant, être révoqué en doute, car on y a découvert dans beaucoup d'endroits des restes de leurs chaussées, des débris de leurs édifices, de leurs armes, de leurs vases, de leurs instrumens, et des médailles de leurs empereurs.

La position du Camp-de-César fut occupée en 1793 par l'armée française.

Les seules grandes masses de forêts que présente cet arrondissement sont le bois de Vaucelles, de 817 hectares ; celui de Walincourt, de 868 hectares, et le grand bois Lévêque, de 900 hectares, tous futaie sur taillis, essences de chêne, hêtre, frêne, bouleau, orme, bois-blanc, etc. A part ces grandes plantations et quelques bois de moindre importance, l'aspect de presque tout l'arrondissement est d'une nudité qui contraste d'une manière pénible avec celui des autres parties du département. On n'y voit point d'arbres le long des routes et des chemins ; les propriétés particulières sont rarement plantées ; il n'y existe presque point de pépinières et on y cultive très-peu les arbres fruitiers. Rien n'annonce pourtant que la nature du sol soit contraire à la végétation de ces espèces.

Le territoire de l'arrondissement de Cambrai est de nature argi-

leuse, marneuse ou sablonneuse. Il est fertile, mais beaucoup moins que celui des autres arrondissemens, Avesnes excepté. On y récolte les céréales, les plantes à fourrages et quelques graines oléagineuses. Il y existe peu de prairies naturelles ; la plupart sont situées sur les bords de la Sambre et leur quantité ne s'élève guère à plus de 3 à 4,000 hectares. On supplée à l'insuffisance de leurs produits par l'établissement des prairies artificielles, dont la totalité est évaluée à dix ou onze mille hectares. Les laboureurs de ce pays n'emploient que des chevaux à la culture, cependant les fabriques de sucre indigène ont commencé à établir l'usage des bœufs. On n'élève presque point de chevaux dans l'arrondissement ; ceux dont se servent les habitans sont tirés en très-grande partie du département des Ardennes et de la province belge de Hainaut.

On exploite en grande quantité, dans cette partie du département, la tourbe, les pierres à bâtir, les moëllons blancs qui servent aux constructions et à la fabrication de la chaux, le sable et la terre à poterie. Ce pays est commerçant et industriel; il est connu surtout sous ce dernier rapport par la fabrication considérable de toiles fines, batistes, linons, gazes, tissus de coton, etc., qui s'y opère. Voici un relevé qui fera connaître le nombre de fabriques et d'établissemens de commerce que possède l'arrondissement dans chaque nature de produits.

Amidonniers, 3 ; apothicaires, 19 ; apprêteur de toiles, 1 ; apprêteurs de toilettes, 4 ; architectes, 5 ; armurier, 1 ; arpenteurs, 42 ; aubergistes, restaurateurs, 76 ; batelier, 1 ; bimblottiers, 5 ; blanchisseurs de linge, 6 ; blanchisseurs de toiles, 3 ; bonnetiers, 4 ; bouchers, 65 ; boulangers, 78 ; bourreliers, 58 ; brasseurs, 135 ; briquetiers, 5 ; cafetiers, 5 ; chaînetiers, 3 ; chapeliers, 14 ; charcutiers, 13 ; charpentiers, 21 ; charrons, 130 ; chaudronniers, 10 ; chaufourniers, 11 ; ciriers, 7 ; cloutiers, 2 ; colporteurs, 35 ; commissionnaires de marchandises, 5 ; commissionnaire de roulage, 1 ; cordiers, 13 ; cordonniers et bottiers, 109 ; corroyeurs, 6 ; couteliers, 7 ; couturières, 5 ; couvreurs, 15 ; débitans de bière, cabaretiers, 585 ; débitans et marchands de liquides, 25 ; directeurs de bureau d'agence, 2 ; distillateur, 1 ; entrepreneur de barques, 1 ; entrepreneurs de voitures publiques, 2 ; épiciers, 273 ; épingliers, 7 ; FABRICANS de bouteilles, 1 ; de brosses, 2 ; de chandelles, 5 ; de chicorée, 2 ; d'huile, 39 ; de pannes, 1 ; de savon, 1 ; de sucre de betteraves, 2 ; de tissus (batistes, linons, calicots, mérinos, étoffes de soie, etc.), 499 ; de tuiles, 1 ; de tulle, 19 ; facteurs d'huiles, 2 ; ferblantiers, 8 ; fondeur de métaux, 1 ; fondeur de suif, 1 ; frippiers, 25 ; gantiers, 4 ; gargottier, 1 ; graissiers, 7 ; horlogers, 17 ; imprimeurs, 2 ; lamier, 1, libraires 4 ; logeurs, 2 ; loueurs

de chevaux, 4 ; maçons, 14 ; maréchaux, 167 ; MARCHANDS de bas, 1 ; de bestiaux, 12 ; de beurre, 2 ; de bois, 11 ; de briques, 3 ; de charbon, 35 ; de chevaux, 19 ; de comestibles, 2 ; de cordes, 2 ; de cordon, 1 ; de coton, 8 ; de couleurs, 1 ; de couvertures, 1 ; de cuirs, 1 ; de cuivre, 3 ; de draps, 14 ; d'étoffes, 14 ; de farine, 4 ; de faïence, 17 ; de fer, ferrailles, 21 ; de fil, 17 ; de filasse, 39 ; de fromage, 12 ; de fruits, 1 ; de grains, 15 ; de gravures, 1 ; de houblon, 6 ; de laine, 3 ; de lattes, 1 ; de levûre, 7 ; de lin, 161 ; de linge fait, 27 ; de meubles, 1 ; de modes et nouveautés, 11 ; de moutarde, 1 ; de pain d'épices, 1 ; de poisson, 9 ; de poteries, 5 ; de sabots, 9 ; de sel, 49 ; de tamis, 1 ; de toiles, 48 ; de toilettes, 7 ; de tulle, 2 ; de verres, bouteilles, 1 ; de vieux chapeaux, 1 ; de vinaigre, 1 ; de vin et liquides, 23 ; maître de bains, 1 ; maître de billard, 1 ; matelassier, 1 ; mécaniciens, médecins et chirurgiens, 54 ; mégissiers, 6 ; menuisiers, 102 ; merciers, 47 ; mesureurs, 29 ; meuniers, 205 ; mulquiniers, 58, nattiers, 2 ; négocians, 6 ; orfèvres, bijoutiers, 8 ; parfumeur, 1 ; passementiers, 3 ; pâtissiers et confiseurs, 8 ; peigneur de laine, 1 ; peintres en bâtimens et doreurs, 4 ; peaussier et pelletier, 1 ; perruquiers, 11 ; plafonneurs, 5 ; plâtrier, 1 ; potiers, 6 ; poulailler, 1 ; quincailliers, 7 ; regrattier, 1 ; relieur, 1 ; revendeurs, 259 ; rotiers, 16 ; sabotiers, 3 ; salineurs et savonniers, 13 ; salpétrier, 1 ; selliers et carrossiers, 4 ; serruriers, 21 ; taillandier, 1 ; tailleurs d'habits, 58 ; tailleurs de pierres, 2 ; tanneurs, 8 ; tapissiers, 3 ; teinturiers, 3 ; tisserands, 30 ; tonneliers, 40 ; tourneurs et pompiers, 23 ; vanniers, 10 ; vétérinaires, 5 ; vitriers, 19 ; voiturier, 1.

Cet arrondissement est divisé en sept cantons, dont voici la désignation avec des notes sur les ressources et l'importance de chacun d'eux.

CANTONS DE CAMBRAI comprenant ensemble, avec le chef-lieu, trente-deux communes. — Superficie : 16,798 hectares. — Population : 38,987 habitans. — Nombre de maisons : 6,881. — Nombre de feux : 7,185. — Le sol des environs de Cambrai est argileux, marneux et quelquefois sablonneux. Cette partie de l'arrondissement est fertile, aussi les habitans s'y occupent-ils généralement de l'agriculture. Très-peu d'ouvriers s'exercent aux professions industrielles ; il n'y existe pas d'autres fabriques que quelques brasseries, quelques tordoirs à l'huile, etc.

CANTON DE CARNIÈRES, composé de seize communes. — Superficie : 10,151 hectares. — Population : 20,862 habitans. — Nombre de maisons : 3,795. — Nombre de feux : 4,174. — La

qualité des terres de ce canton est à peu près la même que dans les environs de Cambrai; cependant, l'on ne s'y livre pas exclusivement à la culture ; beaucoup d'ouvriers confectionnent les batistes, les linons, les tissus de coton et même le tulle depuis quelques années. Il n'y existe pas d'autres établissemens industriels.

CANTON DU CATTEAU, composé de seize communes. — Superficie : 15,927 hectares. — Population : 24,212 habitans. — Nombre de maisons : 4,207. — Nombre de feux : 4,271. — C'est dans ce canton, le long des rives de la Sambre, que se trouvent les plus grandes masses de prairies et de pâtures qui existent dans l'arrondissement. Ces pâtures et prairies servent à la nourriture des bestiaux et à la récolte des foins. Dans quelques communes, les ouvriers travaillent au tissage des schalls, des soieries, des mérinos, des étoffes de coton, etc.

CANTON DE CLARY, composé de dix-sept communes. — Superficie : 13,672 hectares. — Population : 23,277 habitans. — Nombre de maisons : 4,350. — Nombre de feux : 4,943. — Ce canton est un des plus pauvres du département. On s'y livre beaucoup à l'industrie et peu à l'agriculture ; les populations y sont composées en grande partie d'ouvriers dont l'existence dépend des manufactures dans lesquelles on confectionne les tissus de coton, tels que linons, gazes, calicots, etc.

CANTON DE MARCOING, composé de vingt communes. — Superficie : 19,944 hectares. — Population : 21,895 habitans. — Nombre de maisons : 4,170. — Nombre de feux : 4,272. — Ce canton n'offre rien de particulier. On s'y livre généralement à l'agriculture ; cependant, dans les communes situées vers le sud-ouest, un certain nombre d'ouvriers travaille à la confection des étoffes de coton.

CANTON DE SOLESMES, composé de dix-sept communes. — Superficie : 12,594 hectares. — Population : 23,211 habitans. — Nombre de maisons : 4,316. — Nombre de feux : 4,627. — Le canton de Solesmes est à peu près comme les précédens, sous le rapport de la culture et de l'industrie. Une partie des habitans s'occupe aux travaux des champs, l'autre est employée au tissage des étoffes. Celles qu'on y confectionne sont les tissus de coton, les batistes et les mérinos. On s'y occupe aussi du filage du lin.

NOTES HISTORIQUES ET STATISTIQUES

SUR LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

ABANCOURT est à une lieue et demie de Cambrai, et à une distance à peu près égale de la route de Douai, de l'Escaut et de la Sensée.

Ce village est très-ancien ; les étimologistes donnent à son nom une origine celtique. Abancourt se trouve nommé dans des chartes du 12.e siècle et l'on croit qu'il y existe des vestiges d'une métairie romaine vers l'est, entre les haies et le chemin d'Hem-Lenglet.

Ce lieu faisant ci-devant partie du Cambrésis, était avant nos lois nouvelles régi par la coutume de Cambrai. En 1790, Abancourt devint chef-lieu de canton ; mais il est aujourd'hui réuni au canton ouest de Cambrai.

Pendant les guerres horribles du 16.e siècle, Abancourt fut incendié le 26 novembre 1553.

Une anecdote trouvée dans une chronique manuscrite de Cambrai, donne une idée de la barbarie de ce temps là, nous la rapportons textuellement :

« L'an 1600 fut bruslée au village d'Abancourt, une sorcière » avec son fils, icelui avait cognu charnellement sa mère dont » elle eut un enfant qu'ils occirent, puis a aussi cognu char- » nellement sa sœur, puis encore une diablesse. Il brusla sept » fois la sainte hostie. Il fit aussi mourir plusieurs personnes et » bestiaux. »

La population de cette commune est de 657 habitans, dont 139 indigens secourus à domicile et 5 mendians.

Son territoire contient 561 hectares, ainsi divisés : 537 en terres labourables, 1 en terrains plantés, 5 en bois, 5 en superficie de propriétés bâties et 13 en propriétés non imposables.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, les avoines blanche et noire, les hivernaches, les lentilles, les fèves, le trèfle et la luzerne.

Sa culture principale est le blé et les graines oléagineuses.

Il y avait jadis des vignes à Abancourt ; mais la mauvaise qualité du raisin détermina les habitans à les détruire.

On trouve dans cette commune 2 brasseries et une briqueterie.

Son industrie a pour objet, après l'agriculture, la fabrication du lin, celle des briques, la charpente et le charronnage.

ANNEUX est situé à deux lieues de Cambrai, sur la gauche de la route qui conduit à Bapaume.

On donne à ce village une origine romaine. Les Romains y eurent, dit-on, des habitations, dont on trouve quelques vestiges dans les enclos et les champs situés au nord-ouest. On assure même qu'on en trouve encore à l'est, à gauche du chemin qui conduit à Cantaing et le long de la route de Cambrai à Bapaume, entre cette route et le chemin d'Anneux.

Enguerrand d'Anneux se trouva au tournois d'Anchin où une grande multitude de chevaliers s'enrôlèrent pour la croisade en 1096.

En 1787, un laboureur d'Anneux trouva sur la colline du bois de Bourlon une concrétion pierreuse qui offrait presque tous les grains cultivés dans ce pays.

Anneux faisait partie de l'ancienne province du Cambrésis; il est aujourd'hui du canton de Marcoing.

La population de cette commune est de 482 habitans, dont 138 indigens et 4 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 539 hectares, dont 486 en terres labourables, 10 en jardins, 16 en bois, 2 en sablières, 5 en landes, 4 en contenance des propriétés bâties et 16 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire consiste en blé, seigle, orge, avoine, colza, olliette et fourrages.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il existe deux moulins à blé dans cette commune.

AUBENCHEUL-AU-BAC est situé sur la rive droite de la Sensée, à deux lieues de Cambrai et trois de Douai, sur la grande route de l'une à l'autre de ces deux villes.

D'anciens titres parlent beaucoup des seigneurs de ce village, surtout de ceux qui vivaient au 13.e siècle. Les habitans d'Aubencheul jouissaient du droit de passer à pied sur le pont d'Aubigny sans en payer le péage, à charge cependant de donner en échange tous les ans, par chacun d'eux, deux pains.

Aubencheul fut détaché du Cambrésis au 13.e siècle et uni à l'Artois. Cette commune faisait encore partie du ressort de la gouvernance d'Arras, lorsqu'en 1790 elle fut réunie au district de Cambrai.

Entre Aubencheul et Arleux on voyait, avant la révolution, l'abbaye du Verger, dont les diocèses de Cambrai et d'Arras se sont disputé la juridiction spirituelle. Cette maison de bernardines était occupée par cinquante religieuses lorsqu'elle fut supprimée. Sa fondation remontait au commencement du 13.e siècle. Guy-Hugues d'Oisy venait de soustraire ses possessions à la dépendance du

Cambrésis et de l'empire germanique. Il voulait les faire ériger en châtellenie artésienne, sous la souveraineté de la France ; mais pour obtenir cette faveur, il fallait qu'il existât une abbaye ou prieuré conventuel dans sa seigneurie. C'est là, dit-on, le motif de cette fondation.

On compte à Aubencheul 471 habitans : sur ce nombre 106 sont indigens et 5 se livrent à la mendicité.

La superficie de son territoire est de 317 hectares, dont 274 en terres labourables, 22 en prés, 1 en terrains plantés, 4 en bois, 2 en canaux, 4 en propriétés bâties et 10 en routes et chemins.

Les céréales et les graines oléagineuses forment la culture ordinaire de cette commune.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Sa seule industrie est la fabrication du lin.

On trouve à Aubencheul un moulin à blé et une brasserie.

AUDENCOURT est à une lieue et demie du Catteau, à gauche de la route de Cambrai.

Cette terre avait été donnée avec plusieurs autres à Jean de Montluc, seigneur de Balagny, et à Rénée d'Amboise, son épouse ; mais le roi Henri IV leur ayant cédé, par acte passé à l'abbaye d'Honnecourt, le 12 juin 1594, les terres d'Oisy, de Beaurevoir et de Bohain, celle-ci rentra dans son domaine.

Wattier d'Audencourt assista au tournois d'Anchin, en 1096, et s'y croisa. Le seigneur d'Audencourt était un des douze pairs du Cambrésis. La famille d'Audencourt fit beaucoup de donations à l'abbaye de Vaucelles, dans le courant du 13.e siècle ; mais Werric, l'un des descendans de cette maison, disputa, par de longs procès, toutes les donations faites par ses ayeux.

Cette terre donna l'entrée aux Etats du Cambrésis à feu M. Desart du Catelet, qui fut long-temps député de la noblesse au bureau permanent, et qui, connaissant presqu'exclusivement les affaires de la province, avait la plus grande influence dans l'administration.

La population d'Audencourt est de 254 habitans, dont 6 indigens et 2 mendians.

Son territoire contient 222 hectares, dont 200 en terres labourables, 2 en prés, 8 en jardins-potagers, 4 en bois, 2 en superficie des propriétés bâties et 6 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, le trèfle, les vesces, les fèves, le colza, l'olliette et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Le tissage des cotons est, avec l'agriculture, la seule industrie de cette commune.

Il existe à Audencourt une fabrique de tulle et un moulin à blé.

AVESNES-LEZ-AUBERT est situé à deux fortes lieues de Cambrai et autant de Bouchain.

Sohier de Vermandois, dit le Roux, donna, l'an 1080, à l'église de St.-Pierre, de Cambrai, dédiée depuis à St.-Aubert, une manse et un mancipe à Avesnes-lez-Aubert. Jean, seigneur de Langlée, et Adèle de Escobeke, sa femme, donnèrent, en 1158, six mencaudées de terres situées au même lieu, à l'abbaye de St.-Aubert.

Le régime féodal avait introduit dans cette commune cinq ou six seigneuries et trois coutumes différentes, celles de Cambrai, de Valenciennes et de l'Artois. On a cru voir des vestiges d'anciens édifices dans le canton de Roussies, où existait, dit-on, un hameau de ce nom, vers le 12.e siècle. Ce canton est situé à droite du chemin qui conduit de Boussières à Rieux. On en a remarqué aussi sur un coteau situé au nord du village au-delà de l'Erqueline et dans les champs qui s'étendent vers Avesnes-le-Sec.

La commune d'Avesnes-lez-Aubert a essuyé plusieurs désastres : dans le courant du seizième siècle elle fut totalement ravagée par la peste ; en 1774, une dyssenterie cruelle moissonna une partie de ses habitans; en 1793, elle fut pillée par les Autrichiens qui n'y laissèrent que trois vaches ; le choléra y fit quelques victimes en 1832.

La population d'Avesnes-lez-Aubert est de 2,535 habitans, dont 365 indigens et 23 mendians ; elle n'était, en 1807, que de 2,064.

La superficie totale de son territoire est de 901 hectares ainsi divisés : 845 en terres labourables, 17 en jardins-potagers, 8 en contenance des propriétés bâties et 31 en routes, chemins et autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le froment, le seigle, l'avoine, le colza et les prairies artificielles.

Sa culture principale est le froment, le seigle et l'avoine.

Sa principale industrie a pour objet la fabrication des linons, des batistes et des tissus de coton.

Il existe dans cette commune des carrières de pierres blanches, 23 fabricans de batistes à 4, 5 et 6 métiers, 3 moulins à blé, 1 moulin à huile, 2 briqueteries, 1 four à chaux et 2 brasseries.

AWOINGT est à une demi-lieue de Cambrai, à droite de la route du Catteau.

Les religieux d'Hasnon avaient à Awoingt une ferme qu'ils assignèrent avec plusieurs autres, par lettres du 25 mars 1288,

pour sûreté d'une somme de 3,170 livres Parisis, que Robert Crespin et son frère leur avaient prêtée.

Ce village appartenait en 1550 et 1554 à Jacques de Hortaing, alors prévôt de Valenciennes. Il paraît qu'il passa ensuite dans la famille de Herauguières.

Le 1.er avril 1667, tandis qu'on assiégeait Cambrai, Louis XIV avait son quartier-général à Awoingt.

On croit trouver des restes d'édifices romains à droite du chemin qui conduit de Cambrai à Awoingt, vers le nord du village.

Cette commune compte 462 habitans; il n'y existe point de bureau de bienfaisance.

Son territoire contient 628 hectares, dont 609 en terres labourables, 2 en prés, 3 en superficie des propriétés bâties et 14 en routes, chemins, rivières, etc.

Sa culture ordinaire consiste en froment, orge, seigle, colza, olliette, fourrages et pommes de terre.

Sa culture principale est le blé, le colza et l'olliette.

Sa seule industrie est l'agriculture; on y tisse aussi du coton.

Un moulin à blé et un moulin à huile sont les seuls établissemens qui existent à Awoingt.

BANTEUX est à deux lieues et demie de Cambrai, à droite du chemin qui conduit au Catelet, sur la rive gauche de l'Escaut.

Raoul de Cany, chevalier, donna, en 1201, à l'abbaye d'Honnecourt, quatre mencaudées de terres situées à Banteux.

Vers la fin du douzième siècle, cette commune fut annexée à la Picardie et y resta jusqu'en 1790, époque à laquelle elle fut réunie au canton de Walincourt, l'un de ceux du district de Cambrai.

Hugues Leloup, de Banteux, fut l'un des croisés d'Anchin.

On voit encore à Banteux une tour démantelée, reste d'une grande et belle église vendue et démolie pendant la révolution.

La population de cette commune est de 661 habitans, dont 147 indigens et 7 mendians.

Son territoire contient 608 hectares, dont 536 en terres labourables, 19 en prés, 2 en vergers, 12 en jardins, 4 en bosquets, 3 en landes et marais, 5 en superficie des propriétés bâties et 27 en routes, chemins, rivières non imposables.

La culture ordinaire est le blé de saison et de mars, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, l'olliette, la cameline, les hivernaches, le gros fourrage, la luzerne, le trèfle et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé, l'avoine, le colza et l'olliette.

Sa principale industrie, après l'agriculture, est le tissage du on pour les hommes et la broderie pour les femmes.

n trouve à Banteux une poste aux chevaux, un moulin à et une brasserie.

BANTIGNY est situé à une lieue de Cambrai, à droite du grand chemin de Douai, au milieu du triangle formé par la chaussée, l'Escaut et la Sensée.

Lietbert, évêque de Cambrai, donna, l'an 1064, à l'abbaye de St.-Sépulchre de la même ville, dont il est fondateur, des courtils et des terres labourables situés à Bantigny, et le pape Innocent II confirma à l'évêque Nicolas et à ses successeurs tout le terroir du même village; ses lettres sont du 21 décembre 1142.

Bantigny faisait autrefois partie de la châtellenie de Thun-Lévêque et a été détaché de la paroisse d'Abancourt vers 1121.

En 1677, ce village fut entièrement rasé, à l'exception de trois maisons qui servaient de fours de munitions pour l'armée française qui faisait alors le *siége* de Cambrai.

Les archives de la mairie de Bantigny renferment des titres qui remontent à l'an 1400 et les anciens registres de l'état-civil de 15 à 1600.

On compte dans cette commune 476 habitans, dont 132 indigens et 10 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 315 hectares, ainsi divisés : 300 en terres labourables, 1 en bois, 3 en contenance des propriétés bâties, et 11 en routes et chemins.

On cultive, à Bantigny, le blé froment, le seigle, l'orge de saison, l'orge de mars, l'avoine, les féverolles, le lin, le colza, l'olliette, la cameline, les hivernaches, le trèfle et la luzerne.

La culture principale est le blé, l'orge de saison, le lin et le colza.

Les habitans s'occupent principalement au tissage de la toile et du coton, à la charpente et au charronnage.

Il n'existe qu'un moulin à blé dans cette commune.

BANTOUZEL est à deux lieues et demie de Cambrai, sur le chemin du Catelet, et à quelque distance de la rive droite de l'Escaut.

Pierre Sohier, chevalier, seigneur de le Heries, gouverneur d'Artois, et Robin de Riveri, aussi chevalier, son beau-frère, héritiers de Gautier, chanoine de Cambrai, donnèrent, à sa recommandation, en 1255, toutes les terres qu'il avait possédées à Bantouzel, à l'abbaye d'Honnecourt.

Lecarpentier cite une charte de 1132 où l'on voit que Robert Leleu, sieur de Bantouzel, accompagna Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai, à la réception des premiers religieux de l'abbaye de Vaucelles.

Bantouzel était, en 1790, du canton de Walincourt : il fait actuellement partie du canton de Marcoing.

Un décret du 6 juin 1791 aliéna, au profit de la commune de Bantouzel, les biens nationaux pour lesquels elle avait fait sa soumission.

Dans la nuit du 5 au 6 vendémiaire an 13, la ferme de Lavaucelette, dépendant de la commune de Bantouzel, et huit maisons adjacentes, furent réduites en cendres.

La population de Bantouzel est de 920 habitans, dont 171 indigens et 9 mendians.

Son territoire contient 754 hectares, ainsi divisés : 466 en terres labourables, 47 en prés, 1 en vergers, 14 en jardins, 176 en bois, 1 en bosquets, 1 en pépinières, 9 en friches plantées, 6 en superficie des propriétés bâties, 21 en routes, chemins, et 12 en rivières et ruisseaux.

La culture ordinaire de cette commune est le blé de saison et de mars, le seigle, l'orge d'hiver et de mars, l'avoine, le colza, l'olliette, la cameline, les hivernaches, le gros fourrage, la luzerne, le trèfle et les pommes de terre.

Sa principale culture est le blé, l'avoine, le colza et l'olliette.

Son industrie principale est le tissage du coton pour les hommes et la broderie pour les femmes.

Il existe à Bantouzel un moulin à blé, une brasserie, une tannerie et une fabrique de poteries.

BAZUEL, traversé par la route du Catteau à Catillon, est à cinq lieues de Cambrai et à trois quarts de lieue du Catteau.

Suivant Baldéric, l'évêque Gérard donna, l'an 1016, le village de Bazuel à l'abbaye de St.-André, dont il était le fondateur.

Les habitans de Bazuel, avant la révolution, étaient soumis, en matière civile, à quatre degrés de juridiction. Les échevins du lieu jugeaient en première instance, en seconde les échevins du Catteau, en troisième le magistrat de Cambrai, et en dernier ressort le parlement de Flandre. En matière criminelle, l'appel des jugemens des premiers juges était porté directement à cette cour. Il n'y avait point de bailli à Bazuel : la haute justice y était exercée par les mayeur et échevins.

La commune de Bazuel obtint, le 6 juin 1791, un décret qui aliénait à son profit les biens nationaux de son territoire.

Ce village a beaucoup souffert par la présence des armées en 1793 et 1794.

Bazuel est situé entre deux ruisseaux qui prennent naissance au midi de la commune. Le premier, nommé l'Alouette, arrose la commune à l'ouest ; le second, appelé St.-Maurice, coule à l'est ; leur jonction se fait au nord. Ces deux ruisseaux réunis forment une petite rivière que l'on nomme le Bazuyau. Près de

la jonction des deux ruisseaux se trouve un château entouré de belles prairies ; il appartenait autrefois aux religieux de l'abbaye de St.-André du Catteau, dont l'abbé était seigneur de Bazuel.

La population de cette commune est de 1,112 habitans, dont 152 indigens et 13 mendians.

La superficie de son territoire est de 1,170 hectares, dont 991 en terres labourables, 134 en prés, 4 en bois, 8 en contenance des propriétés bâties et 33 en routes, chemins et autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le froment, l'orge, le seigle, l'avoine, les féverolles et autres menus grains; le trèfle, le foin et un peu de houblon.

Sa culture principale est le blé.

Son industrie a particulièrement pour objet l'agriculture, le filage du lin de fin et le jardinage. Les habitans, qui sont en partie maçons et couvreurs, vont travailler dans les communes voisines.

Il y a à Bazuel 3 moulins à blé, dont 2 à l'eau et 1 mu par des chevaux.

BEAUMONT est à cinq quarts de lieue du Catteau, à gauche de la route de Cambrai.

Nicolas, évêque de Cambrai, par des lettres du mois de mai 1153, confirma à l'abbaye de Saint-André du Catteau, un manoir ou manse seigneurial, avec tous ses bâtimens et une demi-charrue, le tout à Beaumont.

La succursale de Beaumont est sous l'invocation de St.-Laurent. C'est un ancien démembrement de la paroisse d'Audencourt.

On compte à Beaumont 686 habitans; il n'y en avait que 410, en 1807.

Son territoire contient 327 hectares, dont 270 en terres labourables, 1 en prés, 3 en terrains plantés, 39 en bois, 3 en superficie des propriétés bâties et 11 en routes, chemins, rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, le colza, l'olliette et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et l'orge.

Sa principale industrie est la fabrication des tulles et le tissage des cotons.

On trouve dans cette commune une fabrique de tulle et une fabrique de coton.

BEAURAIN est à une lieue de Solesmes, son chef-lieu de canton, et à quatre fortes lieues de Cambrai.

Vers l'an 661, le roi Clotaire donna le village de Beaurain à l'abbaye de Corbie. Il l'appelle *Bellerinus in pago Atrabatense;*

mais il y a apparence qu'à la mort de ce prince, il rentra dans le domaine suivant la coutume ordinaire de ce temps, et qu'il fut donné par le roi Thieri, son frère et son successeur, à l'abbaye de St.-Waast. Ce n'est que de cette manière que l'on peut expliquer le diplôme expédié quinze ans après, c'est-à-dire, l'an 676, par lequel on voit Saint Vindicien, évêque d'Arras et de Cambrai, et un grand nombre d'évêques, confirmer la possession de Beaurain et de son église, de soixante manses et de onze cultures à l'église cathédrale d'Arras.

Ce village est appelé *Bel-Ren* dans une charte de 1096. Marguerite, fille d'Asson de Beaurain, donna le jour à Robert de Bermerain, grand-bailli du Cambrésis en 1297.

Un concordat passé dans un synode tenu à Arras en 1124 ou 1125, entre Gontran, chevalier d'Arras, et Rievard, abbé de Mont-Saint-Eloi, prouve que cette abbaye jouissait de quelques propriétés à Beaurain. Il y avait autrefois dans ce village un hôpital pour les lépreux. Le chapitre d'Arras permit, l'an 1186, qu'on y établît un chapelain.

La population de cette commune est de 356 habitans.

Son territoire comprend 100 hectares, ainsi divisés : 68 en terres labourables, 16 en pâtures, 2 en jardins, 5 en bois, 1 en carrières, 1 en landes, 3 en superficie des propriétés bâties et 4 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, les hivernaches, les fèves et le fourrage.

Sa culture principale est le blé.

La mulquinerie était autrefois la principale industrie de cette commune ; ses habitans s'occupent aujourd'hui au tissage de la laine pour la manufacture du Catteau.

On comptait, il y a quarante ans, dix à douze fabriques de poteries à Beaurain ; il ne s'y en trouve plus qu'une. Il existe une brasserie dans cette commune.

BEAUVOIS est à deux lieues de Cambrai et une lieue de Carnières, dans une situation agréable, à droite de la route de Cambrai au Catteau.

On prétend que Beauvois doit son origine et son nom à un établissement romain, dont les vestiges, dit-on, existent dans les enclos qui environnent l'église. On assure qu'on a remarqué des vestiges de même nature à côté du chemin qui conduit à Bévillers, près du ravin. C'est le long de ce ravin que, suivant une ancienne tradition, il y a eu un hameau entre Beauvois et Aulicourt.

On peut voir dans l'histoire de Cambrai, par Lecarpentier, les alliances de la maison de Beauvois avec diverses familles dis-

tinguées, telles que Bournonville, Mailly-Conty, etc. Jean-Robert d'Esne, surnommé le Borgne, sieur de Beauvois, dont le père, Jean, dit le Baudrain, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415, fut grand-bailli de Cambrésis et mourut au château de Thun-Lévêque. Il fut inhumé dans l'église de Crévecœur, en 1455.

La population de Beauvois est de 913 habitans, dont 86 indigens et 17 mendians.

Le territoire de cette commune contient 360 hectares, dont 310 en terres labourables, 14 en jardins-potagers, 3 en vergers, 5 en superficie des propriétés bâties et 28 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le froment, le seigle, l'avoine, le fourrage, l'olliette, l'orge, le colza et les pommes de terre.

Sa culture principale est le froment.

On y fabrique les tulles et les mérinos.

Il existe dans cette commune quatre fabriques de tulle, 4 fabriques de tissus de laine et 2 brasseries.

BERMERAIN est situé sur l'Ecaillon, près du chemin de Cambrai au Quesnoy, à cinq lieues de la première de ces deux villes.

La municipalité de Bermerain obtint, le 6 juin 1791, un décret qui aliéna à son profit les domaines nationaux de son territoire.

Ce village est du canton de Solesmes et faisait partie du Hainaut. Les antiquaires du pays croient qu'il a existé une ville ou bourgade romaine à un kilomètre de Bermerain, le long du grand chemin de Cambrai au Quesnoy et à Bavay, entre le ravin de Courtieux et le chemin de Bermerain à Famars. La table théodosienne l'appelle Hermoniacum, disent-ils; mais si l'on consulte les historiens du Hainaut, on verra qu'ils diffèrent singulièrement dans leurs conjectures sur la situation comme sur l'étimologie d'Hermoniacum.

On compte dans cette commune 1,220 habitans, dont 362 indigens et 26 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 637 hectares, dont 556 en terres labourables, 21 en prés, 5 en pâtures, 12 en vergers, 7 en terrains plantés, 1 en bois, 8 en landes, 5 en contenance des propriétés bâties et 22 en routes, chemins, etc.

Sa culture ordinaire consiste en blé, seigle, orge, avoine, trèfle, fèves et pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et l'avoine.

Sa seule industrie est l'agriculture.

BERTRY est à quatre lieues de Cambrai, dans le canton du Catteau.

Cette terre fut possédée pendant cinq cents ans et successivement par les maisons des Sobier, d'Esne, de Béthune, de Luxembourg, de Bourbon, etc. Les anciens seigneurs y avaient un château qui subsistait encore en 1440. Henri IV jouissait de cette terre en 1574 et la vendit peu de temps après. La famille de Lemerchier de Gonnelieu en était propriétaire en 1790.

Lecarpentier fait un long détail des Sohier, seigneurs de Bertry. Jean Sohier de Bertry était, dit-il, gouverneur du Catteau vers 1255. Gilbert Sohier de Bertry, était gouverneur du comté d'Artois en 1292, et ambassadeur du comte de Flandre auprès de l'empereur Henri. Son fils Mathieu exerça des fonctions également éminentes.

La ferme dite d'Épinoy dépend de Bertry, ainsi que le ci-devant fief de Fervacque, dans les champs duquel on a remarqué des débris d'édifices romains, à gauche du chemin qui conduit à Montigny.

Par une loi du 25 mars 1791, la municipalité de Bertry acquit les domaines nationaux de son territoire.

La population de cette commune est de 1,602 habitans, dont 46 indigens et 9 mendians.

Son territoire comprend 853 hectares, dont 652 en terres labourables, 19 en prés, 23 en jardins-potagers, 13 en vergers, 118 en bois, 1 en pépinières, 7 en superficie des propriétés bâties, et 20 en routes, chemins, rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine, les vesces, et les fèves.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est l'agriculture et le tissage d'étoffes en soie et coton.

Il existe 2 moulins à blé dans cette commune.

BÉTHENCOURT est situé sur une colline, à gauche de l'Erqueline, à quatre lieues de Cambrai, et aussi à gauche de la chaussée de Cambrai au Catteau.

Baldéric, dans sa chronique de Cambrai, rapporte que vers 956, l'évêque Berenger qui, par sa cruauté et par ses usurpations, s'était rendu odieux aux habitans de Cambrai, au point qu'un jour ils lui refusèrent l'entrée de la ville, voulant se venger de cet affront, entra à l'improviste dans la place avec les troupes qu'il avait rassemblées : on tomba sur les citoyens, on les poursuivit jusques sur le parvis de l'église St.-Géry, et, sans respect pour la sainteté du lieu, on massacra les uns, on coupa à d'autres les pieds et les mains, ou on leur creva les yeux, et on leur marqua le front d'un fer rouge. Après ces horreurs, Baldéric ajoute que Bérenger fit porter en trophée à son château de Béthencourt les lances et les habits de ses victimes.

Michel d'Esne, de Béthencourt, après avoir été page de Philippe II, roi d'Espagne, et capitaine de cavalerie, devint évêque de Tournai en 1596. Il était né au Catteau et mourut en 1614. On assure que ce prélat vertueux et éclairé établit à Douai une académie de littérature qui florissait vers l'an 1580. Il fut aidé dans cette entreprise par son cousin Antoine Blondel.

Au nord d'Aulicourt, qui dépend de Béthencourt, et est situé à un kilomètre de cette commune, du côté de l'ouest, vers le ravin qui descend à Herpignies, on a cru remarquer des vestiges de métairie romaine. On assure aussi qu'on en a vu dans les champs qui bordent le chemin de Caudry, près de la chaussée.

Une loi du 6 juin 1791, porte vente de domaines nationaux à la commune de Béthencourt.

La population de cette commune est de 1,040 habitans, dont 189 indigens et 30 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 513 hectares, ainsi divisés : 472 en terres labourables, 7 en vergers, 16 en jardins-potagers, 2 en bois, 4 en contenance des propriétés bâties et 12 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire consiste en blé, seigle, orge, avoine, colza, olliette, féverolles, pommes de terre et haricots.

Sa culture principale est le blé et les graines oléagineuses.

Sa principale industrie a pour objet la fabrication des calicots, mousselines, percales et tulles. On y fabrique aussi de la batiste qui est l'ancienne industrie des habitans.

Les établissemens de commerce et d'industrie existant à Béthencourt sont une fabrique de tulle et un moulin à blé, une brasserie et une fabrique de sucre de betteraves.

BÉVILLERS est situé sur une élévation qui domine sur une vaste plaine et dans un sol assez avantageux, à deux fortes lieues de Cambrai.

Le chapitre de St.-Géry, qui était seigneur de Bévillers, y avait un maire héréditaire qui fut supprimé vers la fin du 17.e siècle. En 1620, Bévillers était succursale de Boussières; mais, depuis, Boussières était devenu succursale de Bévillers. On porta, dans le 15.e siècle, une sentence contre les habitans de Bévillers qui refusaient de reconnaître le curé de Boussières pour leur pasteur.

A l'orient de Bévillers se trouve la Croize, ferme qui en dépend.

Du même côté et dans les champs qui aboutissent au ravin d'Herpignies, on remarque des restes d'une bourgade ou métairie du temps des Romains.

Cette commune a une population de 1,032 habitans, dont 143 indigens et 22 mendians.

Son territoire contient 474 hectares, dont 443 en terres labourables, 16 en jardins-potagers, 1 en landes et marais, 4 en superficie des propriétés bâties et 10 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle, le colza, l'olliette et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est la fabrication des batistes, linons et gazes en fil.

On trouve dans cette commune 3 moulins à blé et 4 fabriques de tissus.

BLÉCOURT est à une lieue de Cambrai, à droite de la route de Douai.

Lietbert, évêque de Cambrai, donna, par des lettres de l'an 1064, à l'abbaye de Saint-Sépulchre de la même ville, qu'il fonda, deux parties d'une brasserie, des courtils et une pièce de terre labourable, à Blécourt.

Par un arrêt du conseil d'Etat du 21 juillet 1716, Blécourt est mis au nombre des villages du petit Cambrésis à qui les lettres-patentes du 4 février de la même année portant sur séance, pendant trois ans, pour le paiement des dettes des habitans de la ville et châtellenie de Bouchain, ont été rendues communes à raison des pertes qu'ils ont souffertes par les campemens des armées françaises et par ceux de l'ennemi, depuis 1708 jusqu'en 1712.

Au sud et à un kilomètre de Blécourt, vers Tilloy, à gauche d'un vieux chemin qui conduit du pont d'Erre à Sancourt, on trouve, dit-on, les vestiges d'une petite métairie romaine.

La population de cette commune est de 398 habitans, dont 66 sont secourus à domicile.

Son territoire contient 355 hectares, ainsi divisés : 339 en terres labourables, 1 en terrains plantés, 4 en superficie des propriétés bâties et 11 en routes, chemins, rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge d'hiver, le colza, l'olliette et le lin.

Sa culture principale est le blé, le seigle, l'orge et le colza.

Sa seule industrie est, après l'agriculture, la fabrication du fil fin.

Il existe un moulin à blé dans cette commune.

BOURSIES est situé à trois lieues de Cambrai, sur la route qui conduit à Bapaume et à Amiens.

Une charte de 1023 nomme cet endroit *Buxeriæ*, qu'on dit signifier *lieu planté de buis*. Boursies a été donné, assure-t-on, par l'évêque Dodilon, dans le neuvième siècle, aux chanoines

de la cathédrale de Cambrai. L'église est sous l'invocation de Saint-Ouen. Il y avait un pélerinage à l'honneur de ce saint, encore en vogue sous l'archi-épiscopat de Fénélon. Il en subsistait même quelques traces, en 1790, et il paraît que le but ordinaire de ce pélerinage était la guérison des maux d'oreille.

On a remarqué sur la hauteur et la colline de Louverval, ainsi qu'au nord du village, dans le champ dit *le cent de Bourgogne* (appelé *Rumanliu, lieu des Romains*, dans une charte de 1250), des vestiges d'édifices romains considérables.

Boursies, à l'exception de quelques maisons, fut réduit en cendres en 1798.

Cette commune a une population de 811 individus, dont 271 indigens et 16 mendians.

La superficie de ce territoire est de 757 hectares, ainsi divisés : 716 en terres labourables, 2 en vergers, 11 en jardins-potagers, 7 en contenance des propriétés bâties; 19 en routes et chemins et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'olliette, le colza et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et le seigle.

Deux moulins à blé et une brasserie sont les seuls établissemens existant à Boursies.

BOUSSIÈRES est situé à deux lieues de Cambrai, vers l'est.

Cette terre appartenait au ci-devant chapitre de Sainte-Croix. L'église est dédiée à Saint-Médard. L'archevêque Vanderburch y consacra des autels, en 1618.

A l'extrémité du territoire de Boussières, vers l'est, dans un champ nommé Marché-Colette, à gauche du chemin de Quiévy, il a existé, assure-t-on, une habitation romaine.

La ferme du Fresnoi et le ci-devant fief de la Tourelle dépendent de Boussières.

Le plus ancien titre existant dans les archives de la mairie de cette commune, est un acte daté du 16 juin 1631, par lequel Martin de Fontaine et Marie Couvez, sa femme, font donation de deux mencaudées de terre à l'église et aux pauvres de Boussières.

Ce village a 758 habitans, dont 92 indigens secourus à domicile et 9 mendians.

Son territoire contient 478 hectares, dont 431 en terres labourables, 1 en prés, 16 en jardins-potagers, 5 en superficie des propriétés bâties et 25 en routes et chemins.

On y cultive le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle, le colza, l'olliette et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie a pour objet la fabrication des batistes et des tissus de coton.

Cette commune possède une brasserie et deux moulins à vent.

BRIASTRE est situé sur la rive gauche de la Selle, à trois lieues et demie de Cambrai et une et demie du Catteau.

L'abbaye de Saint-André du Catteau-Cambrésis, fondée par Gérard I.er, évêque de Cambrai, en 1020, possédait la terre de Briastre. Ce prélat n'expédia son diplôme de dotation qu'en 1046. Il porte qu'il donne à cette maison le village de Briastre et un manse qu'il avait acheté 70 livres.

Briastre appartenait d'abord au Cambrésis; il fut, dans le douzième siècle, réuni au Hainaut, à l'exception de quelques mouvances de la cathédrale de Cambrai; et, en 1801, il fut compris, avec le canton de Solesmes, dans l'arrondissement de Cambrai. Quoique Briastre fît partie du Hainaut, cependant les meubles et les mains-fermes, c'est-à-dire les immeubles non-féodaux, y étaient régis par la coutume de Cambrai.

Thiery de Briastre se croisa au tournoi d'Anchin, en 1096, avec un grand nombre d'autres seigneurs cambrésiens.

On prétend que les Romains avaient des édifices sur la hauteur, à l'est du village, au-delà du chemin de Solesmes au Catteau et à gauche de celui de Briastre à Forest, ainsi qu'au sud, sur les bords de la fontaine du Resteau.

La population de cette commune est de 782 habitans, dont 103 indigens et 11 mendians.

Son territoire contient 682 hectares, dont 603 en terres labourables, 18 en pâtures, 2 en vergers, 14 en jardins-potagers, 4 en bois, 3 en superficie des propriétés bâties et 38 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé froment, l'orge d'hiver, le seigle, le colza, l'avoine, les pommes de terre, le colza de mars, le trèfle, la luzerne, les féverolles et l'olliette.

Sa culture principale est le froment, l'orge d'hiver, l'avoine, les pommes de terre et les féverolles.

Son industrie a particulièrement pour objet les tissus de coton, calicots et jaconats, les tissus de laine dits mérinos et la fabrication des tulles-bobins.

Il existe dans cette commune 2 moulins à eau à moudre le blé, 4 brasseries et un atelier où l'on prépare les chaînes pour les tissus de coton.

BUSIGNY, situé sur un ruisseau nommé *le Riot-de-la Ville*, est à cinq lieues est-sud de Cambrai, et fait partie du canton de Clary.

Ce village est au pied de monts couverts de bois d'où descendent de petits ruisseaux qui, après avoir alimenté des étangs poissonneux pratiqués dans les gorges des monticules, se réunissent dans un même lit et vont se perdre dans la source de l'Escaut, à douze kilomètres de là. On remarque, dans le bois de Saint-Gery, une fontaine qui se perd à peu de distance de sa source, dans un trou qui communique à la source de la Selle, éloignée de deux kilomètres.

Busigny était autrefois défendu par plusieurs tours et forteresses. Le château avait quelque importance dès le onzième siècle. Le chapitre de Saint-Gery a souvent eu des contestations relatives à la seigneurie de Busigny. Il prétendait qu'on lui en avait soustrait une partie qui n'avait été long-temps tenue qu'en avouerie et qui avait cessé de l'être par l'adresse qu'avait eue l'avoué de faire reconnaître, en 1299, son château avec tous ses accessoires, pour un domaine tenu du comte de Hainaut, et de l'affranchir ainsi de la dépendance du Cambrésis.

Il y avait autrefois un hôpital à Busigny. Il était principalement destiné à loger les pélerins. Les biens de cet hospice sont réunis à ceux des pauvres.

La commune comprend dans sa dépendance Malmaison, le petit Cambrésis et une partie de la haie Mannneresse; Malmaison est un hameau à un kilomètre vers l'ouest de Busigny, auprès d'un bois qui porte aussi le nom de Malmaison. Le petit Cambrésis, situé à deux kilomètres au sud de Busigny, est un hameau d'une vingtaine de maisons : ce hameau, bâti dans un local humide, est si pauvre qu'on lui donne communément le nom de *Tout-y-faut.* Ce n'était encore qu'un bois en 1202. Ce qu'il a de mieux est un étang bien fourni de poisson, appelé le Flaquet. La haie Manneresse est aussi un lieu pauvre. Deux maisons seulement de ce hameau dépendent de Busigny.

On trouve des débris d'édifices romains dans le champ dit du Turc, sur la hauteur à gauche du chemin qui conduit à Honnechies, ainsi qu'à un kilomètre du village à gauche du chemin de Cambrai, au-delà du ravin.

Busigny a 2,275 habitans; sur ce nombre 235 sont secourus à domicile et 33 se livrent à la mendicité.

La superficie totale de son territoire est de 1,673 hectares, dont 951 en terres labourables, 52 en prés, 48 en herbages, 9 en vergers, 1 en pépinières, 23 en jardins-potagers, 511 en bois, 14 en mares et abreuvoirs, 1 en landes et marais, 11 en contenance des propriétés bâties, 47 en routes et chemins, et 5 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, etc.

Sa culture principale est le houblon.

Son industrie a principalement pour objet le tissage des schalls dits cachemires, en soie et laine.

Il existe dans cette commune 3 fabriques de schalls et une de tissus de mérinos.

CAGNONCLE est à une lieue de Cambrai, à droite de la chaussée romaine de cette ville à Bavay.

Cette terre appartenait ci-devant au chapitre de Saint-Gery de Cambrai. Le village était autrefois régi par une coutume particulière tirée, dit-on, en grande partie de la loi salique et rédigée de nouveau en 1300. La paroisse est un démembrement de celle de Naves, postérieur à 1180.

A l'entrée d'un lieu appelé Flozies, à un kilomètre du village, au-delà du chemin du Gave, au bout d'un chemin dit de l'Arbre-del'masière ou masure, on remarque des débris d'édifices romains. La nature de ces débris et la tradition semblent attester l'existence d'un ancien temple dans cet endroit, ou, selon d'autres, d'une ancienne maison royale bâtie dans les premiers temps de la monarchie. Gérard de Saint-Aubert, avoué de Cagnoncle, partant pour la croisade, restitua à l'église, vers 1177, une dîme qu'il avait usurpée à Cagnoncle et dont l'abbaye de Saint-Sépulchre a joui depuis. L'avouerie de Cagnoncle fut supprimée en 1242.

Sous le règne de Henri II, en 1555, le 1.er février, une troupe effrénée se livra à toutes sortes d'excès dans le village de Cagnoncle. Les pauvres habitans se réfugièrent dans l'église et s'y défendirent. Irrités de leur résistance, les gens de guerre mirent le feu à l'église : hommes, femmes, enfans, tous furent la proie des flammes.

La population de cette commune est de 799 habitans, dont 260 indigens et 12 mendians.

Son territoire contient 623 hectares ainsi divisés : 597 en terres labourables, 1 en prés, 9 en superficie des propriétés bâties et 16 en routes, chemins et autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire consiste en froment, orge, seigle, colza, olliette, fourrages et pommes de terre.

Sa culture principale est le froment, le colza et l'olliette.

L'agriculture est la seule industrie de cette commune. On y trouve 3 moulins à blé.

CAMBRAI. Cette ville, située sur l'Escaut qui la partage en deux parties, est à neuf lieues sud-est d'Arras, cinq sud par est de Douai, 7 sud-ouest de Valenciennes, 16 nord-est d'Amiens et 41 nord de Paris. Longitude, 20° 53 41 ; latitude, 50 10 32.

Cette ville était anciennement sur le territoire des Nerviens. Il

ne paraît pas qu'au temps de César elle ait été d'aucune importance. Nous pouvons conjecturer que la voie romaine qui y passait lui aura procuré un plus grand nombre d'habitans et quelque commerce; qu'après la destruction de Bavai elle aura paru propre à recevoir les différens établissemens des Romains qui y fixèrent le siége de leur puissance en Nervie et que Cambrai devint alors une ville marquante. C'est ainsi que nous la représentent nos plus anciens historiens, lorsqu'ils disent que Clodion, qui faisait sa demeure au château de Diest, au pays de Tongres, marcha, vers l'an 445, sur cette ville, défit les troupes romaines et s'en rendit maître.

Cambrai fut le partage de l'une des castes des Francs, car nous voyons que, l'an 509, Ragnacaire régnait sur cette ville et son territoire. Clovis, son proche parent, ne lui laissa pas long-temps le plaisir de gouverner. Ce prince, dévoré d'ambition et craignant que quelqu'un de sa race, excité par la même passion, ne détrônât un jour ses enfans, résolut de se défaire de tous ceux qui, par leur naissance et leur autorité, lui portaient ombrage. Il gagna les chefs de l'armée de Ragnacaire, l'attaqua, le prit et le massacra inhumainement. Dès ce moment Cambrai, ainsi que plusieurs autres villes dont les souverains éprouvèrent le même sort, entra dans le domaine de Clovis et passa à ses descendans. Le roi Chilpéric, l'un d'eux, craignant Gontran, son frère, et Childebert, son neveu, qui s'étaient joints pour reprendre sur lui les villes dont il s'était emparé, se retira, l'an 584, avec ses trésors et ses effets les plus précieux dans Cambrai.

Cette ville était devenue, depuis plusieurs années, la capitale d'une des divisions du royaume de France. L'évêque Védulphe, vers l'an 558, y transféra son siége, d'Arras où il était fixé, dans l'intention de s'opposer plus efficacement aux injustices et aux débordemens de la cour, et en même temps pour être plus à portée d'en obtenir des graces.

Cambrai échut à Charles-le-Chauve, lors du partage du royaume de Lothaire. En 870, le 28 décembre, les Normands s'en rendirent maîtres, massacrèrent tout ce qu'ils y trouvèrent, mirent le feu au monastère de Saint-Gery et emportèrent un butin immense. Cette ville faisait alors partie du royaume de Louis de Germanie. Elle resta à ses héritiers jusqu'en 911, année de la mort de Louis III, dernier empereur français. Elle passa ensuite à Charles-le-Simple qui la céda, l'an 922, avec le royaume de Lothaire, à Henri, empereur, 1.er du nom. Les rois de France cherchèrent depuis à s'en remettre en possession, mais sans succès. Enfin elle fut définitivement cédée aux empereurs, comme faisant partie du royaume de Lorraine, par Lothaire, fils de Louis d'Outremer, en

980; les uns disent purement et simplement, les autres pour la tenir en fief de la couronne de France et au grand regret des seigneurs français.

Durant ces mutations, Cambrai essuya de nouvelles pertes: les Huns vinrent camper sous ses murs le 6 avril 953, et y demeurèrent pendant trois jours sans avoir pu la prendre, malgré tous leurs efforts. Ils se vengèrent sur l'église de Saint-Gery, alors hors des murs, la brûlèrent, pillèrent et ravagèrent les environs, et se retirèrent avec un grand butin.

Le clergé, et surtout les évêques de Cambrai, possédaient alors de grands biens. L'empereur Othon 1.er leur avait donné, en 941, le tonlieu et la monnaie de cette ville, et, en 946, il y joignit les abbayes de Saint-Gery et de Maroilles, pour les dédommager sans doute des pertes qu'ils avaient souffertes par le rassemblement sous Cambrai d'une armée de trente légions destinée à secourir Louis d'Outremer contre Hugues-le-Blanc, comte de Paris. Ces donations, toujours faites aux dépens des comtes amovibles de Cambrai qui perdaient peu à peu leur autorité avec leurs revenus, les rendirent ennemis naturels des évêques. Il s'éleva entr'eux de grandes querelles auxquelles l'empereur Henri II crut mettre fin en unissant le comté de Cambrai à l'évêché par un diplôme du 22 octobre 1007; mais les descendans des comtes et les châtelains successeurs de ceux-ci rendirent long-temps cette précaution inutile.

Cependant la donation de Henri II ne fut pas tellement complète qu'il ne restât encore dans le Cambrésis quelque chose dont les empereurs ne pussent disposer, puisque Henri V donna, en 1110, à Robert de Jérusalem, comte de Flandre, sur Cambrai et Le Catteau, une autorité que les comtes ses prédécesseurs n'avaient jamais eue. Meyer assure aussi que, sous l'an 1164, l'empereur Frédéric I.er donna Cambrai à Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et qu'à ce sujet ce prince se reconnut son vassal. On se tromperait toutefois si l'on concluait de là qu'il fût en aucune manière dérogé au diplôme de l'an 1007. Il ne s'agissait ici que d'un droit utile que l'empereur possédait et dont il accordait l'investiture à titre de protecteur, ou avoué primitif des églises du Cambrésis. Ce droit s'appelait droit de Gavene. Philippe d'Alsace en déchargea, par un diplôme, les terres de l'évêché, celles dont les fruits étaient destinés à la vie des clercs des églises du Cambrésis et leurs fiefs.

L'histoire de Cambrai ne nous présente, pendant un long intervalle, que des investitures données par les empereurs aux évêques, que des lois portées par ces derniers et quelques différ[...]ds élevés entr'eux et les citoyens. A cela près, Cambrai sut se [...]rver une tranquillité qui la rendit florissante; mais en 1339

elle la vit s'évanouir par une guerre dont elle fut sur le point d'essuyer toute la fureur. L'évêque Guillaume d'Auxone avait traité avec les Français. Edouard, roi d'Angleterre, à qui cette ville convenait pour l'exécution de ses projets contre la France, lui demanda, à titre de vicaire de l'empire (commission qu'il tenait de l'empereur Louis de Bavière), le serment de fidélité. L'évêque s'y refusa et reçut garnison française. Edouard, piqué, dévasta le Cambrésis, mit le siége devant la ville et ne le leva que pour aller présenter la bataille à Philippe, roi de France, qui était avec son armée à Péronne. Cette guerre finit par le traité d'Esplechin, du 20 septembre 1340, dans lequel l'évêque, le chapitre et les habitans de Cambrai se firent comprendre.

Des objets plus agréables vinrent, en 1385, distraire les citoyens de Cambrai. Il se fit dans leur ville, le 4 avril de la même année, un double mariage entre Guillaume, fils d'Albert, comte de Hainaut et de Hollande, et Marguerite de France, fille de Philippe, duc de Bourgogne, et entre Jean de France, comte de Nevers, fils du même duc, et Marguerite de Hainaut, fille dudit Guillaume. Les fêtes qui se donnèrent à cette occasion durèrent huit jours et attirèrent à Cambrai une quantité étonnante de princes et de seigneurs de tous les pays, notamment Charles VI, roi de France. Florent d'Arras, abbé de Saint-Aubert, qui logea les nouveaux mariés, dans la description qu'il nous a laissée de leurs noces, porte le nombre des chevaliers qui y assistèrent à plus de trois mille, et la totalité des étrangers logés dans la ville à vingt mille, non compris ceux qui se retiraient au dehors dans plus de six mille tentes.

La tranquillité de Cambrai fut troublée, en 1415, par un événement qui aurait dû réunir tous les esprits et les intérêts. Il fallait fortifier la ville et trouver des fonds à cet effet. Le peuple de Cambrai décida qu'il serait élevé des ouvrages sur l'emplacement de quelques propriétés canonicales de Saint-Gery, et que les cantines de ce chapitre seraient supprimées; mais celui-ci s'y opposa, se retira à Lille et eut recours au duc de Bourgogne qui fit enlever les cultivateurs, ravager et brûler les environs de Cambrai; enfin, ajoute l'historien qui rapporte ce fait, le peuple, frappé de terreur, rentra dans le devoir.

Après la mort de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, Cambrai fut livré aux troupes de Louis XI; mais ce prince les en retira, d'après une convention faite au Quesnoy avec l'archiduc Maximilien, en 1478. C'est ce même Maximilien qui, devenu empereur, créa les évêques ducs de Cambrai, par un diplôme du 28 juin 1510.

Cette ville vit plusieurs fois les souverains traiter de leurs inté-

rêts dans ses murs. C'est là que, sans parler de différens accords, et de propositions sans effet agitées dans des congrès, fut arrêtée, le 10 décembre 1508, entre l'empereur, le pape, et les rois de France et d'Espagne, la fameuse ligue qui aurait dû écraser les Vénitiens, et que, le 5 août 1529, se conclut une paix entre l'empereur Charles V et François I.er

Charles V s'empara de Cambrai en 1543 et y bâtit une citadelle, alors l'une des plus fortes de l'Europe. Depuis lors cette ville, malgré les belles promesses des souverains, fut toujours soumise à l'un d'eux. Bauduin de Gavre, seigneur d'Inchy, gouverneur de cette place, la livra à la France, en mars 1580. L'année suivante, le duc de Parme l'assiégea inutilement, à cause de l'arrivée du duc d'Anjou. Balagni, bâtard de Montluc, évêque de Valence, en usurpa la souveraineté qu'il tint sous la protection de la France et qui lui fut confirmée par Henri IV, en 1594. Les Espagnols, commandés par le comte de Fuentès, le chassèrent de cette place en 1595, après l'avoir assiégée et s'en être rendus maîtres plutôt par les intelligences qu'ils y avaient que par la force de leurs armes. Le comte d'Harcourt investit aussi Cambrai : il fut obligé d'en lever le siége le 3 juillet 1649. M. de Turenne ne réussit pas mieux, il fut forcé d'abandonner, en mai 1657, le dessein qu'il avait formé de la surprendre, par l'arrivée de trois mille chevaux commandés par le prince de Condé qui entrèrent dans cette place. Enfin elle se soumit aux armes de Louis XIV, après neuf jours de tranchée ouverte, le 5 avril 1677, et la citadelle le 17 suivant. Elle est restée à la France, par l'article 11 du traité conclu à Nimègue le 17 septembre 1678.

L'évêché de Cambrai avait été érigé en archevêché par des bulles de Paul IV, du 12 mai 1559, et de Pie IV, du 6 janvier 1560. On lui donna pour suffragans les évêques de Tournai, d'Arras, de Saint-Omer et de Namur.

La première église cathédrale de Cambrai fut érigée, s'il faut en croire les traditions, en l'an 399, par Diogène, successeur de Supérior, qui voulut établir à Cambrai le siége de son évêché. Démolie et livrée aux flammes par les Normands qui s'emparèrent de cette ville le 28 décembre 881, cette église fut promptement réédifiée, puisque l'évêque Dodilon la consacra solennellement le 1.er août de l'an 890. Totalement reconstruite en l'an 1030 par l'évêque Gerard, elle fut entièrement consumée depuis le faîte de ses toîts jusque dans les profondeurs de ses souterrains, par l'incendie qui éclata à Cambrai le 6 septembre 1148.

Cet embrasement arriva sous le pontificat de Nicolas de Chièvres qui conçut le projet de rebâtir la cathédrale sur un plan tout nouveau et dans de plus grandes proportions. Après avoir recueilli les

offrandes de ses chanoines et de plusieurs souverains, il fit un appel à la charité publique et jeta les fondemens de la nouvelle église sur le même emplacement que la précédente. Les travaux s'exécutèrent avec tant de lenteur, que l'édifice entier ne se trouva complétement achevé qu'en 1472. Cette belle métropole que l'on avait mis trois siècles à construire, fut renversée et détruite en quelques semaines par le fanatisme révolutionnaire. Elle fut vendue, le 6 juin 1796, comme domaine national.

Après la démolition de l'église, le clocher resta debout, et, en 1804, quand on eut retrouvé les cendres de Fénélon, M. Dumolard, alors sous-préfet de Cambrai, conçut le projet de faire servir ce bel obélisque de monument au prélat dont cette ville s'honore à si juste titre; mais cette flèche menaçait ruine; des réparations n'y furent point faites en temps opportun, et un grand coup de vent fit écrouler, dans la soirée du 30 janvier 1809, ce magnifique reste de la cathédrale.

Célèbre par son antiquité et par les opulentes dotations dont elle jouissait, l'église métropolitaine de Cambrai joignait à ces avantages la gloire de posséder un clergé dont la haute renommée ne s'est jamais démentie. Sans parler des prélats qui ont illustré ce siége épiscopal, un grand nombre de personnages célèbres ont appartenu au chapitre cathédral de Cambrai, justement appelé le séminaire des évêques; l'église doit en effet à ce chapitre quatre papes, soixante-huit cardinaux et deux cents archevêques et évêques.

L'illustre Fénélon, auteur de Télémaque, fut nommé, en 1695, à l'archevêché de Cambrai. Ce digne prélat, à jamais célèbre par son érudition, ses écrits, ses vertus et son inépuisable bienfaisance, gouverna vingt ans cette église métropolitaine et mourut, le 7 janvier 1715, à l'âge de 64 ans. Les restes de Fénélon, retrouvés en 1804, dans les caveaux de l'ancienne église, furent déposés dans la chapelle de la maison de Sainte-Agnès et y demeurèrent jusqu'au 26 octobre 1822, qu'ils furent transférés solennellement à la cathédrale.

La population de Cambrai était, au 1.er janvier 1832, de 17,646 habitans; elle n'était que de 17,031 au 1.er janvier 1827 et de 15,627 au 1.er janvier 1807.

5,000 individus environ sont portés sur la liste des indigens et reçoivent des secours à domicile.

La superficie totale du territoire de Cambrai est de 1,651 hectares ainsi divisés : 1,426 en terres labourables, 24 en prés, 6 en terrains plantés, 3 en bois, 7 en canaux, 67 en contenance des propriétés bâties, 113 en routes et chemins, et 5 en rivières et ruisseaux.

Cambrai est aujourd'hui le chef-lieu du 4.e arrondissement du

département du Nord. Cette ville possède un évêché, un tribunal de première instance, deux justices de paix, un tribunal de commerce, un conseil des prud'hommes, une direction du génie, un hôpital militaire, un séminaire diocésain, une école secondaire ecclésiastique, deux paroisses, un collége communal, des écoles spéciales communales de musique, de dessin; des cours d'anatomie, d'hygiène, de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, de stéréotomie, de littérature française et de droit commercial; une bibliothèque publique composée de plus de 27,000 volumes; une société d'émulation; trois hospices jouissant ensemble d'un revenu de 126,377 francs, et dans lesquels sont entretenus 260 indigens des deux sexes; un mont-de-piété, une direction des contributions indirectes, une commission sanitaire, un conseil de salubrité, un comité de vaccine et un comité consultatif d'agriculture.

Le commerce et l'industrie de Cambrai ont pour objet le blé, les huiles, les graines grasses, les batistes, les toiles de lin, le houblon, le lin, le beurre, les bestiaux, les laines, le charbon de terre, la fabrication du savon et la bonneterie.

On compte à Cambrai 12 fabriques de batistes, linons et percales, 3 amidonneries, 3 blanchisseries d'étoffes de coton et de lin, 14 brasseries, 2 fabriques de calicots, 2 fabriques de pannes, 2 clouteries, 4 corroieries, une fabrique de cordons, 14 filatures de coton, une fabrique de fils retors, 11 fabriques d'huile, 9 raffineries de sel, une raffinerie de sucre, 6 savonneries, 2 fabriques de sucre de betteraves, une tannerie, 4 teintureries et 3 fabriques de tulles.

CANTAING est à une lieue de Cambrai, à gauche du chemin de Bapaume.

Ce village, formant une des pairies du Cambrésis, fut donné en apanage à un cadet des anciens comtes de Cambrai.

Philippe, fils de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, dans la guerre qu'il fit, pendant l'absence de son père, à Simon d'Oisy, brûla, le 23 juillet 1159, le village de Cantaing.

Les habitans de Cantaing eurent un procès à soutenir contre le chapitre de la métropole de Cambrai qui prétendait avoir droit de plantis dans leur marais. Proche de celui-ci se trouve le marais de Cantigneul qui fut partagé, en 1247, entre le chapitre et Jean de Cantaing. Le seigneur, 90 ans après, permit à ses habitans d'y [illegible]er paître leurs bestiaux et de faire de l'herbe dans la partie [illegible]i était échue. Cantigneul est un hameau dépendant de Can[illegible] L'archevêque, seigneur suzerain de ce village, a reconnu [illegible] chapitre susdit avait toute la seigneurie sur l'Escaut où se

trouve le moulin de Cantaing. Les eaux venant des hauteurs de Flesquières qui coulent vers la Folie où il y a des eaux vives, s'y déchargent.

Cette commune a 655 habitans, dont 102 indigens et 9 mendians.

Son territoire contient 639 hectares, dont 550 en terres labourables, 43 en prés, 15 en terrains plantés, 1 en fossés, 6 en superficie des propriétés bâties, 19 en routes, chemins, et 5 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'olliette, le colza, les pois et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé, le seigle et l'orge.

Sa seule industrie est l'agriculture.

On trouve à Cantaing 2 moulins à blé et une brasserie.

CAPELLE est à cinq quarts de lieue de Solesmes, son chef-lieu de canton, et à cinq lieues et demie de Cambrai.

La population de cette commune est de 346 habitans, dont 112 indigens et 5 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 495 hectares, ainsi divisés : 421 en terres labourables, 31 en prés, 12 en pâtures, 3 en terrains plantés, 16 en landes, 2 en contenance de propriétés bâties et 10 en routes, chemins et autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le trèfle, les féverolles et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est, après l'agriculture, le tissage du coton et de la laine.

Il y a à Capelle un moulin à blé.

CARNIÈRES est à deux lieues de Cambrai, à égale distance des chemins du Catteau et de Solesmes.

La terre de Carnières appartenait à l'évêque de Cambrai. Etienne d'Alsace la donna à son chapitre, l'an 890 ou 896. Cette donation fut confirmée par le souverain, car nous lisons que Charles-le-Simple, sur les représentations qui lui furent faites par Etienne II, aussi évêque de Cambrai, que le diplôme du roi Zuentebold qui confirmait aux clercs de son église la possession des biens destinés à leur subsistance, avait été brûlé, leur en accorda un nouveau, l'an 911, dans lequel se trouve nommé entr'autres le village de Carnières, avec les mancipes des deux sexes, les terres cultivées et incultes, les prés, les eaux, les courans d'eau, les moulins, les brasseries et les bois dont ils avaient ci-devant joui.

Un seigneur qui portait le nom de ce village, Robert de Carnières,

à la sollicitation de Bauduin V, comte de Hainaut, se reconnut vassal du roi d'Angleterre et reçut de lui dix marcs de pension.

Une note placée en tête du registre de l'état civil pour 1712, qui repose dans les archives de la mairie de Carnières, mentionne que les troupes étrangères alliées pillèrent l'église en 1711 et détruisirent entièrement les archives de cette commune.

Carnières, chef-lieu du canton de ce nom, a une population de 1,344 habitans, dont 92 indigens et 15 mendians.

Son territoire comprend 822 hectares, dont 767 en terres labourables, 15 en terrains plantés, 4 en bois, 8 en superficie des propriétés bâties et 28 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, le colza, l'olliette, les fourrages, l'avoine, les betteraves et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie a pour objet le tissage du coton et du fil de lin.

Il existe à Carnières une fabrique de sucre indigène, une brasserie, 3 moulins à blé, 2 moulins à huile, 1 four à chaux et une carrière de pierres blanches.

LE CATTEAU est situé à cinq lieues de Cambrai, vers l'orient, sur la pente d'un coteau qui regarde l'ouest et à droite de la rivière de Selle.

Cette petite ville se forma de deux villages, l'un nommé Péronne, l'autre Vendelgies, appartenant à l'église cathédrale de Cambrai, à qui ce dernier avait été donné par le roi Zuentebold, suivant un diplôme de Charles-le-Simple, du 20 décembre 911, confirmatif de cette donation. L'évêque Herluin y fit bâtir un château qu'il fit appeler de Sainte-Marie, pour protéger les habitans des environs, exposés aux courses de plusieurs pillards du Laonais et du Vermandois. Il obtint de l'empereur Othon III, par un diplôme du 21 avril 1001, pour le château qui renfermait le lieu nommé Vendelgies et qui avait pour faubourg celui dit Péronne, la permission d'y établir un marché, une monnaie, un tonlieu, une justice et autres établissemens avantageux à la chose publique.

Gérard I.er, évêque de Cambrai, fonda, l'an 1020, dans le faubourg du Catteau, l'abbaye de Saint-André et lui donna l'autel de Vendelgies et d'autres biens, par des lettres de l'an 1026, confirmées par un diplôme de l'empereur Conrad, de l'an 1033, qui passa la moitié de la valeur annuelle du produit du tonlieu appartenant à ladite abbaye, à 24 livres.

L'évêque Gérard II, pour donner un certain relief à l'abbé de cette maison, le nomma, lui et ses successeurs, par lettres de l'an 1091, son vicaire et président en son absence.

Le Catteau, comme toutes les places fortifiées de ce pays, passa à différens maîtres et essuya plusieurs siéges. L'empereur Henri V, dit le Jeune, après avoir en vain attaqué Douai, défendu par Robert, comte de Flandre, fit la paix avec lui, l'an 1108, et lui donna, entr'autres places, Le Catteau, sous la condition qu'il protégerait les évêques de Cambrai. Les comtes de Flandre jouirent plusieurs années de cette place, jusqu'à ce que l'évêque Bouchard prétendit qu'elle leur avait été donnée mal à propos et voulut la ravoir ; le comte Bauduin, qui la tenait alors, refusa de la rendre et fut excommunié « et cascues jour, dit l'auteur qui rapporte » ces faits, si evesques Bouchars faisait faire grant complainte » et proclamation, à cloque sonnant, devant *corpus domini* pour » l'injure du comte. »

Quoique les princes ne s'effrayassent guères des excommunications, tant qu'ils étaient en santé, certaines gens dont ils étaient entourés, amenaient presque toujours leur esprit affaibli et troublé, aux approches de la mort, à condescendre à leurs volontés ; c'est ce qui arriva à Bauduin. Ce prince, blessé grièvement au siége du château d'Eu, en 1118, reçut bénignement les humbles supplications des envoyés de l'évêque qui avait appris sa mort prochaine, et leur rendit Le Catteau ; mais le comte Charles, successeur de Bauduin, annulla la cession du Catteau et ne le rendit à l'évêque qu'après en avoir reçu 200 marcs d'argent, et à condition qu'il aurait tel et semblable domicile que l'évêque aurait lui-même.

La conduite mesquine et l'avarice insatiable de l'évêque Liétard lui firent infiniment d'ennemis. Gérard de Saint-Aubert, dit Maulfilatre, homme puissant, indigné, leva le premier, contre lui, l'étendard de la révolte, en 1133, attaqua Le Catteau et le prit d'assaut. Toute la ville fut pillée et brûlée ; il périt dans l'incendie plus de cent personnes. Gérard garda cette place jusqu'en 1136, qu'ayant été pris par l'évêque Nicolas qui l'attendait à Thun, où il devait passer sans suite, en revenant de conférer avec Simon, châtelain de Cambrai, au château d'Oisy, il fut obligé de la rendre. Nicolas, en rentrant au Catteau, ordonna que l'on crevât les yeux à la garnison que Gérard y avait mise. Celui-ci, furieux contre l'évêque, fit fortifier ses places, tandis que celui-là en faisait autant au Catteau. Enfin, en 1137, la guerre recommença encore par le siége du Catteau ; mais dans une attaque que Gérard fit, à la tête de ses troupes, le 6 juillet de la même année, il fut tiré dans la ville avec des crochets et y périt couvert de blessures et de pierres.

La plupart des guerres qui survenaient dans le pays n'étaient que des guerres intestines ; mais elles n'en étaient que plus désas-

treuses. Un officier, nommé Wildric, prit les armes contre l'évêque Pierre de Corbeil, et ravagea, vers l'an 1200, les environs du Catteau et notamment les domaines de l'abbaye de Saint-André.

En 1225, un gentilhomme du Catteau, nommé Werric, abandonna, du consentement de ses frères, à l'évêque Godefroy, tous les droits qu'il avait sur la prévôté de cette ville.

L'évêque Nicolas de Fontaines, ou Nicolas II, qui parvint au siége épiscopal, vers le milieu du 13.e siècle, agrandit les palais de Cambrai et du Catteau, et construisit la forteresse de la Malmaison, près de la Sambre, sur les confins du Hainaut et du Cambrésis. Ce prélat eut pour suffragant Thomas de Cantimpré, auteur d'un ouvrage théologique fort original.

Pierre de Mirepoix, qui parvint à l'évêché de Cambrai, en 1310, tint, en octobre 1311, un synode dans l'église de Saint-Martin, au Catteau. Jaloux de conserver le droit exclusif de battre monnaie dans le Cambrésis, il lança, de cette assemblée, un monitoire contre ceux qui s'ingéraient d'en fabriquer dans cette province. La quatrième année de son épiscopat, tandis que Pierre était au Catteau, une scène horrible s'exécutait à Cambrai, dans sa demeure. Le 11 mars 1313, la multitude, fatiguée du joug de l'évêque, prit les armes et courut à son palais, précédée des bannières de la ville et poussant des cris de mort contre les officiers du prélat. Les furieux enfoncèrent les portes et se répandirent dans l'intérieur des appartemens. L'official et quatre autres fonctionnaires de son tribunal furent massacrés sans pitié, jusque dans la chapelle de l'évêque. Les rebelles s'emparèrent du château de Selles et se fortifièrent dans la ville pour se défendre contre Pierre. Celui-ci jeta d'abord l'interdit sur Cambrai et excommunia les révoltés et leurs fauteurs, comme sacrilèges et homicides; mais ils n'en furent que plus irrités, mirent à mort, sur la Grande-Place, cinq des principaux bourgeois, qui n'avaient pas voulu prendre part à leurs excès, et brûlèrent le château de Cuvillers et plusieurs maisons de Thun-Lévêque. Le désordre continua près de deux mois : enfin les rebelles se soumirent; mais l'évêque n'en fit punir aucun corporellement. Il se contenta de faire reconnaître son domaine sur Cambrai et le château de Selles, et de menacer d'exil et de confiscation en cas de récidive.

Le 17 novembre 1449, les comtes de Dunois, de Clermont et de Nevers, avec quatre mille hommes, assiégèrent Le Catteau, où commandait Guillaume Crinton, Anglais, avec 200 hommes de garnison, qui tinrent sept jours et se rendirent par composition.

L'histoire du Catteau, pendant le quinzième siècle, n'offre de remarquable que la prise de cette ville par Louis XI, en 1477. Le Cambrésis continuait d'être ravagé par les armées de toutes les

nations voisines et eut particulièrement à gémir sous la tyrannie de Marafin, à qui Louis XI avait confié le commandement du château de Selles. A ces malheurs publics, il faut encore ajouter la disette et la mortalité, fléaux qui s'appesantirent trop souvent sur cette contrée. La famine se fit surtout sentir en 1428 et 1481, et l'épidémie exerça principalement ses ravages en 1428. En 1472, un incendie réduisit en cendres une grande partie des édifices du Catteau. Les Français occupèrent cette ville en 1481.

Les garnisons de Guise et de Saint-Quentin s'emparèrent du Catteau la nuit du 21 novembre 1481. Un capitaine huguenot, nommé Dom Jean, s'en rendit aussi maître en 1491. Le roi François I.er était en cette ville, proche de laquelle son armée était campée en 1542, après sa rupture avec Charles V. Les Français brûlèrent Le Catteau, ainsi que l'abbaye de St.-André, en 1554, après la levée du siége de Cambrai ; en 1649, le comte d'Harcourt y campa pendant un mois. Le cardinal Mazarin y vint et l'armée le salua de trois salves de canon et de mousqueterie.

Les Autrichiens prirent Le Catteau en 1793 et y tinrent un poste pendant quelque temps.

Cette ville, où l'archevêque de Cambrai avait un vaste château, est remarquable par le traité de paix qui s'y fit, entre Henri II, roi de France, et Philippe II, roi d'Espagne. Avant d'appartenir au département du Nord, elle était, comme Cambrai, de la généralité de Valenciennes. Cette ville fut long-temps exempte d'impôts ; les priviléges dont elle jouissait et la facilité de s'y livrer à la contrebande, y attiraient beaucoup d'habitans. Le Catteau était ci-devant gouverné, ainsi que la châtellenie, par un châtelain nommé par l'archevêque, et, en son absence, par un vice-châtelain. L'archevêque était seigneur haut-justicier du Catteau et de la châtellenie. La ville était régie par le magistrat ou corps échevinal composé de sept membres ; ce corps avait pour accessoires un mayeur héréditaire, un procureur d'office, un greffier tabellion et un trésorier massard. Le conseil de la ville se composait de deux aînés et de quatre connétables.

Les échevins nommés par l'archevêque étaient juges civils et criminels. Ils connaissaient par voie d'appel et de réformation de toutes les sentences rendues en matière civile par les siéges inférieurs de la châtellenie. Cette châtellenie privilégiée, dont la ville était le chef-lieu, comprenait d'abord la banlieue, c'est-à-dire, les villages de Pommereuil, Mazinghien, puis Mauroy et Reumont qui dépendaient de la haute-justice du Catteau, et ensuite le bourg de Catillon et les villages de Bazuel, Ors, Saint-Benin et Montay. Elle s'étendait aussi sur une partie des paroisses de Saint-Souplet, Molain et Sart. Le Catteau, Bazuel,

Catillon et Ors n'avaient point de bailli ; la haute justice y était exercée par les mayeur et échevins.

L'appel des sentences des échevins du Catteau était porté devant les échevins de Cambrai, et ceux-ci ressortissaient par appel au parlement de Flandre, comme ils ont ressorti au conseil souverain de Malines, avant la conquête du pays par Louis XIV. L'appel de tous les jugemens criminels rendus dans le Cambrésis, était porté directement au parlement de Flandre.

Le châtelain gouverneur du Catteau représentait l'ordre de la noblesse et de la châtellenie aux états-généraux de Cambrai ; il était aussi bailli de la cour l'Evêque, de Montay et des bois de l'archevêché, prévôt de Solesmes et capitaine des chasses. Le châtelain n'entrait néanmoins aux Etats qu'après avoir fait ses preuves de noblesse. L'abbé de Saint-André y représentait le clergé et la châtellenie, et un échevin y siégeait pour le tiers-état.

Aux termes des lettres-patentes que le cardinal Dubois fit rendre en 1723, mais que le parlement de Flandre ne voulut pas enregistrer, et qui, cependant, furent transcrites au greffe du siége échevinal du Catteau, à l'insu des gens du Roi, ce petit pays, dont les archevêques, qui y avaient leurs plus belles possessions, se sont long-temps prétendus souverains, était moins une partie qu'une dépendance du royaume de France. Il ne supportait point de maltôte, ni quelques autres impositions. Sa cotisation était spécifiée dans le contingent des contributions publiques du Cambrésis, et il avait son bureau particulier. Toute disposition en matière de police ou de finance n'était exécutoire qu'après le visa de l'archevêque.

Il existait au Catteau quatre monastères, deux paroisses et un collége, l'abbaye de Saint-André, fondée par Gérard I.er, évêque de Cambrai, qui en consacra l'église le 22 septembre 1025, et qui acheva d'en construire la maison en 1030, au village ou hameau de Péronne. L'abbé de cette maison était électif. Les revenus de l'abbaye excédaient 50,000 francs. Il y avait 21 moines au moment de leur suppression, en 1790. L'empereur François II, à son arrivée au Catteau, en 1794, les avait réintégrés dans leur maison ; mais ils en sortirent à la retraite des Autrichiens.

Le couvent du Saint-Esprit fut bâti et fondé en 1485, par Henri de Berghes, évêque de Cambrai ; il contenait 18 religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, lorsqu'il fut supprimé en 1792.

Le couvent de Saint-Ladre ou Saint-Lazare fut d'abord un hôpital pour les lépreux, fondé au village de Montay, où passait une chaussée romaine. L'évêque Pierre de Mirepoix donna aux hospitalières une règle et des statuts, le 4 octobre 1311, et cet acte est daté du Catteau même.

On ignore l'époque de l'établissement des Récollets au Catteau: on sait seulement qu'après avoir beaucoup souffert pendant les guerres, ils y furent rétablis en 1653, par Gaspard Némius, archevêque de Cambrai.

Les deux anciennes paroisses étaient sous l'invocation de Notre-Dame et de St. Martin. On conservait, dit-on, dans l'église de la première, le corps de St. Lare, qu'on croit avoir été curé de Lambres, près Douai. Après le sac de la ville, en 1580, cette église avait été supprimée; mais Vanderburch la rétablit en 1625. Les synodes diocésains de 1311 et de 1345 se tinrent dans l'église St.-Martin. C'est l'église de l'abbaye qui sert aujourd'hui à la paroisse de la ville.

Les religieux de l'abbaye de St.-André ayant offert de se charger gratuitement de l'enseignement au collége du Catteau, s'en acquittèrent jusqu'en 1790, époque de leur suppression. Cinq religieux, dont un était préfet, y enseignaient les humanités à environ 150 élèves. Le bureau d'administration était présidé par l'archevêque, remplacé, en son absence, par le curé de St.-Martin, et composé en outre du châtelain gouverneur, du procureur d'office, de deux échevins, de deux notables, d'un secrétaire et d'un receveur. Ce collége ne compte plus aujourd'hui que deux professeurs et 32 élèves.

La population du Catteau était, en 1806, de 4,105 habitans; en 1827, elle n'était plus que de 3,107; elle est aujourd'hui de 5,946, d'après le dernier recensement arrêté le 1.er janvier 1832.

La superficie totale du territoire de cette importante commune est de 2,698 hectares, dont 2,488 en terres labourables, 57 en prés, 20 en terrains plantés, 5 en bois, 4 en landes et marais, 23 en contenance des propriétés bâties, 84 en routes et chemins, et 17 en rivières et ruisseaux.

Il y a au Catteau une paroisse, une justice de paix, quatre notaires, une brigade de gendarmerie, un collége communal, des bureaux d'enregistrement et des domaines.

Sa culture ordinaire consiste en céréales et graines oléagineuses.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est le filage du coton et de la laine, la fabrication des calicots, percales et mérinos.

Il existe en cette ville 10 brasseries, 2 fours à chaux, 2 corroieries, 1 filature de coton, 1 filature de laine, 2 fabriques de mérinos, 3 raffineries de sel, 3 tanneries.

CATILLON est situé sur la chaussée du Catteau à Landrecies et sur les bords de la Sambre, à environ sept lieues de Cambrai.

On croit qu'un petit château fut le berceau de Catillon et qu'il

en a tiré son nom. Ce lieu, dans des chartres de 1182 et 1218, est appelé *Castellione*, *Chastillon*, *Castillon*. On y défrichait encore des bois en 1328. Dès les temps les plus réculés, les bords de la Sambre furent le théâtre de la guerre, et depuis que Landrecies devint une place de quelqu'importance, toutes les fois qu'elle fut menacée, Catillon, qui n'en est éloigné que de 6 à 7 kilomètres, s'en ressentit. En 1543, François I.er vint camper dans ce bourg pour écarter de Landrecies l'armée de Charles-Quint qui voulait s'en emparer. Les habitans de Catillon voulurent autrefois, ainsi que ceux du village d'Ors, refuser la dîme à l'archevêque, mais un arrêt du conseil de Malines les condamna à la payer. Sous le rapport de la domination, Catillon suivit le sort de la châtellenie du Catteau, dont il faisait partie, et jouit des mêmes privilèges.

Catillon n'avait point de bailli. La haute justice y était exercée par les mayeurs échevins.

La seigneurie, le patronat et la dîme de Catillon appartenaient avec de beaux domaines à l'archevêché de Cambrai. Ce village produisit à l'archevêque, en 1715, l'année même du décès de Fénélon, 4,060 livres 19 sous 7 deniers en argent; 955 mencaudées 2 boisseaux de blé; 990 mencaudées 1 boisseau 3 pintes d'avoine et 512 chapons.

Les Autrichiens et les Français occupèrent Catillon successivement, et les plaines qui l'environnent furent plusieurs fois ensanglantées. La partie méridionale du bourg fut surtout ravagée et incendiée. Plusieurs traits de bravoure y honorèrent le nom français.

Le 19 janvier 1791, une loi de l'assemblée constituante aliéna au profit de la commune de Catillon les biens nationaux de son territoire, pour la somme de 547,980 francs.

Pendant la révolution, la commune prit le nom d'*Égalité-sur-Sambre*. Dans la première circonscription des justices de paix, Catillon en eut une pour son territoire seul.

Dix-neuf hameaux, plus ou moins considérables, sont de la dépendance de Catillon; on les nomme Autripe, Beaulieu, Beaurevoir, Bois-l'Abbaye, les Envaux, le Gard, Gourgouche, la Groise, Hurtebise, la Lorette, la Louvière, Malassise, le Ménage, le Nouveau-Monde, le Petit-Cambrésis, le Petit-Sart-l'Évêque, Saint-Martin, Sans-Fond et Wallebin.

La population de cette commune est de 3,151 habitans, dont 354 indigens et 33 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 2,898 hectares, dont 1,263 en terres labourables, 1,269 en prés, 40 en bois, 29 en contenance des propriétés bâties, 84 en routes et chemins, 10 en rivières et ruisseaux, et 202 en forêts royales.

Sa culture ordinaire consiste en blé, seigle, orge, avoine, vesces, pommes de terre, trèfle, colza, olliette, féveroles et lin de fin.

Sa culture principale est le blé.

Son industrie a pour objet l'exploitation et la fabrication des bois de menuiserie, charpente, etc.

Il existe dans cette commune plusieurs magasins de bois, entr'autres celui de MM. Bera frères, qui est très-considérable et qui renferme généralement tous les bois dont on a besoin.

CATTENIÈRES est à une lieue et demie de Cambrai, à droite de la chaussée du Catteau.

Sohier, dit le Roux de Vermandois, fils d'Othon, comte de Vermandois et d'Avise, donna, en 1080, aux religieux de Sainte-Croix, de Cambrai, fondés par Elleband le Rouge, son frère, un alleu qu'il possédait à Cattenières.

La population de cette commune est de 822 habitans, dont 142 indigens et 8 mendians.

Son territoire contient 537 hectares, dont 498 en terres labourables, 17 en terrains plantés, 1 en vergers, 4 en superficie des propriétés bâties, et 17 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, l'olliette, les féverolles et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé, l'orge, l'avoine.

Sa principale industrie est l'agriculture. On y tisse aussi le coton.

On trouve dans cette commune un moulin à blé.

CAUDRY est à deux lieues et demie de Cambrai et autant du Catteau, à droite de la chaussée partant de la première de ces villes.

L'église de Caudry avait été bâtie par ordre de saint Vendicien, évêque de Cambrai et d'Arras, et dédiée à saint Vaast, avant l'an 673, que le corps de sainte Maxellende fut transféré de Pommereuil à Caudry. L'histoire de cette vierge, tuée par son amant, a rendu célèbre le nom de ce village. Lors de sa translation, Hunlin, son père, donna à l'église de Caudry ses mancipes et tout ce qu'il possédait dans ce lieu, dont il était seigneur, pour y entretenir les prêtres et les religieuses que saint Vendicien y avait établis à cette occasion. Cette donation a quelque chose de singulier : c'est qu'en même temps qu'elle est faite à l'église de Caudry, elle est déclarée appartenir à l'église de Saint-Martin de Cambrai.

Un titre du mois de mars 1270 nous apprend qu'alors il y avait à Caudry un hôpital pour les lépreux.

Un péage établi anciennement au même lieu, fut supprimé par arrêt du conseil du 21 octobre 1738.

Le Tronquoi, hameau voisin de Caudry, fut distrait de sa paroisse par un décret de l'archevêque de Cambrai, du 11 janvier 1759.

Cette commune a 3,343 habitans, dont 104 indigens et 6 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 1,074 hectares, dont 1,000 en terres labourables, 2 en vergers, 31 en jardins-potagers, 1 en sablonnières et terres vagues, 10 en contenance des propriétés bâties, 26 en routes, chemins, et 4 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle, les vesces, le gros fourrage, les fèves, les pois, les féveroles, le colza, l'olliette et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est le tissage des cotons et la fabrication des tulles de première finesse.

Il existe à Caudry 20 fabriques de tissus de coton, 7 fabriques de tulle, 5 moulins à blé, 2 brasseries et une fabrique de métiers à tulle.

CAULLERY est à trois lieues de Cambrai, sur la route de Bohain et à deux et demie du Catteau.

Lietbert, évêque de Cambrai, fondateur de l'abbaye de Saint-Sépulchre, de la même ville, lui donna, par ses lettres de l'an 1064, des courtils et des terres labourables à Caullery.

Le Carpentier, d'après Rosel, rapporte deux épitaphes des seigneurs de ce village, en ces termes :

Chi gist Gillis de Cavlleri
Molt hardi fiust en kavalerie
Si fort fiust et si artillens
Kil nient creiniolt ni roi ni cuens.
M.C.C.III en juyn.

(Ci gît Gilles de Caullery,
Qui fut fort hardi en chevalerie;
Il fut si fort et si bien muni,
Qu'il ne craignait ni roi ni comte.
1203, en juin.)

« *Chi dessous est mis Floriès de Caulery. Il trespassa le V.e de décembre li an MCCCCLIII, prié pour s'arme.* »

La population de Caullery est de 595 habitans, dont 94 indigens et 11 mendians.

Son territoire contient 248 hectares, ainsi divisés : 216 en terres labourables, 4 en prés, 5 en vergers, 6 en jardins-potagers, 3 en bois, 3 en superficie des propriétés bâties, et 11 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, le soucrion, l'avoine, les féveroles, le colza, l'olliette et les pommes de terre.
Sa culture principale est le blé.
Son industrie a principalement pour objet le tissage des gazes de coton et mousselines.
On trouve dans cette commune 2 moulins à blé et 3 fabriques de tissus.

CAUROIR est à une lieue de Cambrai, à droite du chemin de cette ville à Solesmes.
Ce village formait l'une des pairies du Cambrésis. Il passa, en 1511, à Philippe de Lannoy, seigneur de Molembaix et de Solre-le-Château, par la mort de sa mère, Michelle d'Esne, dame de Cauroir.
Il a existé à Cauroir un château-fort, sur le plateau où est actuellement située la ferme de M.me V.e Bricout. Au quinzième siècle, l'autorité militaire a fait démolir ce château, ainsi que plusieurs autres des environs de Cambrai, entr'autres celui de Crévecœur, pour employer les matériaux à la construction de la citadelle de Cambrai.
La population de cette commune est de 663 habitans.
Son territoire comprend 559 hectares, dont 537 en terres labourables, 6 en superficie des propriétés bâties, 14 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.
Sa culture ordinaire est le froment, l'orge, le seigle, le colza, l'olliette, le fourrage et les pommes de terre.
Sa culture principale est le froment, le colza et l'olliette.
Sa seule industrie, après l'agriculture, est le tissage des cotons.
On trouve à Cauroir 1 moulin à blé et 2 fabriques de tissus.

CLARY est à trois lieues et demie de Cambrai, à égale distance des routes du Catteau et de Guise, par Bohain.
Lecarpentier, dans son histoire de Cambrai, dit que ce village, qui avait appartenu à un cadet de la maison de Walincourt, laissait encore voir de son temps les ruines d'un château-fort. Il nous donne aussi une loi concernant les crimes qui pouvaient se commettre à Clary, Walincourt et autres terres possédées par Bauduin Buridan, seigneur de ces lieux, en 1237.
Cette terre avait été confisquée par le roi d'Espagne, en 1605, et rendue au légitime propriétaire, en 1698. Il s'y percevait un droit de vinage qui fut confirmé par un arrêt du conseil du 9 mars 1772.
La population de Clary est de 2,036 habitans; 96 indigens et 5 mendians compris.

La superficie totale de son territoire est de 987 hectares ainsi divisés : 816 en terres labourables, 33 en prés et herbages, 23 en jardins-potagers, 66 en bois, 5 en terres vaines et vagues, 11 en contenance des propriétés bâties, 31 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle, les vesces, les gros fourrages, les fèves, les pois, les féveroles, le colza, l'olliette et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est le tissage des cotons de première finesse, connus sous la dénomination de linons.

Il existe dans cette commune 25 fabriques de tissus de coton, 3 moulins à blé, 3 brasseries et une poterie où l'on fabriques des carreaux et des pannes.

CRÉVECŒUR est situé proche de l'Escaut, à une lieue et demie sud de Cambrai.

Ce nom fut donné à cause du crève-cœur que durent avoir le roi Chilpéric II et Raimfroy, maire du palais, d'avoir été défaits, en ce lieu, à la tête d'une armée innombrable, par Charles Martel ; d'avoir été obligés de prendre la fuite et d'abandonner leurs troupes au fer du vainqueur qui en fit une cruelle boucherie. Cette bataille, qui fraya la route du trône aux enfans de Charles, se donna à Crévecœur, qu'on appelait alors Vinci, le dimanche de la Passion, 21 mars 717.

Tous les historiens contemporains ont parlé uniformément de cette bataille. Voici, entr'autres, ce qu'en disent les annales de Metz : « Le prince Charles ne perdit pas de vue l'injure que lui » avait faite Chilpéric. Il partit, avec son armée, de la France » orientale, traversa la forêt charbonnière et ravagea une grande » partie du royaume de Chilpéric. Aussitôt que celui-ci en fut » informé, il marcha avec Raimfroy, maire du palais, à sa ren- » contre. Les deux armées campèrent à peu de distance l'une de » l'autre, proche d'un village du Cambrésis nommé Vinci. Le » prince Charles, suivant la coutume de ses ancêtres, envoya » vers Chilpéric porter des paroles de paix, en l'engageant, pour » éviter l'effusion du sang des nobles français, à lui restituer les » dignités de son père. Il dit qu'il était reconnu que son père » Pépin avait gouverné la Flandre occidentale avec justice et dou- » ceur, et qu'il ne voulait pas autre chose que jouir du même » droit. Chilpéric et Raimfroy, indignés de sa demande, non » seulement refusèrent de la lui accorder, mais menacèrent de lui » enlever ce qui lui appartenait légitimement. Ils l'avertirent de » se tenir prêt à combattre le lendemain ; qu'alors Dieu ferait voir

» lequel d'entr'eux gouvernerait la France. Charles rendit aussitôt
» aux généraux et aux seigneurs de son armée la réponse de ce roi
» orgueilleux : pour lui, il reçut avec joie le défi de son ennemi,
» avec lequel il lui tardait d'en venir aux mains. Le lendemain, au
» lever du soleil, les deux armées se trouvaient en bataille, mais
» elles étaient bien différentes en nombre et en courage. Celle de
» Chilpéric était innombrable et sans discipline : elle attendait le
» choc. Celle de Charles, beaucoup plus faible, était composée
» de vieux soldats. Elle marcha à l'ennemi. Il se donna en ce jour
» une cruelle bataille, et l'on combattit long-temps sans que la
» victoire se déclarât ni pour l'un, ni pour l'autre. Enfin Dieu
» favorisant les armes de Charles, Chilpéric fut mis en fuite.
» Raimfroy suivit son exemple et abandonna ses compagnons à
» une mort certaine. Après sa victoire, Charles distribua d'im-
» menses dépouilles à ses troupes et poursuivit Chilpéric et Raim-
» froy jusqu'à Paris. »

Crévecœur maintint sa célébrité par la puissance de ses seigneurs descendus des anciens comtes de Cambrésis. L'un d'eux, en 1168, année qui suivit celle où il avait fait l'hommage momentané de sa terre de Crévecœur au comte de Hainaut, osa lutter contre son souverain, en soutenant son frère prétendant à l'évêché de Cambrai, tandis que le comte sollicitait pour un autre. Ces seigneurs avaient, long-temps avant cette époque, fait bâtir à Crévecœur un château considérable qui, si on en juge par ses ruines, a dû être une des meilleures forteresses du temps.

Crévecœur était une des pairies du Cambrésis. Il y avait, avant l'an 1306, une maladrerie ou hôpital doté par différens particuliers.

En 1253, Crévecœur fut pris par le comte d'Anjou, frère de Saint-Louis, pour Marguerite, comtesse de Flandre, sur Jean et Bauduin d'Avesnes, ses enfans.

Edouard VI, roi d'Angleterre, prétendant avoir des droits sur le royaume de France et ne trouvant point de raison plausible pour rompre avec son souverain, se fit nommer vicaire de l'empire, et, à ce titre, lui déclara la guerre, sous le prétexte qu'il retenait injustement Crévecœur et Cambrai, qui n'auraient jamais du être distraits de l'empire. Cette guerre, qui commença en 1338, dura, à plusieurs reprises, plus de cent ans.

Louis XI, en retirant des mains de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, les villes de la Somme qui lui avaient été cédées par l'article 20 de la paix d'Arras, du 21 septembre 1435, reprit aussi Crévecœur. Il la donna à Antoine, bâtard de Bourgogne, mais il la lui redemanda par les seigneurs de Torcy et de Moy, qui lui présentèrent ses lettres, le 15 novembre 1464, parce que le duc Philippe, son frère, retenait prisonnier le bâtard de Rubempré, que

Louis avait envoyé en Hollande remplir une commission secrète. Le comte de Charolais le força cependant de lui céder Crèvecœur, par le traité de Conflans du 5 octobre 1465.

Les Français tenaient garnison, en 1479, dans Crèvecœur et autres châteaux des environs de Cambrai, pour inquiéter cette ville; mais quelques seigneurs flamands se réunirent et les chassèrent de tous ces postes. Crèvecœur fut cédé à la France par la paix du Catteau-Cambrésis de l'an 1559. Cela n'empêcha point le prince de Parme de s'en emparer et de le fortifier, pendant le siége de Cambrai, en 1521.

Le comte d'Harcourt, après la levée du siége de Cambrai, l'an 1649, alla camper à Crèvecœur et y resta quatre jours. M. de Turenne, aussi après la levée du siége de la même ville, en 1657, alla pareillement camper à Crèvecœur.

Le nom de Vinci est resté à une ferme qui, au temps de la bataille dont nous avons parlé ci-dessus, formait sans doute le principal manoir de ce village. Le roi Dagobert I.er la donna à l'abbaye de Saint-Pierre de Cambrai, connue depuis sous le nom de Saint-Aubert. Le diplôme qui porte cette donation est du 15 avril 640.

Crèvecœur a 2,001 habitans; il n'existe point de bureau de bienfaisance dans cette commune.

La superficie totale de son territoire est de 3,666 hectares ainsi divisés : 2,803 en terres labourables, 15 en prés, 17 en vergers, 52 en jardins-potagers, 26 en terrains plantés, 570 en bois, 1 en carrières, 1 en avenues, 3 en landes, 3 en tourbières, 20 en contenance des propriétés bâties, 112 en routes, chemins, et 43 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, le soucrion, l'avoine, les hivernaches, les fèves, le trèfle, la luzerne, les graines oléagineuses et toutes sortes de légumes.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est l'agriculture.

On trouve dans cette commune 4 moulins à blé, dont 3 sont mus par l'eau et 1 par le vent, 1 four à chaux, 2 carrières de pierres et 2 de moëllons, 2 moulins à l'huile, une brasserie, une tannerie, une fabrique de pannes et carreaux, et 2 briqueteries.

CUVILLERS est à une lieue de Cambrai, entre l'Escaut et la grande route de Douai.

Cette terre a appartenu à l'ancienne maison d'Hennin-Liétard, issue des comtes amovibles de Cambrésis, en faveur de laquelle elle fut érigée en pairie de la province. Elle passa depuis dans celle d'Hennin-Liétard d'Alsace qui la posséda pendant plusieurs siècles.

Cuvillers faisait partie du petit Cambrésis, situé entre l'Escaut

et la Sensée. Ses habitans, ruinés tant par les campemens des armées françaises que de celles des alliés, depuis 1708 jusqu'en 1712, obtinrent un arrêt du conseil-d'État du 21 juillet 1716, portant sur séance, pendant trois années, pour le paiement de leurs dettes.

Cette commune compte 379 habitans : 198 indigens et 5 mendians compris.

Son territoire contient 284 hectares, dont 270 en terres labourables, 3 en terrains plantés, 1 en bois, 3 en superficie des propriétés bâties, et 7 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le froment, le soucrion, le seigle, l'avoine, le lin, le colza, l'olliette, la cameline, le trèfle, la luzerne, le gros fourrage et les pommes de terre.

Sa culture principale est le froment, le lin, le colza et l'olliette.

Sa principale industrie est la fabrication de la toile.

On trouve à Cuvillers un moulin à blé et 11 ateliers de tisserands.

DEHERIES est à une lieue de Clary, son chef-lieu de canton, et à quatre lieues de Cambrai.

Cette commune, sur laquelle nous n'avons pu nous procurer aucun document historique, a une population de 61 habitans.

Son territoire contient 184 hectares, dont 163 en terres labourables, 2 en herbages, 3 en vergers et jardins-potagers, 11 en bois, 1 en superficie des propriétés bâties, et 4 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, les bivernaches, le trèfle, l'avoine et les vesces.

Sa culture principale est le blé.

Plusieurs ouvriers de cette commune sont occupés au tissage d'étoffes en coton et soie.

Il n'existe à Deheries aucun établissement de commerce ou d'industrie.

DOIGNIES est à deux lieues de Marcoing, son chef-lieu de canton, et à trois lieues et demie de Cambrai.

Cette commune a une population de 797 habitans, dont 227 indigens et 18 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 734 hectares ainsi divisés : 667 en terres labourables, 9 en vergers et pâtures, 13 en jardins-potagers, 20 en bois, 8 en contenance des propriétés bâties, 16 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, le seigle, le méteil, l'orge d'hiver, l'avoine, le trèfle, la luzerne, le gros fourrage, le colza et l'olliette.

Sa culture principale est le blé.

Presque tous les habitans de cette commune sont occupés, surtout en hiver, au tissage du coton.

Il existe à Doignies 5 moulins à blé, une brasserie et 2 tuileries où l'on fabrique particulièrement des tuiles creuses et des carreaux de diverses dimensions.

ELINCOURT est à quatre lieues de Cambrai, à gauche du chemin de Bohain.

Nicolas, évêque de Cambrai, confirmant, au mois de mai 1153, les biens que possédait l'abbaye de Saint-André du Catteau, fait mention d'une terre située à Elincourt, provenant d'une donation à elle faite par Sohier, fils de Eudes, comte de Vermandois.

Au mois de janvier 1237, Bauduin Buridan, sire de Walincourt, établissant une loi contre l'assassinat, la rendit commune au village d'Elincourt.

La population d'Elincourt est de 1,230 habitans, dont 90 indigens et 4 mendians.

Son territoire contient 836 hectares, dont 598 en terres labourables, 10 en herbages, 6 en vergers, 19 en jardins-potagers, 179 en bois, 5 en superficie des propriétés bâties, et 19 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire consiste en blé, orge, siegle, hivernaches, avoine, fèves, colza, olliette et pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

On trouve à Elincourt 2 fabriques de tissus de coton et 3 moulins à blé.

ESCARMAIN est à une lieue de Solesmes, son chef-lieu de canton, et à cinq lieues de Cambrai.

Hugues, sieur d'Escarmain, donna, en l'an 1205, à l'abbaye de Femy, trente mencaudées de terres situées à Estrées-Femy, en Hainaut.

On compte dans cette commune 1,015 habitans, dont 368 indigens et 9 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 627 hectares, dont 545 en terres labourables, 10 en prés, 23 en pâtures, 12 en vergers, 6 en jardins-potagers, 5 en bois, 3 en landes, 3 en contenance des propriétés bâties, 18 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le trèfle, les féveroles et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et l'avoine.

Sa seule industrie est l'agriculture.

ESCAUDŒUVRES est à une demi-lieue de Cambrai, à droite de l'Escaut, et sur la grande route de Cambrai à Bouchain et à Valenciennes.

Le comte de Hainaut voyant son pays pillé et saccagé par les Français, se trouva forcé, en 1339, de prendre le parti des Anglais et des Flamands contre eux. Comme il tenait une forte garnison dans le château d'Escaudœuvres, il molestait singulièrement les Cambrelots. Ceux-ci s'en plaignirent au duc de Normandie, général des troupes françaises, qui mit le siége devant cette forteresse. La garnison, commandée par Gerard de Sassegnies et Robert Marisseau, se rendit six jours après, quoique le château n'eût encore rien souffert. Ces deux chefs furent accusés de trahison et eurent la tête tranchée à Mons. Les Français, maîtres de la place, la rasèrent, et les habitans de Cambrai en emportèrent les pierres pour réparer les fortifications de leur ville. Le château d'Escaudœuvres fut cependant rebâti. Guillaume II, comte de Hainaut et de Hollande, l'avait donné à Louis, son fils naturel. Celui-ci tenait le parti de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, sa sœur, contre Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et suivant l'exemple de ses prédécesseurs, faisait aussi des courses en Cambrésis. Philippe, en 1427, le fit assiéger par Jean de Luxembourg qui le prit et le garda. Il paraît que, par la suite, il fut abandonné. L'empereur Charles V employa une partie des matériaux de cette forteresse à bâtir la citadelle de Cambrai, en 1543.

La population de cette commune est de 1,289 habitans, 440 indigens et 22 mendians compris.

Son territoire contient 664 hectares ainsi divisés : 568 en terres labourables, 42 en prés, 3 en bois, 1 en canaux, 13 en landes et marais, 8 en superficie des propriétés bâties, 27 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire a pour objet les céréales et les graines oléagineuses.

Sa culture principale est l'olliette et le colza.

Sa principale industrie est le blanchîment des toiles.

On trouve à Escaudœuvres 1 moulin à blé, une teinturerie, 1 four à chaux et 1 moulin à huile.

ESNES est à deux lieues de Cambrai, sur la route de Bohain.

Eustache de Landas, seigneur d'Esnes, donna, dès l'an 1193, une loi et une coutume à ce village.

Les seigneurs de ce lieu y avaient un château-fort dont les Français s'étaient emparés pour inquiéter les environs ; mais les troupes de l'archiduc Maximilien les en chassèrent et rendirent pour quelque temps la tranquillité au Cambrésis.

Un péage établi très-anciennement au même lieu fut supprimé par arrêt du conseil du 31 octobre 1741.

Un village nommé Bremeux, qui avait encore ses seigneurs il y a environ cinq cents ans, a été réuni à Esnes, mais personne de cette dernière commune n'en peut désigner le véritable emplacement : l'histoire du Hainaut fait mention des barons de Bremeux comme de ceux d'Esnes.

Il y a auprès de l'église d'Esnes un tumulus dominant toute la commune. Avant l'extraction de ses moëllons pour la réparation des rues, on y a trouvé, comme on y trouve encore, des tombeaux dits de sarrazins, qui renfermaient une petite urne d'une terre plombée ne contenant que des cendres. On a trouvé également dans ces tombeaux des pièces d'or et d'argent au type de César. Pierre Ferliez, habitant d'Esnes, voisin dudit tumulus, y a découvert, en y faisant des fouilles, un vase rempli de pièces d'argent; mais comme il les porta de suite chez l'orfèvre, on ne put en connaître l'effigie.

L'ancien et célèbre château d'Esnes, dont deux tours, un quartier et une porte d'entrée existent encore, a, dit-on, son histoire particulière consignée dans un manuscrit in-folio déposé dans la bibliothèque de Valenciennes.

La population de cette commune est de 1,315 habitans.

Son territoire contient 1,440 hectares, dont 1,112 en terres labourables, 5 en prés, 29 en jardins-potagers, 181 en bois, 6 en landes et marais, 8 en superficie des propriétés bâties, 32 en routes, chemins, 7 en rivières et ruisseaux, et 60 en forêts royales.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, les hivernaches, l'avoine, les fèves, le colza, l'olliette et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est l'agriculture. Il s'y fait un grand commerce de bois.

On trouve dans cette commune une brasserie, une tannerie et 2 moulins à blé.

ESTOURMEL est à une lieue et demie de Cambrai, à droite de la route du Catteau.

Ce village, qui donna son nom à une famille illustre, relevait de la baronnie de Crèvecœur. Sa cure était du patronat de l'église métropolitaine de Cambrai. Dans cette paroisse se trouve la ferme d'Inielle, qui était un enclavement d'Artois, mais qui, pour les impositions, contribuait avec le Cambrésis.

Estourmel fut possédé, depuis l'an 1024, par des seigneurs nommés Creton, qui, de 1300 à 1500, prirent indifféremment le surnom de Creton, dit d'Estourmel, et quelquefois simplement

celui d'Estourmel; mais, depuis l'an 1,500, ils ont abandonné tout-à-fait celui de Creton et n'ont retenu que celui d'Estourmel, à cause de la longue possession de cette terre par leur maison.

Cette commune a 614 habitans, dont 163 indigens et 15 mendians.

Son territoire contient 535 hectares, dont 487 en terres labourables, 2 en prés, 16 en jardins-potagers, 4 en superficie des propriétés bâties et 26 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, l'olliette, les féveroles et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est la mulquinerie.

Il existe dans cette commune 1 moulin à blé, une brasserie et 2 moulins à l'huile.

ESTRUN est situé à quelque distance de la rive gauche de l'Escaut, à deux fortes lieues de Cambrai et une de Bouchain.

La tradition nous apprend que César établit un camp retranché sur la hauteur d'Estrun, entre l'Escaut et la Sensée. Les inquiétudes que les Nerviens, toujours remuans, donnèrent à ce général, rendent cela très-probable.

Louis III, roi de France, après avoir défait les Normands à Sancourt en Vimeux, vint occuper le même camp et bâtir un château à Estrun. Voici comment s'expriment, sous l'an 881, les annales de St.-Waast, tirées d'un manuscrit de la bibliothèque publique de Douai, bien plus complètes que celles données par les auteurs du Recueil des historiens de France : « Le Roi ayant » rassemblé son armée, vint en Cambrésis et bâtit un château » dans un lieu nommé Strum, pour servir contre les Normands. » Ceux-ci, l'ayant appris, retournèrent à Gand, réparèrent leurs » bateaux, firent route par terre et par mer, entrèrent dans la » Meuse, et s'établirent à Haslon pour y passer l'hiver. »

Il paraît, par les annales de St.-Bertin, que l'établissement de ce château, loin d'avoir occasionné la retraite des Normands, leur servit plus qu'il ne leur nuisit; car elles portent : « Les » Normands revenant de rechef dans son royaume, après avoir » été quelque temps auparavant défaits à Saucourt en Picardie, » Louis marcha à leur rencontre avec les troupes qu'il put ras- » sembler, et construisit un château de bois dans un endroit » nommé Stroms, lequel servit plutôt de rempart aux payens » que de défense aux chrétiens, car le même roi Louis ne put » trouver personne qui voulût se charger de la garde de ce châ- » teau. » S'il est certain que le château d'Estrun fut construit au mois de juillet, comme le donnent à entendre les annales de St.-

Waast, et que les Normands ne se fixèrent à Haslou, comme l'affirment les annales de Metz, qu'au mois de novembre suivant, c'est à l'auteur de celles de St.-Bertin que nous devons nous en rapporter.

768 ans après, c'est-à-dire, au mois de juin 1649, pendant le siége de Cambrai par le comte d'Harcourt, l'archiduc Léopold fit retrancher son armée dans le même camp et fit lever le siége le 2 juillet suivant.

Gautier ou Gaucher, évêque déposé de Cambrai, se retira, l'an 1102, dans un château qu'il avait fait bâtir à Estrun ; mais Godefroy de Ribemont tenant le parti de l'évêque Menassès, l'assiégea, le prit et le démolit de fond en comble.

L'armée française, commandée par le général Custine, campa dans le même endroit pendant toute la durée du dernier siége de Valenciennes par les Autrichiens et les Anglais.

Les habitans d'Estrun, ruinés par les campemens des armées françaises et ennemies, furent compris, par un arrêt du conseil-d'Etat, du 21 juillet 1716, parmi ceux à qui des lettres-patentes du 4 février précédent accordèrent trois années de surséance pour le paiement de leurs dettes.

Un péage établi sur le pont d'Estrun, et appartenant au duc d'Orléans, fut supprimé par arrêt du conseil du 2 février 1745.

La population de cette commune est de 554 habitans, 52 indigens et 4 mendians compris.

Son territoire contient 268 hectares, dont 231 en terres labourables, 17 en prés, 3 en terrains plantés, 1 en bois, 2 en canaux, 2 en landes et marais, 3 en superficie des propriétés bâties, 8 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé de toutes espèces, le seigle, le soucrion, les hivernaches, les fèves, les pois, les légumes, l'olliette, le colza, les lins de mars et de mai, et la cameline.

Sa culture principale est le blé, l'olliette et le colza.

Sa principale industrie est l'agriculture : les femmes filent au fin pour la fabrication des batistes et des tulles.

Il existe une brasserie dans cette commune.

ESWARS est situé à gauche de l'Escaut, entre Cambrai et Bouchain, à une lieue et demie de la première et à un peu plus de la seconde de ces villes.

Cette terre a appartenu à la maison de Hennin-Liétard d'Alsace, qui au moins en prenait le titre. Dans les derniers temps, elle était à l'archevêque de Cambrai, suzerain de la seigneurie des Mottes, enclavée dans ce village. L'abbaye de St.-Sépulchre de Cambrai était patron d'Eswars.

Les armées françaises et autrichiennes campèrent, en 1793, dans cette commune.

La population d'Eswars est de 503 habitans, dont 36 indigens et 4 mendians.

Son territoire contient 275 hectares, dont 232 en terres labourables, 24 en prés, 3 en bois, 3 en canaux, 4 en superficie des propriétés bâties, 7 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, le lin, l'avoine, l'orge d'hiver, le trèfle, le foin et les graines oléagineuses.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est l'agriculture.

Il n'existe qu'un moulin à blé dans cette commune.

FLESQUIÈRES est situé à deux lieues de Cambrai, à droite du vieux chemin de Péronne et à gauche de celui de Bapaume.

Ce village appartenait au chapitre de St.-Géry, de Cambrai. L'évêque Jean de Fontaines, qui voulait favoriser cette église, acheta pour elle, de Regnier dit Groeis de Heregny, l'avouerie de Flesquières avec ses droits et échéances, et les lui céda par ses lettres du 26 mai 1232. Le chapitre de la métropole de la même ville était collateur de la cure.

Flesquières a 804 habitans, dont 215 indigens et 19 mendians.

La superficie de son territoire est de 619 hectares, dont 573 en terres labourables, 12 en jardins-potagers, 10 en bois, 7 en contenance des propriétés bâties, et 17 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire a pour objet toutes les céréales et les graines oléagineuses.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie, après l'agriculture, est le tissage du coton et la fabrication des toiles de ménage.

On trouve à Flesquières 1 moulin à blé et une brasserie.

FONTAINE-AU-PIRE est à deux lieues et demie de Cambrai et du Catteau, à droite de la chaussée qui mène de la première à la seconde de ces villes.

Nous n'avons que quelques monumens des anciens seigneurs de ce lieu. Dans les derniers temps, la seigneurie du clocher appartenait à M. de Francqueville, et celle de la ferme de Bezin au chapitre de St.-Géry; la première relevait de Walincourt.

Le patronat appartenait à l'abbaye d'Honnecourt.

La population de Fontaine-au-Pire est de 1,116 habitans, dont 213 indigens et 23 mendians.

Son territoire contient 757 hectares ainsi divisés : 695 en terres labourables, 15 en jardins-potagers, 13 en vergers, 4 en bois, 7 en superficie des propriétés bâties, et 23 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les hivernaches, les féveroles, le trèfle, la luzerne, les haricots, les pommes de terre, le soucrion, le colza, l'olliette et le lin.

Sa culture principale est le blé, le seigle, le soucrion et l'orge.

La mulquinerie était autrefois la principale industrie de cette commune; on y fabrique aujourd'hui des tissus de coton et des tulles.

On trouve à Fontaine-au-Pire 2 moulins à blé, 3 fabriques de tulle et 10 fabriques de calicots.

FONTAINE-NOTRE-DAME est à une lieue et demie de Cambrai, sur le chemin de Bapaume.

Ce village est ainsi surnommé parce qu'il appartenait à l'église métropolitaine de Cambrai, dédiée à la Vierge. Il lui avait été donné vers la fin du dixième siècle, par l'évêque Rothard II. C'est en conséquence de cette donation que le chapitre de Cambrai était seigneur et collateur de Fontaine-Notre-Dame.

La population de cette commune est de 1,476 habitans, 326 indigens et 24 mendians compris.

La superficie de son territoire est de 1,038 hectares, dont 975 en terres labourables, 5 en prés, 5 en bois, 3 en canaux, 12 en contenance des propriétés bâties, 33 en routes, chemins, et 5 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'olliette et le colza.

Sa culture principale est le blé, le seigle et l'orge.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il existe à Fontaine-Notre-Dame 3 moulins à blé et 2 brasseries.

FORENVILLE est à une lieue au midi de Cambrai.

Jean de Béthune, évêque de Cambrai, avait fondé deux chapelles dans son église cathédrale : le chapitre, par des lettres du mois d'août 1223, en fixe les revenus et leur assigne entr'autres deux muids, moitié froment, moitié avoine, à prendre dans sa grange de Forenville, que le proviseur de ce lieu sera tenu d'amener sur ses chariots, à Cambrai, dans l'endroit qu'il plaira aux deux chapelains.

La seigneurie de Forenville appartenait à l'abbaye du Mont-Saint-Martin, en Picardie, qui y avait un prieuré. La cure ou succursale est réunie à celle de Niergnies; c'était ci-devant une annexe de celle d'Awoingt.

Forenville compte 54 habitans.

Son territoire contient 336 hectares, dont 326 en terres labourables, 1 en prés, 1 en superficie des propriétés bâties et 8 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, le colza, l'olliette, les féveroles et les pommes de terre.
Sa culture principale est le blé.
L'agriculture est la seule industrie de cette commune.
On trouve à Forenville un moulin à blé.

FRESSIES est sur la rive droite de la Sensée, à deux petites lieues de Cambrai et de Bouchain, et trois et demie de Douai.
Hugues d'Aniche, seigneur de Fressies en partie, céda, en 1237, aux chanoines de Saint-Géry de Cambrai, les droits qu'il avait sur les eaux de la Sensée.
Les habitans de Fressies obtinrent, par un arrêt du conseil du 21 juillet 1716, surséance pendant trois ans pour le paiement de leurs dettes, ayant été ruinés par les fréquens campemens des armées.
Cette commune compte 844 habitans, dont 182 indigens et 22 mendians.
Son territoire contient 464 hectares, dont 413 en terres labourables, 20 en prés, 5 en bois, 12 en canaux, 5 en superficie des propriétés bâties, 8 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.
Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, le soucrion, le colza, l'olliette et le lin.
Sa culture principale est le blé.
Sa seule industrie est la fabrication du lin qui occupe annuellement 300 ouvriers.
Cette commune possède 2 moulins à blé et une brasserie.

GONNELIEU est à une lieue et demie de Marcoing, son chef-lieu de canton, et à trois lieues et demie de Cambrai.
Ce village a donné le nom à une très-illustre famille qui s'est fait connaître en Cambrésis, avant l'an 1,060, en la personne de Hugues de Gonnelieu, bienfaiteur de l'abbaye d'Honnecourt.
Le tournois d'Anchin, de l'an 1,096, fait mention de Gautier de Gonnelieu.
La population de cette commune est de 893 habitans, dont 257 indigens et 11 mendians.
La superficie totale de son territoire est de 497 hectares, ainsi divisés : 455 en terres labourables, 3 en vergers, 12 en jardins-potagers, 1 en bosquets, 2 en landes, 6 en contenance des propriétés bâties, 17 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.
Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, le colza, l'olliette et les pommes de terre.
Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est le tissage du coton.

On ne trouve dans cette commune qu'un moulin à blé.

GOUZEAUCOURT est à près de deux lieues de Marcoing, son chef-lieu, de canton et à quatre lieues de Cambrai.

Cette commune possède 2,010 habitans, dont 433 indigens et 28 mendians.

Son territoire contient 1,208 hectares, dont 1,060 en terres labourables, 11 en vergers, 21 en jardins-potagers, 69 en bois, 14 en superficie des propriétés bâties, 29 en routes et chemins, et 4 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire consiste en blé, seigle, orge, avoine, colza, olliette, cameline, hivernaches, fourrages, luzerne, trèfle et pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et l'avoine.

Sa seule industrie est l'agriculture.

HAUCOURT est à deux lieues de Cambrai, à gauche du chemin de Guise par Walincourt et Bohain.

Quelques historiens, au rapport de Lecarpentier, disent que la fameuse Frédégonde, femme du roi Chilpéric, était fille de Brunulphe, seigneur d'Haucourt, et que Landry de la Tour, son oncle, était l'aïeul de Saint-Aubert, évêque de Cambrai.

Jean d'Esnes, seigneur de Wavrechain, donna, par un acte de l'an 1269, à sa sœur, épouse de Jean Sohier, chevalier, à titre d'augmentation de dot, tout le droit qu'il avait sur soixante mencaudées de terres labourables, situées à Haucourt, avec prière à ses neveux de laisser suivre cette partie de biens par l'aîné d'entr'eux.

Le patronat d'Haucourt appartenait à l'abbaye de Saint-Aubert à Cambrai. On y comptait trois seigneuries; celles du Clocher et de l'Aventure, relevant de la baronnie d'Esnes, et celle de Croix-Raoust, relevant de Walincourt.

La population de cette commune est de 404 habitans, dont 135, portés sur la liste des indigens, sont secourus à domicile.

Son territoire contient 356 hectares, dont 299 en terres labourables, 6 en herbages, 10 en jardins-potagers, 22 en bois, 1 en terres vaines et vagues, 3 en superficie des propriétés bâties, et 15 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, les fourrages, les pommes de terre et les haricots.

Sa culture principale est le blé, le seigle, l'orge et l'avoine.

Sa principale industrie est la fabrication des calicots, des gazes et autres tissus de coton.

Il n'existe que 2 moulins à blé dans cette commune.

HAUSSY est sur la Selle, à deux lieues et demie du Quesnoy et quatre de Cambrai.

Colart, sire de Haussy, et Alix, sa femme, donnèrent, l'an 1198, à l'abbaye de Fémy, trois mencaudées de terre, situées à Haussy. Une autre Alix, de la même maison, établit, près Haspres, en 1230, une abbaye, transférée peu après proche de Tournai, connue sous le nom des prés Porchains.

Un château-fort, situé en partie sur une hauteur, au pied de laquelle se trouve un ravin profond, servait de demeure aux seigneurs du lieu. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, brouillé avec Bauduin, comte de Hainaut, l'attaqua en 1185. Le peu d'élévation que les murs avaient alors et la faiblesse de la garnison l'en laissèrent bientôt le maître; il le brûla avec tout le village. Ce château fut rebâti et fortifié avec plus de soin. Les armées de Marguerite, comtesse de Flandre, et de Charles, frère de saint Louis, réunies en 1254, ne purent le prendre; mais elles mirent le feu au village abandonné, les habitans s'étant retirés dans le château, avec leurs effets et leurs bestiaux. Haussy faillit encore éprouver le même sort en 1340. Jean, duc de Normandie, depuis roi de France, entra en Hainaut, dont le comte avait pris le parti d'Edouard, roi d'Angleterre. Il campa entre Haussy et Saulzoir, où il fut attaqué de nuit par le seigneur de Fauquement et la garnison de Maubeuge qui lui tuèrent du monde, ce qui ne l'empêcha point de tenter le siége du Quesnoy qui ne réussit pas. Il brûla alors par dépit, dit-on, plusieurs villages; mais cette fois Haussy fut épargné.

Les pillards ou écorcheurs, troupes françaises licenciées contre lesquelles Charles V fut obligé d'avoir recours au pape Urbain V, qui les excommunia et fulmina différentes bulles contr'eux, portant indulgence pour quiconque les combattrait, cherchant des vivres pour eux et leurs chevaux, campèrent quelque temps, en 1437, à Haussy, qu'ils pillèrent et dévastèrent, ainsi que les endroits environnans. D'autres pillards vinrent à Haussy en 1460. Monstrelet, dans le langage naïf de son temps, nous dit: « Durant » aussi le tems du susdit, se s'advancèrent environ huit-vingts » saynemens (pillards, gens de sac et de corde) de l'hostel du » roi Charles et allèrent ou pays de Hainault, en une ville nommée » Haussy, en laquelle avait bel chastel et se logèrent là et s'y » tindrent deux ou trois jours, si composèrent plusieurs villes et » villages tant de Hainault comme de Cambrésis à grand » finance: durant lequel tems messire Jean de Croy, baillif de » Hainault, assembla aucune puissance de gens d'armes au » Quesnoy le Comte et s'en vint pour les destrousser; mais une » partie se retrahirent audit chastel, lesquels furent tantost

» assailliz, auquel assault fut mort un moult notable gen-
» tilhomme assez ancien, nommé Lordenois d'Osterne, et depuis
» fut fait traieté dudit baillif avec iceux par tel, si, qu'ils se
» départiraient en délaissant ce qu'ils avaient prins, et avec
» ce lui donnèrent une somme d'argent afin qu'il les laissast
» partir, et y en avait eu plusieurs morts et destroussez qui
» avaient esté trouvez en ladicte ville de Haussy, si se partirent
» tous ensemble pour eux tirer vers la ville de Laon: mais ils
» furent rencontrez des gens du comte de St.-Pol, vers le pont
» de Nouvion et du tout destroussez et la plus grande partie y
» demourèrent morts en la place. »

Haussy était autrefois pays de vignobles. Quand même les noms restés à plusieurs de ses rues et ses coteaux offrant la plus belle exposition ne nous en laisseraient point d'indices, les comptes de cette seigneurie nous en donneraient la preuve certaine. A la vérité, il n'y est pas question de vin: long-temps avant leur date on y avait renoncé par la facilité qu'on avait de s'en procurer de France. La vigne du pays ne rendait donc plus que du verjus; mais il n'est pas moins vrai de dire qu'autrefois elle donnait du vin que l'on buvait tel vert qu'il fût. La Flandre occidentale même avait ses vignobles, et les comtes de Flandre se faisaient gloire d'en avoir établi. C'est une tradition constante que le mont Cassel était autrefois planté de vignes, et des vieillards respectables ont affirmé en avoir connu sur les monts de Lewarde. Le propriétaire, qui demeurait à Douai, s'en servait pour frauder, en faisant passer des vins de Laon et même de Champagne pour les siens; les vins du crû des habitans de Douai n'étant point assujettis, d'après d'anciens priviléges, aux droits d'octroi.

Les comptes d'Haussy, de 1442, portent donc :

Audit Simon Brassart a esté payet pour demi-jour avoir ouvrei au pressoir......................... » iij^s

A Nicaise Lemaistre a esté payet et delivreit pour ses paines et soulaires, pour avoir laboureit et mis à point les vignes de entour le castiaul de Haussy de mendit seigneur pour le tierme d'un an et tant en dubt avoir et par marquiet fait.......................... iiij^l »

A esté payet pour ung ouvrier qui aida Nicaise Lemaistre à cueillir le raisin dou vignoble et à faire et mettre à point les vignes pour iij journées pour ij cascun jour, font.............................. » vj^s

A Jacquement Barbé a esté payet pour une Keuve (cuve) la u (là où) le vergus de l'hostel furent mis.. » viij^s

A Noël Cuvelier demorant à Solenepnes a esté payet pour ii petits tonnellés pour mettre vergus........... » xij^s

A esté payet pour demi qeront de sel qui raporteit fut de Valenchines dont le vergus de l'ostel furent salleis.................................... » ijs

Haussy est l'une des plus anciennes communes de l'arrondissement de Cambrai ; on y remarque encore les restes d'un mur, dit des Sarrazins, qui formait l'enceinte des fortifications d'un château appelé plus tard ferme du Hamel, dans le milieu de laquelle se trouvait l'église des Templiers qui existe encore aujourd'hui et est toujours consacrée au culte catholique. Sa construction date de trois ou quatre siècles.

Un souterrain et une ancienne prison convertie actuellement en bâtiment rural attestent qu'il y eut autrefois de vastes constructions érigées dans le fort et font présumer que cette commune était le chef-lieu d'une juridiction qui s'étendait par tout le canton et était administrée par un seigneur ou une communauté fort puissante.

Haussy a une population de 2,708 habitans; sur ce nombre 492 sont secourus à domicile et 39 se livrent à la mendicité.

La superficie totale de son territoire est de 1,589 hectares, ainsi divisés: 1,437 en terres labourables, 7 en prés, 2 en pâtures, 45 en jardins-potagers, 5 en bois, 20 en landes, 8 en contenance des propriétés bâties et 65 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, les fèves, l'olliette, le colza et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé, l'orge et le seigle.

Sa principale industrie est l'agriculture. On y fabrique un peu de batiste, des tissus de coton et de mérinos.

On trouve à Haussy 3 moulins à eau à moudre le blé, une brasserie, plusieurs carrières de grès, un four à chaux et une briqueterie.

HAYNECOURT est à une lieue de Cambrai, entre les routes de Douai et d'Arras.

Le chapître de la métropole de Cambrai à qui ce village appartenait, et dont il était patron, n'a point eu occasion ou n'a point jugé à propos de donner connaissance au public d'aucun des titres qui le concernent. Il dépendait autrefois en partie du Cambrésis, en partie de l'Artois. La seigneurie du Clocher et celle d'Escoive qui en relevaient, dépendaient de la première de ces provinces. Haynecourt est aujourd'hui en entier au département du Nord.

La population de cette commune est de 527 habitans, dont 120 indigens et 5 mendians.

Son territoire contient 586 hectares, ainsi divisés : 567 en terres

labourables, 1 en prés, 1 en terrains plantés, 5 en superficie des propriétés bâties, et 12 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire consiste en blé, orge d'hiver, seigle, avoine, colza, olliette, lins de mars et de mai, et pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

L'agriculture est la seule industrie de cette commune où l'on ne trouve que 2 moulins à blé et 1 moulin à huile.

HEM-LENGLET est situé est à une lieue et demie de Bouchain, deux de Cambrai, et trois et demie de Douai, sur la rive droite de la Sensée.

Mathieu, seigneur de Marque, vendit à l'abbaye de Saint-Aubert, la pêcherie qu'il avait entre Hem-Lenglet et Wasnes. Ses lettres sont du mois de mai 1280. La maison de Saint-Aubert eut à ce sujet un procès qui, à ce qu'il paraît, fut terminé par un arbitrage, en date de la veille de l'Ascension, 15 mai 1303. Des lettres rapportées dans la transaction qui s'en suivit, font consister les prétentions de l'abbaye dans la possession des eaux, pêcherie, herbages et pâturages qui étaient entre Hem et les terres d'Ostrevant. Un autre concordat du mois de décembre 1307, entre le seigneur d'Iwuy et Watter Sobier, chevalier, parle d'une terre nommée Burlet, située à Hem, tenant à un endroit dit Bercleunt et à une marnière appartenant à Augier, du village de Hem.

Hem Lenglet avait une mairie héréditaire qui appartenait à une famille de Wingles. Il avait pour patron et pour seigneur le chapître de Saint-Géry, à Cambrai, et faisait partie des villages dits du petit Cambrésis.

Cette commune compte 682 habitans, dont 19: indigens et 9 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 485 hectares, dont 383 en terres labourables, 79 en prés, 2 en bois, 6 en canaux, 5 en contenance des propriétés bâties, 9 en routes et chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, le colza, le scourgeon, l'olliette, les féveroles, le seigle, les hivernaches, le trèfle, la luzerne, les pommes de terre et le lin.

Sa culture principale est le blé.

Il se fait dans cette commune un assez grand commerce de lin; on y trouve une brasserie, 1 moulin à blé et 1 moulin à huile.

HONNECHY est à une lieue et demie du Catteau, son chef-lieu de canton, et à cinq lieues et demie de Cambrai.

La population de cette commune est de 941 habitans, dont 82 sont indigens et secourus à domicile.

La superficie totale de son territoire est de 647 hectares, dont 586 en terres labourables, 10 en prés, 15 en terrains plantés, 13 en bois, 5 en contenance des propriétés bâties, 15 en routes et chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, les pommes de terre, l'avoine et les fourrages.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est la fabrication des tissus de soie, de laine et de coton.

On trouve dans cette commune deux fabriques d'étoffes en coton et une fabrique de soieries appartenant à une maison de Paris.

HONNECOURT est situé sur la rive gauche de l'Escaut, à une lieue du Catelet et trois de Cambrai.

Honnecourt était recommandable par une abbaye de Bénédictins, fondée le 8 février 682, 12.e année du règne de Thiery III, par un personnage illustre nommé Amalfride, qui s'en réserva la jouissance et à sa fille Auriane, abbesse de cette maison, établie d'abord pour des religieuses, et qui devait passer, après leur mort, à l'abbaye de St.-Bertin. Thiery confirma cette fondation et les droits de l'abbaye par un diplôme du 1.er août 684. Il paraît que les abbés de Saint-Bertin en profitèrent pour chasser les religieuses de cette maison, qui, dit-on, menaient une vie déréglée, et établirent en leur place des Bénédictins, à qui probablement ils abandonnèrent la supériorité que leur accordait la fondation.

Honnecourt faisait partie du royaume de Lorraine et échut à Charles-le-Chauve, lors du partage convenu entre lui et son frère Louis, en 870; mais alors cette maison était singulièrement déchue. Elle se releva cependant et, pour nous servir des termes des auteurs du Gallia Christiana, elle fut retirée de la poussière l'an 911, par Eudes, châtelain de Cambrai. Honnecourt ne tarda pas à tomber de nouveau dans un état déplorable. Ses biens furent donnés comme des bénéfices à des seigneurs, et à l'époque où Baudri écrivait, ceux qui lui restaient suffisaient à peine pour entretenir quelques religieux. L'abbaye se rétablit encore et fut de rechef mise à contribution et dévastée dans la guerre qui eut lieu entre le comte de Flandre et le roi d'Angleterre contre la France, à la fin de laquelle vinrent se joindre la peste et la famine, fléaux qui obligèrent les religieux d'Honnecourt de s'adresser à Pierre, évêque de Cambrai, pour être autorisés à vendre à l'abbaye de Vaucelles des parties de biens dont le produit devait leur rendre

leur ancienne aisance. Ce prélat, après des informations exactes, et du consentement unanime et individuel tant des religieux que des frères convers, consentit, par ses lettres de l'an 1199, à la vente de seize mencauds de blé, à la mesure de Péronne, à eux dus annuellement par la même abbaye de Vaucelles, quatre chapons, huit deniers, monnaie d'Artois, et un terrage sur 18 mencaudées de terre, le tout pour la somme de deux cents livres, monnaie de Douai (37l 10s tournois).

Honnecourt essuya encore dans la suite bien des malheurs. Les partisans de l'archiduc Maximilien le prirent sur les Français en 1478 ; ces derniers le reprirent en 1479, y entretinrent une garnison, ainsi que dans le château, et perdirent de nouveau l'un et l'autre en 1486. L'armée commandée par le maréchal de Guiche s'y retira en 1642 et y établit d'excellens retranchemens derrière lesquels elle fut forcée et battue à plate couture, le 26 mai, par les Espagnols, commandés par don Francisco de Mello, gouverneur général des Pays-Bas, et le baron de Bec. L'abbaye d'Honnecourt, située sur la frontière et continuellement exposée à être dévastée par les armées de deux grandes puissances, ne forma plus qu'un monceau de ruines avec lequel la bibliothèque, qui était assez belle, fut anéantie. La maison serait restée en cet état, si M. de Bryas, archevêque de Cambrai, n'eût obtenu du du roi, vers l'an 1680, les moyens de la rétablir. Elle a prospéré depuis lors jusqu'à la suppression des ordres monastiques.

Cette commune a 1,417 habitans, dont 136 indigens et 20 mendians.

Son territoire contient 1,522 hectares, ainsi divisés : 1,234 en terres labourables, 65 en prés et pâtures, 8 en vergers, 22 en terrains plantés, 92 en bois, 2 en carrières et étangs, 13 en landes, 9 en superficie des propriétés bâties, 42 en routes et chemins, et 35 en rivières et ruisseaux.

On y cultive généralement toutes les céréales.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est le tissage du coton.

Son territoire abonde en pierres blanches propres aux constructions. Il n'existe dans cette commune que 2 moulins à blé.

INCHY est à deux lieues et demie de Cambrai, à égale distance des grandes routes d'Arras et de Bapaume.

Ce village est célèbre dans l'histoire des guerres des châtelains de Cambrai contre leurs évêques ou les comtes de Flandre.

Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai, après avoir été chassé de son château d'Oisy et de celui de Porjonval, par l'évêque Gérard, avant l'an 1092, se retira à Inchy, dont il prit le nom,

et d'où il fit des courses dans tout le Cambrésis. Gérard l'assiégea, s'en serait rendu maître et l'eût rasé, si Robert de Péronne, qui était venu au secours de l'évêque, ne l'eût trompé. Sa destruction était réservée à l'empereur Henri qui, cherchant à se venger de Robert, comte de Flandre, le prit et le démolit l'an 1102. Ce château fut promptement rétabli, car Odon, sacré évêque de Cambrai, le 22 juillet 1105, en concurrence avec Gaucher nommé par l'empereur, y demeura deux ans, d'où, à l'arrivée de ce prince en 1208, il se retira pour y revenir, comme il fit, aussitôt après son départ.

Thieri d'Alsace et Sibylle, sa femme, se disposant à partir pour la terre sainte, convoquèrent les seigneurs de leurs états à Arras, le 12 mai 1157; Simon d'Oisy, fils de Hugues, non seulement refusa de s'y trouver, mais même renvoya au comte son hommage, c'est-à-dire, qu'il le renia pour son seigneur. Le jeune comte Philippe d'Alsace, âgé de moins de quinze ans, mit des troupes sur pied pour soumettre ce seigneur, et quinze jours après, le premier dimanche après Pentecôte (26 mai) de la même année, marcha contre Simon; le lendemain il campa à Inchy où il passa la nuit, détruisit le village et ravagea tout ce qui se trouvait à droite et à gauche jusqu'à Oisy. C'est à quoi il borna son premier essai; mais au mois de juillet suivant, la moisson allant commencer, Philippe revint à Inchy avec des troupes nombreuses et assiégea le château qui se rendit, le 29 du même mois, après neuf jours de siége.

Au mois de juillet 1654, les armées françaises commandées par les maréchaux de Turenne et de La Ferté, passèrent à Inchy marchant au secours d'Arras assiégé par les Espagnols.

La population d'Inchy est de 1,419 habitans, dont 201 indigens et 13 mendians.

Son territoire contient 385 hectares, dont 356 en terres labourables, 2 en prés, 6 en terrains plantés, 2 en bois, 7 en superficie des propriétés bâties, 11 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire consiste en blé, orge, seigle, colza, olliette et pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et l'orge.

Son industrie a principalement pour objet la fabrication des tulles et le tissage des cotons.

IWUY est à une lieue et demie de Cambrai et de Bouchain, sur la chaussée qui conduit de l'une à l'autre de ces villes.

Différens conciles avaient prononcé des peines contre les laïcs détenteurs de dîmes. La plupart s'en moquèrent; mais Gérard de St.-Aubert qui en tenait une à Iwuy, la restitua à l'abbaye de

son nom. La bulle du pape Paschal II, du 1.er avril 1104, donnée à ce sujet, laisse entrevoir qu'il s'agit plutôt d'une donation que d'une restitution, et en effet, la prétendue réobligation de restituer n'était qu'un manteau imaginé pour cacher des donations qui mettaient le trouble dans les familles, faisaient naître de violentes querelles entre les donataires et les enfans du donateur, donnaient lieu à des excommunications et autres persécutions dont le public commençait à ne plus être la dupe, mais qui le fut encore de nouveau par cette imagination.

La persuasion que toutes les dîmes devaient appartenir aux ecclésiastiques était encore telle, en 1212, qu'Amaury d'Iwuy, cédant, du consentement de sa femme, à la même abbaye de St.-Aubert, une dîme qu'il avait sur un muid de terre nommé le Couturel, à Iwuy, ne dit pas qu'il donne, mais qu'il rend.

Bauduin V, comte de Hainaut, avait donné, vers l'an 1180, les dîmes d'Iwuy à la même abbaye, à charge de faire célébrer pour lui trois messes par semaine.

Au temps de l'intolérance religieuse, il y avait beaucoup de protestans à Iwuy. Ils y étaient cependant tranquilles et avaient un ministre. Le parlement de Flandre, loin de les molester, fermait les yeux sur leur existence et leur avait même accordé, par ses arrêts, un état-civil.

Cette commune a été ravagée par plusieurs incendies, et notamment en mai 1779 ; depuis cette époque beaucoup d'habitations ont été couvertes en tuiles ou pannes, et l'on n'a plus éprouvé que des incendies partiels.

Iwuy possède 3,458 habitans, dont 669 indigens secourus à domicile et 18 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 1,270 hectares, dont 1,144 en terres labourables, 47 en prés, 22 en bois, 18 en contenance des propriétés bâties, 33 en routes et chemins, et 6 en rivières et ruisseaux.

On y cultive généralement toutes les céréales et les graines oléagineuses.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est la fabrication du lin pour la confection des batistes, linons et dentelles.

On compte à Iwuy 4 fabriques de coutellerie, 3 clouteries et 3 brasseries.

LESDAIN est situé à deux lieues de Cambrai et à une lieue et demie de Marcoing, son chef-lieu de canton.

Ce village possédait un château qui, dans le 15.e siècle, était occupé par une garnison française. Cette troupe faisait des courses

dans les environs et inquiétait beaucoup les habitans de Cambrai, ce qui détermina plusieurs seigneurs voisins à réunir leurs forces et à attaquer le château qu'ils emportèrent et d'où ils chassèrent les Français vers 1478 ou 1479.

Il y avait à Lesdain un péage à la possession duquel le comte de Hornes, seigneur du lieu, prétendait avoir des droits ; il fut supprimé par un arrêt du conseil du 31 octobre 1741.

Il existe dans ce village une fontaine nommée la fontaine Lorieuse, dont les eaux forment un ruisseau sur lequel est établi un moulin qui, autrefois, était banal. Ce ruisseau se jette dans l'Escaut, près de Crévecœur.

Lesdain a une population de 953 habitans.

Son territoire contient 845 hectares, dont 707 en terres à labour, 16 en prés et pâtures, 1 en vergers, 25 en jardins-potagers, 58 en bois, 1 en terres vagues, 6 en fonds d'habitation, 26 en routes et chemins, et 5 en rivières et ruisseaux.

Ses productions consistent en blé, seigle, orge, scourgeon, avoine, bivernaches, fèves, trèfle, luzerne, graines oléagineuses et légumes.

Sa culture principale est le blé.

La principale industrie des habitans est l'agriculture ; une partie d'entr'eux s'occupe aussi du tissage des étoffes en soie.

Il existe dans cette commune deux brasseries, deux moulins à farine, dont un à eau et un à vent, et une carrière de pierres.

LIGNY est à trois lieues de Cambrai et à une forte demi-lieue de Clary, son chef-lieu de canton.

Ce village est mentionné dans une transaction passée au mois de juin 1293, entre Robert Lemire, chevalier, seigneur de Honnechies, et Jean du Vivien, seigneur de Quiévy, au sujet de quatre mencaudées de terre situées sur son territoire. Ligny était alors tenu en chef de l'archevêché de Cambrai et avait appartenu à une famille de son nom, à celles de Hamal, de Luxembourg-Fiennes et autres.

Il existe encore à Ligny un ancien château-fort, bâti dans les temps de la féodalité et dont la construction passe pour remonter au 9.e siècle. Le propriétaire actuel de ce château a fait démolir la partie de l'édifice qui servait autrefois de prison.

On compte en ce village une population de 1,428 habitans, dont 526 indigens et 10 mendians.

Son territoire se compose de 874 hectares, dont 786 en labour, 25 en herbages, 17 en jardins-potagers, 8 en bois, 8 en fonds d'habitations, 27 en routes et chemins, 1 en rivières et ruisseaux, et 2 en terrains incultes.

On cultive en ce village le froment, le seigle, l'orge, le colza, l'olliette, etc.

L'industrie manufacturière y est fort répandue; mais il n'y existe aucune grande fabrique. La plupart des habitans s'occupent du tissage des étoffes en fil et en coton et de la confection du tulle bobin.

Il existe à Ligny deux brasseries, deux moulins à vent à moudre blé et une carrière de moëllons.

MALINCOURT est situé à quatre lieues de Cambrai, à droite du chemin de Guise et au sud du bois de Walincourt.

Adam, seigneur de Walincourt, qui fonda le chapitre de son nom par lettres du 15 juillet 1218, donna, aux six chanoines qui devaient le composer, la dime de Malincourt.

Bauduin Buridan, autre seigneur de Walincourt, établit, en 1237, une loi pour ses domaines, dans lesquels il comprit Malincourt, comme fit depuis Jean, seigneur de Walincourt et de Cysoing, qui changea cette loi le 15 mai 1316, par le motif qu'elle autorisait des abus qu'il était important de réformer.

La population de Malincourt est de 907 habitans, dans lesquels sont compris 183 indigens et 4 mendians.

La superficie de son territoire comprend 1,021 hectares, dont 949 en terres labourables, 9 en herbages, 16 en jardins-potagers, 20 en bois, 6 en fonds des propriétés bâties, 20 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Ses productions ordinaires sont le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle, les féveroles et les vesces.

Son produit principal est le blé.

On trouve à Malincourt deux moulins à farine. Environ un septième des habitans s'occupent au tissage des étoffes en coton.

MARCOING, village et autrefois pairie du Cambrésis, est situé à une lieue et demie de Cambrai, sur la rive gauche de l'Escaut.

Il est souvent parlé de Marcoing dans l'histoire de Cambrai, surtout au temps des évêques Gaucher, Manassès et Eudes, à cause desquels le pays essuya une guerre désastreuse au commencement du 12.e siècle. Gaucher avait été élu par le clergé, sacré par l'archevêque de Rheims et envoyé en possession de l'évêché de Cambrai et du comté de Cambrésis par l'empereur Henri IV. Cette nomination ne fut pas reconnue par les papes déjà en querelle avec les empereurs ; et d'autres évêques, savoir : Manassès et Eudes, furent successivement élus pendant la vie même de Gaucher. Celui-ci étant resté en possession et ayant tenu le parti de son souverain,

fut excommunié et devint à Rome l'objet de la plus violente haine. L'archevêque de Rheims, Manassès, excita contre lui le comte de Flandre, Robert, lui mandant de détruire Cambrai et de poursuivre les partisans de Gaucher comme des *payens;* Robert, voyant une si grande dissension entre le clergé et le peuple, entra en Cambrésis avec des troupes nombreuses, s'empara du pays, pilla et brûla les villages au point qu'ils demeurèrent sans laboureurs et sans aucun bétail; que les hommes, femmes et enfans prirent la fuite et allèrent mendier leur pain dans des terres étrangères; puis, pour resserrer la ville, le comte fit bâtir un château dans le village de Marcoing, sur l'Escaut, à deux milles de Cambrai, et ôta ainsi toute liberté aux bourgeois et tout moyen d'approvisionnement en vivres et autres objets de nécessité. Cependant, au mois d'octobre 1102, l'empereur vint en Cambrésis avec une grande armée devant laquelle le comte se retira; alors, dit l'auteur auquel sont empruntés ces détails, il n'y eut ni forteresse, ni château qui ne fût pris par force ou par crainte, et abattu. Il y en eut cinq ainsi détruits, dont le premier fut Marcoing; la chronique de Pruyns dit que le comte rasa lui-même cette forteresse et plusieurs autres.

Jean, duc de Bourgogne, allant assiéger, avec une armée considérable de Flamands, la ville de Ham, campa à Marcoing en 1411. Il n'y resta qu'un jour, à la grande satisfaction des habitans qui ne furent point généralement pillés comme leurs voisins, chez lesquels ces troupes avaient séjourné.

Robert de Melun, marquis de Roubaix, commandait, en 1581, une petite armée campée à Marcoing, où le prince de Parme l'avait chargé de prendre position, afin de réduire la ville de Cambrai par famine; mais le seigneur d'Inchy, qui s'était emparé du gouvernement de cette ville, se donna à François de Valois, duc d'Alençon, qui obtint du roi Henri III, son frère, des forces suffisantes pour faire retirer le marquis.

Le seigneur de Marcoing avait arrenté son marais à sa communauté et en recevait une reconnaissance annuelle; en conséquence, celle-ci soutenait qu'il ne pouvait plus y jouir du droit de plantis.

Marcoing est aujourd'hui un chef-lieu de canton; il possède à ce titre une justice de paix, un décanat et un bureau de recette de l'enregistrement et des domaines; il est aussi chef-lieu d'un bataillon cantonnal de la garde nationale.

Sa population actuelle est de 1,508 habitans, y compris 103 indigens et 20 mendians; elle était de 1,180 en 1803 et de 1,348 en 1827.

Son territoire se compose de 1,497 hectares, dont 1,209 en terres à labour, 42 en prés et pâtures, 5 en vergers, 24 en jar-

dins-potagers, 137 en bois, 2 en plantations, 4 en oseraies, 10 en fonds des propriétés bâties, 20 en rivières, et 44 en routes et chemins.

On y récolte le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les plantes à bestiaux, les graines oléagineuses et les légumes.

Sa culture principale est le blé.

La principale industrie des habitans de ce lieu est la confection des tissus de coton.

Il existe deux moulins, l'un à eau, l'autre à vent, tous deux à moudre blé, et deux brasseries.

MARETZ est situé sur la chaussée Brunehaut, à quatre lieues au sud-est de Cambrai.

Ce village est mentionné sous l'an 1080, dans un acte que possédaient autrefois les archives de l'abbaye de St.-André. Bauduin, seigneur de Maretz, ou son fils de même nom, est cité au nombre des chevaliers qui assistèrent au tournoi d'Anchin, en 1096. Un autre Bauduin céda en 1190, à l'abbaye de St.-André, du consentement de sa femme Melissende de Beauvoir, quelques héritages situés audit lieu.

Maretz a une population de 1,983 habitans, dont 119 indigens et 13 mendians.

Sa superficie est de 1,118 hectares, savoir : 961 en terres à labour, 9 en herbages, 23 en jardins-potagers, 1 en vergers, 89 en bois, 10 en fonds d'habitations, 19 en routes et chemins, 4 en rivières et ruisseaux, et 2 en terrains incultes.

On y cultive le blé, l'orge, le seigle, l'hivernache, le trèfle, l'avoine, les pommes de terre, etc.

On y récolte principalement le blé.

Beaucoup d'habitans de ce village sont employés à tisser les étoffes de coton.

On trouve à Maretz 4 moulins à blé et 2 brasseries.

MASNIÈRES est situé sur l'Escaut, à une lieue et demie de Cambrai, sur la route de Péronne et de St.-Quentin.

Lietbert, évêque de Cambrai, fondateur de l'abbaye de St.-Sépulchre en la même ville, lui donna, par des lettres de l'an 1064, l'autel de Masnières.

Hugues d'Oisy donna aussi, au mois de juin 1184, à l'abbaye de St.-Aubert, de Cambrai, tout ce qu'il possédait à Masnières.

Le Carpentier, d'après Rossel, rapporte l'épitaphe d'une dame du nom de Masnières. Voici cette pièce ; elle prouve que les anciens profitaient de toutes les circonstances pour nous donner des leçons de morale :

Chi li mort a mi mort Cola
Kon disoit Rely : Diex fach li sola
Chil fiet braf, prou, piex, hélas !
Mikelet Manniers gist priès de la
Mas tro mingnota, tro karola ;
Femelet miex vau boene etre ke tot chela.

MCCXXVII.

Ici la mort a mis mort Colas, surnommé Rely. Dieu lui fasse miséricorde ; il fut brave, vaillant, pieux, hélas ! Michelle Manniers repose près de là ; mais elle fut trop coquette et aima trop la danse. Il vaut mieux être bonne ménagère que tout cela. 1227.

Le péage, qui était établi au pont de Masnières, fut confirmé par arrêt du conseil d'Etat du 23 janvier 1742.

La population de Masnières est de 1,397 habitans, y compris 113 indigens et 9 mendians. Cette population n'était, en l'an 11, que de 1,070 individus.

La surface territoriale de ce lieu est de 1,090 hectares, divisés ainsi qu'il suit : 919 hectares en terres à labour, 53 en prés et pâtures, 2 en vergers, 19 en jardins-potagers, 23 en bois, 3 en plantations, 5 en landes, 11 en fonds d'habitations, 32 en routes et chemins, et 23 en rivières.

Ses productions sont le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, l'hivernache, le colza, l'olliette, les légumes, etc.

Ses produits principaux sont les graines oléagineuses.

Les habitans de ce village sont presque tous employés aux travaux de l'agriculture.

Il y existe une verrerie pour verres à vitres et verres à bouteilles, plus 1 moulin à eau à moudré blé, une brasserie et 1 four à chaux.

MAUROIS est situé près de la chaussée Brunehaut, à cinq lieues et demie de Cambrai et à une lieue et demie du Câtteau.

Ce village est arrosé par le ruisseau de la Vallée.

Sa population est de 722 habitans ; il n'y existait, en 1803, que 469 ames.

Son territoire comprend 208 hectares ; savoir : 160 en terres à labour, 4 en prés, 5 en terrains plantés, 29 en bois, 3 en fonds de maisons, 6 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le blé, le seigle, l'orge d'hiver, l'avoine, les fèves, les vesces et les pommes de terre.

Son produit principal est le blé.

L'industrie des habitans de ce village consiste dans le tissage des étoffes en coton, en soie et en laine. Il y existe une manufac-

ture pour les premières ; la plupart des ouvriers travaillent chez eux pour le compte d'établissemens extérieurs.

On trouve à Maurois une brasserie et 1 moulin à blé.

MAZINGHIEN est situé à l'extrémité sud-est de l'arrondissement, à sept lieues de Cambrai et une lieue et demie du Catteau.

Nous n'avons aucune particularité historique à rapporter sur ce village qui, avant la révolution de 1789, n'était qu'un hameau dépendant de la ville du Catteau.

La population de ce village qui n'était, en 1803, que de 503 individus, comprend aujourd'hui 812 habitans, dont 160 indigens et 4 mendians.

Sa superficie est de 897 hectares ainsi divisés : 558 en terres à labour, 79 en prés, 7 en superficie des propriétés bâties, 18 en routes et chemins, 2 en rivières et ruisseaux, et 233 en forêt royale.

Ses productions sont le blé, le seigle, le scourgeon, l'orge d'hiver, l'avoine, les fèves, l'hivernache, etc.

Son produit principal est le blé.

Il n'existe, en ce village, ni commerce, ni fabrique ; les habitans ne s'occupent qu'aux travaux de l'agriculture.

MŒUVRES est à trois lieues de Cambrai, à droite du chemin de Bapaume.

Ce village appartenait autrefois, en grande partie, au chapître Saint-Géry, à Cambrai. Des lettres de Nicolas, évêque de cette ville, du 15 septembre 1266, portent que le chapître consentit à l'éclissement de 16 mencaudées de terre du fief que Guy, seigneur de Dion, vendit à Gérard de Landast, seigneur d'Esne.

En 1815, le 8 du mois de juin, un orage des plus violens vint fondre sur cette commune et y occasionna de très-grands désastres. Cet orage, qui dura plus de douze heures, détruisit un quart des récoltes, fit écrouler plusieurs maisons et en endommagea beaucoup d'autres.

Mœuvres a une population de 897 habitans, dont 114 indigens et 16 mendians.

Son territoire comprend 728 hectares, qui se divisent ainsi qu'il suit : 690 en terres labourables, 12 en jardins-potagers, 4 en rivières et ruisseaux, 5 en fonds d'habitations, et 17 en routes et chemins.

On y cultive le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les graines oléagineuses, les plantes à fourrages, les pommes de terre, etc.

Ses produits principaux sont le froment, l'olliette, le colza et les pommes de terre.

Un quinzième environ de la population s'occupe au tissage des ..ffes de coton.

Il existe à Mœuvres une brasserie, 1 moulin à blé et 1 four à chaux.

MONTAY est situé sur la Selle, à une demi-lieue du Catteau et à cinq lieues de Cambrai.

Le Carpentier fait mention de ce village dans son histoire de Cambrai et du Cambrésis, et dit qu'en 1190 il était possédé par un seigneur nommé Raoul qui fut père de Simon et de Watier, dont les descendans s'allièrent avec plusieurs familles notables du pays.

Montay a une population de 314 habitans, 20 indigens et 3 mendians compris.

Sa superficie est de 546 hectares, dont 487 en terres labourables, 35 en prés, 2 en vergers, 3 en fonds d'habitations, 11 en routes et chemins, 6 en rivière, et 2 en terrains incultes.

Ses produits sont le blé, l'orge, le seigle, le colza, l'olliette, les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé et l'orge.

Il existe à Montay 2 moulins à blé et 2 brasseries.

MONTIGNY est situé à une lieue et demie du Catteau et à trois lieues et demie de Cambrai.

Ce village appartenait anciennement à l'église cathédrale de Cambrai qui en avait un diplôme du roi Zuentebold. Cette pièce ayant été détruite dans un incendie, l'évêque Etienne s'adressa à Charles-le-Simple qui lui expédia un nouveau diplôme de confirmation en date du 20 décembre 911.

Le 19 avril 1803, un incendie considérable éclata en cette commune et en moins d'un quart d'heure y consuma 27 maisons, 12 granges et 14 écuries; cet événement réduisit 35 familles à la mendicité. En 1826, le 27 juin, un autre incendie, plus violent encore que le premier, détruisit, en un instant, 85 édifices; mais ce qui vint mettre le comble à tant d'infortunes, ce fut un orage épouvantable qui, à peu de temps de là, vint fondre sur le village et produisit un torrent qui, dans sa rapidité, emporta les bois qui avaient été préparés pour la reconstruction des maisons détruites par le feu. Ce dernier événement acheva la ruine de plus de cinquante familles.

Montigny est arrosé par un ruisseau nommé le Riot-Miquel.

Sa population, qui n'était que de 464 individus en l'an 11, se compose aujourd'hui de 826 habitans, dont 75 indigens et 20 mendians.

Son territoire a 587 hectares de surface, qui se divisent ainsi qu'il suit: 517 hectares en terres à labour, 12 en herbages, 11 en

jardins-potagers, 26 en bois, 4 en superficie des propriétés bâties, 15 en routes et chemins, et 2 en terrains vagues.

On y récolte le blé, le seigle, l'orge, le colza, l'olliette et les pommes de terre.

Son produit principal est le blé.

Les tissus en coton et les linons en fil que l'on fabrique en ce village sont recherchés à cause de leur qualité supérieure.

On trouve à Montigny un moulin à vent à moudre blé.

MONTRÉCOURT est situé sur la rive gauche de la Selle, à une lieue et demie de Solesmes et à quatre lieues de Cambrai, à droite de la chaussée romaine qui conduit de cette ville à Bavay.

L'empereur Othon 1.er, par un diplôme du 1.er mai 965, confirma l'abbaye de Saint-Ghislain dans la possession de ses biens et entr'autres dans celle de quatre courtils situés à *Mousteroleurt* (Montrécourt), en Cambrésis.

Montrécourt était une pairie du Cambrésis et appartenait à l'archevêque de Cambrai qui en laissait la jouissance au grand-bailli du comté, appelé grand-bailli du palais Archiépiscopal. Il paraît que de toute ancienneté il fut affecté aux baillis ; car il existe un acte de l'évêque Nicolas, du 15 septembre 1266, dans lequel Jean de Hertain est appelé son grand-bailli et son pair de Monstrécourt.

Montrécourt a une population de 327 habitans, dont 17 indigens et 3 mendians.

Son territoire comprend 351 hectares, savoir : 314 en terres labourables, 9 en jardins-potagers, 13 en bois, 1 en terrains incultes, 2 en fonds de maisons, et 12 en routes, chemins, rivières et ruisseaux.

La culture principale de ce lieu est le blé, l'orge, l'avoine. On y récolte aussi le seigle, l'hivernache, les fèves, les pois, les pommes de terre, le colza et l'olliette.

L'industrie des habitans consistait dans la fabrication des tissus de mulquinerie; depuis quelques années la majeure partie des ouvriers employés à ce travail s'occupent du tissage des étoffes de coton. D'autres habitans filent le lin pour la confection des batistes.

Il existe à Montrécourt un moulin à eau à moudre blé.

MORENCHIES est situé sur la rive gauche de l'Escaut, à une demi-lieue de Cambrai.

Ce petit village n'était encore dans le siècle dernier qu'un simple hameau. Il n'existe aucun fait historique qui lui soit particulier.

Morenchies a 110 habitans, dont 3 indigens.

Il a en superficie 150 hectares, ainsi divisés : 132 en terres labourables, 5 en prés, 2 en terrains plantés, 4 en bois, 1 en fonds d'habitations, 2 en rivières, et 4 en routes et chemins.

On y cultive le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, l'hivernache, les graines oléagineuses, etc.

Son produit principal est le blé.

Il n'existe en ce village ni commerce, ni industrie. On y trouve cependant une fabrique à chicorée.

NAVES est situé à une lieue et demie nord-est de Cambrai.

Quelques cabanes placées sur la voie romaine de Bavay à Cambrai furent l'origine de ce village. On y bâtit d'abord une chapelle succursale de Cagnoncle, qui, depuis, fut érigée en paroisse. La dîme de celle-ci appartenait au chapitre de St.-Géry, à Cambrai, contre lequel les habitans de Naves obtinrent, le 27 juillet 1728, un arrêt du parlement qui l'obligea à rebâtir le chœur de leur église. C'est maintenant un village considérable. Sa position sur l'ancien grand chemin de Cambrai à Valenciennes et les défrichemens qui ont eu lieu y ont attiré beaucoup d'habitans.

Une partie de l'armée autrichienne campa, en 1793, sur le territoire de ce lieu ; le village fut pillé et entièrement dévasté par cette troupe.

La population de Naves est de 972 individus ; sur ce nombre 38 sont indigens et se livrent à la mendicité.

Sa surface comprend 513 hectares, dont 487 en labour, 3 en prés, 8 en superficie des propriétés bâties, et 15 en routes et chemins.

Ses produits territoriaux sont le blé, le seigle, l'orge, le lin, l'avoine, l'hivernache, les lentilles, les fèves, le trèfle, la luzerne, les graines oléaginenses et les légumes.

Ses productions principales sont le blé et l'olliette.

L'industrie des habitans de ce village consiste dans l'agriculture, le tissage des étoffes de coton et le filage du lin de fin pour la confection des batistes.

Il existe deux moulins à blé et un moulin à l'huile.

NEUVILLE-St.-REMI est situé à une petite demi-lieue au nord des fortifications de Cambrai, à droite de la route de Douai.

Ce village appartenait autrefois à l'archevêché de Cambrai.

Sa population, qui n'était que de 552 individus en 1803, est aujourd'hui de 710 habitans, au nombre desquels se trouvent 169 indigens et 15 mendians.

Son étendue offre une superficie de 235 hectares, dont 192 en terres à labour, 12 en prés, 7 en terrains plantés, 3 en bois, 2

en canaux, 5 en fonds de maisons, 2 en rivières et ruisseaux, et 12 en routes et chemins.

Sa culture principale est le blé.

On y récolte aussi le colza, l'olliette, les betteraves, etc.

Sa principale industrie est l'agriculture. On y trouve un moulin à blé, deux moulins à l'huile, une brasserie et une fabrique de betteraves occupant environ soixante ouvriers.

NEUVILLY est situé sur la Selle, à quatre lieues et demie de Cambrai et une lieue du Catteau.

Ce village n'est connu dans l'histoire locale que par des seigneurs du même nom cités dans quelques recueils et particulièrement dans les registres de l'église métropolitaine de Cambrai. Rosel trouve, sous l'an 1221, un Jean de Neuvilly, chevalier, capitaine de Bohain, dont la postérité s'allia avec les maisons de Bondues, de Hailly, de Sainghin, etc.

Nous expliquons plus loin l'origine et l'étimologie du nom de ce village. (*Voyez* à l'article Viesly.)

Neuvilly est un fort village dont la population est beaucoup augmentée depuis l'an 11; elle était alors de 1,350 habitans; aujourd'hui elle est de 1,824 individus, dont 135 indigens et 17 mendians.

Il a un territoire composé de 1,246 hectares qui se divisent ainsi: 1,180 en terres labourables, 5 en prés, 1 en vergers, 5 en bois, 9 en fonds de maisons, 6 en rivières, 29 en routes et chemins, et 11 en terrains incultes.

Ses produits sont le blé, l'orge, le seigle, le colza, l'olliette et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Il existe à Neuvilly deux moulins à blé.

NIERGNIES est situé à une forte demi-lieue au sud-est de Cambrai, entre la route de Péronne et celle du Catteau.

Ce village était anciennement une pairie du Cambrésis. Jean Mouton, chevalier, s'en qualifiait seigneur en 1224; par la suite cette terre passa, par achat, en la possession de l'église métropolitaine de Cambrai.

Niergnies a 439 habitans, y compris 45 indigens et 6 mendians.

Son territoire est composé de 435 hectares, dont 416 en terres labourables, 1 en prés, 1 en bois, 3 en fonds d'habitation, et 14 en routes et chemins.

On y cultive le blé, l'orge, le seigle, le colza, l'olliette, les pois, les pommes de terre et l'avoine.

Sa culture principale est le blé.

On ne s'occupe en ce village que de l'agriculture et du commerce de vaches, auquel se livrent la plupart des habitans.
Il y existe un moulin à vent à moudre blé.

NOYELLES est situé sur la rive gauche de l'Escaut, à deux lieues de Cambrai et une demi-lieue de Marcoing, son chef-lieu de canton.
Ce village appartenait, aux 16.e et 17.e siècles, à la famille de France, de laquelle était Jérôme de France, seigneur de la Vacquerie, décédé président du conseil d'Artois, en 1606, et qui fut père de Rainaud, aussi président du même conseil.
L'éminence qui domine ce village passe pour avoir été, dans les derniers temps, le théâtre de quelque combat. On trouve de temps en temps, dans les champs voisins, des pièces de monnaie qui présentent l'époque de César-Auguste.
La population de Noyelles est de 571 habitans, dont 51 indigens et 5 mendians.
Son territoire se compose de 489 hectares, savoir : 418 en terres à labour, 18 en prés, 2 en vergers, 7 en jardins-potagers, 6 en bois, 5 en bosquets, 1 en terrains incultes, 7 en rivières, 5 en superficie des propriétés bâties, 14 en routes et chemins, et 6 en digues de l'Escaut.
Ses productions ordinaires sont le blé, l'orge, le seigle, le colza et l'olliette.
Son produit principal est le blé.
L'agriculture est à peu près la seule industrie des habitans de ce lieu.
On y trouve une brasserie et deux moulins à eau, dont un à l'huile et un à farine.

ORS est situé sur la Sambre, à six lieues de Cambrai et à une lieue et demie du Catteau.
On compte en ce village 1,289 habitans, au nombre desquels sont 239 indigens et 11 mendians.
Sa superficie comprend 1,797 hectares, dont 499 en terres à labour, 528 en prés, 1 en vergers, 9 en fonds des propriétés bâties, 43 en routes et chemins, 5 en rivières et 712 en forêts royales.
La principale ressource de ce territoire consiste dans le pâturage des bestiaux, la culture du houblon et celle du lin. On y récolte aussi le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le trèfle, l'hivernache et les fèves.
Il n'existe en ce village ni commerce ni fabrique.

PAILLENCOURT est situé à deux lieues au nord de Cambrai, entre l'Escaut et la Sensée.

La population des communes, comparée avec celle qui existait il y a trente ans, est généralement augmentée d'une manière considérable. Celle de Paillencourt au contraire offre une diminution; elle était, en 1803, de 1,145 individus; elle est aujourd'hui de 1,116, y compris 189 indigens et 17 mendians.

La superficie territoriale de ce village est de 623 hectares, dont 515 en terres à labour, 71 en prés, 1 en terrains plantés, 3 en bois, 4 en canaux, 3 en fonds d'habitations, 9 en rivières, et 17 en routes et chemins.

Ses productions sont le blé, le colza, le scourgeon, l'olliette, les féveroles, le seigle, l'hivernache, le trèfle, les pommes de terre, etc.

Son produit principal est le blé.

Il existe à Paillencourt deux moulins à blé et deux brasseries. On y fait le commerce du lin.

POMMEREUIL est situé à six lieues de Cambrai et à une petite lieue du Catteau.

Ce village existait avant l'an 1047. Il a donné son nom à une famille notable du pays, dont il est parlé dans une lettre de cette date, écrite par Gérard, évêque de Cambrai, fondateur de l'abbaye de St.-André.

En 671, S.te Rolende fut enterrée dans l'église de ce lieu, après avoir souffert le martyre des mains d'un jeune homme nommé Harduin.

La population de Pommereuil est aujourd'hui de 1,164 habitans, dont 189 indigens et 13 mendians. Elle n'était que de 810 individus en 1803.

Son territoire contient 588 hectares, dont 480 en labour, 42 en prés, 42 en bois, 8 en fonds d'habitations, 2 en rivières et ruisseaux, et 14 en routes et chemins.

On cultive en ce village le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, les féveroles, le trèfle, le foin, etc.

Son produit principal est le blé.

On trouve à Pommereuil un moulin à blé.

PROVILLE est situé sur l'Escaut, à une petite demi-lieue sud-ouest de Cambrai.

Les plus anciens titres nomment ce village *puerorum villa* (ferme des enfans). Il était sans doute appelé ainsi parceque la prébende qu'il formait était affectée, ou aux enfans de chœur, ou aux simples clercs, ou même aux écoliers du chapitre, qui tous étaient compris sous le nom de *pueri*.

Lietbert, évêque de Cambrai, fondateur de l'abbaye de Saint-Sépulchre, donna à ce monastère, en l'an 1064, un moulin et la moitié d'un autre situés à Proville, avec leurs dépendances et la pêche entre les deux moulins. Le pape Innocent II, par une bulle du 21 décembre 1142, confirma, à l'église cathédrale de Cambrai, la propriété du village de Proville, avec les terres qui en faisaient partie, un moulin et un vivier.

L'archevêque de Cambrai, comme seigneur, avait planté les marais du même lieu.

Proville a une population de 461 habitans, dont 28 indigens et 4 mendians.

Sa superficie est de 749 hectares, dont 586 en terres labourables, 48 en prés, 4 en terrains plantés, 4 en bois, 9 en canaux, 73 en terrains incultes, 8 en superficie des propriétés bâties, 13 en routes et chemins, et 4 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le blé, le seigle, l'orge, les plantes à fourrage et les légumes.

Tous les habitans de ce village se livrent à l'agriculture.

Il y existe deux moulins à l'huile et trois moulins à blé.

QUIÉVY est situé à trois lieues et demie de Cambrai, entre la route du Catteau et le chemin de Landrecies.

Nicolas, évêque de Cambrai, par des lettres du mois de mai 1153, confirma à l'abbaye de St.-André, du Catteau, la possession d'une terre située à Quiévy. Mathieu, sieur de Montai, par un acte du mois d'août 1266, déclare que Werri de Beaumont, *son homme*, a vendu à l'abbaye de St.-Aubert la part qu'il avait dans le village de Quiévy.

Ce village n'avait, il y a trente ans, que 1,782 habitans; il en a aujourd'hui 2,516, c'est-à-dire, près de moitié en sus. Dans ce dernier nombre sont comptés 175 indigens et 22 mendians.

Il a une surface totale de 679 hectares, dont 621 en terres labourables, 28 en jardins-potagers, 1 en vergers, 10 en fonds d'habitations, 14 en routes et chemins, et 5 en rivières et ruisseaux.

On y récolte le blé, le seigle, l'avoine, les plantes à bestiaux, le colza, l'olliette, etc.

Son produit principal est le blé.

Il existe à Quiévy un grand nombre de fabriques dans lesquelles on confectionne les batistes, les linons et les tissus de coton. On y trouve aussi une fabrique de tulle, deux moulins à blé, trois brasseries et un moulin à l'huile.

RAILLENCOURT est situé à une lieue de Cambrai, à droite de la route d'Arras.

Le pape Innocent II confirma à l'église cathédrale de Cambrai, par une bulle du 21 décembre 1142, la propriété du district de Raillencourt.

On prétend qu'il a existé sur le territoire de ce lieu un château fort qui servait de station romaine.

La population de ce village, qui n'était que de 493 individus en 1803, comprend aujourd'hui 721 habitans, dont 241 indigens et 16 mendians. L'augmentation est de près de moitié.

Son territoire contient 698 hectares, dont 661 en terres labourables, 1 en terrains plantés, 1 en canaux, 5 en fonds d'habitations, 28 en routes et chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Les céréales sont sa culture principale.

On y récolte aussi l'avoine, le colza, l'olliette, le lin de mars, le lin de mai et les pommes de terre.

Il existe en ce village deux moulins à farine et quatre moulins à l'huile.

RAMILLIES est situé sur la rive gauche de l'Escaut, à une petite lieue de Cambrai.

La seigneurie de ce village était possédée, avant l'an 950, par la famille Dragon.

Lietbert, évêque de Cambrai, par ses lettres de fondation, de l'an 1064, donna, à l'abbaye de St.-Sépulchre de la même ville, des biens situés à *Ramelies*.

Ce village a une population de 438 habitans, dont 104 sont inscrits sur la liste des indigens et 4 se livrent à la mendicité.

Il a en territoire 509 hectares, dont 474 en terres à labour, 10 en prés, 2 en terrains plantés, 3 en canaux, 5 en fonds de maisons, 14 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Ses productions sont le blé, le seigle, l'orge d'hiver, l'avoine, les pommes de terre, l'olliette, le colza, le lin, les pois, les fèves, les féveroles, etc.

Son produit principal est le blé.

On trouve en ce village deux moulins à farine, un moulin à l'huile et une brasserie.

REUMONT est situé sur la chaussée Brunehaut, à cinq lieues de Cambrai et une lieue du Catteau.

Ce village servit jadis d'apanage à un puîné de la maison de Roisin, nommé Guy, qui existait en 1182. L'abbaye de St.-Aubert racheta, au mois de mai 1256, les deux tiers d'un terrage qui devaient 8 mencaudées de ses terres situées à Reumont.

La population de Reumont était, en 1803, de 581 individus. Celle constatée par le dernier recensement est de 736 habitans, compris 163 indigens et 9 mendians.

Son territoire contient 277 hectares, dont 234 en terres à labour, 21 en prés, 7 en vergers, 2 en bois, 5 en fonds d'habitations, 7 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les fèves et les pommes de terre en grande quantité.

Il y existe huit fabriques pour le tissage des étoffes de coton, qui occupent à peu près la moitié des ouvriers de la commune. L'autre moitié des travailleurs est employée à la confection du mérinos et des tissus en soie pour le compte d'établissemens étrangers à la localité.

On trouve en outre, à Reumont, une brasserie et 1 moulin à blé.

RIBÉCOURT est situé à deux lieues de Cambrai, à droite de l'ancienne route de Paris.

Ce lieu était autrefois la limite du Cambrésis du côté de la province de Picardie. Il est encore aujourd'hui celle du département du Nord, dont il fait partie, et du département de la Somme.

Ce village est arrosé par le ravin de Marcoing.

Ribécourt a une population de 702 habitans, dont 83 indigens et 10 mendians. Cette population n'était que de 540 individus en 1803.

Son territoire comprend 876 hectares, dont 829 en terres labourables, 11 en jardins-potagers, 4 en bois et bosquets, 7 en fonds de maisons, et 25 en routes, chemins, etc.

Ses productions ordinaires sont le blé, le seigle, l'orge, les plantes à fourrages, les légumes, l'olliette et le colza.

Son produit principal est le blé.

L'industrie des habitans consiste dans l'agriculture et dans le tissage des étoffes de lin et de coton.

Il y existe 2 brasseries, 2 moulins à blé et 4 carrières pour l'extraction des pierres de taille.

RIEUX, autrefois *Riew*, est situé à deux lieues de Cambrai, à droite du chemin romain de Bavay.

Bauduin V, comte de Flandre et de Hainaut, acheta la terre de Riew et la donna, en 1192, à Gérard de St.-Aubert, son cousin, en compensation des droits que celui-ci réclamait sur une terre en Ostrevent vendue par ses auteurs à Bauduin IV.

Alissandre de Wasnes, qui fut dame de Riew, fonda au même lieu une *chapellenie* dépendante de St.-Aubert.

Rieux avait 1,406 habitans en l'an 11; sa population actuelle est de 1,710 individus, y compris 249 indigens et 17 mendians.

Il y a une superficie de 758 hectares, dont 706 en terres labourables, 14 en jardins-potagers, 1 en carrières, 6 en fonds des pro-

priétés bâties, 28 en routes et chemins, et 3 en terrains incultes.

On y récolte le blé, le seigle, l'avoine, le colza, les plantes à fourrages, etc.

Son produit principal est le blé.

Les ouvriers de ce village sont employés à la fabrication des batistes, linons et tissus de coton.

Il y existe 4 moulins à vent et 2 brasseries.

ROMERIES est situé à quatre lieues et demie de Cambrai et à deux lieues du Quesnoy, sur le chemin qui communique à ces deux villes.

Ce village est traversé par le ruisseau de Vendegies.

Sa population est de 776 habitans, au nombre desquels sont comptés 223 indigens et 13 mendians.

Sa surface totale est de 586 hectares, dont 508 en terres labourables, 18 en prés, 23 en pâtures, 9 en jardins-potagers, 1 en bois, 2 en terrains incultes, 3 en fonds de maisons, et 22 en routes, chemins, rivières et ruisseaux.

On y récolte le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle et les plantes à fourrages.

Son produit principal est le blé.

La principale industrie de ce lieu était, il y a dix ans, la fabrication des batistes; aujourd'hui tous les ouvriers sont occupés au tissage des étoffes de laine.

Il existe à Romeries 2 brasseries et 2 moulins, dont 1 à eau et 1 à vent.

RUMILLY est situé à une forte lieue de Cambrai, entre la route de Paris et le chemin de Crèvecœur.

Par un acte de l'an 1125, Bauduin de Canteleu, sieur du Tronquoi, donna à l'abbaye de St.-Aubert le droit qu'il avait sur la dîme de 30 mencaudées de terre situées à Rumilly.

Les archives communales de ce lieu contiennent les registres de l'état-civil depuis 1600.

La population de ce lieu est considérablement augmentée depuis trente ans; alors elle n'était que de 998 habitans, et elle en comprend aujourd'hui 1,579, au nombre desquels on compte 42 indigens et 6 mendians.

Son territoire contient 665 hectares, dont 620 en terres labourables, 1 en vergers, 18 en jardins-potagers, 9 en fonds des propriétés bâties, et 17 en routes et chemins.

Le blé, l'orge, le seigle, le colza et l'olliette composent la principale culture de ce village.

On y récolte aussi l'hivernache, le trèfle, l'avoine, l'olliette, les féveroles, etc.

L'industrie des habitans consiste dans le tissage des étoffes de coton. Il existe en outre, à Rumilly, 2 brasseries, 1 moulin à blé et 1 moulin à l'huile.

SAILLY (lieu planté de saules) est à une lieue de Cambrai, à droite de la route d'Arras.

Ce village existait avant l'an 1210; Guillaume de Sailly en était seigneur à cette époque.

La population de ce lieu est diminuée depuis l'an 11; elle était alors de 550 habitans, et elle n'est plus aujourd'hui que de 504, dont 174 indigens et 16 mendians.

Son territoire contient 325 hectares, dont 310 en terres labourables, 5 en fonds de maisons, et 10 en routes et chemins.

Ses productions sont le blé, l'orge d'hiver, le seigle, l'avoine, le colza, l'olliette, le lin et les pommes de terre.

Ses produits principaux sont les céréales.

Ce village possède, pour tous établissemens industriels, 2 moulins à blé et une fabrique de pannes.

SAINT-AUBERT est à trois lieues de Cambrai, un peu moins de Bouchain et à quatre de Valenciennes.

Si l'on en croit un historien ecclésiastique de Cambrai, le château de Saint-Aubert aurait autrefois été bâti comme ceux de Paluel, Oisy, Crévecœur, Walincourt, Busigny et Hordain, pour servir de forteresse de sûreté aux évêques de Cambrai; mais on a des preuves du contraire pour celui-ci et quelques autres; Saint-Aubert était possédé par une famille illustre, issue des châtelains de Cambrai, dont était Gérard Maufilastre, tué au siége du Catteau-Cambrésis, l'an 1137. Après sa mort, les habitans de Cambrai voulurent s'emparer du château de Saint-Aubert qui les gênait; Simon d'Oisy, châtelain de Cambrai, du consentement de l'évêque, s'y opposa et prétendit le conserver à ses neveux, enfans de Gérard. Les Cambraisiens, trop faibles pour lever cette opposition, s'adressèrent au comte de Hainaut qui se joignit à eux pour en faire le siége que cependant ils furent obligés de lever. Ils se répandirent alors dans la campagne et ravagèrent les possessions de leurs adversaires; mais Hellin de Wavrin, Sénéchal de Flandre, les força à faire la paix.

Le comte de Hainaut, s'étant brouillé en 1184 avec le comte de Flandre et craignant une irruption de sa part, fit fortifier différens endroits, entr'autres celui-ci, dont il donna la garde à Gérard, seigneur du lieu.

La population de Saint-Aubert est de 2,249 habitans, dont 93 indigens et 8 mendians.

Le territoire de cette commune contient 808 hectares, ainsi divisés : 737 en terres labourables, 27 en jardins-potagers, 7 en superficie des propriétés bâties, et 37 en routes, chemins et autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, les hivernaches, les fèves, le colza, l'olliette, les pommes de terre et le trèfle.

Sa culture principale est le blé, l'orge, le colza et les pommes de terre.

Sa principale industrie est la fabrication des batistes.

On trouve à Saint-Aubert 3 moulins à blé, une fonderie de suif, 2 brasseries, et 23 fabricans de batistes.

SAINT-BENIN est à cinq lieues de Cambrai, et à une demi-lieue du Catteau, son chef-lieu de canton.

Cette commune, sur laquelle nous n'avons pu nous procurer aucun document historique, était, avant la révolution, une dépendance de la ville du Catteau.

Sa population est de 484 habitans.

Son territoire contient 462 hectares, ainsi divisés : 417 en terres labourables, 12 en prés, 10 en terrains plantés, 2 en bois, 2 en canaux, 3 en landes et marais, 3 en superficie des propriétés bâties, et 23 en routes, chemins, rivières, ruisseaux et autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, le colza et l'olliette.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il existe deux moulins à blé dans cette commune.

SAINT-HILAIRE est à une lieue de Carnières, son chef-lieu de canton, et à trois lieues de Cambrai.

Selon Gelic, ce village fut jadis un des apanages d'un puîné de l'illustre famille de Saint-Aubert ; mais de Ligno soutient qu'il fut jadis en la possession d'un cadet de Crévecœur. Le Carpentier pense que cette opinion est fondée sur une charte de l'an 1212, qui se trouvait dans les archives de l'abbaye de Saint-Aubert, et où Pierre de Saint-Hilaire, chevalier, est qualifié frère de Hugues de Crévecœur. Quoiqu'il en soit, le tournois d'Anchin, de l'an 1096, fait mention, entre les chevaliers du Cambrésis, de Jacques de Saint-Hilaire et de Hugues, surnommé le Kien, ou le Chien, son fils.

La population de Saint-Hilaire est de 1,725 habitans, dont 169 indigens et 7 mendians.

Son territoire contient 642 hectares, dont 588 en terres labou-

rables, 29 en jardins-potagers, 6 en superficie des propriétés bâties, et 19 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire consiste en froment, seigle, orge, avoine, fourrages de toute espèce, colza et olliette.

Sa culture principale est le froment.

Sa principale industrie est la fabrication des batistes qui occupe environ 300 ouvriers.

Il n'existe qu'un moulin à blé dans cette commune.

SAINT-MARTIN est situé sur l'Écaillon, près de la chaussée Brunehaut, à cinq lieues et demie de Cambrai, et à une lieue et demie de Solesmes, son chef-lieu de canton.

Ce village appartenait autrefois à la province du Hainaut.

Saint-Martin a 630 habitans, dans lesquels on comprend 193 indigens et 7 mendians.

Son territoire a une superficie de 520 hectares, dont 452 en terres labourables, 8 en prés, 5 en pâtures, 13 en vergers, 5 en jardins-potagers, 2 en bois, 11 en terrains incultes, 3 en fonds de propriétés bâties, et 21 en routes, chemins, rivières et ruisseaux.

On cultive en ce village le blé, l'orge, le seigle, l'hivernache, le colza, l'olliette, les vesces, les féveroles et l'avoine.

Son produit principal est le blé.

Sa principale industrie est la mulquinerie. Il y existe 1 moulin à eau à moudre blé, une brasserie et une carrière de moëllons blancs.

SAINT-PYTHON est situé sur la Selle, à deux lieues du Quesnoy, quatre de Cambrai, autant de Bouchain et un quart de lieue du bourg de Solesmes.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, voulant se venger du comte Bauduin, à cause de l'alliance que celui-ci venait de contracter avec le Roi de France, entra en Hainaut en 1185, prit le château de St.-Python et le brûla avec le village. Ce lieu fut encore pillé et dévasté, en 1437, par les écorcheurs dont nous avons parlé à l'article Haussy.

St.-Python a appartenu à une branche bâtarde de la maison de Ligne.

Il y existe un ancien château bâti dans les temps de la féodalité.

La population de ce village, qui n'était en l'an onze que de 1,373 habitans, comprend aujourd'hui 1,617 individus, dont 156 sont inscrits sur la liste des indigens et 22 se livrent à la mendicité.

Son territoire a une surface de 736 hectares, dont 664 en terres à labour, 5 en prés, 29 en jardins-potagers, 1 en oseraies, 5 en superficie des propriétés bâties et 32 en routes, chemins, rivières et ruisseaux.

On y cultive le blé, le seigle, l'orge, les graines oléagineuses, le trèfle, les plantes à fourrage et les pommes de terre.

Son produit principal est le blé.

La Selle, qui traverse le territoire de St.-Python, fournit des truites et des écrevisses ; elle y fait tourner un moulin à papier.

Il existe en outre, en ce village, un moulin à farine, un moulin à l'huile, une brasserie et plusieurs fabriques de batiste. Une partie des habitans s'occupe aussi du filage du lin.

SAINT-SOUPLET est situé sur la Selle, sur la limite du département de l'Aisne, à six lieues de Cambrai et une lieue du Catteau.

Le Carpentier, historien de Cambrai, mentionne ce village comme ayant donné son nom à une famille notable du pays, de laquelle était Guillaume de St.-Souplet, chevalier, en 1151, et Gérard, surnommé de Reumont, en 1228.

St.-Souplet n'avait, en 1802, qu'une population de 1,351 habitans ; celle existante aujourd'hui se compose de 1,991 individus, dans lesquels sont comptés 232 indigens et 18 mendians.

Sa superficie est de 947 hectares, dont 844 en terres à labour, 24 en prés, 36 en vergers, 4 en bois, 8 en fonds de propriétés bâties, 4 en rivières et 27 en routes et chemins.

Ses productions principales sont le blé, l'orge, le seigle et l'avoine.

On y récolte aussi les féveroles et un peu de colza et d'olliette.

L'industrie des habitans consiste dans la confection des étoffes de laine et de coton, en partie pour le compte des fabriques de St.-Quentin et du Catteau.

On trouve à St.-Souplet trois moulins à blé, trois fours à chaux et trois brasseries.

SAINT-VAAST est situé sur le chemin vicinal de Cambrai au Quesnoy, à trois lieues de Cambrai et à une forte lieue du bourg de Solesmes.

En 1260, l'abbesse et les religieuses des Prés, à Tournai, qui, lors de leur fondation, avaient été établies près d'Haspres, donnèrent à l'abbaye de Vicogne, en échange de 100 sols Hainaut de rente qu'elles lui devaient, dix mencaudées et demie de terres, situées au territoire de Vicogne.

Le cimetière de ce village était anciennement entouré de murs garnis de tours élevées. En temps de guerre, ce cimetière servait de forteresse aux habitans qui s'y réfugiaient avec leurs familles 'y mettaient à l'abri des attaques de l'ennemi.

est à Saint-Vaast qu'habite la famille du nommé Pierre-

François Pamar, homme d'une taille très-petite, natif de Besançon et âgé de 61 ans. Cet homme voyage et mendie presque continuellement dans les villes et dans les ports des départemens du Nord et du Pas-de-Calais. Le premier fruit de son mariage est un garçon maintenant âgé de 25 ans, dont la taille est d'un mètre environ.

Un exemple de la marche à-la-fois capricieuse et furibonde du choléra a eu lieu dans ce village. Voici comment le fait est rapporté : Depuis le 8 juillet, la commune se croyait délivrée de l'épidémie régnante, lorsque le 14 août, un enfant de deux ans en est violemment atteint. En l'absence de ses père et mère, il est transporté mourant chez son aïeul avec ses frères et sœurs, au nombre de quatre. Vers trois heures après midi, l'enfant malade succombe. Quelques heures après, un de ses frères est également frappé et meurt aussitôt. A celui-ci succède bientôt un troisième malade, puis un quatrième, puis un cinquième. La mère arrive ; elle veut donner ses soins à ses enfans ; elle passe la nuit près d'eux et le lendemain elle n'existait plus ; ses enfans la suivent au tombeau ; un orphelin qui logeait chez l'aïeul succombe aussi ; l'aïeul même et sa femme ne peuvent se soustraire à l'action du fléau et meurent également. Enfin, dans le court espace de cinq jours, une famille, composée de huit personnes et un enfant étranger ont cessé de vivre; néanmoins, l'épidémie n'a frappé personne autour d'eux, et après comme avant ce funeste événement, la commune de St.-Vaast n'avait aucun cholérique dans son sein.

St.-Vaast est traversé par l'Herclain, ruisseau qui devient un torrent dangereux dans les grandes pluies.

La population de ce village est presque doublée depuis 1803. Elle n'était alors que de 755 habitans, et elle en comprend aujourd'hui 1,438, dont 183 indigens et 21 mendians.

Son territoire est de 432 hectares, dont 392 en terres labourables, 18 en jardins-potagers, 1 en carrières, 3 en fonds d'habitations et 18 en routes, chemins, rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, le colza, l'olliette et l'avoine.

Sa culture principale est le blé.

Beaucoup d'habitans travaillent chez eux, et pour leur propre compte, à la confection des batistes.

Ce village possède une brasserie et deux moulins à blé mus par le vent.

SANCOURT est situé à une forte lieue de Cambrai, à droite de la route de Douai.

L'histoire du pays ne fait mention de ce village qu'en parlant de la famille qui en était en possession. Regnier, chevalier, en était seigneur en 1150.

Sancourt a une population de 394 habitans, dont 161 indigens et 7 mendians.

Sa superficie est de 388 hectares, ainsi divisés : 372 en terres à labour, 1 en terrains plantés, 3 en fonds d'habitation, 11 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le blé, l'orge d'hiver, le seigle, l'avoine, l'hivernache, les féveroles, l'olliette, le colza, le lin et la cameline.

Son produit principal est le blé.

Ce village n'a pas d'autre industrie que l'agriculture. Il y existe deux moulins à blé.

SAULZOIR, autrefois *Saulsoit* et *Saussoit* (lieu planté de saules), est situé sur la Selle et sur le chemin romain de Bavay, à quatre lieues de Cambrai, trois de Valenciennes et trois du Quesnoy.

Innocent II, par une bulle du 21 décembre 1142, confirma, au chapitre de l'église métropolitaine de Cambrai, la possession du village de Saulzoir, avec les terres, les prés, les eaux, les moulins et les deux tiers de la dîme.

Ce village fut brûlé en 1254, par les armées de Marguerite, comtesse de Flandre, et de Charles d'Anjou, frère de St.-Louis, marchant contre Jean d'Avesnes. Il fut encore ravagé, en 1340, par l'armée du roi Jean, alors duc de Normandie, qui y campa.

Le 12 septembre 1793, il y eut, auprès de ce territoire, un combat meurtrier entre les troupes françaises et l'armée autrichienne.

La population de Saulzoir n'était que de 1,532 individus en 1803 ; elle est aujourd'hui de 2,159 habitans, dont 423 indigens et 25 mendians.

Ce lieu a un territoire composé de 987 hectares, dont 870 en terres labourables, 4 en prés, pâtures et vergers, 28 en jardins-potagers, 15 en bois, 20 en terrains incultes, 7 en fonds de maisons, 36 en routes et chemins et 7 en rivières.

On y récolte le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, l'hivernache, les fèves, pois, pommes de terre, colza et olliette.

Sa culture principale est le blé, l'orge et l'avoine.

Les habitans de Saulzoir s'occupent au tissage des étoffes de coton et au filage du lin pour la fabrication des batistes. Il y a quelques années l'industrie principale était la confection des tissus de mulquinerie.

On fabrique en ce village un peu de chicorée ; il y existe deux moulins à eau à farine, deux tordoirs à l'huile, dont un à vent et un à cheval ; plus, trois brasseries.

SELVIGNY est situé à trois lieues de Cambrai, à gauche du chemin de Guise.

Un différend s'éleva au douzième siècle, entre l'abbaye de St.-Aubert, à Cambrai, qui prétendait à la possession de divers bois situés à Selvigny, et Adam, seigneur de Walincourt, qui les lui contestait parce qu'ils servaient à la défense de son château. Les parties portèrent cette affaire à l'arbitrage de Thibauld, évêque d'Amiens, qui, dans une sentence de l'an 1174, déclara que les bois appartiendraient au seigneur de Walincourt.

Bauduin, dit Buridan, établit au mois de janvier 1237, une loi et un échevinage à Selvigny, comme dans ses autres terres. Jean, seigneur de Walincourt et de Cysoing, trouvant que cette loi était insuffisante, en porta une nouvelle le 15 mai 1316.

Selvigny a une population de 652 habitans, dont 142 indigens et 8 mendians.

Son territoire comprend 604 hectares, dont 424 en labour, 14 en herbages, 14 en jardins-potagers, 2 en vergers, 25 en bois, 3 en fonds d'habitations, 13 en routes et chemins, et 109 en forêt royale.

Ses productions sont le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle, le colza, l'olliette, les pommes de terre.

Son produit principal est le blé.

Beaucoup d'habitans de ce lieu travaillent chez eux à la confection des étoffes de coton. Il n'y existe d'ailleurs aucun établissement industriel.

SÉRANVILLERS est situé à deux lieues au sud-est de Cambrai.

Ce village a une population de 572 habitans, y compris 95 indigens et 3 mendians.

Sa superficie est de 387 hectares, dont 359 en terres à labour, 10 en jardins-potagers, 1 en vergers, 1 en bois, 4 en fonds d'habitations et 12 en routes et chemins.

Sa culture ordinaire est le blé, l'orge, le seigle, l'hivernache, le colza, l'olliette, les féverolles, les pommes de terre et l'avoine.

Sa culture principale est le blé.

L'industrie des habitans consiste dans l'agriculture et le tissage des étoffes de coton.

SOLESMES est un bourg considérable situé à peu de distance de la rive droite de la Selle, à quatre lieues de Cambrai, Bouchain et Valenciennes, trois du Quesnoy et deux du Catteau.

Dès l'an 705 Solesmes était un fisc important que le roi Childebert donna, par un diplôme du 12 mars de la même année, à

l'abbaye de St.-Denis. Childebert appelle ce lieu *Solemium* ; il dit qu'il est situé dans le territoire de *Fanmars*, et le donne, avec tous ses profits, ses dépendances, les droits qui s'y levaient sur la garance et la mercerie, et tous les biens réunis jusqu'alors à ce fisc.

Ce diplôme n'est pas le premier qui ait fait mention de Solesmes, car celui de Pépin, de l'an 749, parle de deux autres déjà expédiés en faveur de l'abbaye de St.-Denis, l'un sous Childebert, roi d'Austrasie, vers la fin du 6.e siècle ; l'autre sous Clotaire II, vers l'an 625, en vertu desquels les religieux de Saint-Denis s'étaient mis en possession de Solesmes.

Cette abbaye de St.-Denis était située sur le territoire même de Solesmes ; elle avait été, dans le principe, habitée par des moines et le fut ensuite par des templiers. Les bâtimens de ce monastère furent plus tard convertis en ferme et sont aujourd'hui occupés par un pensionnat ; on y voit encore les restes des fenêtres gothiques de l'ancien cloître.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, dans la guerre qu'il fit à Bauduin V, comte de Hainaut, prit le château de Solesmes et mit le feu dans le bourg. Ce sont les fragmens de cette forteresse que Carpentier, historien de Cambrai, a connus et qu'il a jugés de construction romaine. Le titre de fisc, que portait cet endroit, semble en effet appuyer son assertion ; mais l'existence du temple du Soleil, dont il parle, est purement imaginaire.

Les ruines de ce château, qui avaient disparu, furent retrouvées en 1829. Le sieur Labbez, faisant fouiller dans une de ses propriétés, près de la rivière de Selle, découvrit les restes, très-bien conservés, d'une tour bâtie en pierres de taille et qui paraissait avoir fait partie d'une forteresse, ce qui s'annonçait par les meurtrières pratiquées dans les murs. Le rehaussement du terrain couvrait partout cette maçonnerie qu'il fut impossible de démolir jusqu'à sa base.

Un autre château assez considérable, appelé le *Donjon*, a existé sur le territoire de Solesmes. Il a appartenu à un seigneur renommé dans le pays, nommé Harduin, aux libéralités duquel le bureau de charité doit une partie des biens qui composent sa dotation ; on montrait encore, il y a quelques années, des ruines que l'on prétendait être celles de la tour de ce château.

Près des bâtimens de l'ancienne abbaye de St.-Denis est une fontaine qui vient d'être restaurée par les soins de l'autorité locale et qui est une des plus belles du pays. L'église paroissiale, bâtie en 1780, est grande et belle et surmontée d'une flèche qui a plus de 200 pieds d'élévation.

Les pillards ou écorcheurs, troupes françaises débandées, cam-

pèrent quelque temps à Solesmes en 1437 et y firent beaucoup de mal. En 1793 toute l'armée autrichienne campa autour de ce lieu pendant onze mois, sous le commandement du prince de Saxe-Cobourg.

Solesmes jouissait, avant la révolution, de diverses franchises qui lui avaient été accordées dès l'an 706 par Chidelbert II, roi de France. Dans la suite, plusieurs souverains lui accordèrent encore des faveurs du même genre, ce qui est constaté par les actes et les pièces qui reposent dans les archives de la commune. On y remarque, entr'autres, une lettre de Henri IV, assez bien conservée.

Il se faisait autrefois en ce lieu un grand commerce de tabacs, toilettes, batistes et fil de mulquinerie. Il y existait un bailliage composé d'officiers résidant au Catteau, qui venaient y rendre la justice le samedi de chaque semaine.

Le bourg de Solesmes est arrosé par le Bayart, petite rivière qui le traverse en partie par un conduit souterrain et forme une chute curieuse où elle fait tourner un moulin et fournit de l'eau à plusieurs brasseries.

Il est aujourd'hui chef-lieu d'une justice de paix, d'un décanat et d'un bataillon de garde nationale. Il y existe un bureau de recette de l'enregistrement et des domaines.

Solesmes a une population de 4,995 habitans, y compris 1,201 indigens et 40 mendians; cette population n'était que de 3,959 il y a trente ans; l'augmentation est de plus du quart.

Son territoire se compose de 2,252 hectares, dont 2,038 en terres labourables, 35 en prés, 15 en pâtures, 42 en jardins-potagers, 1 en bois, 10 en terrains incultes, 15 en superficie des propriétés bâties, 85 en routes et chemins, et 11 en rivières.

On y cultive le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, les fèves, l'olliette, le colza et les pommes de terre.

Ses productions principales sont le blé, l'orge et le seigle.

Les habitans de ce bourg s'occupent de l'agriculture, du commerce de batistes et du colportage. Les ouvriers y sont employés au tissage des étoffes de coton, à la confection du mérinos et au filage du lin.

Il y existe 3 moulins à eau faisant farine et 10 brasseries.

SOMMAING est situé sur la rive droite de l'Ecaillon, à cinq lieues de Cambrai et deux du Quesnoy.

Ce village a 466 habitans, dont 34 indigens et 2 mendians.

Son territoire comprend 350 hectares, dont 285 en terres à labour, 4 en prés, 5 en pâtures, 6 en vergers, 5 en jardins-potagers, 23 en bois, 6 en terrains incultes, 2 en fonds de maisons, et 14 en routes, chemins, rivières et ruisseaux.

On cultive à Sommaing, le blé, l'orge, le seigle, l'hivernache, les pois, pommes de terre, betteraves, colza et olliette.

On y récolte principalement le blé, l'orge et l'avoine.

La majeure partie des habitans s'occupe du tissage, soit des batistes, soit des étoffes en coton. D'autres filent le lin pour la confection des tissus de mulquinerie.

Il existe à Sommaing, 1 moulin à eau à farine, une brasserie et une fabrique de sucre de betteraves.

THUN-LÉVÊQUE (pendant la révolution Thun-l'Escaut) est situé sur la rive gauche de l'Escaut, à une lieue et demie de Cambrai et autant de Bouchain.

Il paraît certain que c'est près de ce village que Louis, roi de Germanie, défit les Normands en 879. A la vérité, les historiens ne sont pas parfaitement d'accord à ce sujet. M. de Valois croit que le lieu nommé *Thimus* et *Tumiomum*, qui fut le théâtre de ce combat, est Thuin-sur-la-Sambre; l'abbé Lebœuf conjecture que c'est Thun-Lévêque, et il en aurait la certitude, dit-il, s'il était prouvé que ce lieu eut été un fisc royal; mais en rapprochant les auteurs et en considérant que les Normands résidaient sur les bords de l'Escaut, que Louis avait le double intérêt et de voir le nouveau pays qu'on venait de lui donner sans presque se détourner, et de le délivrer des cruautés de ces mêmes Normands, il n'y a point de doute qu'on ne reconnaisse Thun-Lévêque.

Louis de Germanie venait de recevoir, des fils de Louis-le-Bègue, toute la partie du royaume de Lothaire que leur père et leur grand-père avaient possédée, et, en outre, l'abbaye de St.-Waast. Les Normands ravageaient cette partie le long de l'Escaut; ce motif suffisait, sans doute, pour l'engager à retourner en Allemagne de ce côté. Il en prend la route et joint les Normands à Thun, lorsqu'ils revenaient chargés de pillage; il les attaque et leur tue 5,000 hommes. Les autres se retranchent dans Thun; le combat cesse, parce que Hugues, fils de Louis, y est tué. C'est ainsi que les annales de Fulde et de Metz nous présentent les faits. *Tun* y est traité de fisc royal; mais, dit-on, Thun n'avait point cette qualité; on répond à cela que ce village étant échu à l'évêque de Cambrai, avec le comté de ce nom que lui donna l'empereur Henri II, il est impossible qu'il n'ait pas formé un fisc royal.

Au reste, il suffit de prouver que *Thinnus* ou *Thumiomum* n'est pas Thuin-sur-la-Sambre, pour qu'on ne conteste pas ces noms à Thun-Lévêque. Consultons à ce sujet l'auteur des annales de St.-Vaast; il nous dira que peu de temps après le combat ci-dessus rappelé, l'abbé de Saint-Amand, Gozlin, qui craignait

pour son monastère, marcha aussi contre les Normands d'un côté de l'Escaut, et donna jour aux habitans de l'autre côté pour attaquer ensemble; or les Normands n'avaient pas pénétré bien avant au-delà de l'Escaut, puisqu'il s'y trouvait du monde pour les combattre, quand il est connu que ces barbares avaient l'habitude d'exterminer toute la population des pays qu'ils ravageaient. Gozlin ne réussit point et renvoya son armée au mois d'octobre. C'est seulement à cette époque, ajoute l'annaliste de St.-Vaast, que les habitans de tout état et de tout âge des terres au-delà de la rive droite de l'Escaut se sauvèrent comme firent par conséquent ceux de Thuin qui étaient dans cette position. Donc, les Normands n'avaient point été à Thuin dès le mois de février précédent.

Le village de Thun fut pillé et brûlé en 1153. Voici ce qu'en dit Lambert de Waterlos, auteur contemporain. Simon d'Oisy, châtelain de Cambrai, cherchant à perdre Nicolas, évêque de la même ville, alla trouver le comte de Flandre, lui promit de le rendre maître de Cambrai, comme l'avaient été ses prédécesseurs, s'il voulait l'aider contre l'évêque. Le comte le lui promit et reçut à l'instant son hommage. Simon étant revenu quelque temps après, le comte tint conseil la veille de l'Assomption et ordonna à son armée de se rassembler et de se trouver en état à Arras, le dimanche suivant. Cet ordre fut ponctuellement exécuté; les troupes sortirent d'Arras le lundi et se rendirent directement à Thun, village appartenant à l'évêque. Les habitans étonnés se récrièrent; mais ils ne purent empêcher les soldats de piller les meilleurs effets, de brûler les maisons, de ravager celle de l'évêque et de tuer plusieurs personnes. Le comte étant arrivé fit dresser ses tentes et campa au même lieu; ce que l'évêque ayant appris, il fit fermer les portes de Cambrai et tint conseil. Les chevaliers que ce prélat avait appelés pour le défendre étaient pleins de courage; ils sortirent de la ville à la pointe du jour, tous armés et à son insu, et allèrent insulter de fait et de paroles les Flamands dans leur camp. Ceux-ci prirent aussitôt les armes; mais les premiers cédèrent le terrain et retournèrent promptement sous les murs de la ville, où ils furent suivis aussitôt. Le combat alors commença et dura jusqu'à la nuit; quelques chevaliers furent tués, d'autres pris et beaucoup de chevaux demeurèrent sur le champ de bataille. Le surlendemain, plusieurs habitans notables de Cambrai se rendirent auprès du comte, qui, à leur prière, accorda à l'évêque Nicolas une trêve de huit jours. Cette expédition n'eut pas d'autre suite; le mercredi suivant, à la pointe du jour, le feu fut mis au camp et

les troupes se séparèrent en pillant tout ce qui se trouvait du côté de la rive gauche de l'Escaut.

Le même évêque Nicolas avait fait construire à Thun le château dont nous avons déjà parlé, et, auparavant, s'était fait confirmer la propriété de ce village, par une bulle du pape Innocent II, du 21 décembre 1142. Après sa mort, en 1167, les habitans de Cambrai se rendirent à Thun et démolirent et brûlèrent entièrement ce château sous un vain prétexte ; mais dans la vérité, parce qu'il pouvait servir à les contenir dans l'obéissance. Ce château, dans la suite, fut rétabli.

Edouard VI, roi d'Angleterre, ayant déclaré la guerre, en 1338, à Philippe de Valois, roi de France, passa en Flandre, où il joignit ses alliés. Ce prince ayant l'intention d'assiéger Cambrai, qui était au pouvoir des Français, un de ses officiers, Gauthier de Masny, chevalier de Hainaut, établi en Angleterre, s'empara du château de Thun-Lévêque et en donna le commandement à un de ses frères, nommé Gilles, qui fit beaucoup de mal aux habitans de Cambrai. Ceux-ci et l'évêque, continuellement inquiétés par cette garnison, supplièrent Jean, duc de Normandie, commandant l'armée française, de les en délivrer. En conséquence, ce prince assiégea Thun dans toutes les formes, au mois de juin 1340. Les machines qu'il fit venir de Cambrai et de Douai jetèrent, dans la place, de grosses pierres qui abattirent tous les combles des bâtimens et y lancèrent aussi des chevaux et autres animaux morts dont la puanteur insupportable fit beaucoup de mal aux assiégés. Les comtes de Hainaut et de Namur, le duc de Brabant et Jacques d'Artevelde, à la tête de plus de 60,000 Flamands, vinrent pour faire lever le siége ; mais le trouvant trop avancé et le duc de Normandie refusant le combat, le comte de Hainaut, pendant une escarmouche, fit avancer des barques sur l'Escaut, qui retirèrent la garnison de Thun. Elle y mit le feu en partant ; mais les Français l'éteignirent.

Thun-Lévêque a une population de 736 habitans, dont 130 indigens et 10 mendians.

Son territoire comprend 562 hectares ainsi divisés : 399 en labour, 125 en prés, 3 en bois, 5 en canaux, 5 en superficie des propriétés bâties, 22 en routes et chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le blé, le seigle, le scourgeon, l'avoine, le lin, le colza, l'olliette, la cameline, les pommes de terre, les pois, fèves, féveroles, etc.

Son produit principal est le blé.

Une partie des ouvriers de cette commune est occupée au tissage des étoffes.

Il y existe un moulin à blé et un moulin à l'huile.

THUN-SAINT-MARTIN est situé sur la rive droite de l'Escaut, à une lieue et demie de Cambrai et de Bouchain ; il n'est séparé de Thun-Lévêque que par la rivière.

Ce village est un de ceux, au nombre de quatre, dont Godefroi de Fontaines, évêque de Cambrai, donna *l'avouerie* à l'église collégiale de Saint-Géry de la même ville, par des lettres du mois de juin 1232.

Thun-Saint-Martin a 817 habitans, dont 143 indigens et 7 mendians.

Il a un territoire composé de 603 hectares, dont 512 en terres labourables, 58 en prés, 3 en bois, 6 en fonds de maisons, 17 en routes et chemins, et 7 en rivières et ruisseaux.

Ses productions ordinaires sont le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, le lin, les pommes de terre.

Son produit principal est le blé.

Il se fait en ce village un commerce de lin peu étendu. Il y existe 2 moulins à blé et une fabrique de sucre de betteraves.

TILLOY (lieu planté de tilleuls) est situé à une demi-lieue de Cambrai, sur une hauteur, à droite de la route de Douai.

Everard, surnommé Radoul, seigneur de Mortagne et châtelain de Tournai, donna en 1101 à l'abbaye de Saint-Aubert, plusieurs terres situées à Tilloy, etc. Une partie des revenus de ce village était anciennement affectée à la table des chanoines dudit monastère.

La population de Tilloy est de 231 habitans, dont 175 indigens et 5 mendians.

La surface de son territoire est de 329 hectares, dont 317 en terres labourables, 2 en superficie des propriétés bâties, 1 en rivières et ruisseaux, et 9 en routes et chemins.

On y cultive le blé, l'orge, le seigle, le colza, le lin et l'avoine.

Sa culture principale est le blé.

On trouve à Tilloy 3 moulins à l'huile et 2 moulins à blé.

TROIS-VILLES est situé à quatre lieues et demie de Cambrai, à droite de la route du Catteau et à la distance d'une lieue de cette dernière ville.

Gilles du Fay, qui possédait la seigneurie du même nom, près du village de Trois-Villes, fit partie des Churlins du Cambrésis qui assistèrent au tournoi d'Anchin, en 1096.

Trois-Villes est un village considérable. Sa population est très-augmentée depuis 30 ans ; elle était alors de 1,160 habitans ; elle est aujourd'hui de 1,621 individus, dont 51 indigens et 9 mendians. L'augmentation est de près de moitié.

Sa superficie est de 834 hectares, savoir : 768 en terres à labour, 12 en prés, 7 en vergers, 14 en bois, 9 en fonds de maisons, 21 en routes et chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

Ses productions sont le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza et l'olliette.

Son produit principal est le blé.

La plupart des ouvriers de ce village sont employés au tissage.

Il y existe plusieurs fabriques où l'on confectionne des étoffes en soie, en laine et en fil de mùrier, et plusieurs fabriques de tulle.

On y trouve aussi une brasserie et 3 moulins à blé.

VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON est situé près de la chaussée Brunehaut, à cinq lieues et demie de Cambrai.

La métropole de Cambrai possédait autrefois, à Vendignies, des biens considérables qu'elle devait à la munificence des anciens seigneurs du lieu. Le premier de ceux-ci, dont il soit fait mention dans les archives du pays, est Gérard de Vendegies qui, en 1091, céda au chapître de Cambrai, la dîme qu'il possédait en sa seigneurie.

Le choléra s'est manifesté en cette commune le 8 juin 1832; au 1.er juillet suivant, 26 habitans déjà en étaient morts.

Ce village n'avait en 1803 qu'une population de 525 individus; celle existante aujourd'hui est de 1,021 habitans, y compris 228 indigens et 30 mendians.

Son territoire a une surface de 639 hectares, dont 565 en terres à labour, 4 en prés, 5 en pâtures, 16 en vergers, 8 en jardins-potagers, 6 en bois, 1 en étangs, 10 en terrains incultes, 4 en fonds des propriétés bâties, 18 en routes et chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

On y récolte diverses espèces de blé; l'avoine, l'orge, les féveroles et les graines oléagineuses.

Sa culture principale est celle du blé gris et du blé blanc.

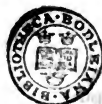
L'industrie de ce village consiste dans le tissage des étoffes de coton, et la confection des batistes et mérinos.

Il y existe une fabrique de sucre de betteraves et 1 moulin à eau, partie faisant farine et partie à usage de tordoir à l'huile.

VERTAIN est situé sur la rive droite du ruisseau de Vendegies, à gauche du chemin de Cambrai au Quesnoy, à quatre lieues et demie de la première, et à une lieue et demie de la seconde de ces deux villes.

La population de ce village est de 982 habitans, dont 577 indigens et 22 mendians.

Sa superficie est de 569 hectares, dont 502 en terres à labour, 14 en prés, 9 en pâtures, 11 en vergers, 9 en jardins-potagers,



1 en terrains incultes, 4 en fonds de maisons, 18 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

On cultive à Vertain le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, l'olliette, les plantes à fourrages, le trèfle, les pommes de terre et l'hivernache.

Sa culture principale est le blé.

La principale industrie de ce lieu était naguère la fabrication des batistes, mais cette branche de commerce étant tombée, plus de 250 ouvriers sont maintenant occupés à tisser les étoffes de laine, dites mérinos, pour une fabrique du Catteau.

Il existe en ce village un moulin à blé, une brasserie, une fabrique de chicorée et 2 briqueteries.

VIESLY est situé à quatre lieues de Cambrai et deux du Catteau.

Le nom de ce village est formé de deux mots, l'un d'ancien français, *viés*, vieux; l'autre, du saxon, *leys*, pâturage. Le premier a été ajouté au second lorsqu'il s'est formé près de Vieslis un village du même nom; on les appela alors, pour les distinguer, l'un *Neuvieslis* et l'autre *Vieslis*. Celui-ci, avant cette époque, était appelé simplement *Lis*, ainsi que le prouve un diplôme de Charles-le-Simple, de l'an 911, en faveur de la cathédrale de Cambrai, et qui porte ce qui suit : *Pago qui dem cameracenti cameres Lys, etc.;* mais 153 ans après, Lietbert, évêque de Cambrai, dans ses lettres de fondation de l'abbaye de Sépulchre, l'appelle *Vieslis*, *Veterislis.*

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, faisant la guerre à Bauduin, comte de Hainaut, en 1184, et marchant par le Cambrésis pour entrer sur le territoire de son ennemi avec une armée de plus de 40,000 hommes, campa à Viesly, où Otton de Trazegnies, chevalier Hennuyer, lui fit plusieurs prisonniers et brûla quelques maisons.

Il existe à Viesly un lieu appelé les vallées du Rouge qui, suivant les anciens, a pris ce nom pour avoir été, dans des temps reculés, le théâtre d'une bataille sanglante.

Le village possède une tour antique qui, autrefois, a servi de prison, et qui est aujourd'hui à l'usage de Maison-Commune. La flèche du clocher de l'église se fait remarquer par son élévation.

Le 1.er juillet 1832, M. Margat, aéronaute, est descendu en ballon sur le territoire de cette commune. Il était parti de Lille à six heures et demie et est arrivé à huit heures et demie, ayant ainsi fait seize lieues en deux heures. Déjà plusieurs ballons avaient effectué leur descente à Viesly.

Viesly n'avait que 1,751 habitans il y a trente ans; il en a aujourd'hui 2,373, dont 484 indigens et 16 mendians.

Son territoire est de 1,042 hectares ainsi divisés : 941 en terres

labourables, 12 en prés, 2 en pâtures, 21 en jardins-potagers, 1 en bois, 13 en fonds d'habitations, 8 en superficie des propriétés bâties, 1 en rivières et ruisseaux, et 43 en routes et chemins.

On y récolte le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les fourrages, le colza, l'olliette, le lin et les pommes de terre.

Son produit principal est le blé.

Son industrie a pour objet la confection des tissus de coton et de lin. Il y existe quatre fabriques de cette espèce occupant environ mille ouvriers de la commune et du dehors. On y trouve en outre deux fabriques de carreaux et tuiles, et une fabrique de rots en cuivre à la mécanique.

VILLERS-EN-CAUCHIE, ainsi surnommé parce qu'il est placé sur la chaussée romaine de Bavay à Cambrai, est à trois lieues de cette dernière ville et à deux lieues de Bouchain.

Ce village fut un de ceux qui furent brûlés par l'armée française aux ordres de Jean, duc de Normandie, depuis roi, lors de son expédition dans le Hainaut, en 1340.

Villers-en-Cauchie a 1,309 habitans, y compris 466 indigens et 12 mendians.

Sa surface territoriale est de 886 hectares, dont 824 en terres labourables, 3 en vergers, 24 en jardins-potagers, 6 en fonds d'habitations, et 29 en routes et chemins.

On y récolte le blé, le scourgeon, le seigle, l'avoine, l'hivernache, le colza, l'olliette et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé, le scourgeon, le colza et l'avoine.

La principale industrie des habitans est la fabrication des batistes.

On trouve en ce village 2 moulins à blé.

VILLERS-GUISLAIN est situé à trois lieues et demie de Cambrai, près de la limite du département de la Somme et à peu de distance de la route de Péronne.

Ce village appartenait, avant la révolution, à deux provinces; la plus grande partie dépendait de la Picardie, généralité d'Amiens; la plus petite partie, composée de l'église, du presbytère, du château et de 32 maisons, dépendait du Cambrésis. Cette dernière est passée sous la domination de plusieurs puissances, telles que l'Autriche et l'Espagne; l'autre est toujours restée française.

Villers-Guislain a souffert considérablement dans les anciennes guerres à cause de sa position de frontière. Les habitans de ce lieu, souvent exposés à la brutalité des soldats des divers partis, creusèrent, pour s'y soustraire, un vaste souterrain dans lequel ils se retiraient à l'approche de l'ennemi. Ce souterrain existe encore, il est composé de plusieurs rues et d'une place commune. On y descend par un puits, vis-à-vis le presbytère.

Le 4 mai 1634, ce village fut presqu'entièrement brûlé et détruit par les événemens de la guerre. En considération de ce désastre, un arrêt du conseil d'Etat, du 19 juillet 1636, lui accorda l'exemption de toutes tailles, impôts, droits, etc. Il obtint encore par la suite un autre privilége, celui de s'approvisionner de sel et de tabac où il le jugerait bon, sans obligation au sel d'impôt. Ces exemptions furent maintenues jusqu'à la révolution.

La population de ce village est de 1,984 habitans, dont 171 indigens et 18 mendians. Elle est augmentée de près de moitié depuis 1803, car elle n'était alors que de 1,390 individus.

Son territoire a une superficie de 1,112 hectares, dont 1,030 en terres à labour, 23 en jardins-potagers, 19 en bois, 13 en superficie des propriétés bâties, 24 en routes et chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

Sa culture principale est le blé.

On y cultive aussi l'avoine, les fourrages et les graines oléagineuses.

Il n'existe point de manufacture à Villers-Guislain. Les ouvriers travaillent chez eux à la fabrication des tissus en coton ; environ six cents métiers sont employés à ce genre d'industrie pour le compte de fabricans étrangers à la commune.

On trouve en ce village 2 moulins à blé et 2 brasseries.

VILLERS-OUTRÉAU est situé à trois lieues et demie de Cambrai, près de la limite du département de l'Aisne, et sur le chemin qui communique de la ville du Catteau à celle du Catelet.

Un détachement de 175 soldats russes fut cantonné pendant trois ans dans ce village, à la suite de la deuxième invasion des troupes alliées. Cent hommes de l'armée du Nord y furent aussi cantonnés, du 14 avril au 6 août 1831.

En 1826, un orage violent, accompagné d'une très-forte grêle, vint ravager entièrement cette commune et détruisit la majeure partie des récoltes.

Ce village n'avait, il y a trente ans, que 1,860 habitans; il en a aujourd'hui 2,438, dont 161 indigens et 33 mendians.

Sa superficie totale comprend 704 hectares, ainsi divisés : 618 en labour, 13 en herbages, 39 en jardins-potagers, 1 en bois, 12 en fonds des propriétés bâties, et 21 en routes et chemins.

Le territoire de ce lieu produit le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le colza, l'olliette, la pamelle, les betteraves, etc.

On y récolte principalement le blé.

L'industrie des habitans consiste dans la confection des linons et des tissus de coton.

Il existe à Villers-Outréau 3 brasseries et 5 moulins à blé.

VILLERS-PLOUICH est situé à trois lieues de Cambrai, entre la route de Péronne et le vieux chemin de Paris.

Il existe au centre de ce village, un vaste souterrain creusé dans la pierre et composé de plus de quatre-vingts chambres situées le long d'un corridor très-étendu. On voit aussi, près du hameau de la Vacquerie, une énorme pierre qui servait autrefois de limite entre les trois provinces d'Artois, de Cambrésis et de Picardie.

La population de Villers-Plouich est de 853 habitans, dont 61 indigens et 9 mendians.

Sa superficie est de 1,099 hectares, dont 1,043 en terres labourables, 6 en vergers, 12 en jardins-potagers, 2 en bois, 2 en terrains incultes, 7 en fonds d'habitations, 24 en routes et chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

Les productions de ce lieu sont le blé, le seigle, l'orge, les lentilles, l'avoine, le trèfle, les pommes de terre, les plantes à bestiaux, l'olliette et le colza.

On y cultive principalement le blé.

L'industrie des habitans consiste dans la fabrication des tissus de coton.

Il existe en ce village 3 moulins à blé et une brasserie.

WALINCOURT est situé à trois lieues et demie au sud-est de Cambrai, sur le chemin de Guise.

Le château de ce village appartenait anciennement aux comtes qui gouvernaient le Cambrésis et une partie du Hainaut; mais lorsque ce comté eut été donné à l'évêque de Cambrai, le seigneur de Walincourt, un des descendans de ces comtes, ne voulut point le céder, et l'évêque, qui aurait eu affaire à trop forte partie, le lui laissa.

Cette terre était considérable, car elle comprenait les seigneuries de Malincourt, Dreumont, Elincourt, la Sotière, Clary et Selvigny. C'est ce que nous apprennent des lettres de Bauduin, dit Buridan, seigneur de Walincourt, du mois de janvier 1237, par lesquelles il donne une loi écrite aux habitans de tous ces villages. Un de ses descendans, Jean, seigneur de Walincourt et de Cysoing, trouvant dans cette loi beaucoup d'abus, assembla, le 15 mai 1316, dans son château de Walincourt, un grand nombre de seigneurs et de baillis du voisinage, par le conseil desquels il la renouvela, établissant, comme dans la précédente, la peine du talion, jugée alors la plus juste.

Adam de Walincourt, qui était aussi châtelain d'Ypres et de Bailleul, fonda dans son village de Walincourt, par des lettres du 15 juillet 1218, un collége de six chanoines. Un de ses successeurs

fonda aussi, à ce que l'on croit, sur le même territoire, un couvent de Guillemites.

La population de Walincourt n'était que de 1,394 individus en 1803; elle est aujourd'hui de 1,928 habitans, dont 123 indigens et 26 mendians.

Son territoire comprend 891 hectares ainsi divisés : 290 en terres labourables, 34 en jardins-potagers, 11 en vergers, 513 en bois, 2 en terrains incultes, 7 en fonds d'habitations, 21 en routes et chemins, 2 en rivières et ruisseaux, 10 en forêt royale, et 1 en autres objets non imposables.

On voit, par le détail qui précède, que la plus grande partie de la superficie de ce village est en nature de bois.

Les terrains en culture produisent le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle, etc.

Leur produit principal est le blé.

L'industrie des habitans de Walincourt est la fabrication des étoffes dites rouenneries. Les manufactures de cette espèce qui y existent sont dirigées par des contre-maîtres pour le compte de maisons de commerce de Rouen.

On trouve en outre en ce village une brasserie et 2 moulins à blé.

WAMBAIX est situé à deux lieues au sud-est de Cambrai, à droite de la route de Guise.

Godefroy de Fontaines, évêque de Cambrai, racheta, d'un seigneur à qui il les avait données, les *avoueries* des quatre villages de St.-Géry, au nombre desquels se trouvait celui de Wambaix, et les transféra avec tous leurs droits au chapitre de cette église par lettres de l'an 1232.

La population de Wambaix est de 607 individus, y compris 49 indigens et 5 mendians. On n'y comptait que 399 habitans il y a trente ans.

Ce village a une surface totale de 614 hectares, dont 563 en terres à labour, 13 en jardins-potagers, 1 en vergers, 14 en bois, 5 en fonds des propriétés bâties, 17 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le blé, l'orge, le seigle, le colza, l'olliette, l'avoine, le trèfle, l'hivernache, le gros fourrage et les pommes de terre.

Ses productions principales sont le blé, l'orge, le colza et l'olliette.

On s'y occupe du tissage du coton et du filage du lin fin au rouet.

Il y existe une brasserie, 1 moulin à vent à farine et 1 four à chaux.

POPULATION.

Naissances. — 1831.

ARRONDISSEM.ᵗ	Enfans légitimes. Mâles.	Enfans légitimes. Femelles.	Enfans naturels reconnus. Mâles.	Enfans naturels reconnus. Femelles	Enfans naturels non reconnus. Mâles.	Enfans naturels non reconnus. Femelles	TOTAL.
Dunkerque . .	1697	1559	62	72	68	79	3537
Hazebrouck. . .	1770	1595	12	9	59	85	3530
Lille.	4653	4513	136	112	438	460	10312
Cambrai.	2471	2289	66	51	178	194	5249
Avesnes.	1646	1580	33	40	83	92	3474
Douai.	1481	1345	56	49	116	103	3150
Valenciennes .	2042	1833	90	55	125	129	4274
TOTAL. . . .	15760	14714	455	388	1067	1142	33526

Mariages. — 1831.

ARRONDISSEMENS.	MARIAGES entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	TOTAL.
Dunkerque.	569	43	105	20	737
Hazebrouck.	541	31	111	22	705
Lille.	1494	69	211	58	1832
Cambrai.	847	38	102	29	1016
Avesnes.	812	34	57	20	923
Douai.	583	31	81	16	711
Valenciennes.	832	41	78	19	970
TOTAL.	5678	287	745	184	6894

Décès. — 1831.

ARROND.	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans.	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque.	975	637	574	693	72	6	»	2957
Hazebrouck.	883	776	615	977	142	13	»	3406
Lille.......	2077	2212	2072	2334	337	34	»	9066
Cambrai...	1026	1318	776	937	189	12	»	4258
Avesnes....	469	929	686	737	225	33	»	3079
Douai.....	523	736	621	676	120	16	»	2692
Valenciennes...	751	918	641	887	177	19	1	3394
TOTAL..	6704	7526	5985	7241	1262	133	1	28852

La balance des naissances et des décès pendant l'année 1831, présente, pour les premières, un excédant de 4674. Ce nombre, ajouté aux 989,928 formant la population générale du département, suivant le nouveau recensement dont nous avons donné le résultat dans l'Annuaire de 1832, élève le total de cette population au 1.er janvier 1832, à 994,602 individus. Voyez le tableau suivant :

ARRONDISSEMENS.	Population au 1.er janvier 1831.	Accroissement en 1831.	Perte en 1831.	TOTAL au 1.er janvier 1832.
Dunkerque.........	95571	580	»	96151
Hazebrouck........	104007	124	»	104131
Lille...............	294541	1246	»	295787
Cambrai...........	152444	991	»	153435
Avesnes............	127353	395	»	127748
Douai..............	92740	448	»	93198
Valenciennes........	123272	880	»	124152
TOTAL......	989928	4674	»	994602

On voit par ces détails que la population du département a continué son mouvement progressif en 1831. L'augmentation est dans la proportion moyenne d'un individu sur 212.

Il est à remarquer que l'arrondissement de Dunkerque, qui présentait presque tous les ans un déficit, a, cette année, un accroissement de 580 habitans.

L'arrondissement d'Hazebrouck est un de ceux dans lesquels le mouvement ascendant de la population est le moins sensible ; il offre encore cette année la plus faible augmentation.

L'arrondissement de Valenciennes est celui qui présente, pour 1831, l'accroissement le plus fort, 1 sur 140.

Il est né en 1831, 33,526 enfans. Ce nombre se divise ainsi qu'il suit :

Mâles	17282
Femelles	16244

Les naissances des enfans naturels, pour la même année, sont aux naissances des enfans légitimes dans la proportion suivante :

Arrondissement de Lille	1 sur	8
——— de Douai	1 sur	8, 7
——— de Cambrai	1 sur	9, 7
——— de Valenciennes	1 sur	9, 7
——— d'Avesnes	1 sur	13
——— de Dunkerque	1 sur	11, 5
——— d'Hazebrouck	1 sur	20, 4
Terme moyen pour le département	1 sur	9, 98

Ainsi c'est dans l'arrondissement de Lille qu'il est né le plus et dans l'arrondissement d'Hazebrouck qu'il est né le moins d'enfans naturels.

On observe que les décès des enfans au-dessous d'un an sont plus nombreux dans les arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck que dans les autres ; par compensation, la mortalité chez les personnes d'un âge moyen est plus grande dans ceux-ci que dans les premiers.

Villes et communes dont la population s'élève à plus de 3,000 habitans (1).

Lille	69073	Cassel	4234
Dunkerque	24937	Quesnoy-sur-Deûle	4209
Valenciennes	18953	Gravelines	4193
Douai	18793	Steenvoorde	4022
Roubaix	18187	Wormhoudt	4020
Tourcoing	17973	Morbecque	3979
Cambrai	17646	Fresnes	3868
Bailleul	9823	Hondschoote	3833
Saint-Amand	8734	Halluin	3750
Wazemmes	8621	Landrecies	3726
Hazebrouck	7522	Linselles	3547
Wattrelos	6791	Iwuy	3458
Estaires	6504	Orchies	3425
Armentières	6338	Caudry	3343
Maubeuge	6240	Wambrechies	3322
Bergues	5962	Flines-lez-Raches	3241
Le Catteau	5946	La Gorgue	3225
Merville	5864	Nieppe	3221
Condé	5350	Le Quesnoy	3191
Comines	5316	Avesnes	3166
Solesmes	4995	Catillon	3151
Steenwerck	4747	Marcq-en-Barœul	3132
Anzin	4255	Annœullin	3053

ORDRE POLITIQUE.

PAIRIE.

La loi du 29 décembre 1831, contenant les dispositions qui ont été substituées à l'article 23 de la charte constitutionnelle, porte ce qui suit :

§ 1. La nomination des membres de la chambre des pairs appartient au Roi qui ne peut les choisir que parmi les notabilités suivantes :

(1) D'après les dispositions de la loi du 21 mars 1831, sur l'organisation municipale, les maires des communes qui ont 3,000 habitans et au-dessus sont à la nomination du Roi.

2. Le président de la chambre des députés et autres assemblées législatives ;

3. Les députés qui auront fait partie de trois législatures ou qui auront six ans d'exercice ;

4. Les maréchaux et amiraux de France ;

5. Les lieutenans-généraux et vice-amiraux des armées de terre et de mer après deux ans de grade ;

6. Les ministres à département ;

7. Les ambassadeurs après trois ans et les ministres plénipotentiaires après six ans de fonctions ;

8. Les conseillers-d'Etat après dix ans de service ordinaire ;

9. Les préfets de département et les préfets maritimes après dix ans de fonctions ;

10. Les gouverneurs coloniaux après cinq ans de fonctions ;

11. Les membres des conseils-généraux électifs après trois élections à la présidence ;

12. Les maires des villes de trente mille ames et au-dessus après deux élections au moins comme membres du corps municipal et après cinq ans de fonctions de mairie ;

13. Les présidens de la cour de cassation et de la cour des comptes ;

14. Les procureurs-généraux près ces deux cours après cinq ans de fonctions en cette qualité ;

15. Les conseillers de la cour de cassation et les conseillers maîtres de la cour des comptes après cinq ans, les avocats-généraux près la cour de cassation après dix ans d'exercice ;

16. Les premiers présidens des cours royales après cinq ans de magistrature dans les cours ;

17. Les procureurs-généraux près les mêmes cours après dix ans de fonctions ;

18. Les présidens des tribunaux de commerce dans les villes de trente mille ames et au-dessus après quatre nominations à ces fonctions ;

19. Les membres titulaires des quatre académies de l'institut ;

20. Les citoyens à qui, par une loi et à raison d'anciens services, aura été nominativement décernée une récompense nationale ;

21. Les propriétaires, les chefs de manufactures et de maison de commerce et de banque payant trois mille francs de contributions directes, soit à raison de leurs propriétés foncières, depuis trois ans, soit à raison de leurs patentes depuis cinq ans, lorsqu'ils auront été pendant six ans membres d'un conseil-général ou d'une chambre de commerce ;

22. Les propriétaires, les manufacturiers, commerçans ou banquiers payant trois mille francs d'impositions, qui auront été

nommés députés ou juges des tribunaux de commerce, pourront aussi être admis à la pairie sans autre condition ;

23. Le titulaire qui aura successivement exercé plusieurs des fonctions ci-dessus pourra cumuler du service dans toutes pour compléter le temps exigé dans celles où le service devrait être le plus long ;

24. Seront dispensés du temps d'exercice exigé par les paragraphes 5, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16 et 17 ci-dessus, les citoyens qui ont été nommés, dans l'année qui a suivi le 30 juillet 1830, aux fonctions énoncées dans ces paragraphes ;

25. Seront également dispensés, jusqu'au 1.er janvier 1837, du temps d'exercice exigé par les paragraphes 3, 11, 12, 18 et 21 ci-dessus, les personnes nommées ou maintenues depuis le 30 juillet 1830, aux fonctions énoncées dans ces paragraphes.

26. Ces conditions d'admissibilité à la pairie pourront être modifiées par une loi.

27. Les ordonnances de nomination de pairs seront individuelles. Ces ordonnances mentionneront les services et indiqueront les titres sur lesquels la nomination sera fondée.

28. Le nombre des pairs est illimité.

29. Leur dignité est conférée à vie et n'est pas transmissible par droit d'hérédité.

30. Ils prennent rang entre eux par ordre de nomination.

31. A l'avenir, aucun traitement, aucune pension, aucune dotation ne pourront être attachés à la dignité de pair.

PAIRS DE FRANCE APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DU NORD.

M. le maréchal duc de Trévise (G. ✠ G. O. ✠).
M. le lieutenant-général comte Guilleminot.
M. le comte D'haubersart.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Conformément à la loi du 19 avril 1831, le département du Nord est divisé en douze arrondissemens électoraux qui nomment chacun un député.

Voici la désignation de ces arrondissemens et celle des députés élus dans chacun d'eux, en 1831 :

1.er Lille (ville), cantons Centre et Ouest. — M. Barrois-Virnot, ✠, négociant, à Lille.

2.e Lille (ville), cantons Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest, — M. le baron de Brigode, ✠, maire, à Annappes.

3.e Lille (arrondissement), moins les cantons de la ville. — M. Coget, maire, à Thumeries.

4.e Douai (ville), trois cantons. — M. le vicomte de Montozon, maire, à Lallaing.

5.e Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville. — M. Martin fils, avocat, à Douai.

6.e Dunkerque (ville), deux cantons. — M. Dupouy aîné, négociant, à Dunkerque.

7.e Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. de la Martine.

8.e Cambrai (ville), deux cantons. — M. Lallier-Frémicourt, maire de Cambrai.

9.e Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. le comte d'Estourmel, ancien officier supérieur, à Estourmel.

10.e Valenciennes (arrondissement). — M. de Vatimesnil, avocat, à Paris.

11.e Avesnes (arrondissement). — M. Taillandier, conseiller à la cour royale de Paris.

12.e Hazebrouck (arrondissement). — M. Warein, propriétaire, à Hazebrouck.

LISTE ÉLECTORALE.

La liste électorale et du jury du département du Nord, pour l'année 1833, a été définitivement arrêtée au nombre de 5,967 inscriptions. La première partie de cette liste comprend 5,599 électeurs et se divise comme suit :

1.er	Arrond.t électoral...	466	7.e	Arrond.t électoral...	538
2.e	Idem..........	537	8.e	Idem.........	270
3.e	Idem..........	852	9.e	Idem.........	394
4.e	Idem..........	343	10.e	Idem.........	514
5.e	Idem..........	151	11.e	Idem.........	496
6.e	Idem..........	357	12.e	Idem.........	681
				TOTAL........	5599

Ainsi, le nombre des électeurs est à la population comme un est à 177.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Une ordonnance du Roi, en date du 1.er mai 1832, portant suppression des secrétaires-généraux de préfecture dans quatre-vingts départemens, décide que ces fonctionnaires cesseront d'exercer, à dater de la promulgation de ladite ordonnance, excepté dans les départemens des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, du Nord, du Rhône, de la Seine et de la Seine-Inférieure.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est à Lille, est divisé en sept arrondissemens de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Préfet.

M. le baron Méchin, conseiller-d'Etat, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

Secrétaire-général.

M. Pescatore, ✻.

Conseil de préfecture.

MM. le Préfet, président.
Duburque, ✻, doyen.
Lorain père, ✻.
MM. Vanhœnacker-Luiset, ✻.
Grodée.
Bernos, ✻.

Conseil général du département.

MM. Lhomme, propriétaire et maire, à Liessies.
Watelet de Messange, propriétaire et maire, à Nieppe.
Degravier, Florent, propriétaire, à Steene.
Le comte de Brigode, propriétaire et maire, à Camphin-en-Pévèle.
Le comte François de Sainte-Aldegonde (C. ✻), officier de l'ordre de Guillaume, lieutenant-général en retraite, à Lille.
Vantourout, négociant, à Lille.

MM. George, adjoint au maire, à Avesnes.
Darche, maître de forges, à Maubeuge.
Cleenewerck, juge de paix, à Hazebrouck.
Paul Lemaire, maire de Dunkerque.
Dupouy aîné, négociant, à Dunkerque.
Bara, avocat, à Valenciennes.
Renard, propriétaire et maire, à Fresnes.
Libert, propriétaire, à Sebourg.
De Montozon, propriétaire et maire, à Lallaing.
De Guerne, ✻, maire de Douai.
Dumoulin, conseiller à la cour royale, à Douai.
Farez, procureur-général, à Douai.
Taffin-Sauvage, maire de Cambrai.
Bery, propriétaire, à Cambrai.
Hazard-Hannecart, propriétaire, à Catillon.
Bossut, adjoint au maire de Roubaix.
Lorain, vice-président du tribunal civil, à Lille.
Dhaubersart, propriétaire et maire, à Aubencheul-au-Bac.

La session de 1832 du conseil général s'est ouverte le 1.er juin et s'est terminée le 15 du même mois. Le conseil a nommé pour président M. Farez, procureur-général du Roi près la cour royale de Douai, et pour secrétaire M. Lorain, vice-président du tribunal civil, à Lille.

Voici l'analyse des travaux du conseil général dans cette session.

Port de Dunkerque. Le conseil général vote 40,000 fr. pour la 12.e annuité (sur 15) du contingent du département dans les frais de restauration du port de Dunkerque, frais dont la caisse des dépôts et consignations a fait l'avance, en vertu d'une loi du 20 juin 1821.

Emet le vœu que les travaux actuellement approuvés, ou en cours d'exécution, soient bientôt achevés; que les jetées de l'est et de l'ouest, ainsi que les deux estacades coffrées, soient prolongées en mer de manière à favoriser l'approfondissement de l'entrée du port et à le rendre abordable à toute espèce de bâtiment; qu'il soit construit un quai en remplacement de l'estacade tombant en ruine, qui règne depuis la partie ouest du port jusqu'à l'écluse de la Cunette.

Prisons départementales. Vote 4,000 fr. pour subvenir aux dépenses d'entretien des bâtimens de ces prisons. — *Elargissement de la route vicinale de Lille à Roubaix, et construction d'un embranchement plus direct.* Le département contribuera pour moitié dans la dépense d'élargissement de la route actuelle, et dans la construction d'un embranchement direct, au moyen de six annuités de 9,800 fr., à partir de 1834. Le surplus de la

dépense demeurant à la charge des communes intéressées. — *Caserne de gendarmerie de Douai.* Vote 6,000 francs à titre de nouvel à-compte sur les frais de reconstruction de cette caserne. — *Route vicinale de Bergues à St.-Omer.* Le département interviendra dans la dépense de l'achèvement de cette route, dans la proportion de 9 annuités de 9,500 fr., et d'une dixième annuité de 12,000, sauf décompte. — *Route vicinale de Lille à Saint-Omer.* Adopte les propositions faites par M. le préfet, pour terminer cette grande entreprise. Le conseil général se charge de faire, aux frais du département, la route de Merville à Hazebrouck. Les fonds de cette dernière ville seront répartis sur la portion à terminer entre Hazebrouck et Saint-Omer. — *Routes vicinales à l'entretien desquelles le département contribue.* — Vote les fonds demandés et qui sont l'objet d'allocations annuelles. — *Route royale de Saint-Amand à Tournai.* Renouvelle ses instances pour l'achèvement du pavage de cette route à la charge du gouvernement. — *Inspecteurs-voyers.* Refuse de mettre à la charge du département la totalité des frais de cette institution utile aux communes ; borne son allocation aux 6,000 francs annuels. — *Bâtiment dit du haras, à Lille.* Ajourne toute allocation de fonds pour l'entretien de ce bâtiment, attendu que la propriété en est contestée au département et revendiquée par la ville de Lille pour y établir l'entrepôt. — *Routes royales.* Réitère le vœu 1.° que la portion de la chaussée entre Cambrai et Saint-Quentin soit percée incessamment ; 2.° que les bas côtés de ladite route soient mieux entretenus ; 3.° que les bords extérieurs de toutes les routes royales soient plantés aux frais des communes qui, par là, deviendraient propriétaires des plantations et seraient chargées de leur entretien. — *Route vicinale de Lannoy à Roubaix.* Accorde une somme de 10,000 fr., payable en cinq ans, en faveur des travaux de construction de cette route, attendu son utilité générale. — *Rivière canalisée de la Scarpe.* Renouvelle ses instances pour la prompte exécution des travaux de restauration de cette rivière. Les plans et les devis sont sous les yeux du gouvernement. — *Routes projetées de Valenciennes au Catteau et de Cambrai à Guise.* Maintient son vote de contribuer pour moitié dans les frais de construction de ces deux routes, et demande une loi qui sanctionne les votes des conseils d'arrondissement de Cambrai et de Valenciennes, de centimes extraordinaires à imposer pour subvenir à l'autre moitié. La réalisation des voies et moyens devant éprouver des retards, il sera stipulé dans les marchés une allocation d'intérêts à 4 pour 100 sur la somme restant due à l'époque de la réception des travaux. — *Canal de Roubaix.* Vote la septième annuité de 10,000 fr. à la charge du département, à titre de prime ; mais

subordonne le paiement à la reprise des travaux. — *Route de Lille à Douai par Phalempin.* Vote l'achèvement de cette route et propose les moyens d'y parvenir. — *Navigation de l'Escaut.* Renouvelle le vœu que le pont du Mouton-Noir, sur l'Escaut, soit promptement réparé, et que, pour obvier aux difficultés du passage, un second pont de communication soit établi. La reconstruction de ce pont entre dans un grand et beau projet soumis au gouvernement pour le perfectionnement. — *Curement du vieil Escaut dans le bassin de Valenciennes.* Demande l'exécution de ces travaux urgens, dans l'intérêt de la ville et de la salubrité. Ces travaux rentrent dans le système développé dans le projet dont nous venons de parler. — *Canal de la Sambre.* Ajourne la détermination sur la proposition de faire contribuer le département dans les travaux qui auraient pour objet de joindre la Sambre à l'Oise. En prononçant cet ajournement, le conseil vote en faveur de l'opération. — *Navigation intérieure.* Renouvelle les précédentes instances pour obtenir enfin la restauration de la rivière canalisée de l'Aa, dont le mauvais état est singulièrement nuisible à la navigation de Dunkerque à Aire.

Demande le creusement et l'élargissement de la Colme, la reconstruction des écluses de Lynck et de Wattendam, à 16 pieds d'ouverture, avec abaissement du radier à 1 mètre 60 centimètres;

Que les quais de la traverse de Watten soient reconstruits; que cette partie du cours de l'Aa soit canalisée; qu'il soit formé une gare au-dessus de Watten; que le radier de l'écluse dite de Quentin à Saint-Omer soit abaissé;

Que le canal du Neuf-Fossé soit amélioré;

Que le réglement de police qui régit maintenant la navigation intérieure et qui est tombé en désuétude, soit révisé de manière à favoriser davantage le mouvement de la navigation;

Que l'époque des travaux à exécuter par le génie civil et par le génie militaire, dans la traverse des villes de guerre, soit déterminée par une autorité spéciale et combinée de manière à rendre les interruptions d'une moindre durée. — *Port de Gravelines.* Appelle l'attention du gouvernement sur l'urgence des travaux de réparation des digues et d'amélioration de la navigation de ce port. — *Architectes chargés des travaux départementaux.* Demande la réorganisation de ce service, et vote, à cet effet, une somme de 5,000 fr. — *Prison de Cambrai.* Une commission, composée de membres du conseil général, est chargée d'examiner s'il y a possibilité de conserver la prison actuelle en y faisant des travaux de réparation, et si, en cas de nécessité d'une reconstruction totale, l'emplacement actuel est convenable. — *Route vicinale de Cassel à Gravelines.* Prie M. le préfet de faire de nouvelles ins-

lances pour faire cesser l'opposition militaire à la construction de cette route. — *Route d'Avesnes à Berlaimont.* La carte des deux directions proposées et les devis seront soumis au conseil d'arrondissement, ensuite au conseil général. En attendant, les travaux en cours d'exécution seront payés au moyen de 14,700 fr. qui y sont affectés. — *Droits de navigation.* Renouvelle son vœu pour que ces droits ne soient établis et payés qu'à raison du chargement effectif et non sur la charge possible. — *Ecluse de Bouchain.* Sollicite la prompte construction de cette écluse, dont le projet est soumis au gouvernement. — *Palais de justice d'Avesnes.* Le conseil général vote le paiement de 20,280 fr. 52 c. pour solde des frais de construction de ce palais de justice. — *Travaux de la Colme dans Bergues.* Vote 6,000 fr. pour solde du contingent du département dans ces travaux. — *Tour de Gravelines.* Vote un nouvel à-compte de 2,500 fr. sur le contingent de 10,000 fr. voté pour travaux de restauration de cette tour, considérée comme monument. Les 2,500 francs restant à payer seront crédités en 1833. — *Tribunal d'Avesnes.* Alloue 5,000 fr. à la ville d'Avesnes, à titre d'indemnité, pour occupation, pendant 14 ans, des locaux de l'hôtel-de-ville d'Avesnes par le tribunal de première instance. — *Caserne de gendarmerie de Saint-Python.* La vente de cette propriété départementale sera publiée de nouveau, afin de provoquer de nouvelles offres. — *Routes départementales.* Vote les fonds destinés aux travaux d'entretien des routes départementales. — *Casernes de gendarmerie.* Renonce à sa proposition de vendre les bâtimens départementaux affectés au casernement de la gendarmerie, et vote les fonds pour l'entretien de ces bâtimens en 1832. — *Caserne de gendarmerie d'Hazebrouck.* Vote 1,141 fr. 94 c. pour solder les frais de construction d'un mur de clôture à cette caserne. — *Tour de l'ancienne abbaye de Saint-Amand.* Le projet présenté pour la restauration de ce monument d'architecture n'est pas admis. Un autre architecte sera chargé de rédiger un nouveau projet. — *Bâtimens des cours et tribunaux.* Alloue un crédit de 3,000 fr. pour les travaux d'entretien en 1832. — *Mobilier des cours et tribunaux.* Alloue 2,500 fr. pour l'entretien ordinaire. — *Renouvellement d'une partie du mobilier de la cour royale.* Alloue 2,783 fr. 54 c. pour la dépense du premier devis, et ajourne celle de 987 fr. 62 c. comprise dans le devis supplémentaire. — *Mobilier du tribunal civil de Valenciennes.* Vote 2,500 fr. pour réparer le mobilier de ce tribunal. — *Tribunal de commerce de Dunkerque.* Vote 950 fr. pour la reconstruction du plafond de la salle d'audience de ce tribunal. — *Greffe du tribunal civil de Douai.* Vote 657 fr. pour travaux d'amélioration jugés nécessaires. — *Palais*

de justice de Douai. Vote 1,366 fr. pour travaux de réparation proposés. — *Réparations diverses aux bâtimens de la cour royale et acquisition d'une statue.* Vote 500 fr. pour, avec les 600 fr. crédités en 1831, faire face à la dépense admise, le surplus étant rejeté. — *Caserne de gendarmerie de Lille.* Vote les fonds nécessaires pour la réparation de la couverture de cette caserne. — *Caserne de gendarmerie d'Orchies.* Les travaux compris au projet d'agrandissement de cette caserne seront exécutés, et la dépense payée au moyen de 2,000 fr. déjà crédités, d'un nouveau crédit de 1,882 fr. 33 c., à ouvrir aux budgets de 1832 et 1833, et de l'abandon des matériaux à provenir de la démolition de la partie du bâtiment non utilisée. Vote de plus l'acquisition d'un petit terrain déjà incorporé dans la cour de cette caserne. — *Maison d'arrêt d'Avesnes.* Vote les travaux de réparation proposés. — *Dépôt de sûreté de Bailleul.* Ce dépôt étant mixte, M. le préfet est chargé de prendre tous les renseignemens nécessaires pour établir la proportion dans laquelle le département interviendra dans les travaux de réparation; il sera statué en 1833. — *Palais de justice d'Avesnes et maison de justice de Douai.* Vote les fonds nécessaires pour le déplacement des fosses d'aisances de ces deux édifices. — *Travaux exécutés dans la rue du Palais-de-Justice à Douai.* Vote 498 francs 79 centimes, pour payer les travaux exécutés dans l'intérieur du palais de justice, à l'effet de coordonner le système d'écoulement des eaux avec celui pratiqué par la ville sur la voie publique. — *Bâtimens départementaux affectés aux sous-préfectures de Douai et Avesnes.* Vote 1,000 francs pour l'entretien de ces bâtimens en 1832. — *Frais de nivellement des rivières non navigables.* Alloue 1,191 francs 27 centimes pour solde de ces frais. — *Waeteringues.* Appelle l'attention de l'administration sur les propositions faites par le conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour perfectionner l'administration des Waeteringues. — *Pont de Saint-Momelin.* Emet le vœu que l'autorité supérieure prononce sans délai sur la contestation élevée à l'égard du rétablissement du pont de Saint-Momelin. — *Chemin de Valenciennes à Hasnon.* Ajourne à statuer sur la demande de secours en faveur de ce chemin jusqu'à plus ample information. — *Chemin de Denain à Abscon.* Les ressources départementales ne permettent pas d'entreprendre la construction de cette route : elle est ajournée. — *Route départementale N.o 8 de Saint-Amand à Condé.* L'entreprise des travaux de construction de cette route est ajournée à 1835. — *Chemin de Bailleul à Vieux-Berquin.* Le préfet est prié de faire dresser le devis des travaux de construction de ce chemin, de faire délibérer les communes intéressées, et de faire connaître le résultat de ces mesures lors de la réunion du conseil. — *Route*

d'Hondschoote à Wormhoudt. Vote la rédaction du projet de cette route, lequel projet sera soumis aux communes intéressées, et ensuite au conseil général. — *Route de Douai à Bapaume.* Le préfet est invité à continuer ses instances pour obtenir l'amélioration de la partie de cette route située dans le Pas-de-Calais. — *Communication projetée de Roubaix à Valenciennes, par Mouchin.* Le conseil général déterminera ultérieurement la proportion dans laquelle le département contribuera dans la dépense, lorsqu'il connaîtra les dispositions des communes et lorsque l'état des finances départementales le permettra. — *Route de Mouchin à Saint-Amand.* Il sera pris une détermination sur le contingent départemental dans la construction de cette route, lorsque le vote des communes sera connu. — *Secours en faveur de Camphin-en-Pévèle.* Accorde une somme de 500 francs, une fois payée, pour faciliter la construction d'un pavé, utile à la contrée. — *Pont à bascule à construire à Orchies.* Adopte la proposition de placer le pont à bascule vers la porte dite de Valenciennes, à la condition que la ville d'Orchies fournira gratuitement le terrain. Vote un crédit à compte des frais d'établissement. — *Chemins vicinaux.* Révision de la loi du 28 juillet 1824. Propose diverses dispositions pour l'administration de la législation sur la réparation des chemins vicinaux. — *Etablissement thermal de Saint-Amand.* Sollicite avec les plus vives instances la restauration de ce précieux établissement, et demande qu'à défaut d'affectation de fonds applicables à ces travaux, le Gouvernement autorise la concession de l'établissement et de ses revenus, selon la proposition faite l'année dernière par M. le préfet. — *Proposition de construire un palais de justice à Cambrai.* Ajourne cette proposition. — *Pérystile de l'église St. Éloi, à Dunkerque.* Rejette la demande de secours, faite en faveur de la réparation de ce pérystile, attendu qu'il appartient aux fabriques et aux communes de pourvoir à ces frais. — *Mairies et corps de garde de la garde nationale.* Renouvelle son vœu pour que chaque commune ait un local convenable pour la tenue des séances du conseil municipal, et un corps de garde pour la garde nationale. — *Canton de Marcoing.* Refuse d'accueillir la proposition de transférer le chef-lieu de canton de Marcoing dans la commune de Masnières. — *Département du Nord.* Le conseil général demande que le département du Nord, qui par sa population se trouve le premier de la France, soit élevé à la première classe. Notre département est en effet hors de pair avec tout autre par ses trente-huit villes, ses nombreuses places fortes, ses dix-huit canaux de navigation, ses deux ports maritimes, ses contributions, son étendue et l'importance de son commerce et de ses manufactures. Remarquons aussi que le département des

Bouches-du-Rhône, qui ne compte que 335,000 habitans, est de première classe; tandis que celui du Nord, qui en a 989,938, n'est que de seconde. — *Conseil d'État et conseil de préfecture*. Emet le vœu que le principe de l'inamovibilité soit appliqué aux membres du comité du contentieux du conseil d'État et aux membres des conseils de préfecture. — *Magistrature*. Demande que les anciens magistrats âgés et infirmes soient admis à la jouissance de leur traitement avec le titre honoraire de leurs fonctions. — *Tribunal d'Avesnes*. Vote la nomination d'un quatrième juge au tribunal d'Avesnes. — *Justices de paix*. Demande l'extension de la compétence des juges de paix en matière personnelle. — *Code rural*. Demande la promulgation d'un code rural. — *Code forestier*. Demande la révision du code forestier, en ce qui concerne les bois des particuliers. — *Loi sur l'organisation municipale*. Demande que la nomination des conseillers municipaux ait lieu par tous les électeurs des communes, et non par quartiers; que tout membre d'un conseil municipal appelé aux fonctions de maire ou d'adjoint, qui refusera de remplir ces fonctions, soit réputé démissionnaire, et ne puisse être réélu avant le renouvellement triennal. — *Loi sur les élections à la chambre des Députés*. Émet le vœu qu'il n'y ait qu'un seul collége électoral par arrondissement, sauf à le diviser en sections, s'il est trop nombreux pour former une seule assemblée ; afin que les députés à nommer soient véritablement les représentans de l'arrondissement, et non pas seulement de deux ou trois cantons. — *Liste annuelle du jury*. Demande un nouveau mode de formation de la liste annuelle du jury. — *Tribunaux de commerce*. — Demande la nomination des présidens des tribunaux de commerce, pour cinq ans, et des juges pour trois années; l'admission sur les listes des notables chargés d'élire les membres de ces tribunaux, de tous les négocians payant une patente un peu élevée. — *Chambres de commerce*. Demande le renouvellement des membres des chambres de commerce, par les négocians chargés d'élire les membres des tribunaux. — *Conseils d'arrondissement et de département, et conseils municipaux*. Sollicite l'organisation des conseils d'arrondissement et de département, et la fixation de leurs attributions et de celles des conseils municipaux. — *Loterie. Impôt sur le sel et Droits de succession*. Réclame la suppression de loteries, la diminution de l'impôt sur le sel et la réduction des droits de succession en ligne directe. — *Expropriations forcées, Biens des mineurs*. Demande la simplification de la procédure sur les expropriations forcées et les ventes de biens des mineurs. — *Charbons*. Demande la réduction des droits d'entrée sur les charbons de la Belgique, et l'admission du charbon Français en Belgique, à un droit égal à celui du charbon belge. — *Tabac*. Demande

la suppression prochaine du monopole du tabac, et renouvelle la proposition tendant à faire autoriser la culture du tabac dans tous les arrondissemens du département. — *Dépôts de police.* Demande la création d'un dépôt de police dans chaque arrondissement, pour y placer les détenus en attendant leur interrogatoire. — *Secours alloués aux bureaux de bienfaisance.* Demande que le ministre du commerce et des travaux publics modifie la détermination prise en 1831, de rayer des budgets communaux les secours alloués aux bureaux de bienfaisance. — *Réunion des communes dont la population n'est pas de* 200 *habitans.* Demande la réunion de diverses communes de l'arrondissement de Cambrai, et émet le vœu pour l'application de la même mesure aux communes des autres arrondissemens qui n'ont pas 200 habitans. — *Taxes à l'entrée des villes de guerre.* Renouvelle son vote pour l'établissement des taxes à l'entrée des villes fermées, après les heures de clôture des portes. — *Douanes.* Demande la révision et la refonte en un seul code, de la législation sur les douanes, suivant un système plus conforme à nos institutions, et plus favorable aux intérêts du royaume. — *Modification à apporter à l'article* 73 *du code civil.* Demande que pour les mariages des indigens, l'acte authentique du consentement des père et mère, exigé par l'article 73 du code civil, puisse être remplacé par une déclaration faite devant l'autorité administrative. — *Plantations sur les propriétés communales.* Demande que les conseils municipaux soient appelés à examiner les plantations qu'il y aurait à faire sur les places publiques et sur les autres propriétés communales — *Monts-de-Piété.* Propose l'organisation des Monts-de-Piété en caisses d'épargnes et de prévoyance. — *Hôtels des sous-préfectures de Cambrai, Dunkerque, Hazebrouck et Valenciennes.* Alloue 4,800 francs pour le loyer de ces hôtels. — *Enfans trouvés.* Alloue 300,000 francs pour le service des enfans trouvés et abandonnés en 1833; propose l'amélioration de ce service au moyen de la nomination d'inspecteurs chargés de vérifier et de faire cesser les abus qui peuvent exister. — *Evêché.* Vote un supplément de traitement en faveur de Mgr. l'évêque et des membres du clergé diocésain, savoir : à Mgr. l'évêque 6,000 francs, aux vicaires-généraux 1,200 francs, aux chanoines 1,000 francs. — *Cadastre.* Vote deux centimes additionnels à la contribution foncière pour la continuation des travaux du cadastre. — *Agriculture.* Alloue 8,800 francs pour les sociétés d'agriculture du département. — *Etalons.* Alloue 8,000 francs pour les primes destinées à l'amélioration des races de chevaux, et demande que le Gouvernement envoie 25 étalons dans le département. — *Pêche de la morue.* Demande que la ville de Dunkerque soit considérée comme lieu de pêche pour la prépara-

16

tion et la dessication de la morue, et jouisse à ce titre de la prime de 30 francs. — *Boissons.* Demande la suppression de l'article 11 du projet de loi sur les boissons, en ce qui concerne les limites posées aux taxes d'octroi. *Secours pour grêles et incendies.* Demande une allocation plus forte, en faveur du département, dans le fonds commun affecté aux secours pour grêles, incendies et autres cas imprévus. — *Délimitation des communes.* Propose des rectifications à faire dans la délimitation des communes, cantons, arrondissemens et départemens. — *Dépenses facultatives et d'utilité départementale.* Vote cinq centimes additionnels aux contributions foncière, personnelle et mobilière pour les dépenses facultatives et d'utilité départementale. *Contributions.* Répartit entre les arrondissemens, les contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres de 1832, et prend des décisions sur diverses demandes de dégrèvement formées par des arrondissemens et des communes. Arrête les dispositions relatives au réglement des comptes d'emploi de fonds de non valeurs et d'allocation de fonds sur les 2/3 de centime des contributions foncière et mobilière. — *Budget départemental.* Règle les comptes départementaux de 1830. Vote les budgets de 1832 (nous les donnerons ci-après), et demande un supplément d'allocation sur le fonds commun. — *Instruction publique.* Renouvelle le vœu qu'il a émis l'année dernière pour la prompte annullation du droit universitaire. Demande la suppression des bourses entretenues dans les colléges royaux par les villes qui ont des colléges communaux, sans toutefois que l'adoption de ce vœu puisse préjudicier aux élèves qui jouissent de ces bourses, et qui doivent en profiter jusqu'à la fin de leurs cours. — *Instruction primaire.* Persiste dans le vote de la somme de 4,000 francs, émis l'année dernière, pour être employée en collation de bourses pour l'école normale primaire qui s'établit à Douai. Alloue 1.° 2,000 francs pour frais de premier établissement de cette école normale ; 2.° 1,500 francs pour subvenir à la dépense annuelle du traitement du directeur de l'école, de son adjoint, et pour autres menues dépenses ; 3.° 2,775 francs pour couvrir les frais de bureau des comités d'instruction primaire. Quant aux secours demandés pour constructions, réparations d'écoles communales et établissement d'écoles mutuelles, le conseil ajourne sa délibération, attendu que les propositions sont incomplètes, et qu'elles n'ont pu encore embrasser que deux arrondissemens et quelques cantons d'un troisième; il exprime en même temps le vœu que les communes assurent à leurs instituteurs un local et un traitement convenables, que l'enseignement mutuel soit encouragé, que de bons livres soient distribués dans les écoles de premier degré, et que les instituteurs qui ont altéré leur santé dans l'exercice de

leurs fonctions, soient secourus notamment celui de St.-Saulve qui enseigne depuis 50 ans. — *Jeunes aveugles et sourds-muets.* Vote les fonds nécessaires, 1.° pour trois élèves à l'institut des jeunes aveugles; 2.° pour les sourds-muets entretenus à l'institut de Paris, au nombre de deux, et à l'institution d'Arras, au nombre de six. — *École vétérinaire d'Alfort.* Ajourne à sa prochaine session la question de savoir s'il y aura lieu d'entretenir à l'école d'Alfort une demi-bourse par arrondissement; l'allocation de fonds pour les deux demi-bourses entretenues par le département à cette école est également ajournée, attendu que ces bourses sont vacantes et que l'école est licenciée. — *Médecins et maréchaux vétérinaires.* Vote, à compter du 1.er juillet, la réduction du traitement du médecin vétérinaire à 1,000 francs, et de celui des six maréchaux vétérinaires à 600 francs chacun. — *Élèves sages-femmes.* Réduit à 290 francs l'allocation demandée pour les cours des élèves sages-femmes envoyées aux frais du département à l'école de la maternité; laissant à leur charge les achats de livres, etc. — *Beaux-arts. Encouragement extraordinaire* Accorde un secours de 1,200 francs au jeune Boulenger, de Lille, élève distingué à l'école royale des beaux-arts, pour le soutenir dans ses études. — *Souscription aux classiques latins.* Vote une somme de 2,400 francs pour solder le prix de cette souscription. — *Jury médical du département.* Le conseil porte au budget de 1832 les recettes et dépenses faites par le jury médical. Les recettes s'élèvent à 8,065 francs 50 centimes et les dépenses à 4,750 francs. — *Garde nationale.* Vote la somme de 16,977 francs 29 centimes pour les dépenses occasionnées par le service de la garde nationale. — *Vaccine.* Alloue 3,500 francs pour le service de la vaccine pendant 1832. Invite le Préfet à prescrire aux bureaux de bienfaisance de faire chaque année le recensement des enfans pauvres non vaccinés, et d'avertir leurs parens, qu'à défaut de justifier de la vaccination de ces enfans, dans la quinzaine, leurs familles ne participeront plus aux distributions des secours publics. — *Choléra-morbus.* Attendu l'insuffisance des fonds affectés aux dépenses imprévues, le conseil ne vote aucune somme pour les frais de bureau des anciens et des nouveaux comités de salubrité, ni pour les dépenses relatives au traitement des indigens attaqués du choléra, sauf à demander l'imputation de ces dépenses sur le secours extraordinaire de deux millions accordé au Gouvernement pour cet objet, et dans la répartition duquel le contingent du département devait être de 69,000 francs. — *Traitement des vénériennes.* Alloue une somme de 5,300 francs pour la portion de dépense laissée à la charge du département; décide en outre, que les communes resteront chargées comme par le passé du traitement de leurs vénériennes. —

Service des maisons de santé des insensés. Vote pour la maison de santé d'Armentières, 7,600 francs, et pour celle de Lille, 4,400 francs. — *Prisons et maisons d'arrêt.* Vote 110,395 francs pour le service des dépenses des prisons en 1832, moyennant quelques modifications dans le traitement des chirurgiens et aumôniers. — *Gendarmerie.* Alloue 13,700 francs pour les dépenses locatives de la gendarmerie et l'indemnité des literies; ajourne la suite à donner aux demandes ayant pour objet l'établissement de nouvelles brigades à Bonavis, Marchiennes, Watten et Hondschoote, et arrête qu'il sera donné connaissance aux conseils des arrondissemens qui ont demandé de nouvelles brigades, de la note du ministre de la guerre à cet égard, avec invitation de détailler les motifs spéciaux de ces demandes si elles sont renouvelées. — *Francs marchés.* Vote en faveur du franc marché demandé par la ville de Roubaix, et qui se tiendrait le premier mardi de chaque mois; appuie également la demande de la ville de Tourcoing, tendant à obtenir une nouvelle fixation de l'ouverture de la foire et l'établissement de quatre francs marchés par an. — *Recrutement.* Emet le vœu que les étrangers et fils d'étrangers établis en France, soient frappés, comme les Français, du service militaire. — *Cimetière d'Esquermes.* Demande que le conseil municipal de la commune d'Esquermes soit appelé à délibérer sur la nécessité d'affecter aux inhumations un terrain qui réunisse les conditions prescrites, attendu que le cimetière actuel nuit considérablement à la salubrité publique. — *Dépenses des prisons.* Adopte les comptes définitifs, 1.° de la dépense des prisons du département pour l'année 1830; 2.° des dépenses ordinaires de la maison centrale de détention de Loos, pendant le même exercice; il approuve également les bordereaux sommaires des comptes provisoires des dépenses desdites prisons pour 1831.

BUDGET

Des dépenses fixes départementales et de celles qui sont communes à plusieurs départemens, imputables sur les centimes additionnels centralisés au Trésor public pour le paiement de ces dépenses.

EXERCICE 1832.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES accordées par le ministre.
CHAPITRE I.er			
Traitemens administratifs.			
Traitemens..	Du préfet		29,866 67
	Du secrétaire-général de la préfecture		4,000 »
	Du sous-préfet de l'arrondissem.t de	Dunkerque... 4,000 »	19,000 »
		Hazebrouck.. 3,000 »	
		Cambrai..... 3,000 »	
		Avesnes..... 3,000 »	
		Douai....... 3,000 »	
		Valenciennes. 3,000 »	
	Des conseillers de préfecture au nombre de cinq et à raison de 2,000 fr. pour chacun, ci, pour l'année		10,000 »
TOTAL du chapitre I.er			62,866 67
CHAPITRE II.			
Frais d'administration par abonnement.			
Frais d'administration de la préfecture			53,000 »
FRAIS d'administration des sous-préfectures des arrondissem.s de	Dunkerque	7,500 »	38,500 »
	Hazebrouck	6,000 »	
	Cambrai	6,000 »	
	Avesnes	7,000 »	
	Douai	6,000 »	
	Valenciennes	6,000 »	
TOTAL du chapitre II			91,500 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES accordées par le ministre.
CHAPITRE III.	
Maison centrale de détention établie à Loos pour recevoir les condamnés criminels à la réclusion, et les condamnés correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement.	
I.re SECTION.	
Dépenses ordinaires et annuelles, calculées, pour 1832, sur une population présumée d'environ quinze cent cinquante détenus.	
Art. 1.er.. Traitemens des employés........................	30,000 »
Art. 2.... Nourriture pour population d'environ 1,450 condamnés, à raison d'un prix de journée de 45 centimes .	238,000 »
Pour indemnité éventuelle, à raison du renchérissement du blé..............................	1,000 »
Pour indemnité des pertes sur le travail des détenus, en 1831..................................	25,000 »
Art. 3.... Entretien des bâtimens, comme en 1831...........	4,000 »
Art. 4.... Dépenses imprévues, y compris celles extraordinaires autorisées à l'occasion du choléra et sauf réglement définitif par le ministre..........................	10,000 »
TOTAL du chapitre III............	308,000 »
RÉCAPITULATION.	
CHAP. I.er Traitemens administratifs........................	62,866 67
II. Frais d'administration par abonnement............	91,500 »
III. Maison centrale de détention et indemnité pour les condamnés à plus d'un an d'emprisonnement.....	308,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses fixes et de celles qui sont communes à plusieurs départemens	462,366 67

Le pair de France, ministre du commerce et des travaux publics,

Approuve, jusqu'à concurrence de quatre cent soixante-deux mille trois cent soixante-six francs soixante-sept centimes, les dépenses comprises au présent budget, et alloue pareille somme sur les centimes centralisés de l'exercice courant.

Paris, le 30 août 1832. *Signé*, C.te D'ARGOUT.

BUDGET

Des Dépenses variables ordinaires, imputables, conformément aux votes du conseil général et aux approbations du ministre, 1.° sur les centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition de chaque département; 2.° sur la somme accordée dans la répartition du fonds commun destiné à remédier, suivant les besoins, à l'insuffisance des centimes ordinaires ci-dessus; 3.° sur les ressources éventuelles appartenant au département.

Exercice 1832.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE I.er	
DU BUDGET DÉPARTEMENTAL.	
Hôtel de la Préfecture.	
Art. 1.er .. Loyers de l'hôtel de la préfecture, ou des bâtimens occupés par les bureaux, lorsque ces édifices ne sont pas des propriétés départementales....	2,000 »
Art. 2.... Frais de chauffage et d'éclairage du corps-de-garde de la préfecture..	400 »
Art. 3.... Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture....	2,000 »
Art. 4.... Achats nouveaux pour complément ou renouvellement du mobilier de la préfecture..................	285 96
Total du chapitre I.er............	4,685 96

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.

CHAPITRE II.

Dépenses ordinaires des prisons départementales.
(Maisons d'arrêt, de justice ou de correction.)

Art. 1.er — *Administration.*

Indemnités aux aumôniers; traitemens des officiers de santé, concierges; salaires des guichetiers et autres.

Traitemens sujets à la retenue de 4 p. °/o pour les pensions de retraite.	Maison	de justice de Douai.	2,060 »		
		d'arrêt de Lille....	1,100 »		
	Prison	de Dunkerque.....	1,100 »		
		d'Hazebrouck.....	900 »		
		de Cambrai..	900 »		11,800 »
		d'Avesnes.........	950 »		
		de Valenciennes. ..	1,000 »		
		de Lille (Raspuck).	1,100 »		
	Pour onze dépôts de sûreté..		2,750 »		
Traitemens non sujets à la retenue.	Maison	de justice de Douai.	1,030 »		
		d'arrêt de Lille.....	1,240 »		
	Prison	de Dunkerque.....	600 »		
		d'Hazebrouck.....	530 »		
		de Cambrai.......	630 »		5,430 »
		d'Avesnes.........	380 »		
		de Valenciennes. ..	530 »		
		de Lille (Raspuck).	500 »		

Art. 2. — *Nourriture, entretien de tous les détenus sans distinction, et autres dépenses y relatives.*

Maison de justice de Douai,	p.r environ 141	détenus..	23,175 »	
d'arrêt de Lille,	p.r 68	détenus..	11,250 »	
Prison de Dunkerque,	p.r 59	détenus..	9,675 »	
d'Hazebrouck,	p.r 49	détenus..	8,100 »	
de Cambrai,	p.r 44	détenus .	7,200 »	93,165 »
d'Avesnes,	p.r 56	détenus..	9,225 »	
de Valenciennes,	p.r 63	détenus..	10,350 »	
de Lille (Raspuck),	p.r 71	détenus..	11,790 »	
Dépôts de sûreté et maisons de police municipale....			2,400 »	
Total à *reporter*...........				110,395 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.
Report............		110,395 »
Chauffage et éclairage ; entretien et renouvellement du mobilier, du linge ou d'objets de service ; médicamens et autres menues dépenses du régime intérieur.		
Maison de justice de Douai....................	2,400 »	
d'arrêt de Lille........................	1,500 »	
Prison de Dunkerque......................	1,800 »	
d'Hazebrouck........................	1,500 »	
de Cambrai..........................	900 »	12,200 »
d'Avesnes...........................	1,500 »	
de Valenciennes.......................	600 »	
de Lille (Raspuck)....................	2,000 »	
ART. 3. — *Loyers des bâtimens ; menus travaux d'entretien ou d'appropriation.*		
Maison de justice de Douai..................	» »	
d'arrêt de Lille.........................	3,721 25	
Prison de Dunkerque........................	1,200 »	
d'Hazebrouck........................	» »	
de Cambrai...........................	650 »	7,887 25
d'Avesnes............................	» »	
de Douai.............................	» »	
de Valenciennes.......................	1,766 »	
Travaux d'entretien pour toutes les prisons.........	4,000 »	4,000 »
ART. 4. — *Objets divers.*		
Dépenses calculées par aperçu pour toutes les prisons du département.		
Frais de translation de prisonniers d'une prison à une autre, ou d'une prison départementale, après condamnation, à la maison centrale de détention. Frais de translation des condamnés au bagne, s'ils n'y sont pas conduits par la chaîne, ou au lieu où ils doivent être remis à la chaîne................	2,500 »	
Fers pour les condamnés	200 »	
Frais de séjour des condamnés dans les départemens étrangers..................................	1,000 »	
Frais de greffe, registres aux écrous...............	300 »	12,398 »
Frais d'inhumation de détenus décédés............	100 »	
Frais de vêtemens pour les détenus................	8,068 »	
Frais de chauffage et d'éclairage des corps-de-garde établis près des prisons....	230 »	
TOTAL du chapitre II.........		146,880 25

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.	
CHAPITRE III. *Frais ordinaires du casernement de la gendarmerie départementale.*		
ART. 1.er.. Éclairage des casernes; loyers, frais des baux et contributions de celles qui n'appartiennent pas au département..............................	12,528	»
2.... Indemnités de logement aux gendarmes non casernés.	72	»
3.... Menus travaux annuels d'entretien ou d'appropriation des bâtimens..........................	3,000	»
4.... Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé...	1,100	»
TOTAL du chapitre III.........	16,700	»
CHAPITRE IV. *Dépenses variables ordinaires des cours et tribunaux.*		
ART. 1.er.. Loyers des bâtimens qui n'appartiennent pas au département....................................	10,200	»
2.... Menus travaux d'entretien et d'appropriation des bâtimens....................................	3,000	»
3.... Frais d'entretien du mobilier des cours et tribunaux.	2,500	»
4... Améliorations ou complément du mobilier pour la cour royale..............................	2,783	54
Idem pour le tribunal d	2,500	»
5.... Menues dépenses et frais de parquet des cours et tribunaux................................	18,670	»
6.... Menus frais de parquet des justices de paix........	»	»
TOTAL du chapitre IV.........	39,653	54
CHAPITRE V. *Travaux de bâtimens.*		
Réparations ou constructions des bâtimens des préfectures; tribunaux, prisons, dépôt de mendicité, maison de secours, casernes de la gendarmerie et autres édifices départementaux, acquisition des terrains ou de bâtimens pour ces objets.		
Traitemens fixes, honoraires ou indemnités aux architectes chargés de ces travaux.		
(Les travaux aux bâtimens des cours royales et aux maisons cen-		

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.	
trales de détention ne doivent pas entrer dans le budget des dépenses variables.)		
ART. 1.er.. Traitemens fixes et frais de voyage des architectes du département	5,000	»
2.... Entretien des bâtimens de la préfecture	3,300	»
3.... Entretien des hôtels des sous-préfectures de Douai et d'Avesnes	1,000	»
4.... Solde des travaux arriérés du tribunal de commerce de Valenciennes	117	60
5.... Travaux de restauration de quelques parties des bâtimens de la cour royale, et achats de statue	500	»
6.... Reconstruction du plafond de la salle d'audience du tribunal de commerce de Dunkerque	950	»
7.... Construction d'un mur de clôture de la caserne de gendarmerie d'Hazebrouck	1,141	94
8.... Réparation de la même caserne	4,000	»
9.... Agrandissement de la caserne d'Orchies	941	16
10.... Reconstruction de la caserne de Douai	6,000	»
11.... Construction d'une écurie dans la caserne de Bailleul	749	93
12.... Réparation à la caserne de gendarmerie de Lille et aux toits de ce bâtiment	1,415	18
13.... Exhaussement des murs de ronde, etc., de la maison d'arrêt d'Hazebrouck	973	67
14.... Déplacement des latrines de la maison de justice de Douai	2,043	80
15 ... Travaux de salubrité et de sûreté à la maison d'arrêt d'Avesnes	1,313	»
16 ... Réparation d'entretien des bâtimens du palais de justice de Douai, occupés par la cour royale	1,366	»
17.... Construction de nouvelles latrines à l'usage du palais de justice d'Avesnes	422	87
18.... Changemens divers au greffe du tribunal de première instance	657	»
19.... Réparation au logement du lieutenant de gendarmerie de Bailleul, et travaux aux rateliers de la caserne	300	»
20.... Solde des travaux supplémentaires de la maison d'arrêt d'Hazebrouck	973	67
21.... Frais d'exhaussement de l'une des rues qui bordent le palais de justice de Douai	498	79
22.... Indemnité pour le loyer des sous-préfectures de Cambrai, Valenciennes, Hazebrouck et Dunkerque	4,800	»
TOTAL *à reporter*	38,464	61

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.
	Report...........	38,464 61
23....	Acquisition d'un terrain pour l'agrandissement de la caserne de gendarmerie d'Orchies............	550 80
24....	Mobilier du conseil de préfecture...............	2,000 »
25....	Réparation d'ameublement des salons de la préfecture....................................	800 »
26....	Bâtiment des poids et mesures d'Avesnes, réparations.	583 »
	TOTAL du chapitre V.........	42,398 41

CHAPITRE VI.

Travaux des routes départementales et autres d'intérêt départemental, non compris au budget des ponts et chaussées; indemnités de terrains pour dépossessions en 1832.

ART. 1.er..	Route départementale N.° 1, de Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq et Saint-Amand...........	18,750 »
2....	Route N.° 2, de Lille à Ypres	14,450 »
3....	Route N.° 3, de Douai à Tournai...........	7,030 »
4....	Route N.° 4, de Bouchain à Tournai.........	11,350 »
5....	Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville........	5,500 »
6....	Route N.° 6, de Landrecies à Chimay..........	21,000 »
7....	Route N.° 7, de Condé à Mons.............	2,100 »
8....	Route de Condé à Saint-Amand	» »
9....	Dépenses imprévues, réparation de ponts, etc....	1,120 »
10....	Indemnités allouées aux ingénieurs pour les travaux des routes départementales................	2,000 »
11....	Traitemens des agens employés sur les routes.....	3,700 »
12....	Pont à bascule d'Orchies..................	2,484 83
	TOTAL *à reporter*..........	89,484 83

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.
Report..........		89,484 83
Travaux d'art ou travaux neufs à la charge des communes, pour lesquels le département juge utile d'accorder des secours (chemins communaux, ponts, digues contre les torrens). Partie du traitement des commissaires-voyers à prélever sur les fonds départementaux.		
Travaux imputables sur le secours de 45,900 francs, accordé par le Gouvernement.		
ART. 1.er.. Route vicinale de Bergues à St.-Omer.	14,100 »	45,900 »
2.... Idem d'Armentières à Merville............	2,014 28	
3.... Idem d'Hazebrouck à Renescure..............	12,085 72	
4.... Idem de Valenciennes au Cateau..............	16,200 »	
5.... Idem d'Avesnes à Berlaimont.	1,500 »	
TOTAL du chapitre VI..............		135,384 83

CHAPITRE VII.

Dépenses ordinaires des enfans trouvés ou abandonnés.

ARTICLE UNIQUE. On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 3,750 enfans, et à raison de 80 francs pour les mois de nourrice ou la pension annuelle de chaque enfant, à une somme totale, pour l'année 1832, de.........	300,000 »	
A reporter..........	300,000 »	» »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			VOTES approuvés par le ministre.
Report............		300,000 »	» »
DÉDUIRE:			
1.° Le produit présumé des amendes ou autres affectés à cette dépense.....................	3,000 »		
2.° Ce que le conseil général croit juste de laisser à la charge des hospices, eu égard à leurs revenus....................	» »		
3.° Ce que le conseil général juge convenable de mettre, d'après la loi, à la charge des villes appelées à concourir au paiement de ces dépenses........	94,500 »	196,000 »	» »
4.° Ce que le conseil général juge convenable de laisser à la charge des centimes facultatifs.......	87,838 78		
5.° Les fonds sans destination au budget de report de 1830 sur 1832.	10,661 22		
Reste, ou subvention du département....		104,000 »	100,000 »
TOTAL du chapitre VII.........			100,000 »

CHAPITRE VIII.

Encouragemens et secours.

ART. 1.er.. Indemnité temporaire pour dépouillement extraordinaire d'archives...........................	2,500 »
2.... Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Laine............	600 »
3.... Société d'agriculture et encouragement à l'agriculture......................................	8,800 »
4.... Abonnement aux annales scientifiques et administratives de l'agriculture française, pour les comités et conseils facultatifs........................	105 »
5.... Artistes vétérinaires..........................	5,300 »
6.... Primes d'encouragement pour les chevaux, etc....	8,000 »
TOTAL *à reporter*............	25,305 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
Report............	25,305 »
Art. 7.... Élèves sages-femmes envoyées à l'hospice de la Maternité, à Paris, pour y suivre les cours d'accouchement..................................	2,220 »
8.... Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine..................................	3,500 »
9.... Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers.....	2,000 »
10.... Solde du secours accordé à la société d'agriculture de Douai, pour la reconstrnction de ses serres...	1,500 »
Total du chapitre VIII.........	34,525 »
CHAPITRE IX.	
Dett départementale, ou complément de dépenses appartenant aux exercices 1830 et antérieurs.	
Art. 1.er.. Déficit du service des enfans trouvés et abandonnés, pour l'année 1831.........................	14,890 34
2.... Indemnité due au concierge du dépôt de sûreté de Bavay, à raison de l'augmentation du prix du blé pendant le deuxième semestre 1829......... ..	20 04
3.... Loyers arriérés restant dus aux propriétaires des casernes de gendarmerie de Solesmes, Le Catteau, Haubourdin et Bavay.	257 24
4.... Indemnité due au sieur Marchand, entrepreneur des prisons, à cause de l'augmentation du prix des grains, pendant l'année 1831................	4,277 26
5.... Achat de tapis fait en 1831 pour les chambres de la préfecture..................................	708 »
Total du chapitre IX..........	20,152 88
CHAPITRE X.	
Dépenses diverses et dépenses imprévues..................	49,573 49
Total du chapitre X..........	49,573 49
Il n'est rien préjugé sur le détail des dépenses votées ci-contre par le conseil général; mais le préfet ne pourra imputer sur le fonds de réserve et sans autorisation préalable, que les dépenses déjà autorisées par décisions spéciales ou par les instructions ministérielles.	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.
RÉCAPITULATION.		
Chap. I.er .. Hôtel de la préfecture		4,685 96
II.... Prisons départementales		146,880 25
III... Casernement de la gendarmerie		16,700 »
IV... Cours et tribunaux		39,653 54
V.... Bâtimens		42,398 41
VI... Routes départementales		135,384 83
VII.. Enfans trouvés ou abandonnés		100,000 »
VIII . Encouragemens et secours		34,525 »
IX.. Complément des dépenses des exercices 1830 et antérieurs		20,152 88
X... Dépenses diverses et imprévues		49,573 49
Total général des dépenses		589,954 36
Fonds à affecter au paiement de ces dépenses.		
Produit des 8 centimes additionnels ordinaires	405,902 24	460,954 36
Ressources éventuelles.		
Produit d'expéditions d'actes de la préfecture, ou d'anciennes pièces déposées aux archives	150 »	
Soulte à payer par le sieur Debœuf, pour la cession d'un petit terrain à Hazebrouck	18 »	
Excédant du produit des droits d'examen et de réception des candidats qui se présentent devant le jury de médecine	2,069 50	
Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et herboristes, pour la visite de leur établissement	5,996 »	
Indemnité à payer par le sieur Crucq, pour l'occupation d'une propriété vendue au département	600 »	
Vente de bâtimens, de matériaux de démolition, d'effets mobiliers ou autres objets provenant d'un établissement public départemental	118 62	
Produit de la location des herbes et osiers sur la route départementale N.o 7	200 »	
Secours accordé par le Gouvernement, en vertu de la loi du 6 novembre 1831	45,900 »	
Excédant des dépenses sur le produit de ces fonds, à couvrir avec la somme accordée par le ministre du commerce et des travaux publics, sur le fonds commun de 5 centimes		129,000 »

Approuvé, conformément au résultat ci-contre, les dépenses votées par le conseil général du département au présent budget.

Paris, le 20 septembre 1832.

Le Pair de France, Ministre du commerce et des travaux publics,
Signé, C.te D'ARGOUT.

BUDGET

Des dépenses facultatives extraordinaires d'utilité départementale, imputables sur les cinq centimes facultatifs votés par le conseil général, en vertu de la loi de finances, et sur les centimes extraordinaires imposés conformément aux lois des 19 décembre 1831 et 26 janvier 1832.

EXERCICE 1832.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITRE I.er	
Clergé et édifices diocésains.	
Indemnité à monseigneur l'évêque	6,000 »
Indemnité aux deux vicaires généraux	2,400 »
Indemnité aux neuf chanoines, à raison de 1,200 francs chacun.	9,000 »
TOTAL du chapitre I.er	17,400 »
CHAPITRE II.	
Réparations des édifices départementaux, acquisitions, etc.	
Reconstruction de la maison d'arrêt d'Hazebrouck	12,180 06
Construction du palais de justice d'Avesnes	20,280 52
Construction d'une maison d'arrêt à Dunkerque	3,711 64
TOTAL du chapitre II	36,172 22
CHAPITRE III.	
Travaux de routes départementales, ponts, etc.	
Restauration du port de Dunkerque	40,000 »
Construction du canal de Roubaix	10,000 »
Travaux du canal de la Colme dans la ville de Bergues	6,000 »
TOTAL du chapitre III	56,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITRE IV.	
Secours aux communes pour travaux neufs, réparations, etc.	
Routes vicinales de 1.re classe.	
N.° 1, de Cassel à Gravelines	2,921 25
N.° 2, de Lille à Saint-Omer	35,000 »
N.° 3, de Bergues à Saint-Omer, le long de la Colme	3,984 51
N.° 4, de Lille à Tourcoing (entretien)	6,666 67
idem (élargissement)	2,474 54
N.° 5, d'Ascq à Mouchin	3,000 »
N.° 6, de Douai à Bapaume	2,000 »
N.° 7, de Bergues à Hondtschoote	4,584 »
N.° 8, de Dunkerque à Saint-Omer	3,539 90
N.° 9, de Bergues à St.-Omer, par Bierne et St.-Momelin.	4,000 80
N.° 10, construction de la route de Lille à Douai, par Phalempin	9,500 »
N.° 11, route de Douai à Saint-Amand, par Marchiennes	7,667 »
N.° 12, idem de Lille à Wattrelos, par Croix et Roubaix	4,000 »
Routes vicinales de 2.e classe.	
SECOURS ACCORDÉS AUX COMMUNES.	
Entretien de la route de Lille à Wattrelos, par Croix et Roubaix.	1,500 »
Route de Lille à Lannoy	1,500 »
Idem de Lomme à Fournes	1,500 »
Idem de Valenciennes à Bavay	500 »
Idem de Saint-Amand à Condé	» »
Idem de Trélon à Solre-le-Château	500 »
Idem de Courchelettes	1,000 »
Portion à la charge du département dans le traitement des inspecteurs-voyers	6,000 »
Secours à la commune de Camphin-en-Pévèle, pour construction d'un chemin pavé	500 »
Frais de nivellement des rivières non navigables	1,191 27
TOTAL du chapitre IV	103,529 94

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITRE V.	
Supplément pour les dépenses des enfans trouvés et abandonnés.	
A valoir sur lesdites dépenses en 1832..........................	21,289 11
TOTAL du chapitre V...........	21,289 11
CHAPITRE VI.	
Secours et encouragemens de toute nature.	
Secours pour la tour de Gravelines..........................	2,500 »
Indemnité demandée par la ville d'Avesnes pour l'occupation d'une partie de l'hôtel-de-ville par le tribunal....................	5,000 »
Pension de huit élèves sourds-muets......................	4,000 »
Pension de quatre élèves à l'école des aveugles............	2,025 »
Pension du sieur Boulanger, élève architecte...............	1,200 »
Traitement du gardien de la pyramide de Denain...........	200 »
Frais du procès intenté au département, à l'occasion des travaux de la route de Lille à Saint-Omer..........................	492 63
A M. Brun-Levainne, topographe, pour cinq exemplaires de son ouvrage sur les antiquités de Lille........................	880 »
Frais de voyage des commissaires chargés d'un travail sur les contributions..	3,000 »
TOTAL du chapitre VI..........	19,297 63
CHAPITRE VII.	
Fonds de retraite pour les employés de la Préfecture.	
Nouvel à-compte sur le fonds de cent mille francs, voté pour le premier établissement de la caisse des retraites.............	» »
Pour mémoire, à cause de l'insuffisance des ressources.	
TOTAL du chapitre VII.........	» »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
RÉCAPITULATION.	
CHAPITRE I.er	17,400 »
——— II	36,172 22
——— III	56,000 »
——— IV	103,529 94
——— V	21,289 11
——— VI	19,297 63
——— VII	» »
TOTAL	253,688 90
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.	
(2.me SECTION.)	
Les dépenses comprises à la présente section sont imputables sur les deux centimes extraordinaires dont l'imposition a été autorisée par la loi du 19 novembre 1831, et qui doit continuer pendant les années 1832 et 1833	
ART. 1.er Complément de la portion des dépenses des enfans trouvés et abandonnés, mise à la charge des centimes facultatifs	70,549 67
2.. Remboursement d'une partie de l'emprunt de 154,013 fr. 40 c., opéré sur les fonds du palais de justice de Lille, pour le paiement des dépenses facultatives de 1831	51,000 »
Routes de Valenciennes au Catteau et de Cambrai à Guise	13,396 36
TOTAL	134,946 03
(3.me SECTION.)	
Les dépenses comprises à la présente section sont imputables sur le centime extraordinaire dont l'imposition a été autorisée pendant l'exercice 1832, par la loi du 26 janvier 1832.	
1.° Route de Lille à Roubaix	15,000 »
2.° Idem de Lille à Arras, par Phalempin	12,000 »
TOTAL *à reporter*	27,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
Report...............	27,000 »
3.° Route de Mouchin à Saint-Amand....................	8,400 »
4.° Idem de Cambrai à Guise..........................	11,400 »
5.° Idem d'Avesnes à Berlaimont......................	13,200 »
TOTAL............	60,000 »
TOTAL des dépenses extraordinaires (3.e section)..	60,000 »
REPORT des dépenses extraordinaires (2.e section)......	134,946 03
REPORT des dépenses facultatives (1.re section)........	253,688 90
TOTAL GÉNÉRAL............	448,634 93

Le pair de France, ministre du commerce et des travaux publics,

Vu les lois, 1.° du 21 avril dernier, d'après laquelle le conseil général du département est autorisé à voter l'imposition des cinq centimes facultatifs pour 1832; 2.° du 19 décembre 1831, qui autorise la prorogation de l'imposition extraordinaire de deux centimes pendant 1832 et 1833 pour couvrir le déficit du budget facultatif de 1831; 3.° et enfin du 26 janvier 1832, qui autorise également l'imposition extraordinaire de 60,000 francs pour concourir, avec pareille somme accordée au département sur le crédit de 3,500,000 francs, à l'exécution des travaux votés par le conseil général;

Alloue les dépenses portées par ce conseil au présent budget.

Paris, ce 20 septembre 1832.

Signé, C.te D'ARGOUT.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Chef, M. Deblock.

Expéditionnaires, MM. Laine, — Basselet, — Bertaux.

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions adressées au préfet et au conseil de préfecture; — distribution dans les bureaux; — états de situation des affaires en retard dans leur instruction ou expédiées aux mairies, sous-préfectures, préfectures et ministères; — renseignemens à donner au public sur cette situation; — clôture et départ de la correspondance; — enregistrement et distribution du bulletin des lois, des ordonnances royales et des actes administratifs de la préfecture; — tenue du registre de ces actes et de celui des arrêtés du conseil de préfecture; — visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseil de préfecture, conseil général, conseils d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux; — organisation administrative et renouvellement quinquennal; — réunion des élémens de la session du conseil général, et classement des papiers de ce conseil; — congés des fonctionnaires; — délégations. = Cérémonies religieuses; — fêtes publiques; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie; — bouquinistes, étalagistes; — déclarations d'imprimer; — dépôts; — délivrance de brevets; — gravures et lithographies; — journaux et écrits périodiques; — bibliothèques publiques; — théâtres; — classement des ouvrages envoyés par le gouvernement; — annonces d'ouvrages par souscription; — brevets d'invention. = Belles actions, traits de courage et de dévouement; — récompenses; — médailles et décorations. = Mouvement de la population; — naturalisation et autorisation de domicile en France, sollicitées par des étrangers. = Exécution des lois sur les élections; — formation et révision des listes électorales et du jury; — convocation des jurés. = Ports d'armes; — passe-ports à l'étranger.

1.re DIVISION.

Chef, M. Mallebrancq.

Bureau des finances.

Chef, N......

Sous-chef, M. Biencourt.

Expéditionnaires, MM. Fiévet, — Bailleul, — Delemer.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds

de non-valeurs ; — nominations des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes; — droits sur les boissons; — droits d'entrée ; — culture du tabac, — droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissemens dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; — réglement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations pieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état civil. = Loterie. = Chambres et tribunaux de commerce ; — chambres consultatives des manufactures ; — conseils des prud'hommes. = Sociétés d'agriculture ; — primes pour l'amélioration des chevaux et des bêtes à laine. = Formation des budgets départementaux.

Bureau de comptabilité.

Chef, M. Duhamel.

Attributions. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitemens administratifs et des dépenses départementales ; — traitement des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

2.e DIVISION.

Chef, M. Pallette.

Bureau de police.

Chef, M. Bertémont.
Sous-chef, M. Carez.
Expéditionnaires, MM. Delhaye, — Bailly.

Attributions. Police des cultes. = Instruction publique ; — colléges ; — collations de bourses communales ; — écoles primaires ; — élèves du département aux institutions des sourds-muets, des aveugles nés, à l'école des arts et métiers. = Police générale ; — municipale ; rurale ; — paisson. = Passe-ports d'indigens. = Prisons ; — maisons d'arrêt et de justice ; — dépôts de sûreté ; — maison centrale de détention de Loos ; — surveillance des forçats et condamnés libérés. = Police de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie ; — maison de santé ; — maisons de force pour les aliénés. = Vaccine ; — épidémies ; — épizooties. = Eaux thermales de Saint-Amand. = Commissions sanitaires

des ports de Dunkerque et Gravelines. = Commerce et manufactures; — exposition publique des produits de l'industrie; — encouragemens; — sociétés d'assurances; — foires et marchés; — police de la boulangerie.

Bureau militaire.

Chef, M. Lebaut.

Expéditionnaires. MM. Debau, — Butin, — Strub.

Attributions. Recrutement de l'armée; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle; — répartition du contingent; — tirage au sort; — conseil de révision; — remplacemens; — substitutions; — mise en activité; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité; — frais de recrutement; — vétérans et militaires libérés; — congés de renvoi; — congés de réforme; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite, et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Ordres royaux et militaires. = Renseignemens. = Contentieux de l'habillement des troupes; — service des étapes et convois militaires. = Logement des gens de guerre; — service des vivres et fourrages; — hôpitaux militaires; dépôts d'armes; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnemens de siége; — vivres et fourrages; — abattage et transports de bois pour l'armement des places; — sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers. = Dépenses d'occupation militaire; — comptes à régler. = Inscription maritime. = Pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie; — emplacement des brigades; casernement à loyer; — indemnités de literies; — fourrages. = Garde nationale; — son service dans les places fortes. = Mercuriales; — subsistances; — produits des récoltes.

3.e DIVISION.

Chef, M. Thierry.

Bureau des travaux publics.

Chef, M. Demeunynck.

Sous-chef, M. Petit.

Expéditionnaires, MM. Lechien, — Daillier, — Marteau.

Attributions. Routes royales et départementales. = Navigation; — rivières et canaux navigables. = Ports maritimes. = Desséchement. = Moulins à eau et usines; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie; — police, poids des voitures; — roulage; — barrières de dégel; — alignemens; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts et

chaussées ; — bacs et bateaux ; — droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropriations pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines ; — traitemens des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — Police et entretien. = Établissemens insalubres ou incommodes ; — formation ; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparations et entretien des chemins vicinaux ; — travaux qui s'y rattachent ; — contentieux et exécution de la loi du 28 juillet 1824. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuites des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Postes et messageries ; — correspondance ; — exécution des ordonnances du Roi des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques sous le rapport de leur solidité. = Correspondance relative à l'établissement des lignes télégraphiques ; — comptabilité.

4.e DIVISION.

Chef, M. Grodée.

Bureau des domaines et hospices.

Chef, N.....
Sous-chef, M. Devaux.
Expéditionnaires, MM. Joly, - Dufresne, - Thery, - Duchatelet.

Attributions. Le contentieux des affaires domaniales ; — les ventes de biens nationaux ; — les ventes de coupes de bois de l'Etat et des établissemens publics ; — l'exécution des lois et réglemens sur l'administration forestière ; — la dette publique. = Le contentieux de tous les hospices et bureaux de bienfaisance ; — les enfans trouvés et abandonnés ; — réglement des budgets et apurement des comptes de ces établissemens. = Exécution de la loi du 27 avril 1825, relative à l'indemnité due aux anciens propriétaires dépossédés pour cause d'émigration.

Archives du département.

MM. N...., employé en chef, — Lambret.

Imprimeurs de la préfecture.

MM. Danel, imprimeur du Roi, — Leleux.

Graveur de la préfecture.

M. Jouvenel.

Audiences de M. le préfet.

Lundi, mercredi et vendredi, depuis midi jusqu'à deux heures. MM. les fonctionnaires sont reçus tous les jours.

Séances du conseil de préfecture.

Lundi, mercredi et vendredi, à midi.

Huissier de la préfecture.

Le sieur Masquelier.

Concierge de l'hôtel.

Le sieur Édouard Lemaire.

SOUS-PRÉFECTURES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. Gaspard, ✲.
Secrétaire, M. Gallois, ✲.

Conseil d'arrondissement.

MM. Zylof d'Obigny, propriétaire, à Bergues.
De St.-Laurent, propriétaire, à Dunkerque.
Casteleyn, négociant, à Dunkerque.
Vandewalle père, agent de change, à Dunkerque.
Imbert père, négociant, à Dunkerque.
Vandenkherckove, propriétaire, maire de Bollezeele.
Descarpentry, banquier, à Gravelines.
Bachelier-Beke, propriétaire, à Cappellebrouck.
Demeezemacker, maire, à Bergues.
Colombier-Batteur, propriétaire et maire, à Esquelbecq.
Hovelt, avocat, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Dequeux Saint-Hilaire, ✲.
Secrétaire, M. Salomé.

Conseil d'arrondissement.

MM. Duvet, Joseph, à Hazebrouck.
Decoussemacker-Joets, rentier, à Bailleul.
Duvet, Alexandre, propriétaire, à Cassel.

MM. Huyghe, Aimable, propriétaire, à Hazebrouck.
Olivier, propriétaire, à Merville.
Lotthé, adjoint au maire, à Bailleul.
Warein, Louis, propriétaire, à Hazebrouck.
Delencquesaing, propriétaire, à Oxelaere.
Duflot, notaire, à Estaires.
Vandewalle, propriétaire, à Hazebrouck.
Moreel, Victor, propriétaire, à Eecke.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. le Préfet remplit, pour cet arrondissement, les fonctions de sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

MM. Coget, propriétaire, à Thumeries.
Moroy, ☼, juge de paix, à Ascq.
Dumaisniel, propriétaire, à Lille.
Delangre-Delahaye, propriétaire, à Armentières.
Alavoine, propriétaire, à La Bassée.
Pascal, négociant, à Lille.
Wattine-Dervaux, négociant, à Tourcoing.
Defrenne, filateur, à Roubaix.
Danel père, propriétaire, à Lille.
Barrois, Théodore, négociant, à Lille.
Lambin, notaire, maire de Comines.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. A. Petit de Bantel, ☼.
Secrétaire, M. Lescut.

Conseil d'arrondissement.

MM. Leleu, Prosper, maire de Tilloy.
Desvignes-Dinoir, maire de Raillencourt.
Defremery, notaire, à Cambrai.
François Deloffre, négociant, à Cambrai.
Leroy, notaire, à Cambrai.
Desmoutier, propriétaire, à Viesly.
Lozé, adjoint au maire, au Catteau.
Dollez-Montécouvé, propriétaire, à Crévecœur.
Maroy, propriétaire, à Ligny.
Crépin, maire de Banteux.
De Villepin, juge de paix, à Masnières.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Dausse, ☼.
Secrétaire, M. Houzé.

Conseil d'arrondissement.

MM. Godefroy, médecin et propriétaire, à Avesnes.
Vendois, propriétaire, à Maroilles.
Marit, juge d'instruction, à Avesnes.
Delcroix, juge de paix, à Berlaimont.
Dollez père, ☼, médecin, à Landrecies.
Quivy, négociant, à Maubeuge.
Beauvais, juge de paix, au Quesnoy.
Evrard, propriétaire, à Aibes.
Marchant, notaire, à Maubeuge.
Leloup, juge de paix, à Avesnes.
Crapez, maire de Bavay.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. Germeau, ☼.
Secrétaire, M. Ch. Pourtalès.

Conseil d'arrondissement.

MM. Martin, avocat, à Douai.
Lambert, ☼, avocat général, à Douai.
Josson, brasseur, à Orchies.
Leroy de Béthune, avocat, à Douai.
Duquesne-Dapsens, propriétaire, à Douai.
Paix-Midi, propriétaire. à Douai.
Gantois-Dervaux, adjoint au maire, à Douai.
Denisse, maire de Raches.
Dumont, propriétaire, à Raches.
Guilbert, juge de paix, à Orchies.
Wiltart, ☼, cultivateur, à L'écluse.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-préfet, M. J. Waymel.
Secrétaire, M. Lafuite.

Conseil d'arrondissement.

MM. Baron de Grouard, ☼, propriétaire, à Raismes.
Hamoir-Boursier, négociant, à Valenciennes.
Desespringalle-Lescaillez, propriétaire, à Saint-Amand.
Saugrain, maître de verreries, à Fresnes.
Dubois, propriétaire, à Mortagne.
De Mathieu, propriétaire, à Valenciennes.
Beauvois, notaire, à Valenciennes.
Landrieux, adjoint au maire, à Anzin.
Delinsel, cultivateur, à Wavrechain.
Dupire, notaire, à Valenciennes.
Dumont, maître de forges, à Raismes.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Une loi en date du 21 avril 1832 autorise le Gouvernement à suspendre, pour une année, l'élection des conseils municipaux dans les communes où elle n'aura pas encore été valablement consommée.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

M. Paul Lemaire, maire.

Adjoints.

MM. Castrique; — N.....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Chocquet, Z.	Lefebvre, Pierre.	De Saint-Laurent.
Drieux, Jean-Bapt.	Lemercier, Charles.	Carlier-Burette.
Bray père.	Gaspard, Auguste.	Hovelt, Hippolyte.
Desrousseaux-Briansiaux.	Morel, Benjamin.	Buffin, Camille.
Pelletreau.	Aubert, Marc-Jos.	Bigorgne père.
Vandewalle, père.	Dupouy, Auguste.	Poulain, Joseph.
Bonvarlet, aîné.	Bisson père.	Desticker, Pierre.
Général Thévenet.	Lieven, Constant.	Dessurne, Marc.
Regodt, Joseph-Ed.		

Secrétaire de la mairie, M. Vigoureux.

BERGUES.

M. Demeezemacker, maire.

Adjoints.

MM. Modewyck; — Vermullen-Mouton.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Zylof d'Obigny.	Demeunynck, Fr.	Fockedey, J.-J.
Vernaelde, Pierre.	Vandewynckel, L.	Demasur, Louis.
Beuzelin, François.	Delabaere, Jean.	Misselyn, Joseph.
Lelièvre, Martial.	Kien-Delegher.	Narrey, Pierre-Fr.
Verleye, Charles.	Christiaens, Laur.	Pluvier-Coquelin.
Beyaert, Winoc.	Vangraefschepe.	Journet, Noël.
Guilbert, Jacques.	Marrant-Herrein.	

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

M. Pouvillon, maire.

Adjoints.

MM. Prevost ; — Pasquier.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Tiffret, Jean.	Debaecker, Aug.	Massart, Dominique.
Loingeville, Benoît.	Warein, Louis.	Delhomel, Jérôme.
Huyghe, Aimable.	Duriez, Louis.	Lemetter, François.
Delbecque, Pierre.	Massiet-Dubiest.	Sepieter, Joseph.
Cleenewerck, Henri.	Smagghe, Louis.	Podevin, Léonard.
Careie, Léonard.	Vandewalle-Vandewalle.	Houcke, Philippe.
Clodorez, père.	Duvet, Joseph.	

Secrétaire de la mairie, M. Lamotte.

BAILLEUL.

M. Behaghel, maire.

Adjoints.

MM. Lotthé ; — Vandaele.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Delangre, Charles.	Declerq, Louis.	Cortyl, Benoît.
Louf-Bels.	Devos-Chrétien.	Decoussemacker, Fr.
Vanuxem-Smagghe.	Hennion, Louis.	Decoussemacker, J.
Flahault, Ernest.	Soots, Charles.	Behaghel, Jacques.
Flahault-Decool.	Colpaert-Vanlerberghe.	Dehaene, Jean.
Behague, Jean.	Berteloot-Baumal.	N....
Plichon, Ildephonse.	Bieswal, Charles.	

Secrétaire de la mairie, M. Leroy.

ESTAIRES.

M. Robichez, maire.

Adjoints.

MM. Blanquart ; — Duflos.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Lemaire, Augustin.	Hernout, Alexandre.	Dumont, Louis.
Decleene, Auguste.	Vermersch, Réné.	Notteau, Jean-Bapt.
Vieren, François.	Quenelle père.	Teinturier-Dubois.
Taffin-Liénart.	Vienne, Jean-Bapt.	Detournay, François.
Turbié-Tahon.	Hennion-Becue.	Bourel-Osten.
Lerouge, Xavier.	Lesage, Aimable.	Guise père.
Ridez, Jean.	Boulenguier, Pierre.	

Secrétaire de la mairie, M. Courdent.

MERVILLE.

M. Verhaghe, maire.

Adjoints.

MM. Delassus ; — Yon-Hadou.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Roussel, Prosper.	Hugue, Jean-Bapt.	Barizel, Charles.
Lerouge-Virenne.	Olivier, Louis.	Clarisse, Piat.
Degruson, Benjam.	Maes, Hubert.	Courty, Augustin.
Arnould, Etienne.	Duvette, Jean-Bapt.	Ducatez-Pluquin.
Crinquette-Lhotte.	Boudewille-Wiscart.	Leturgie, Mathieu.
Tacquet-Delbarre.	Dupont, Célestin.	Mabriez, Benoît.
Malvache-Porcq.	Hue, Maurice.	

Secrétaire de la mairie, M. Maes, Hubert.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

M. Désiré Lethierry, ✠, maire.

Adjoints.

MM. Roussel ; — Bigo-Danel ; — Merlin-Hovelacque ; — N...

Conseil municipal.

MM.
Josson.
Bocquet-Bernard.
Tilloy-Casteleyn.
Ovigneur fils.
Verley, Charles.
Champon-Dubois.
Smet, Jean-Baptiste.
Bernard-Rouzé.
Lorain fils.
Saint-Leger.
Gentil-Descamps.

MM.
Heurté-Mahieu.
Lecreux.
Blocquel.
Bonte-Pollet.
Brame, Jos., ✠, ✻.
Carpentier-Leperre.
Mille, Auguste.
Doyen, notaire.
Poirel, ✻.
Dambricourt fils.
Wacrenier, Louis.

MM.
Richebé, Auguste.
Brame, Louis.
Delesalle-Desmette.
Crespel-Desquiens.
Vanackere-Cornillié.
Dumont, Édouard.
Demesmay fils aîné.
Vandamme-Buisine.
Grodée-Alavoine.
Pascal.
Révoire, ✻.

Secrétaire de la mairie, M. Marteau.

ARMENTIÈRES.

M. Butin, maire.

Adjoints.

MM. N...; — N...

Conseil municipal.

MM.
Leblon-Dansette.
N.....
Desmazières-Vaast.
Ghesquier.
Annoite-Butin.
Walckiers, Obert.
Vanoye-Delangre.
Butruy-Luttun.

MM.
Delangre-Mathon.
Musin-Lespagnol.
Loridan, Julien.
Roussel-Baron.
Viart-Delacroix.
Lescornez-Dubuche.
Castrique, Jean-B.
Mahy, Hovelacque.

MM.
Dillies-Delacroix.
Parent-Detourmignies.
Nottelle-Delangre.
Theetten-Ployart.
Joire-Lamerand.
Beghin-Duflot.
Pollet-Dassonville.

Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

COMINES.

M. Lambin, maire.

Adjoints.

MM. Herrengt; — Cuvelier.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Degroux, Jean-Bapt.	Desbonnets, Pierre.	Desprez, Clément.
Vaché (O. ✻).	Ghesquier, Augustin.	Meurillon.
Catteau-Lauwyck.	Pollet-Delbecque.	Lesaffre-Brel.
Comère, Henri.	Cornille, Séraphin.	Marcotte-Ghesquière.
Hassebrouck-Lecomte.	Delbecque, Louis.	Thery-Lienart.
Goeman, Pierre-Jos.	Dumortier, Louis.	Delbecque, Aimé.
Roussel, Hubert.	Desbonnets, Jean-B.	

Secrétaire de la mairie, M. Delvaux.

ROUBAIX.

M. N...., maire.

Adjoints.

MM. N... ; — N...

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Casse, G.	Tiers-Bonte.	Cheval-Legrand.
Delrue, Alphonse.	Dellebecq-Desfontaines.	Vouzelle.
Delaoutre, Achille.	Salembier-Bulteau.	Notte-Lefort.
Motte-Bredart.	Delcourt-Beghin.	Defrenne-Floris.
Bossut fils.	Desvignes, César.	Piat, César.
Motte-Duthoit.	Lespagnol.	Lepers-Agache.
Duhamel-Housez.	Werquin, Désiré.	N...
Pennel, Alexandre.	Cocheteux, Florentin.	N...
Duthoit-Ferret.	Requillart-Desaint.	N...

Secrétaire de la mairie, M. Grimonprez.

TOURCOING.

M. Cordonnier, maire.

Adjoints.

MM. L. Desurmont ; — N...

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Delahaye, André.	Tiberghien-Delcourt.	Wattinne, Louis.
Duquennoy-Delepoulle.	Defontaine, Franç.	Cospain-Nollet.
Dewitte, Simon.	Roussel de Livry.	Wattinne-Dervaux.
Varrasse-Courouble.	Crombez, Aimable.	Delobel, Antoine.
Six-Lerouge.	Duriez, Benjamin.	Delannoy-Piat.
Vandebeulque-Rouzé	Desurmont-Carton.	Flipo-Holbecq.
Dewavrin, Charles.	Leloir, Chrysostôme.	Destombes-Rousselle.
Masurel fils.	Desurmont, Henri.	
Motte-Destombes.	Masurel, Guillaume.	

Secrétaire de la mairie, M. Dujardin-Clarisse.

WAZEMMES.

M. Petit, maire.

Adjoints.

MM. Meresse-Hovyn; — Parsy-Denniel.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Beriot-Boone.	Dutilleul, Henri.	Leclercq, Auguste.
Bonte, Adrien.	Guermonprez, Aug.	Mullié, Eugène.
Courmont, Benoît.	Lecherf, Romain.	Lefranc, Aimable.
Morelle, Charles.	Déhée-Liénard.	Delsaux, André.
Letellier, François.	Merlin, Louis.	Dubus-Bonnel.
Bonnier, François.	Spineux, Auguste.	Splette, Louis.
Sarazin, Antoine.	Leroy, Julien.	

Secrétaire de la mairie, M. Ch. Six.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

M. Lallier, maire.

Adjoints.

MM. François Deloffre; — Déjardin.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Poulet, François.	Noché-Lancien.	Defrémery, Pierre.
Feneuille, Henri.	Lepot-Deloffre.	Douay-Fénélon.
Callory père.	Toussaint, Ferdin.	Béthune-Houriez.
Vallez-Bonnaire.	Boone-Parsy.	Savary, Charles.
Faille, Casimir.	Andral, Grégoire.	Farez-Fénélon.
Bricout, François.	Casiez-Debollain.	Taffin-Sauvage.
Langlet, François.	Leroy, Henri.	Lefranc, Pierre.
Bery, Alexandre.	Lobry, Aristide.	N...

Secrétaire de la mairie, M. Ducamp.

LE CATTEAU.

M. Mallet-Sculfort, maire.

Adjoints.

MM. Lozé; — Sartiaux-Morcrette.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Egret-Tilmant.	Demaret-Seillier.	Flayelle de Beaumont.
Jacqmart.	Rodriguez, Hippol.	Hannequant-Delhaye.
Deudon, avocat.	Dormay aîné.	Hannequant père.
Moreau, Augustin.	Colomb.	Bonnaire, Hubert.
Cousin-Chantreuil.	Crinon-Thieuleux.	Bricout, notaire.
Lefebvre-Leroy.	Levent-Bousy.	Deudon, cultivateur.
Morcrette-Savary.	Delobel-Gransart.	

Secrétaire de la mairie, M. Lenain.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

AVESNES.

M. Guillemin, maire.

Adjoints.

MM. George; — Lavice.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Pasqual, Jean-Bapt.	Lecuyer, François.	Leloup, Antoine.
Devise, César.	Pillot, Gabriël.	Davoine, Florent.
Hannoye, Désiré.	Paul, Agathon.	Durœulx, Pierre.
Grossier, François.	Ducarne, Henri.	Touillez, Désiré.
Rigot, Zéphir.	Hennebert, Charles.	Maurice, Bernard.
Tordeux, Constant.	Calonne, Damas.	N...

Secrétaire de la mairie, M. Maherenne.

MAUBEUGE.

M. de St.-Léger, ✠ ✲, maire.

Adjoints.

MM. Broisa ; — Giquet.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Estienne, Alexis.	Demanest, Xavier.	Berteau, Philippe.
Decarnières.	Darche, Valentin.	Colson, Auguste.
Bottieau, Nicolas.	Horrie, Nicolas.	Lejeune, Vibert.
Wallerand, Emilien.	Delgorge, Augustin.	Letessier, Michel.
Debon, Louis.	Picquery de Cuvillers.	Autier, Pierre.
Deladrière, Maxim.	Quivy, Etienne.	Gobert.
Marchant, Philibert.	Debarvengt, Jean-B.	

Secrétaire de la mairie, M. Levecque.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

M. A. de Guerne, ✲, maire.

Adjoints.

MM. Delecroix ; — Gantois.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Martin.	Dablaing, Th.	Paix-Midi.
Taffin-Mellez.	Preux, Auguste.	Deforest de Quartdeville.
Escallier.	Desmoutier, Alex.	Bris, Arthur.
Minart, Pierre.	Corne, Hyacinthe.	Duquesne-Dapsens.
Bommart-Paix.	Mellez, Ernest.	Butruille, Joseph.
Gronnier.	Piéron, Charles.	Emon, Robert.
Custers, Louis.	Becquet de Mégille.	Debailliencourt.
Honoré, Adrien.	Duthillœul.	Demasur, Louis.

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prevost.

ORCHIES.

M. Bauduin, maire.

Adjoints.

MM. Lepez; — Dedeuxville.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Delemer, Louis.	Descamps, Philippe.	Warocquier, Cornil.
Baucq, Guislain.	Bleuzé, Jean-Bapt.	Duhem, François.
Gruyelle-Mallet.	Jacquart-Depery.	Delgrange, Henri.
Delille, Pierre.	Lubrez, Louis.	Naveau père.
Guilbert-Estevez.	Carlier-Caby.	Dellaine, Édouard.
Herbo, Jean-Bapt.	Lefebvre, Marie.	Lenglet-Millet.

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

M. Flamme, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Dupont; — Bultot.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Miot, Charles.	De Bailliencourt.	Cavrois père.
Courouble, François.	Bara, Henri.	Verdavaine, Charles.
Caffeaux, Philippe.	Girard, Louis.	Dupire, Adolphe.
Rhoné, Auguste.	Piérard fils.	Dubois, Jean-Bapt.
Serret fils.	Hallette, Louis.	Hocque, François.
Hamoir, Edmond.	Lelièvre, Bernard.	Duquesnoy, August.
Guiroux, Marie.	Legrand, Louis.	Paillard, Hippolyte.
Durieux, Stanislas.	Charpentier, Dom.	Pochez, Auguste.

Secrétaire de la mairie, M. Deffaux.

CONDÉ.

M. Dervaux, maire.

Adjoints.

MM. Caudron ; — Pureur.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Lebrun, Alexandre.	Cornu, Jean-Bapt.	Fally, Adrien.
Bourgogne, Louis.	Montreuil, Victor.	Duhot, Albert.
Deschamps, Ant.	Amand, Adam.	Tacquet, Étienne.
Miroir, François.	Blanchart, François.	Garret, Jean-Bapt.
Lenglet, Louis.	Kaille, Henri.	Dubruille, Pierre.
Mention, Alexis.	Touillez, Charles.	Darthois, Emman.
Douchement, Ant.	Rousseau, Antoine.	

Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

SAINT-AMAND.

M. Sterlin-Dubois, maire.

Adjoints.

MM. Pilette; — Debettignies.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Havez, François.	Davaine, Benjamin.	Dupret, Pierre.
Delrue, François.	Waché, Séraphin.	Doutriaux, Augustin.
Desespringalle.	Delcourt, Théodore.	André, François.
Druon, Isidore.	Bieussart, Pierre.	Nicolle, Louis.
Laby, Pierre.	Bouchart, Pierre.	Caroul, Louis.
Méresse, André.	Sando-Gorez.	Guislain, François.
Combe, François.	Vanlooy, Henri.	

Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints des communes ayant moins de 3,000 ames, sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

A Dunkerque, MM. Lefebvre, — Blaevoet. — A Bergues, M. Houzé.

Arrondissement d'Hazebouck.

A Hazebrouck, M. Houzé. — A Bailleul, M. Flahaut. — A Estaires, M. Perrey. — A Merville, M. Deresme.

Arrondissement de Lille.

A Lille, M. Nicolle, commissaire central.

MM.	MM.
Noé.	Lalo, ✻.
Faille aîné.	Longhaye.
Lambry, ✻.	

A Armentières, M. Danniaux. — A Comines, M. Gondrexon. — A Roubaix, M. Deladerrière. — A Tourcoing, M. Honoré. — A Wazemmes, M. Tissier.

Arrondissement de Cambrai.

A Cambrai, M. Soins.

Arrondissement d'Avesnes.

A Avesnes, M. Colinet.
A Maubeuge, N....

Arrondissement de Douai.

A Douai, M. Potier-Defroom.

Arrondissement de Valenciennes.

A Valenciennes, M. Boduin. — A Condé, M. Flamet. — A Saint-Amand, M. Cotelle.

REVENUS COMMUNAUX.

Des 659 communes dont se compose le département, 510 n'ayant pas eu de revenus suffisans pour couvrir leurs dépenses de 1831, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face aux travaux urgens et aux autres objets d'intérêt local.

De ces 510 communes, 50 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque; 49 à celui d'Hazebrouck; 110 à celui de Lille; 102 à celui de Cambrai; 111 à celui d'Avesnes; 37 à celui de Douai, et 51 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1831, se sont élevées; savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres à	149,011f	45c
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires à..................................	223,419	»
3.° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal à................	219,930	13
TOTAL..........	592,360	58

Cette somme, comparée à la masse des principaux des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui se montent à 3,011,179 francs, présente un taux moyen de 17 centimes additionnels; ce chiffre était de 18 en 1830.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 *francs.*

Dunkerque.	Lille.	Wazemmes.	Condé.
Bergues.	Armentières.	Cambrai.	Valenciennes.
Hazebrouck.	Roubaix.	Maubeuge.	St.-Amand.
Bailleul.	Tourcoing.	Douai.	

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 à 30,000 fr.

Bourbourg.	Steenvoorde.	Anor.	Flines-lez-Raches.
Gravelines.	Haubourdin.	Avesnes.	Marchiennes.
Hondschoote.	La Bassée.	Fourmies.	Orchies.
Cassel.	Quesnoy-sur-Deûle.	Landrecies.	Sin.
Estaires.	Seclin.	Le Quesnoy.	Hasnon.
Merville.	Le Catteau.	Trélon.	
Morbecque.		Coutiches.	

État nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 fr. et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.

Communes.	Noms des Receveurs. MM.
Dunkerque........................	Versmée.
Bergues........................	Lambrechts.
Hazebrouck........................	De Taverne.
Bailleul........................	Van Merris.
Estaires........................	Dhennin.
Merville........................	Barizel.
Lille........................	Jouffroy.
Armentières........................	Boussemaer.
Roubaix........................	Daguin-Bulteau.
Tourcoing........................	Debuigne, ✻.
Wazemmes........................	Leflon.
Cambrai........................	Delcroix.
Maubeuge........................	Lévêque.
Douai........................	Courtray.
Condé........................	De Saint-Marcq.
Marchiennes........................	Foulon.
Saint-Amand........................	Dumoulin.
Valenciennes........................	Mallet-Dufresnoy.

OCTROIS.

Voici l'état des communes où des octrois sont établis, et du produit total des octrois de chaque commune, pour les consommations de toute espèce en 1831 :

NOMS des COMMUNES.	NOMS DES Préposés en chef.	NOMS DES Recev. principaux.	PRODUITS.
Bergues	»	Verleye	34591 21
Bourbourg-Ville	»	Flandryn	11027 15
Bourbourg-Campagne	»	Belleville	3347 35
Coudekerque-Branche	»	Morel	3209 01
Dunkerque	Hovelt	Morel	165210 23
Gravelines	»	Demarle-Hubert	15430 21
Hondschoote	»	Haeghens	8777 15
Bailleul	»	Leroy	38962 54
Cassel	Letombe	Bon	18319 95
Estaires	Paritot	Charles	19940 02
Hazebrouck	Legras	Pigalle	37875 83
La Gorgue	»	Beun	6872 09
Merville	»	Deroide	14981 54
Morbecque	»	Salomé	8210 98
Steenvoorde	»	Vanbambèke	7499 46
Allennes-lez-Marais	»	Testelin	797 15
Annœullin	»	Panckoucke	3806 60
Armentières	Camblain	Héron	26055 13
Bassée (La)	»	Pollet	4863 64
Croix	»	Delbecq	1281 75
Esquermes	»	Duchastelle	6604 86
Gondecourt	»	Favre	1757 84
Lannoy	»	Semet	2765 84
Lille	Fruict Desparcs	Loth fils	756260 98
Quesnoy-sur-Deûle	»	Brisoux	7069 03
Roubaix	Carpentier	Boyaval	49949 86
Seclin	»	Olivier	10820 09
Tourcoing	Bévière	Herwyn	45057 81
Wazemmes	»	»	34138 44
Cambrai	Dhailly	»	157974 18
Catteau (Le)	»	Thiéry	20117 37
Saulzoir	»	Turquin	1139 48
Avesnes	»	»	27750 59
Bavay	»	Pouillaude	6551 49
Landrecies	»	Laurent	11145 93
Maubeuge	»	Prisse	49847 56
Quesnoy (Le)	Damlincourt	Vélut	20949 52
Solre-le-Château	»	Gérard	2980 13
Douai	Anciaume, ✲	Vanhacken	237078 42
Orchies	»	Martin	5959 58
Amand (St.)	Waché-Deroo	Derecq	22870 65
Anzin	»	Loriaux	3571 44
Condé	Villain	Houzé	22688 25
Valenciennes	Martelle	Debaralle	177230 77
Vieux-Condé	»	Michaux	3049 85

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'exercice 1831 ont donné lieu à une dépense de 524,007 fr.; savoir :

Arrondissement	de Dunkerque..............	55567f	»c
Idem	d'Hazebrouck...............	33777	»
Idem	de Lille..................	180639	»
Idem	de Cambrai................	24898	»
Idem	d'Avesnes.................	33991	»
Idem	de Douai..................	86297	»
Idem	de Valenciennes...........	108838	»
	Total........	524007	»

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux, dont le détail suit :

Une maison commune à Floyon.............	8695f	»
Une maison d'école à La Bassée.............	14848	»
Un presbytère à Avelin..................	6890	»

Il résulte de l'exposé qui précède que les travaux communaux autorisés en 1831 présentent, sur ceux de 1830, une diminution de 110985 francs.

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations d'hospices et autres établissemens charitables autorisés pendant l'année 1831, s'élèvent à 91,346 francs.

Suivant le détail ci-après :

Arrondissement	de Dunkerque...............	1059f	»
Idem	d'Hazebrouck...............	»	»
Idem	de Lille..................	37857	»
Idem	de Cambrai................	3300	»
Idem	d'Avesnes.................	»	»
Idem	de Douai..................	13560	»
Idem	de Valenciennes............	35570	»
	Total...........	91346	»

Une somme de 7,000 francs a été assignée, en 1831, au département du Nord, par M. le ministre de l'instruction publique et

des cultes, pour aider les communes légalement érigées en cures, succursales ou chapelles vicariales, dans les dépenses relatives aux constructions, réparations et acquisitions d'églises et de presbytères.

Cette somme a été répartie de la manière suivante :

Les Moëres.......	1200f »c	Niergnies...........	400
Morbecque.......	1000 »	Aibes et Quiévelon....	600
Halluin..........	300 »	Lewarde............	600
Ennetières-en-W...	500 »	Noyelles-sur-l'Escaut.	600
Sainghin-en-Wepp.	600 »		
Villers-en-Cauch..	600 »	TOTAL.....	7000
Saulzoir..........	600 »		

GARDE NATIONALE.

Une loi du 19 avril 1832, relative au service des corps détachés de la garde nationale, porte ce qui suit :

Lorsqu'en vertu des articles 139 et 140 de la loi du 22 mars 1831 la garde nationale devra fournir des corps détachés, la répartition entre les départemens, arrondissemens ou cantons aura lieu proportionnellement à la force des classes appelées à la mobilisation.

Aussitôt après la promulgation de la loi, il sera formé, par les soins du sous-préfet, par commune et pour chaque canton, d'après les contrôles du service ordinaire et de la réserve de chaque commune, un tableau général des citoyens mobilisables inscrits par rang d'âge et par classes telles que les définit l'article 143 de la loi du 22 mars 1831.

Chaque année, au mois de janvier, ce tableau sera complété et rectifié d'après les éliminations et accroissemens annuels des diverses classes mobilisables.

Les attributions que la loi du 22 mars 1831 a dévolues aux jurys de révision pour l'exécution du titre IV sont transportées aux conseils de révision; ils les réuniront aux autres attributions qui leur ont été conférées par ladite loi.

Il y aura, par arrondissement de sous-préfecture, un conseil de révision composé comme il suit :

Président. Au chef-lieu du département: le préfet ou un conseiller de préfecture délégué par lui ; au chef-lieu de tout autre arrondissement, le sous-préfet.

Membres. Deux membres du conseil général ou du conseil d'arrondissement désignés par le préfet; — l'officier général com-

mandant la subdivision militaire, ou l'officier supérieur délégué par lui ; — l'officier le plus élevé en grade dans la garde nationale.

Le contingent de chaque canton formera, suivant sa force, une ou plusieurs compagnies ou subdivisions de compagnie ; celui de l'arrondissement formera un ou plusieurs bataillons ou subdivisions de bataillon. Dans ce dernier cas, les subdivisions seront agglomérées dans leurs départemens respectifs.

Une ordonnance du Roi désignera les arrondissemens et les cantons qui doivent former les bataillons; un arrêté du préfet désignera les cantons et les communes qui doivent former les compagnies, d'après la force des gardes nationales à mobiliser.

RÉSUMÉ :

1.re classe.	— Célibataires	41,664
2.e ——	— Veufs sans enfans	120
3.e ——	— Citoyens remplacés à l'armée	1,496
4.e ——	— Mariés sans enfans	2,950
5.e ——	— Citoyens dans l'un des cas prévus par l'article 145	3,920
6.e ——	— Veufs ou mariés avec enfans	10,814
	TOTAL des mobilisables	60,964

Ce nombre équivaut à peu près au seizième de la population générale du département.

Division du nombre des mobilisables par arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque	5,610
—— d'Hazebrouck	6,323
—— de Lille	18,054
—— de Cambrai	9,122
—— d'Avesnes	8,262
—— de Douai	5,966
—— de Valenciennes	7,627
	60,964

SERVICE ORDINAIRE.

D'après le tableau que nous avons donné à la page 153 de notre Annuaire de 1832, la garde nationale du département du Nord se compose de 14 légions, 121 bataillons, 12 compagnies isolées, 76 subdivisions de compagnies isolées, comprenant, le tout, un effectif de 85,806 hommes, dont 28,188 armés, 12,644 habillés et 9,915 équipés.

Voici le relevé numérique des citoyens mobilisables, dressé pour le département du Nord, en exécution de la loi précitée, et divisé par classe, par âge et par arrondissement.

5.e CLASSE. — *Citoyens qui se trouvent dans l'un des cas prévus par l'article 145 de la loi du 22 mars.*

Arrondissemens.	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE										
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	*Totaux.*
Dunkerque....	41	60	28	43	21	39	28	20	27	30	337
Hazebrouck...	48	53	48	47	45	39	25	26	47	35	413
Lille.........	121	183	172	135	121	129	126	97	117	85	1286
Cambrai......	64	77	85	61	54	71	43	39	44	29	567
Avesnes......	49	74	60	57	52	39	44	42	40	45	502
Douai........	35	60	40	39	49	40	27	39	22	39	390
Valenciennes...	40	70	48	53	47	39	41	29	33	25	425
TOTAUX....	398	577	481	435	389	396	334	292	330	288	3920

2.e CLASSE. — *Veufs sans enfans.*

Arrondissemens.	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE										
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	*Totaux.*
Dunkerque....	»	»	1	1	1	1	2	1	2	3	12
Hazebrouck....	»	»	»	»	»	»	3	2	2	5	12
Lille.........	»	1	1	2	2	7	3	4	9	8	37
Cambrai......	»	1	»	»	2	3	1	1	5	4	17
Avesnes.......	»	»	»	1	1	»	3	1	1	2	9
Douai........	»	»	»	1	1	1	1	2	2	3	11
Valenciennes...	»	»	»	»	2	4	6	1	5	4	22
TOTAUX....	»	2	2	5	9	16	19	12	26	29	120

3.e CLASSE. — *Citoyens remplacés à l'armée.*

Arrondissemens.	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE										
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	*Totaux.*
Dunkerque....	»	12	23	16	13	15	9	10	4	»	102
Hazebrouck...	2	24	32	21	15	18	25	17	7	»	161
Lille.........	10	71	84	70	58	59	62	52	39	5	510
Cambrai......	4	27	51	33	33	29	25	10	9	»	221
Avesnes.......	2	16	43	28	32	24	24	26	15	»	210
Douai.	»	10	20	17	22	14	15	18	6	»	122
Valenciennes...	1	5	38	23	25	20	27	20	10	1	170
TOTAUX...	19	165	291	208	198	179	187	153	90	6	1496

4.e CLASSE. — *Mariés sans enfans.*

Arrondissemens.	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE										
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	*Totaux.*
Dunkerque....	»	4	8	15	34	34	42	44	59	52	292
Hazebrouck...	»	3	2	18	24	32	52	39	42	46	258
Lille..........	1	6	16	64	88	107	135	120	140	136	813
Cambrai.......	»	4	9	74	67	78	57	80	107	62	538
Avesnes......	1	2	3	41	59	57	58	72	65	77	435
Douai........	1	2	2	16	26	46	36	35	42	48	254
Valenciennes..	»	»	12	20	41	53	55	66	48	65	360
TOTAUX....	3	21	52	248	339	407	435	456	503	486	2950

5.e CLASSE. — *Citoyens qui se trouvent dans l'un des cas prévus par l'article 145 de la loi du 22 mars.*

Arrondissemens.	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE										
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	*Totaux.*
Dunkerque....	41	60	28	43	21	39	28	20	27	30	337
Hazebrouck...	48	53	48	47	45	39	25	26	47	35	413
Lille.........	121	183	172	135	121	129	126	97	117	85	1286
Cambrai......	64	77	85	61	54	71	43	39	44	29	567
Avesnes.......	49	74	60	57	52	39	44	42	40	45	502
Douai........	35	60	40	39	49	40	27	39	22	39	390
Valenciennes...	40	70	48	53	47	39	41	29	33	25	425
TOTAUX....	398	577	481	435	389	396	334	292	330	288	3920

6.e CLASSE. — *Veufs ou mariés avec enfans.*

Arrondissemens.	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE										
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	*Totaux.*
Dunkerque....	3	4	9	40	65	83	123	139	190	229	885
Hazebrouck...	2	3	5	32	53	80	119	120	186	189	789
Lille.........	2	25	32	112	199	328	421	547	628	653	2947
Cambrai......	5	14	33	130	165	234	286	383	472	420	2142
Avesnes......	2	2	21	67	118	164	212	260	313	307	1466
Douai........	4	5	13	43	74	119	158	170	217	245	1048
Valenciennes..	»	7	20	72	117	193	225	258	312	333	1537
TOTAUX....	18	60	133	496	791	1201	1544	1877	2318	2376	10814

PERSONNEL DES OFFICIERS SUPÉRIEURS DE LA GARDE NATIONALE.

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES.

Légion cantonnale. (1)

État-major.
- N......, colonel.
- N......, lieutenant-colonel.
- N......, major.
- N......, chirurgien-major.

Bataillon communal de Bergues. — M. Beuzelin, Franç., comm.t
——— cantonnal de Pitgam. — M. Laurent-Coppens, comm.t
————— de Quaëdypre. — M. Baert, Médard, comm.t

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Rousselot, comm.t
——— cantonnal de Bourbourg-Camp. — M. Geersen, A., c.t
————— de Watten. — M. Quaisin, Henri, comm.t

CANTONS DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

État-major.
- MM. Le maréchal-de-camp Thevenet, colonel.
- Dupouy, Etienne, lieutenant-colonel.
- Kesner, Charles, major.
- Meneboo, Pierre, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Bigorgne, commandant.
2.e ————— — M. Feron, commandant.

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines. — M. Decarpentry, N., c.t

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonnal d'Hondschoote. — M. Salomez, commandant.
————— de Rexpoëde. — M. Vandaele, P., ☼, c.t

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonnal de Wormhoudt. — M. Morael, F., comm.t
————— de Bollezeele. — M. Vandercolme, comm.t

---

(1) On organise son état-major en ce moment.

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTONS DE BAILLEUL.

Bataillon communal de Bailleul. — M. Berteloot-Baumal, comm.t
——— cantonnal de Steenwerck (B.-N.-E.) — Plouvier Louis, commandant.
——— de Merris (B.-S.-O.) — M. Brief, ✻, c.t

CANTON DE CASSEL.

Bataillon cantonnal de Cassel. — M. le comte Vandamme, c.t
——— de Noordpeene. — M. Duvet, Hipp., c.t

CANTONS D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck. — M. Merchie, L., ✻, c.t
——— cantonnal de Staple (H.-N.) — M. David, comm.t
——— cantonnal de Morbecque (H.-S.) — M. Coget, A., c.t

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communal de Merville. — M. Degruson, B., comm.t
——— d'Estaires. — M. Decleene, Aug., comm.t
——— cantonnal de La Gorgue. — M. Cattoir, Jules, comm.t

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon cantonnal de Steenvoorde. — M. Revel, Germ., c.t
——— d'Eecke. — M. Savaete, Jean, command.t

Arrondissement de Lille.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Légion cantonnale.

État-major. MM. Cordonnier, colonel.
Bertrand, lieutenant-colonel.
Bayart, Charles, major.
Dansette, chirurgien-major.

Bataillon communal d'Armentières. — Planckaert, command.t
——— cantonnal de La Chapelle. — M. Woussen, H., c.t

CANTON DE LA BASSÉE.

Légion cantonnale.

État-major. MM. de Beaulaincourt, colonel.
Soyez, lieutenant-colonel.
Bultel, major.
Houdoy, chirurgien-major.

Bataillon cantonnal de La Bassée. — M. Candelier, H., c.t
——————— de Fournes. — M. Catteau, commandant.

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonnal de Cysoing. — M. Depienne, P., comm.t
——————— de Templeuve. — M. Herbo, Franç., c.t

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonnal d'Haubourdin. — M. Cottignies, ✠ ✲, c.t
——————— d'Ennetières. — M. le comte d'Hespel, c.t

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonnal de Lannoy. — M. Lefebvre, Julien, c.t
——————— d'Ascq. — M. Leclercq, commandant.

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille.

État-major.
MM. Montigny-Champon, (O. ✲), colonel.
Wacrenier, César, lieutenant-colonel.
Castain, ✲, major.
Degland, chirurgien-major.

Bataill. comm. d'artill. — M. Brame (✠ O. ✲), commandant.

1.er bat. comm. d'inf. — M. Martin-Muiron, commandant.
2.e ——————— — M. Fréville-Delange, commandant.
3.e ——————— — M. Desquiens, commandant.
4.e ——————— — M. Saint-Leger, commandant.
5.e ——————— — M. Delattre-Dupont, commandant.

Corps de sapeurs-pompiers. — M. Poirel, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Fives (L.-N.-E.) — M. Corman, J.-B., c.t
——— communal de Wazemmes (L.-S.-O.) — M. Strub, c.t
——— cantonnal de Marquette (L.-O.) — M. le v.te Obert, c.t

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonnal de Pont-à-Marcq. — M. Dupont, c.t
——————— de Thumeries. — M. Coget, Joseph, c.t

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Légion cantonnale.

État-major.
MM. Blanquart, colonel.
Guillard, lieutenant-colonel.
Delory, major.
Planque, chirurgien-major.

Bataillon cantonnal de Quesnoy. — N......, commandant.
——————— de Comines. — N......,commandant.

CANTON DE ROUBAIX.

Légion cantonnale.

État-major. { MM. Bon-Ami Defrenne, colonel.
Bulteau-Mimerel, lieutenant-colonel.
N......, major.
Lespagnol, chirurgien-major.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Hertogh, c.t
——— cantonnal de Croix. — M. Castel, Abel, commandant.

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonnal de Seclin. — M. Denain, Henri, command.t
——————— de Camphin-en-Carembault. — Dillies, c.t

CANTONS DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. — M. Desurmont, J.-B., c.t
——— cantonnal de Roncq (T.-N.) — M. Cuvelier, Lucien, c.t
——— cant. de Marcq-en-Bar. (T.-S.) — M. Rossignol, c.t

Arrrondissement de Cambrai.

CANTONS DE CAMBRAI.

Légion communale de Cambrai.

État-major. { MM. Béry, Alexandre, colonel.
Jacot, lieutenant-colonel.
Douai, Alexandre, major.
Cambrai, Louis, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Paté, commandant.
2.e ——————— — M. Lenglet, ✲, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal d'Iwuy (Cambrai-E.) — M. Panien, Ph., c.t
——————— d'Escaudœuvres (id.) — M. Tellier, Jos., c.t
——————— d'Abancourt (Cambrai-O.) — M. Dubreuil, c.t
——————— de Raillencourt (id.) — M. Ledoux-Casier, c.t

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonnal de Carnières. — M. Froment, François, c.t
——————— d'Avesnes-lez-Aubert. — M. Lefebvre, comm.t
——————— de Quiévy. — M. Bricout, Léopold, comm.t

CANTON DU CATTEAU.

Légion cantonnale.

État-major. { MM. Seydoux, Charles, colonel.
N....., lieutenant-colonel.
Froment-Sartiaux, major.
Pestel, Pierre, chirurgien-major. }

Bataillon cantonnal du Catteau. — M. Cousin, commandant.
——— de Catillon. — M. Bera, commandant.
——— de St.-Souplet. — M. Macaire, J.-B., comm.t

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonnal de Clary. — M. Taisne, Emile, command.t
——— de Walincourt. — M. Millot, Ph., comm.t

CANTON DE MARCOING.

Bataillon cantonnal de Marcoing. — M. Dailliard-Bris, comm.t
——— de Masnières. — M. Trocmet (O. ✻), c.t
——— de Gouzeaucourt. — M. Leroy, Jacques, c.t

CANTON DE SOLESMES.

Bataillon cantonnal de Solesmes. — M. Lempereur, Louis, c.t
——— de Bermerain. — M. Macarez, command.t

Arrondissement d'Avesnes.

CANTONS D'AVESNES.

Bataillon communal d'Avesnes. — M. N......., commandant.
——— cantonn. de St.-Aubin (Av.-N.) — M. Wable, comm.t
——— de Felleries (id.) — M. Groslevin, comm.t
——— de Cartignies (Av.-S.) — M. Evrard, c.t
——— d'Étrœungt (id.) — M. Rocquemont, comm.t

CANTON DE BERLAIMONT.

Bataillon cantonnal de Berlaimont. — M. Mercier, commandant.

CANTON DE BAVAY.

Bataillon cantonnal de Bavay. — M. Marchal, commandant.
——— de Taisn.-sur-Hon. — M. Pety-Diwuy, c.t

CANTON DE LANDRECIES.

Bataillon communal de Landrecies. — M. Froment, command.t

Bataillon cantonnal de Maroilles. — M. Vendois, commandant.
——————— de Bousies. — M. Berquet, commandant.

CANTON DE MAUBEUGE.

Bataillon communal de Maubeuge. — M. Quivy, Étienne, c.t
———— cantonnal de Bersillies. — M. Quivy, Émile, comm.t
——————— de Colleret. — M. Ouverlaux, commandant.
——————— de Beaufort. — M. Trempont, command.t

CANTONS DU QUESNOY.

Bataillon cant.l de Jenlain (Quesn.-O.) — M. Cantineau, comm.t
——————— de Gommegnies (id.) — M. Dazin-Quentin, c.t
——————— de Louvignies-Quesn. (Quesn.-E.) — M. Testelin, commandant.
——————— d'Englefontaine (id.) — M. Pavot-Dumat, c.t

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonnal de Solre-le-Château. — M. Bernard, comm.t
——————— de Cousolre. — M. Wallerand, command.t

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonnal de Fourmies. — M. Legrand, command.t
——————— de Trélon. — M. Dubois, commandant.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonnal d'Arleux. — M. Merlin, commandant.
——————— de Fressin. — M. Petit, ✻, commandant.

CANTONS DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

État-major. { MM. le baron Peugnet (O. ✻), colonel.
Rollier, ✻, lieutenant-colonel.
Desmons, major.
Gelez, Félix, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Digard, ✻, commandant.
2.e ——————— M. Roty, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Lallaing (Douai-N.). — M. Constant, c.t

Bataillon cantonnal de Roost-Warendin (Douai-O.). — M. Dumont, Auguste, commandant.
———————— de Lauwin-Planque (id.). — M. Locoge, c.t
———————— de Lewarde (Douai-S.). — M. Choque, c.t

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonnal de Marchiennes. — M. Derode, ☼, comm.t
———————— de Somain. — M. Duquesnes, comm.t

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonnal d'Orchies. — Herbo, J.-B., commandant.
———————— d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, c.t

Arrondissement de Valenciennes.

CANTONS DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de St.-Amand. — M. Nicolle, command.t
———— cantonnal de Raismes (r.-d.). — M. Dumont, comm.t
———————— de Lecelles (r.-g.). — M. Dherbomez, c.t

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon cantonnal de Bouchain. — M. Bruneau, commandant.
———————— de Denain. — M. Lepoivre, commandant.

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. Lebrun, commandant.
———— cantonnal de Fresnes. — M. Renard, commandant.
———————— de Vieux-Condé. — M. Benezech, comm.t

CANTONS DE VALENCIENNES.

Légion communale de Valenciennes.

État-major. MM. Duquesnoy, Auguste, colonel.
Mortamez, lieutenant-colonel.
De Mathieu, major.
Charpentier, Dominique, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Gélé, commandant.
2.e ———————— M. Hocque, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin, (Valenc.-N.) — M. Jennings, c.t
———— cantonnal de Beuvrages, (Id.) — M. Castiaux, c.t
———————— d'Onnaing (Valenc.-E.) — M. Fréville, c.t
———————— de Maing (Valenc.-S.) — N......., c.t

ORDRE JUDICIAIRE.

Une ordonnance du Roi du 12 août 1832, fixe les conditions d'éligibilité aux chambres des avoués, et porte :

Art. 1.er Lorsque le nombre des avoués près les cours royales et les tribunaux de première instance sera de vingt et au-dessus, les membres des chambres de discipline ne pourront être élus que parmi les avoués les plus anciens en exercice formant la moitié du nombre total.

Lorsque le nombre sera au-dessous de vingt, tout avoué sera éligible à la chambre de discipline.

Art. 2. Les ordonnances royales des 21 août 1816, 23 avril 1818, 17 juin 1820 et 20 juin 1821, relatives à la composition des chambres d'avoués, sont rapportées.

Une autre ordonnance royale, en date du 6 octobre 1832, relative à la composition des chambres de discipline des huissiers, porte :

Art. 1.er Lorsque le nombre des huissiers exerçant dans le ressort d'un tribunal d'arrondissement sera de vingt et au-dessus, les membres des chambres de discipline ne pourront être élus que parmi les huissiers les plus anciens en exercice, formant la moitié du nombre total.

Lorsque le nombre sera au-dessous de vingt, tout huissier sera éligible à la chambre de discipline.

COUR ROYALE DE DOUAI.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, de dix heures du matin à deux heures du soir.

La deuxième chambre civile tient ses audiences les jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine, pendant les mêmes heures.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement les vendredis, de dix à deux heures.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les jeudis, vendredis et samedis, de dix à deux heures.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert de neuf heures du matin jusqu'à deux heures, et de trois heures jusqu'à six heures du soir.

Composition de la cour royale.

Premier président, M. Deforest de Quartdeville (O. ✻), E.-A.N.
Premier président honoraire, M. Blanquart de Bailleul (O ✻).
Présidens, MM. Lenglet, Étienne Géry, ✻.
Marescaille de Courcelles, ✻, Hipp.-Ad.-Jos.
Delaetre, ✻, Philippe-Joseph.
Dupont, ✻, Mathieu-Joseph.
Présidens honoraires, M. Bruneau, marquis de Beaumez (O ✻).
M. Dhaubersart, ✻, Henri-Const.-Jean-Bapt.
M. Malotau, baron de Guerne.

Conseillers.

MM.
Ducrez, ✻, Jean-Bapt.-Jos
Devinck, Henri-Franç.-Marie.
Taffin, Jean-Baptiste.
Vigneron, Marc-Antoine-Gab.
Asselin, Albert-Marie-Joseph.
Lefebvre de Troismarquet, Th.-F.-J.
Courtin, Félix-Louis-Bruno-J.
Baumal, Philippe.
Enlart de Guemy, Th.-Ed.-A.
Dubrulle, Jacques-Chrétien.
Delepouve, Englebert-Just.-J.
Duriez, Louis-Joseph.
Gavelle, Antoine-Aug.-J.

MM.
Durand-d'Élecourt, Georg.-L.-J.
Nepveur, Alex.-Dom.-Franç.
Fougeroux de Campigneulles, A.
Quenson, Fr.-Louis-Jos.
Leroux de Bretagne, Auguste.
Petit, ✻, Pierre-Félic.-V.-A.
Debaillon, Benoît.
Bruys des Gardes, Luc.-Gilb.
Dumoulin, ✻, Pierre-Mat.-P.
Piéron.
Maurice, ✻.
Vanvincq.

Conseiller honoraire.

M. Billacoys de Boismont.

Conseillers auditeurs.

MM. Cotteau, — Souquet, — Grimbert, — Maniez.

PARQUET.

Procureur-général du Roi, M. Farez, ✻.
Avocats-généraux, MM. Lambert, ✻, premier avocat-général, — Hibon, — Preux.
Substituts pour le service du parquet, MM. Tailliar, — Pillot.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde, Ambroise-Julien-Joseph.
Commis-greffiers assermentés, MM. Braine, — Lavoix, — Danel, — Debonte, — Deusy-Danel.

LISTE DE SERVICE ET COMPOSITION DES CHAMBRES POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE COMMENCÉE AU 1.er NOVEMBRE 1832.

Première chambre civile.

Premier président, M. De Forest de Quartdeville.
Président, M. Marescaille de Courcelles.
Conseillers, MM. Ducrez, — Asselin, — Duriez, — Lefebvre de Troismarquet, — Nepveur, — Quenson, — Debaillion.

Deuxième chambre civile.

Président, M. Delaetre.
Conseillers, MM. Vigneron, — Baumal, — Enlart de Guemy, — Gavelle, — Durand-d'Élecourt, — Leroux de Bretagne, — Bruys des Gardes, — Pieron.

Chambre des mises en accusation.

Président, M. Lenglet.
Conseillers, MM. Taffin, — Vanvincq, — Courtin, — Dumoulin.

Chambre des appels de police correctionnelle.

Président, M. Dupont.
Conseillers, MM. Devinck, — Dubrulle, — Delepouve, — Fougeroux de Campigneulles, — Petit.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.
Desmoutiers, Philippe-Marie.
Delecroix, ※, Ignace-Joseph.
Roty, ancien bâtonnier.
Martin, ancien bâtonnier.
Duquesnes, Ch.-Godefroy.
Leroy de Falvy, anc. bâtonnier.
Laloux, Léon-Ange-Joseph.
Castille, Pierre-Marie-Louis
Leroy de Béthune, Emm.-Ch.
Honoré, Adrien-Amé.
Danel, Paul-Liévin.
Wagrez, Aimable-Marie.

MM.
Minart, Pierre-Désiré.
Lagache de Bourgies.
Bruneau, César-Ernest-Joseph.
Dumont, J.-B.-Augustin-Jos.
Dennetier, Adolphe.
Eudes.
Leroux du Chatelet.
Leroy, Émile.
Choque, Emm.-Louis-Jos.
Pellieux, Jos.-Ant.-Aug.
Chevalier, Joseph-Boniface.
Rossignol, Apollon.

Avocats admis au stage.

MM.
Brachelet.
Desmoutiers, Henri-Fr.-Reg.
Thiebault, Louis.
Danniaux, Auguste-César.
Maurice, Jules-Nicolas-Jos.
Dronsart, Édouard-François.
Maillart, Adolphe-Michel.
Decoussemacker, Ch.-Ed.-H.
Decoussemacker, Aimé-L.-H.
Capelle, Édouard-Adolphe-L.
Malotau de Guerne, Rom.-Ig.

MM.
Remy de Campeau, Alfred-A.
Foucques, Pierre-Amédée.
Demeyer, Benoît-Louis-Désiré.
Fauvel, Charles-Victor.
Decoussemacker, Adolp.-L.-T.
Lallier, Edmond-Amédée.
Meurisse de Saint-Hilaire, C.-J.
Thellier, Louis-Joseph.
Delebecque, Marie-Pierre-A.
Devemy, Louis-Joseph.
Éloy de Vicq, Léon-Bonav.

Avoués près la cour.

MM.
Brachelet, Paul-Désiré-Joseph.
Delegorgue, Louis-Augustin.
Loy, Constant-Zacharie.
Debeaumont, Romain-Joseph.
Guilmot, Ant.-Philippe-Joseph.
Deusy, Adolphe-Hippolyte.

MM.
Cuvelle, François.
Pla-Wacrenier, Joseph-Charl.
Soins-Contrejean, Louis-Aug.
Barbedienne, Ferdin.-Léop.
Lagorce, Marie-Joseph-Aimé-M.
Peltier, Charles-Émile-Joseph.

Huissiers audienciers.

MM.
Biencourt, Alexandre-Joseph.
Boniface, Philippe-Augustin.
Meuse, Célestin-Joseph.
Boulanger, Camille-Antoine.

MM.
Bracq, Pierre-Aimé.
Cuny, Louis-Joseph.
Bernard, François-Chrisost.
Dubois.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président, les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Président honoraire, M. Olivier.
Juges, MM. Francoville, — Darras, — Buffin, juge d'instruction.
Juges suppléans, MM. Vandewinckel, — Lemaire, — Hovelt.

Procureur du Roi, M. Dekytspotter.
Substitut, M. Artaud.
Greffier, M. Duplessis.
Commis-greffier, M. Gombert fils.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Duval, bâtonnier.	Delattre fils.	Beck.
Debret.	Fontemoing.	Leurs.
Kien.	Lemaire.	Lardeur.

Avocats stagiaires.

MM. Coppens, — Alfr. de Clebsattel.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Delattre père.	Boutillier.	N.....
Hovelt jeune, ✲.	E. Tetut.	N.....
Pérard.	Carpentier.	

Huissiers.

MM.	MM.
Vollaeys, à Dunkerque.	Marcant, à Bergues.
Calbet, id.	Lemaire, à Bourbourg.
Breyne, id.	Delahaye, id.
Delangue, id.	Dewinter, id.
Verbaeghe, id.	Stranne, à Gravelines.
Henotte, id.	Ryngaert, à Hondschoote.
Lelièvre, id.	Marchand, à Rexpoëde.
Béthune, à Bergues.	Casella, à Watten.
Bellinck, id.	Decoopman, à Wormhoudt.
Dupuy, id.	Schelle, id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Dunkerque-Est.*

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Liebaert. — Suppléans, MM. Demeyer et Beck. — Greffier, M. Vitest. — Huissier audiencier, M. Delanghe.
Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Dunkerque-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Debaecque. — Suppléans, MM. Vaillant et Willems. — Greffier, M. Chassaing. — Huissier audiencier, M. Breyne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque.

MM. Castrique, certificateur. — Vaillant. — Beck, certificateur. — Poulain. — Demeyer. — Vandewinckel aîné.

Commissaires-priseurs, MM. Evrard et Naghel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Hannequin.

3.e CANTON. — *Bergues.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Caigniez. — Suppléans, MM. Guilbert et Minaert. — Greffier, M. Wyts. — Huissiers audienciers, MM. Béthune et Dupuy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vandewynckel, certificateur. — Delaroière. — Willeman fils, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — *Bourbourg.*

Il réunit treize communes. — Juge de paix, M. Mougey, ✠ ✲. — Suppléans, MM. Buret et Vercoutre. — Greffier, M. Dewinter-Baude. — Huissiers audienciers, MM. Lemaire et Dewinter.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vigoureux. — Warin, à Bourbourg.

5.e CANTON. — *Gravelines.*

Il réunit quatre communes. — Juge de paix, M. Torris. —

Suppléans, MM. Daullé et Demarle. — Greffier, M. Agez. — Huissier audiencier, M. Stranne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Evrard, certificateur. — Waguet, à Gravelines.

6.e CANTON. — *Hondschoote.*

Il est composé de huit communes. — Juge de paix, M. Vesnat. — Suppléans, MM. Vercamer, à Hondschoote, et Devys, à Warhem. — Greffier, M. Goudaert. — Huissier audiencier, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Zoete, certificateur, et Cornette, à Hondschoote. — Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — *Wormhoudt.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Baelen. — Suppléans, MM. Brisbois, à Wormhoudt, et Leys, à Esquelbecq. — Greffier, M. Leys. — Huissiers audienciers, MM. Decoopman, Schelle.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Cornette, certificateur, à Wormhoudt. — Villette, à Bollezeele. — Robyn, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les jeudis, vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mardis pour les rapports du juge d'instruction.

Président, M. Tiffret.

Juges, MM. Joets, — Leclercq, juge d'instruction. — Quenson.
Juges suppléans, MM. Vandewalle, Henri, — Pasquier, — Desmoutiers.

Procureur du Roi, M. Loingeville.
Substitut, M. Buisson.
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Vitse.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Vandewalle, Pierre.	Bollaert.	Duvet.
Desmoutiers.	Vandewalle, Ch.	Vandewalle, Henri.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Monet.	Pasquier.	Potier.
Leleu.	Berteloot.	Huard.

Huissiers.

MM.	MM.
Réant père, à Hazebrouck.	Testelin, à Bailleul.
Halinck, id.	Decuyper, à Cassel.
Decool, id.	Venière, id.
Chieux, id.	Delannoy, à Merville.
Bruneel, id.	Vanvergelot, id.
Joos, id.	Servant, à Steenvoorde.
Lamotte, id.	Ryckebusch, id.
Réant fils, id.	N.....
Stove, à Arnêke.	N.....
Stevenoodt, à Bailleul.	N.....
Crendale, id.	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Hazebrouck-Nord.*

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Podevin. — Suppléans, MM. Huyghe et Charles Pouvillon. — Greffier, M. Boulangier. — Huissiers audienciers, M. Réant père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Hazebrouck-Sud.*

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Cleenewerck. — Suppléans, MM. Massiet et Justin Loingeville. — Greffier, M. Tybou. — Huissier audiencier, M. Halynck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck.

MM.
Waeterloot, à Hazebrouck.
Smaggbe, cert.r, id.
Lamotte, id.
Facbau, à Renescure.

MM.
Degroote, à Wallon-Cappel.
David, à Caëstre.
Deram, à Steenbecque.

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Vitse.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges de paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Jtsweire.

3.e CANTON. — *Bailleul-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Decoussemacker, Charles. — Suppléans, MM. Cortyl, Benoît et Declercq. — Greffier, M. Dupuydt. — Huissier audiencier, M. Stevenoodt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — *Bailleul-Sud-Ouest.*

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Louis Decoussemacker. — Suppléans, MM. Vandaele et Lotthé. — Greffier, M. Flahault. — Huissier audiencier, M. Crendale.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul.

MM.
Stoppelgast, cert., à Bailleul.
Delangbe, id.
Declercq, id.

MM.
Portebois, à Nieppe.
Plouvier, à Steenwerck.
Savaete, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Colpaert.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. La commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahault-Decool.

5.e CANTON. — *Cassel.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Bon. — Suppléans, MM. Jean Duvet et Hippolyte Duvet. — Greffier, M. Aernouts. -- Huissier audiencier, M. Decuyper.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel.

MM.
Dehandschoewercker, certificateur, à Cassel.
Binaut, id.

MM.
Venem, à Cassel.
D'hondt, à Rubrouck.

6.e CANTON. — *Merville.*

Il est composé de cinq communes. — Juge de paix, M. Charles, à Estaires. — Suppléans, MM. Lequien et Olivier. — Greffier, M. Hernould, à Merville. — Huissier audiencier, M. Vanvergelot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville.

MM.
Verhaeghe, cert., à Merville.
Leturgie, id.

MM.
Salomé fils, à Estaires.
Duflos, id.

Commissaires-priseurs, MM. Ernould, à Merville, — Vienne, à Estaires.

7.e CANTON. — *Steenvoorde.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Gilloots. — Suppléans, MM. Cazein et Victor Morel. — Greffier, M. Popelier. — Huissier audiencier, M. Servant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde.

MM. Vanhoutte, — Haeu, certificateur, à Steenvoorde, — Sockeel, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi ; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Josson, ✻.

Vice-président, M. Lorain fils.

Juges, MM. Danel, —Boutry, — Planchat, — Dubois.

Juges d'instruction, MM. Fievet, — Dufresne.

Juges suppléans, MM. Artaud, — Delefosse, — L. Defontaine, ✻, — Roussel.

Juge honoraire, M. Wartel.

Procureur du Roi, M. G. Menche.

Substituts, MM. Delespaul, — Dupont.

Greffier, M. Bruneau.

Commis-greffiers, MM. Capron, — Lutun.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à cinq heures et demie du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Artaud, bâtonnier.	Brielman.	Delannoy.
Comère.	Blondeau.	Blondeau jeune.
Delefosse.	Genevoise.	Thery.
Doyen.	Bougenier.	
Roussel.	Legrand.	

Avocat stagiaire.

M. Mourcou.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
L. Desrousseaux.	J.-B. Desrousseaux.	Ad. Cousin.
Louage.	Hurtrel.	Flamen.
Desmazieres.	Duchaufour.	Lemoine.

Huissiers.

MM.
Ernoud, à Lille.
Brixy, id.
Deldal, id.
D'hennin, id.
Decroix, id.
Defrance, id.
Foucault, id.
Desante, id.
Th. Lefebvre, id.
Mas, id.
Payelle, id.
Agache, id.
Mallet, id.

MM.
Séb. Defrance, à Lille.
Boutry, à Lannoy.
Régnault, à Armentières.
Lestoquoy, à Haubourdin.
Neuviarts, à Pont-à-Marcq.
Couvreur, à Quesnoy.
Planque, à La Bassée.
Monflière, à Roubaix.
Tiberghien, à Roubaix.
Sailly fils, à Seclin.
Dumoulin, à Cysoing.
Delahaye fils, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Lille-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Delerue. — Suppléans, MM. Félix Debau et Bougenier. — Greffier, M. Dusart fils. — Huissier audiencier, M. Brixy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — *Lille-Centre.*

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lefebvre. — Suppléans, MM. Carlier et Cousin. — Greffier, M. Him. — Huissier audiencier, M. Ernoud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Lille-Sud-Est.*

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dathis. — Suppléans, MM. Doyen, notaire, et Leroy. — Greffier, M. Charlet. — Huissier audiencier, M. D'hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

4.e CANTON. — *Lille-Sud-Ouest.*

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du

chef-lieu. — Juge de paix, M. Lejosne. — Suppléans, MM. Hinault et Lefranc. — Greffier, M. Horrie. — Huissier audiencier, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

5.e CANTON. — *Lille-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. -- Juge de paix, M. Dancoisne. — Suppléans, MM. Cogez l'aîné et Doyen, avocat. — Greffier, M. Wacquez. — Huissier audiencier, M. Mallet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin, pendant les 2.e et 3.e trimestres, et à dix heures, durant les 1.er et 4.^e

Notaires des cinq cantons de Lille.

MM.		MM.	
Delerue,	à Lille.	Coustenoble,	à Lille.
Delahaye,	id.	Mas, cert.,	id.
Carlier,	id.	Mélot,	id.
Gruloy,	id.	L. Desrousseaux,	id.
Dehau, Félix,	id.	Th. Morel,	id.
Doyen,	id.	Deledicque,	id.
Dujardin,	id.	Leclercq,	id.
Serrurier,	id.	Bonnier,	id.
Desmottes, cert.,	id.	Duhayon,	à Ronchin.
Musias, cert.,	id.	Flory,	à Wambrechies.

Commissaires-priseurs.

MM.		MM.	
Delfosse,	à Lille.	Decaudain,	à Lille.
Olivier,	id.	Delaby,	id.
Bauduin,	id.		

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Planchon.

6.e CANTON. — *Armentières.*

Il est composé de sept communes. — Juge de paix, M. Butruy-

Lutun. — Suppléans, MM. Ghesquier et Viart-Delacroix. — Greffier, M. Duthoit. — Huissier audiencier, M. Béghin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières.

MM. Castrique, certificateur, — Boussemaer, à Armentières, — Dancoisne, à Frelinghien.

7.e CANTON. — *Cysoing.*

Il réunit quatorze communes. — Juge de paix, M. Poutrain. — Suppléans, MM. Lezaire, à Cysoing, et Delannoy. — Greffier, M. Delinselle. — Huissier audiencier, M. Dumoulin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing.

MM. Lezaire, cert., à Cysoing, — Baratte, à Templeuve.

8.e CANTON. — *Haubourdin.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Six. — Suppléans, MM. Lepoutre et N..... — Greffier, M. Fleurquin. — Huissier audiencier, M. Lestoquoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin.

MM.
Coppin, cert., à Haubourdin.
Lesage, à Lomme.

MM.
Blondeau-Piat, à Radinghem.
Binauld fils, à Wavrin.

9.e CANTON. — *La Bassée.*

Il réunit onze communes. — Juge de paix, M. Legrand. — Suppléans, MM. Durant et Beghin. — Greffier, M. Leleux. — Huissier audiencier, M. Planque.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée.

MM. Roussel, certificateur, — Mannier fils, à La Bassée, — Picquet, à Aubers, — Faucompré, à Fournes.

10.e CANTON. — *Lannoy.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Moroy, ✻, à Ascq. — Suppléans, MM. Reuflet et Mulle. — Greffier, M. Truffaut. — Huissier audiencier, M. Boutry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy.

MM. Mulle, à Lannoy, — Reuflet, certificateur, à Ascq.

11.e CANTON. — *Pont-à-Marcq.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Delannoy, à Ennevelin. — Suppléans, MM. Six, à Pont-à-Marcq, et Baudoux. — Greffier, M. Coustenoble, à Attiches. — Huissier audiencier, M. Neuviarts.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq.

MM. F. Dupont, certificateur, à Pont-à-Marcq, — Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — *Quesnoy-sur-Deûle.*

Il est composé de neuf communes. — Juge de paix, M. Senez. — Suppléans, MM. Lelong et Lienart. — Greffier, M. Gervoson. — Huissier audiencier, M. Couvreur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle.

MM. D'halluin, certificateur, à Quesnoy, — Meurillon, — Lambin, à Comines.

13.e CANTON. — *Roubaix.*

Il est composé de quatre communes. — Juge de paix, M. Mimerel. — Suppléans, MM. Dazin et Cuvru-Desurmont. — Greffier, M. Werquin. — Huissier audiencier, M. Monflière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Roubaix.

MM. Lanvin, certificateur, — Piat, — Cazier, à Roubaix.
Commissaire-priseur, M. Marcotte.

14.e CANTON. — *Seclin.*

Il réunit seize communes. — Juge de paix, M. Tresca-Baudelet. — Suppléans, MM. Claeys et Duburcq. — Greffier, M. Cornillot. — Huissier audiencier, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin.

MM. Collette, certificateur, — Héroguer, à Seclin.

15.e CANTON. — *Tourcoing-Nord.*

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Roussel de Livry. — Suppléans, MM. Leloir et Édouard Cuvelier. — Greffier, M. Meurisse. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

16.e CANTON. — *Tourcoing-Sud.*

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Cospain. — Suppléans, MM. Motte fils aîné et Wattinne-Dervaux. — Greffier, M. Dujardin. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à huit heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing.

MM.

Defontaine, à Tourcoing.
Delahaye, certificateur, id.
Bernard, à Tourcoing.

MM.

Adam, à Linselles.
Rouzé, à Roncq.
Moroy, à Marcq-en-Barœul.

Commissaires-priseurs, MM. Debuchy, — Mourette, à Tourcoing.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure ; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi ; elles commencent à neuf heures et demie depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont aussi portées aux audiences du samedi.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le mercredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart.

Juges, MM. Cacheux, juge d'instruction, — Quecq, — Asselin.

Juges suppléans, MM. Douay-Mallet, — Leroy, — Fénélon Farez.

Procureur du Roi, M. Pley.

Substitut, M. Devinck.

Greffier, M. Dourlez.

Commis-greffier, M. Beauvais.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Douay-Mallet.	Moniez.	Boniface.
Goussaut.	Fénélon Farez.	Wilbert.
Lefranc.	Lobry.	Eugène Bouly.
Leroy.	Dron.	

Avocats stagiaires.

MM. Fortuné Bouly, — Lancelle, — Douay, — Vittrant, — Jean-Louis Leroy.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Mallet-Delabre.	Legrand.	Callory fils.
Durieux.	Buzin.	Massart.
Caudron-Bouly.	Bouchez.	Selliez.

Huissiers.

MM.	MM.
Demarquez, à Cambrai.	Tournay, à Cambrai.
Devrez, id.	Bertin, id.
Daigremont, id.	Picart, à Quiévy.
Brias, id.	Salé, au Catteau.
Bommier, id.	Morcrette, id.
Sénéchal, id.	Molinier aîné, à Walincourt.
Harduin aîné, id.	Aug.te Molinier, id.
Boudry, dit Daniau, id.	Bultez, à Marcoing.
Hulot, id.	Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Cambrai-Est.*

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Callory. — Suppléans, MM. Lobry et Goussaut. — Greffier, M. Fliniaux. — Huissiers audienciers, MM. Harduin aîné et Brias.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures, pendant les premier et troisième trimestres, et aux jeudis, à neuf heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

2.e CANTON. — *Cambrai-Ouest.*

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Poulet. — Suppléans, MM. Duchange et François Deloffre. — Greffier, M. Delaistre. — Huissier audiencier, M. Devrez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai.

MM.	MM.	MM.
Tabary, à Cambrai.	Piettre, à Cambrai.	Déjardin, à Cambrai.
Leroy, cert., id.	Savary, id.	Duchange, id.
Foulon, id.	Defrémery, id.	Douay, cert., id.

Commissaires-priseurs, MM. Bouly, — Renard, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit, auprès de ce tribunal, les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3.e CANTON. — *Carnières.*

Il comprend seize communes. — Juge de paix, M. Tellier. — Suppléans, MM. Guérard et Vaillant. — Greffier, M. Lansiaux. — Huissier audiencier, M. Picard, à Quiévy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au lundi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières.

MM. Lefebvre, à Avesnes-lez-Aubert, — Huet, certificateur, à Quiévy.

4.e CANTON. — *Le Catteau.*

Il comprend la ville du Catteau, le bourg de Catillon et quatorze communes. — Juge de paix, M. Lesage. — Suppléans, MM. Hazard-Hannecard et Rousseau-Guilmot. — Greffier, M. Rodriguez. — Huissiers audienciers, MM. Salé et Morcrette.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Catteau.

MM.

Mallet, au Catteau.
Bricout, cert., id.
Mollet, id.

MM.

Deudon, au Catteau.
Selon, à Catillon.

5.e CANTON. — *Clary.*

Il contient dix-sept communes. — Juge de paix, M. Druesnes. — Suppléans, MM. Taisnes et Roussiez. — Greffier, M. Fignier. — Huissier audiencier, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary.

MM. Piettre, à Caudry, — Leroux, certificateur, à Clary, — Milot, à Walincourt.

6.e CANTON. — *Marcoing.*

Il comprend vingt communues. — Juge de paix, M. de Villepin. — Suppléans, MM. Trocmez et Bouchez. — Greffier, M. Ringeval. — Huissier audiencier, M. Bultez.
Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing.

MM. Bommier, à Flesquières, — Douay, Eugène, certificateur, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — *Solesmes.*

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. — Juge de paix, M. Decaux. — Suppléans, MM. Réal et Lobry. — Greffier, M. Millot. — Huissier audiencier, M. Lobry fils.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes.

MM. Lempereur, certificateur, — Lallier, certificateur, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis aux rapports du juge d'instruction ; les mercredis aux affaires correctionnelles ; les jeudis aux affaires commerciales, expropriation, interdiction, déclaration d'absence, partage, licitation, etc. ; les vendredis et samedis aux affaires civiles.
Président, M. Lebeau.
Juges, MM. Hennebert, — Marit, juge d'instruction.
Juge honoraire, M. Bevière.
Juges suppléans, MM. Maurice Hannoye, — Guillemin, — Désiré Hannoye.
Procureur du roi, M. Cochet-d'Hattecourt.
Substitut, M. Decarnière.
Greffier, M. Jonquoy.
Commis-greffier, M. Dubois.
Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à cinq heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.		MM.	
Casimir Lebeau,	à Avesnes.	Désiré Hannoye,	à Avesnes.
Fostier fils,	id.	Maurice,	id.
Clavon,	id.	Prosper Hannoye,	id.
Guillemin,	id.	Meunier,	id.

Avocat stagiaire, M. Ernest Lebeau.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Gobled.	Lemesle.	Pillot.
Paul.	Lavice.	Jules Hannoye.

Huissiers.

MM.		MM.	
Cambrelain fils,	à Avesnes.	Madoulé,	à Landrecies.
Meunier,	id.	Bailly,	à Maubeuge.
Derely,	id.	Guilain père,	id.
Lebrun,	id.	Lalou,	id.
Carniaux,	id.	F. Delsart,	au Quesnoy.
P. Delsart,	id.	Duchateau,	id.
Bourgeois,	à Bavay.	Guillain,	id.
Nicolas Guilain,	id.	Guilain fils,	à Solre-le-Chât.
Laurent fils,	à Berlaimont.	Devroede,	à Trélon.
Froment,	à Landrecies.	Hazard,	id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Avesnes-Nord.*

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Leloup. — Suppléans, MM. Lavice et Tordeux. — Greffier, M. Farce. — Huissier audiencier, M. Lebrun.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Avesnes-Sud.*

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Fostier père. — Suppléans, MM. Clavon et N..... — Greffier, M. Lambret. — Huissier audiencier, M. Derely.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à onze heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes.

MM.		MM.
Evrard, tab. et cert., à Avesnes.		Puyramaure, à Avesnes.
Davoine, certificateur,	id.	Lamendin, à Dourlers.
Georges,	id.	Clavon, à Étrœungt.
Pasqual,	id.	Emond, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures. L'adjoint commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Renau.

3.e CANTON. — *Bavay.*

Il est composé de vingt communes. — Juge de paix, M. Vachin ✠. — Suppléans, MM. Evrard et Colmant. — Greffier, M. Erouard. — Huissier audiencier, M. Guilain fils aîné.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Delhaye, certificateur, — Marchal, tabellion, — Evrard.

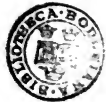
4.e CANTON. — *Berlaimont.*

Il est composé de quatorze communes. — Juge de paix, M. Delcroix père. — Suppléans, MM. Delcroix fils et Lasnes. — Greffier, M. Tonel. — Huissier audiencier, M. Laurent.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Paul, certificateur, — Emond, à Berlaimont.



5.e CANTON. — *Landrecies.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Dollez. — Suppléans, MM. Lerch et Ancelet. — Greffier, M. Madoulé père. — Huissiers audienciers, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM.
Béthune, cert., à Landrecies.
Douay, cert., id.

MM.
Ancelet, à Landrecies.
Évrard, à Maroilles.

6.e CANTON. — *Le Quesnoy-Est.*

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Beauvais-Baillon. — Suppléans, MM. Duchateau et Baillon. — Greffier, M. Lansel. — Huissiers audienciers, MM. Duchateau fils, — Guilain et Desart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — *Le Quesnoy-Ouest.*

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Honoré. — Suppléans, MM. Brabant et Vallez. —Greffier, M. Eraux. —Huissiers audienciers, MM. Delsart, — Guillain et Duchateau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy.

MM.
Canquelain fils, au Quesnoy.
Eraux fils, cert., id.
Vallez, cert., id.

MM.
Lustremant, à Wargnies-le-P.
Legros, à Gommegnies.

8.e CANTON. — *Maubeuge.*

Il est composé de trente-une communes. — Juge de paix, M. Horrie. — Suppléans, MM. Caulier et Sorlin. — Greffier, M. Passage. — Huissier audiencier, M. Guilain père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.
Bottieau, à Maubeuge.
Marchant, cert., id.

MM.
Sorlin, tabellion, à Maubeuge.
Wallerand, cert., id.

Commissaire-priseur, M. Demanet.

9.e CANTON. — *Solre-le-Château.*

Il est composé de dix-huit communes. — Juge de paix, M. Dever. — Suppléans, MM. Lempereur et Contamine. — Greffier, M. Pamart. — Huissier audiencier, M. Guilain fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Hazard, — Delebecke, certificateur, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — *Trélon.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Rogier, — Suppléans, MM. Delannoy et Lalou. — Greffier, M. Garbe. — Huissier audiencier, M. Hazard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Dubois, certificateur, à Trélon, — Clavon, Xavier, à Fourmies, — Demorgny, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce ; les samedis, aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. H. Corne.

Juges, MM. Quesnoy, — Dubreuil, — Bigant, juge d'instruction.

Juges suppléans, MM. Martin, — Danel, — Minart.

Procureur du Roi, M. Lucien Lenglet.

Substitut, M. Constant Lagarde.

Greffier, M. Ch. Denisart.

Commis-greffiers, MM. Wantiez, — Jonas.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

(Les mêmes que ceux de la cour royale.)

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Billiet-Blondelu.	Valin.	N.....
Vigneron.	Nutly.	N.....
Sigismond-Leroy.		

Huissiers.

MM.
Dubois, à Douai.
Biencourt, id.
Boniface, id.
Meuse, id.
Boulanger, id.
Bracq, id.
Cuny, id.
Deredonville, id.
Wauquier, id.

MM.
Delabaye, à Douai.
Bernard, id.
Campion, id.
Demolle, id.
Smeyers, à Arleux.
Delannoy, à Marchiennes.
Lemaire, à Orchies.
Dubus, id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Douai-Nord.*

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Déprès. — Suppléans, MM. Ramont et Leroy, Emmanuël. — Greffier, M. Duhen. — Huissier audiencier, M. Boniface.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — *Douai-Sud.*

Il est composé de onze communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléant, M. de Bailliencourt. — Greffier, M. Deregnaucourt. — Huissier audiencier, M. Boniface.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — *Douai-Ouest.*

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Duthillœul. — Suppléans, MM. Leroy de Falvy et Lemaire-Herbo. — Greffier, M. Delacaze. — Huissier audiencier, M. Boniface.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai.

MM.
Custers, à Douai.
Allard, id.
Becq, id.
Galand, id.
Capon, cert., id.
De Bailliencourt, dit Courcol, certificateur, à Douai.

MM.
Dancoisne, à Douai.
Valentin, cert., id.
Tarlier, id.
Foulon, id.
Stiévenart, id.

Commissaires-priseurs, MM. Porret-Carpentier, — Milot, — Lecamus, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Brassart, à Douai.

4.e CANTON. — *Arleux.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Pieron, à Cantin. — Suppléant, M. Lepeuple. — Greffier, M. Peugnier, à Aubigny-au-Bac. — Huissier audiencier, M. Smeyers.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux.

MM. Lepeuple, certificateur, — Varlet, à Arleux.

5.e CANTON. — *Marchiennes.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Foucau. — Suppléans, MM. Savelon et Ducouvent. — Greffier, M. Leconte. — Huissiers audienciers, MM. Delannoy et Dufour.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes.

MM. Thery fils, certificateur, à Marchiennes, et Duclairfays.

6.e CANTON. — *Orchies.*

Il réunit huit communes. — Juge de paix, M. Guilbert-Estevez. — Suppléans, MM. Herbo-Varlet et Warocquier père. — Greffier, M. V.-J. Warocquier. — Huissiers audienciers, MM. Lemaire et Dubus.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Orchies.

MM. Estevez, — Dubus, cert., — Caudreliez, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et demie et finissent à midi et demi. Les mercredis et jeudis sont destinés

aux affaires civiles, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et, après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert. Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre de conseil; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Perdry, ✠.

Président honoraire, M. Thellier de Poncheville, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et de celui de St.-Wladimir de Russie, ancien procureur du Roi.

Juges, MM. Desfontaines, — Benoist, — Lecuyer, juge d'instruction.

Juges suppléans, MM. Boca père, — Grar père, — Girard père.

Procureur du Roi, M. Courtin.

Substitut, M. de Warenghien.

Greffier, M. Leconte.

Commis-greffier, M. Hottelart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, sans interruption.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Boca père.	Dupont.	Royer père.
Grar père.	Dubus.	Delannoy.
Girard.	Danis.	Deruesne.
François, bâtonnier.	Grar fils.	Boca fils.
Bara.	Regnard.	
Dubois.	Gobert.	

Avocats stagiaires.

MM. Carpentier, — Girard fils.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Martin.	Royer fils.	Douchy.
Vast.	Lebarbier.	François fils.

Huissiers.

MM.
Delacourt, à Valenciennes.
Dessain, id.
Ducret, id.
Loth, syndic, id.
Duhuin, id.
Manach, id.
Tournay, id.
Boulart, id.
Leflan, id.

MM.
Pillion, à Valenciennes.
Béthune, à Bouchain.
Vallez, id.
Taquet, à Condé.
Dubois, id.
Horrie-Duwez, à St.-Amand.
Godry, id.
Pierre Hédon, id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Valenciennes-Nord.*

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Mortier. — Suppléans, MM. Delerue et Bultot. — Greffier, M. Baboma. — Huissier audiencier, M. Duhuin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — *Valenciennes-Est.*

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Menu. — Suppléans, MM. Lachèze-Leroy et Royer père. — Greffier, M. Gobert. — Huissier audiencier, M. Delacourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Valenciennes-Sud.*

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Boulan. — Suppléaus, MM. Barbe et Dubus. — Greffier, M. Lempereur. — Commis-greffier, M. Podevin. — Huissier audiencier, M. Delacourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes.

MM.
Mabille, à Valenciennes.
Roland, id.
Guislain, cert., id.
Dufont fils, id.
Lefebvre, cert., id.
[illegible]llard, id.

MM.
Dugimont, à Valenciennes.
Lebret, id.
Beauvois, id.
Dupire fils, cert., id.
Brabant, cert., id.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, — Rhoné, — Bonniau, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les lundis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire.

4.e CANTON. — *Bouchain.*

Il est composé de vingt-une communes. — Juge de paix, M. Dupuis, à Bouchain. — Suppléans, MM. Botte et Plichon. — Greffier, M. Déprès, à Bouchain. — Huissier audiencier, M. Vallez.

Notaires du canton de Bouchain.

MM. Cogé, cert., — Regnier, — Boucher fils, à Bouchain.

5.e CANTON. — *Condé.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Dubot. — Suppléans, MM. Pureur et Mention, à Condé. — Greffier, M. Noel fils. — Huissier audiencier, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé.

MM. Mention, — Warocquier, — Pureur, certificateur, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — *Saint-Amand, rive droite de la Scarpe.*

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Waché père. — Suppléans, MM. Doutriaux et Delcourt. — Greffier, M. Guislain. — Huissier audiencier, M. Hédon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — *Saint-Amand, rive gauche de la Scarpe.*

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Monchy. — Suppléans, MM. Desespringalle et Dorchy-Herbo. — Greffier, M. Druon. — Huissier audiencier, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand.

MM.	MM.
Baligand, à Mortagne.	Massart, à Saint-Amand.
Lemaire, à Saint-Amand.	Waché fils, cert., id.
Foulon, id.	Bossaut, id.

Commissaires-priseurs, MM. Guislain, — Saudemont, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les 1.er et 3.e trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les 2.e et 4.e trimestres. Il est alternativement présidé par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. H. Guislain.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Il existe dans ce département quatre tribunaux de commerce; ils sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Bonvarlet aîné.

Juges, MM. Marc Aubert, — Marc Dessurne, — Pelletreau, — Dourlen.

Juges suppléans, MM. Chamonin, — Bray fils aîné, — Choquet aîné, — Carlier Charles.

Greffier, M. Blaisel.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Auguste Lefebvre, ✻.

Juges, MM. Auguste Descamps, — Ch. Verley, — Tilloy-Casteleyn, — Delesalle-Desmedt.

Juges suppléans, MM. Th. Barrois, — Th. Rouzé, — Dambricourt fils, — Masse-Lefebvre.

Greffier, M. Houzé de l'Aulnoit.

Commis-Greffier, M. Fremaux.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Amédée Lallier.

Juges, MM. François Deloffre, — Duquesne, — Delloye, — Durieux-Ponsart.

Juges suppléans, MM. Aimé Bris, — Pagniez Hachin, — Maréchal, — Toussaint.
Greffier, M. Leroy.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Hamoir aîné.
Juges, MM. Cavrois père, — Nicolle Carpentier, — Debaillencourt.
Juges suppléans, MM. Ern. Lelièvre, — Benoit Carpentier, — Blanquet père, — Denoyelle-Joly.
Greffier, M. Miot.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

L'on compte dans le département du Nord six conseils de prud'hommes, dont la désignation suit :

ROUBAIX.

Président, M. A. Mimerel.
Membres du conseil, MM. Cuvru-Dazin, — Motte-Duthoit, — Cuvru-Desurmont, — Yon-Delaoutre, — Grimonprez-Bossut, — Duhamel-Housez.
Suppléans, MM. Notte-Lefort et Requillart-Desaint.
Secrétaire du conseil, M. Bulteau, Florentin.

LILLE.

Président, N.....
Membres du conseil, MM. Villette, vice-président, — Verly, — Derasse, — Machu, — Debuchy, — Mille.
Suppléans, MM. Coingny et N......
Secrétaire du conseil, M. Legrand-Mallet.

CAMBRAI.

Président, M. Casiez-Dehollain.
Membres du conseil, MM. Lepot-Deloffre, vice-président, — Thiery-Montigny, — Van Ruymbeke, — Vigneron, — Morelle-Goutière, — Catelain-Lemaire.
Suppléans, MM. Lussiez-Brabant et Bertrand.
Secrétaire du conseil, M. Faille.

TOURCOING.

Président, M. Leloir.
Membres du conseil, MM. Motte fils aîné, vice-président, — Duriez, Benjamin, — Nollet-Frys, — Debuchy, Désiré, — N......., — N......

Suppléans, MM. Tiberghien-Delcourt et N......
Secrétaire du conseil, M. Dujardin, Fidèle.

Douai.

Président, M. Dablaing.
Membres du conseil, MM. Bris, — Mellez, — Delbois.
Suppléans, MM. Massy-Coupez et Desmaret.
Secrétaire du conseil, M. Lavisse.

Armentières.

Président, M. Leblon-Dansette.
Membres du conseil, MM. Six-Philippo, — Cartier, — Morel, — N.......
Suppléans, MM. Reynaert et Leleu.
Secrétaire du conseil, M. Delecambre.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 16.e DIVISION.

La 16.e division militaire, d'après les dispositions de l'ordonnance royale du 19 juillet 1829, comprend les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Le titre de gouverneur de division militaire, créé par ordonnance du 4 septembre 1815, est supprimé par une autre ordonnance du 15 novembre 1830.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

MM.
Le comte Corbineau (C. ✠ G. O. ✲), lieutenant-général, commandant la division.
N....., colonel, chef d'état-major de la 16.e division.
Cabour-Duhay (O. ✲), chef de bataillon, sous-chef d'état-major.
Filleul de Chennevières, ✠ ✲, capitaine aide-de-camp.
Copineau, ✲, idem.
Des Paillères, ✠ ✲, capitaine au corps royal d'état-major.
Bernard, ✲, idem.
Petitgrand, idem.
De Latour du Pin Chambly, idem.
Defontaine, secrétaire.

Première subdivision.

M. le baron Auguste Rapatel, (C. ✵), maréchal-de-camp, commandant le département.
Mallet de Chauny, capitaine aide-de-camp.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.
Falquet de Planta (✠ C. ✵, colonel, commandant de place.
Prévost, ✵, chef de bataillon, major de place.
Julliot de Rouvrelle, ✵, } capitaines, adjudans de place.
Bouillon, ✠, ✵, }
Detrimont, ✵, }
Domangie, ✵, } lieutenans, adjudans de place.
Egrez, }
Michel, ✵, capitaine, secrétaire-archiviste.

CITADELLE DE LILLE.

MM.
Deshorties (O. ✵), chef de bataillon, commandant de la citadelle.
Stahlschmidt, lieutenant, adjudant de place.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
Le baron de la Huberdière (✠ O. ✵), colonel, commandant de place.
De Filippi, ✵, capitaine, } adjudans de place.
Douillet, idem. }
Bourgogne, ✵, lieutenant, }
N....., lieutenant, secrétaire-archiviste.

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.
Cicéron (✠ C. ✵), colonel, commandant de place.
François, ✵, capitaine, } adjudans de place.
Biron, ✵, lieutenant, }
Cotte, lieutenant, secrétaire-archiviste.
Chesnel de la Charbonnelais, ✠, lieutenant, commandant le fort Louis.

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

De Reyniac (✠ C. ✻), colonel, commandant de place.
Ladent, ✻, capitaine, } adjudans de place.
Modestie, ✻, lieutenant, } adjudans de place.
Figat, secrétaire-archiviste.
Gaillard, ✠ ✻, capitaine, commandant le fort de Scarpe.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Felix (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Pellieux, ✻, capitaine, } adjudans de place.
Stahl, lieutenant, } adjudans de place.
Truchet, secrétaire-archiviste.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Le prince de Santa-Croce (✠ C. ✻), colonel, commandant de place.
Comignan, ✻, capitaine, adjudant de place.
Cobert, secrétaire-archiviste.

PLACE DE CONDÉ.

MM.

Lian (✠ O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Chabert, ✻, capitaine, adjudant de place.
Lefebure, secrétaire-archiviste.

PLACE DU QUESNOY.

M. le vicomte de Beauregard (✠ O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.

PLACE D'AVESNES.

MM.

Chas, ✻, chef de bataillon, commandant de place.
Wery, ✻, lieutenant, adjudant de place.
Mirande, secrétaire-archiviste.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Vincent, ✠ ✻, chef d'escadron, commandant de place.

PLACE DE BOUCHAIN.

MM.
Eichmann (✠ O. ✵), colonel, commandant de place.
Mayeur, ✠, lieutenant, adjudant de place.

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

MM.
Pourcin, ✵, chef d'escadron, commandant de place.
Decouvelaire de Rougeville, ✠, capitaine, adjudant de place.
Deluchi, ✠, lieutenant, commandant le fort Français.

PLACE DE GRAVELINES.

MM.
Hamon, ✠ ✵, chef de bataillon, commandant de place.
Codant, capitaine, adjudant de place.
Croisier, secrétaire-archiviste.

ARTILLERIE.

ÉCOLE ROYALE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.
Le maréchal-de-camp Zevort (✠ O. ✵), commandant l'école d'artillerie.
Comte de Grave (✠ O. ✵), lieutenant-colonel.
Bertin, capitaine, aide-de-camp du général commandant.
Raux, Louis, ✵, professeur de mathématiques.
Wallet, Charles, professeur de dessin.
Avignon, Joseph, répétiteur de mathématiques.
Gagnard, garde d'artillerie.
N....., idem.

FONDERIE.

MM.
Dussaussoy, ✠ ✵, lieutenant-colonel, directeur.
Rabaïoye, — David, — Sorin, — Mouchel, capitaines.
Romagnies, ✠, capitaine, régisseur.
Binet, contrôleur.
Brassart, trésorier.
Hubert, contrôleur-adjoint.

MANUFACTURE ROYALE D'ARMES DE MAUBEUGE.

MM.
N......, chef d'escadron, directeur de la manufacture royale d'armes.
Bousson, sous-directeur de la manufacture.

MM.
Durosset,
Bernard de Montebise,
Feraudy,
capitaines d'artillerie, adjoints.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LILLE.

MM.
Lespagnol (O. ✱), colonel, directeur,
Dovillée (✠ O. ✱), chef d'escadron,
Perrayon, capitaine,
à Lille.
Lombolay, capitaine, à Bergues.
Robert (✠ O. ✱), chef d'escadron, à Dunkerque.
Thiery, capitaine, à Gravelines.

DIRECTION DE DOUAI.

MM.
Evain (✠ O. ✱), colonel, directeur,
Delagrange (✠ O. ✱), lieut.-col., sous-direct.,
Lenfant, ✠, — Arnould, — Fontaine et Delamare, capitaines,
à Douai.
Leboulanger, ✠ ✱, chef de bataillon,
Henon, ✠ ✱, capitaine,
à Cambrai.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

MM.
Henraux (✠ O. ✱), colonel, directeur,
De Villarsy, ✠ ✱, chef d'escad., sous-direct.,
Mabru, ✠ ✱, chef d'escadron, idem,
Lorsin, ✱, capitaine,
Ternet, ✠ ✱, idem,
Cherivreux, idem,
à Valenciennes.
Vuillemot, capitaine, à Maubeuge.
Dumoulin, ✱, chef d'escadron,
Perrin, ✱, capitaine,
à Condé.
Doisy de Villargennes (O. ✱), chef d'escadron, à Avesnes.
Deshaulles, ✱, capitaine, au Quesnoy.
Guerguil, capitaine, à Bouchain.

GÉNIE.

DIRECTION DE LILLE.

MM.
Daullé (✠ O. ✱), colonel, directeur des fortifications.
Maillard d'Ontot (✠ O. ✱), lieutenant-colonel, ingénieur en chef.

MM

Fuchsamberg, ✲, capitaine en premier.
Goust, capitaine en second.
Schoelcher, idem.

PLACE DE DOUAI.

MM.

Plazanet (✠ O. ✲), chef de bataillon, commandant du génie.
Lenglet,
Lecamus,
Berthelot, ✲, } capitaines.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

Guillemain, ✠ ✲, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Pastey, ✲, capitaine.

PLACE DE CONDÉ.

MM.

Paris, ✠ ✲, capitaine, ingénieur en chef.
Baudesson de Richebourg, lieutenant en premier.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Drumel, ✠ ✲, chef de bataillon, ingénieur en chef.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.

Dupont, chef de bataillon, commandant du génie.
Pichot, ✲,
Foy, } capitaines.

PLACE DE BERGUES.

M. Lelièvre, ✠ ✲, capitaine.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Gageot, ✠ ✲, capitaine.

DIRECTION DE CAMBRAI.

M. de Cossigny (✠ O. ✲), colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Leroux-Douville, ✵, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Challaye, } capitaines.
Faveaux, }

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Guilley, ✵ ✵, lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
Richard, }
Descheises, } capitaines.
Sertour, }

PLACE D'AVESNES.

MM.
Négrier, ✵, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Lemut, capitaine.
Brincart, lieutenant en premier.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Vincenot, ✵, chef de bataillon, ingénieur en chef.

PLACE DU QUESNOY.

M. Juhel, ✵, chef de bataillon, ingénieur en chef.

POUDRES ET SALPÊTRES.

LILLE.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE.

M. Durand, commissaire pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, résidant à la raffinerie.

M. Delabrosse, ✵, capitaine d'artillerie, inspecteur de la raffinerie et y résidant.

Salpêtriers du département du Nord.

MM.
Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille.
Veuve Thiebaut, à Cambrai, pour les cantons de Cambrai, Marcoing, Carnières et Clary.
Lefebvre, à Valenciennes, pour les cantons de Valenciennes, Bouchain et du Quesnoy.
Veuve Thiebaut, à Douai, pour les cantons de Douai et Orchies.
Moulan-Hubert, à Seclin, pour les cantons de Seclin, Pont-à-Marcq et Cysoing.
Gobeaux, à Roubaix.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.

De La Neuville (O. ✻), intendant, — à Lille.
Bénard (✠ O. ✻), sous-intendant, — à Lille.
Defarge, ✻, sous-intendant, — à Lille.
De La Martelière, idem, — à Lille.
Armand, ✠ ✻, sous-intendant, — à Douai.
Dubois, adjoint, — à Douai.
De Narp, ✻, sous-intendant, — à Maubeuge.
Viallet, sous-intendant adjoint, — à Maubeuge.
Doni, sous-intendant, à Valenciennes.
Gilbert (O. ✻), sous-intendant, à Dunkerque.
Robert (O. ✻), sous-intendant, à Cambrai.

PLACE DE LILLE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM. (à Lille.)

De Chamberet, ✻, médecin en chef, 1.er professeur,
Dupuis, médecin ordinaire, 2.e professeur,
Vaillant, médecin, adjoint aux professeurs,
Trachez, ✻, chirurgien en chef, 1.er professeur,
Léonard, ✻, chirurgien-major, 2.e professeur,
Murville, chirurgien-major, démonstrateur,
Charpentier, pharmacien en chef, 1.er professeur,
Lacarterie, pharmacien-major, 2.e professeur,
Lesauvage, pharmacien aide-major, démonstrateur,
Lefebure, pharmacien-major, chargé du dépôt des médicamens,
Judas, chirurgien aide-major,
Léonard fils, chirurgien aide-major,
Novario, pharmacien aide-major,

Officiers d'administration.

MM.

Léo, ✻, officier comptable.
Candelé, adjudant d'administration de 1.re classe.
Bardon de Brun de la Rougerie, idem.
Dourlen, adjudant d'administration de 2.e classe.
Corroyé, idem.
Candelé fils, sous-adjudant.
Bernard, idem.
Pasquet de Leyde, aumônier.

Magasin principal des hôpitaux militaires.

MM.

Fremont, officier d'administration, comptable, } à Lille.
Fremaux, commis de 2.e classe, }

Magasin de campement et d'habillement.

MM.

Allais, agent comptable, }
Delecourt, commis de 2.e classe, } à Lille.
Aulanier de St.-Raimond, commis de 3.e classe, }

Service des subsistances militaires.

MM.

Bourquenot, ✻, directeur, }
Leblond, commis de 3.e classe, }
Alquié fils, élève, } à Lille.
Alquié, agent comptable des vivres, }

Service des fourrages.

M. Barbereux, chef du service de la division, agent comptable, à Lille.

Service du chauffage.

M. Richard, agent en chef.

Service des lits militaires.

MM.

Salavie, directeur divisionnaire.
Paquin fils, garde-magasin.

Service des transports de la guerre.

M. Cordonnier, agent principal et préposé.

Service des convois militaires.

M. N....., agent en chef.

PLACE DE DUNKERQUE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

Angelot, médecin, }
Delherbe, ✻, chirurgien-major, }
Ollagnier, pharmacien-major, } à Dunkerque.
Cahuac, chirurgien-aide-major, }
Cogez, pharmacien aide-major, }

Officiers d'administration.

MM.

Aubugeois, officier comptable,	à Dunkerque.
Chevalier, sous-adjudant d'administration,	
Bassel, idem,	
Disetter, aumônier,	

Service des subsistances.

M. Goblet, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Delaforge, garde-magasin.

PLACE DE CAMBRAI. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

Peysson, médecin ordinaire,	à Cambrai.
Gibassier, chirurgien-major,	
Lefebvre, aide-major,	
Beaucamp, pharmacien-major,	
Redouin, pharmacien aide-major,	

Officiers d'administration.

MM.

Darcy, officier comptable,	à Cambrai.
Peret-Loire, adjudant d'administrat. de 1.re cl.,	
Darcy, sous-adjudant d'administration,	
Valencourt, aumônier,	

Service des vivres-pain.

M. Desgruseillier, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Aubry, garde-magasin.

Service des fourrages.

M. Defrance, agent comptable.

Service des convois militaires.

M. N...., préposé.

PLACE DE VALENCIENNES. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Thiebaut, chirurgien-major, } à Valenciennes.
Marbotin, chirurgien aide-major, }

Officiers d'administration.

M. Raffron, adjudant de 1.re classe.

Service des vivres.

M. Pierard, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Maizières, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Rochez, garde-magasin.

PLACE DE DOUAI. — Hôpital militaire.

Officier de santé.

M. Borde, pharmacien-major.

Officiers d'administration.

MM.
Chevillart, officier comptable, }
Dor, adjudant de 2.e classe, } à Douai.
Bonnard, sous-adjudant, }

Service des vivres-pains.

M. Mutel, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Thouin, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Demarquette, garde-magasin.

PLACE DE MAUBEUGE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Paul, médecin ordinaire, }
Révillon, chirurgien-major, }
Heller, pharmacien-major, } à Maubeuge.
Judas, chirurgien aide-major, }
Dallée, pharmacien aide-major, }

Officiers d'administration.

MM.

Fichet, officier comptable,	à Maubeuge.
Royer, adjudant d'administration de 1.re classe,	
Lamy, sous-adjudant d'administration,	
Delaplace, aumônier,	

Service des vivres-pain.

M. Bisiaux, agent comptable.

Service des fourrages.

M. N...., agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Serre, garde-magasin.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion.

Les officiers de cette arme employés dans le département, sont:

MM.

François, ✠, chef d'escadron commandant,	à Lille.
Lemire, ✠ ✠, lieutenant-trésorier,	
De l'Orne d'Alincourt, ✠, lieutenant,	

Delfosse, lieutenant, à Dunkerque.
Janssens, lieutenant, à Hazebrouck.
Dupuis, ✠, lieutenant, à Cambrai.
Paupardin, ✠, lieutenant, à Avesnes.
Cotton, ✠, sous-lieutenant, à Douai.
Blocaille, lieutenant, à Valenciennes.

MARINE.

ÉTAT nominatif des officiers civils et militaires et autres agens du département de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Angebert, ✠, commissaire de la marine de 1.re classe, chef maritime au port et sous-arrondissement de Dunkerque.

De Ravinel, sous-commissaire de 2.e classe, chargé des classes, armemens et revues.

Piquet, sous-commissaire des subsistances.
Deherrypon, commis principal chargé des fonds et approvisionnemens.
Descroix, idem, chargé de l'inspection.
Hermel, commis principal, employé à l'inspection.
Quiquet, commis de 1.re classe, chef du secrétariat du chef maritime et secrétaire du conseil d'administration.
Hurel, commis de 2.e classe, employé aux classes.
Morette, idem de 3.e id., id.
Piquet fils, syndic des marins, à Dunkerque.
Gallet, trésorier des invalides de la marine, à Dunkerque.
Meneboo, médecin, chargé du service de santé de la marine.
Cuel, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la direction des travaux maritimes.
Lefevre, architecte de la marine.
Joly, piqueur affecté aux travaux maritimes.
Petit-Genet, ✠, professeur d'hydrographie.
Munier, officier de la gendarmerie maritime.

PORT ET SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.
Crispin, commis principal chargé des classes.
Gontier, syndic des marins.
Torris, préposé du trésorier des invalides.

Officiers de port de commerce.

MM.
Marbaisse, capitaine de 1.re classe.
Dupays, capitaine de 2.e classe.
Lavallée, maître de quai, à Gravelines.

CULTES.

Par l'article 6 de la Charte constitutionnelle, amendée par les deux chambres le 7 août 1830, la religion catholique, apostolique et romaine, est déclarée religion de la majorité des Français.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissemens de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques Israëlites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Saint-Omer, de Tournai, d'Ypres et de Liége.

Le département forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai, et qui est suffragant de l'archevêché de Paris.

Évêque. — M. le baron Louis Belmas (O. ✲).

Vicaires-généraux. — MM. Saint-Leger; — N....; — N....

Secrétariat de l'évêché. — MM. Duprez, secrétaire-général; — Filhol, chanoine-secrétaire.

Officialité. — MM. Saint-Leger, official; — Algan, promoteur; — Picavez, greffier.

Jours d'audience de Mgr. l'Evêque. — Les mardi et jeudi de chaque semaine, de dix heures à midi.

Le secrétariat de l'évêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis quatre heures jusqu'à six.

Chanoines titulaires. — MM. Algan; — Goulart; — Filhol; — Bonce; — Dewasnes; — Dupont; — Rigaut.

Chanoines honoraires. — MM. Plaisant du Château; — Reynaud.

Séminaire diocésain.

Membres du bureau.

Mgr. l'Évêque, président.
MM. St.-Leger, vicaire-génér.
Delautre, supérieur du grand séminaire.
Joveniaux, idem du petit séminaire.
Lagatie, économe dugrand séminaire.
Wallez, idem du petit séminaire.
Dupont, chanoine trésor.
MM. Durot.
Filhol, chanoine secrétaire.

Supérieur, M. Delautre.
Économe, M. Lagatte.

Professeurs.

MM. Delautre.
Leleu.
Possoz.
Bury.
Bernard.
Herlemont.

Nombre d'élèves : 280.

École secondaire ecclésiastique.

Les membres du bureau sont les mêmes que ceux du séminaire du diocèse.

Supérieur, M. Joveniaux.
Econome, M. Wallez.

Professeurs.

MM. Lecomte.
Bafaleux.
Roussel.

Maître d'étude, MM. Lecomte.
Albert, L.

Nombre d'élèves : 95.

DÉCANATS.

Le diocèse de Cambrai est divisé en neuf grands décanats qui ont la même circonscription que les arrondissemens de sous-préfecture, sauf les arrondissemens de Lille et d'Avesnes qui, à cause de leur étendue et du grand nombre de communes, forment chacun deux grands décanats.

Les neuf grands décanats sont divisés en soixante-un décanats ou cures dont l'arrondissement est le même que celui des justices de paix et qui ont pour chef-lieux ceux des cantons, à l'exception des six décanats suivans :

Canton	d'Hazebrouck-sud,	chef-lieu de cure,	Morbecque.
———	de Cysoing,	———	Templeuve.
———	de Pont-à-Marcq,	———	Mons-en-Pév.
———	de St.-Amand (r. g.)	———	Lecelles.
———	d'Avesnes-Sud,	———	Etrœungt.
———	du Quesnoy-Ouest,	———	Gommegnies.

Ces soixante-une cures sont elles-mêmes divisées en cinq cents succursales, en vertu du décret du 30 septembre 1807 et de la démarcation concertée entre Mgr. l'Évêque et l'autorité administrative.

GRANDS-DOYENS.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Palmaert, doyen-curé de Saint-Éloi, à Dunkerque.

Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Jonghes, doyen-curé de Saint-Waast, à Bailleul.

Arrondissement de Lille, 1.re section. — M. Wicart, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille.

Arrondissement de Lille, 2.e section. — M. Roussel, doyen-curé de Roubaix.

Arrondissement de Cambrai. — M. Lewille, archi-prêtre, doyen-curé de Notre-Dame, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes, 1.re section. — M. Desmoutiers, doyen-curé de Landrecies.

Arrondissement d'Avesnes, 2.e section. — M. Bevenot, doyen-curé de Maubeuge.

Arrondissement de Douai. — M. Levesque, doyen-curé de Saint-Jacques, à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. — M. Meurice, doyen-curé de Saint-Géry, à Valenciennes, grand-doyen ; — M. Masure, doyen-curé de Saint-Nicolas, idem, vice-grand-doyen.

DOYENS-CURÉS.

Bergues, M. Vandeputte.
Bourbourg, M. Dedecker.
Dunkerque, Saint-Éloi, M. Palmaert.
——— St.-Jean-Baptiste, M. Stoven.
Gravelines, M. Lamotte.
Hondschoote, M. Vandenbussche.
Wormhoudt, M. Dumoulin.
Bailleul, Saint-Amand, M. Dehaene.
——— St.-Waast, M. Jonghes.
Cassel, M. Vantroyen.
Hazebrouck, M. Debreyne.
Merville, M. Deloux.
Morbecque, M. Berten.
Steenvoorde, M. Piel.
Armentières, M. Leclercq.
Bassée (La), M. Gérin.
Haubourdin, M. Bellain.
Lannoy, M. Dumez.
Lille, St.-André, M. Héroguer.
——— Ste.-Cather., M. Wicart.
——— St.-Étienne, M. Lefebvre.
——— La Magdeleine, M. Savin.
——— St.-Maur., M. Deleruyelle.
——— St.-Sauv., M. Lecœuvre.
Mons-en-Pévèle, M. Ghemar.
Quesnoy-s.-Deûle, N.....
Roubaix, M. Roussel.
Seclin, M. Platevoet.
Templeuve, M. Desreumaux.
Tourcoing, Saint-Christophe, M. Deregnaucourt.
Tourcoing, Saint-Jacques, M. Philippe.
Cambrai, N.-D., M. Lewille.
——— St.-Géry, M. Lenglet.
Carnières, M. Lancelle.
Catteau (Le), M. Delabre.
Clary, M. Marchal.
Marcoing, M. Saler.
Solesmes, M. Delcroix.
Avesnes, M. Denis.
Bavay, M. Tilmant.
Berlaimont, M. Fournier.
Étrœungt, N.....
Gommegnies, M. Lescuyer.
Landrecies, M. Desmoutiers.
Maubeuge, M. Bevenot.
Quesnoy (Le), M. Tilmant.
Solre-le-Château, M. Gérard.
Trélon, M. Duhot.
Arleux, M. Pitou.
Douai, Notre-Dame, M. Flory.
——— St.-Pierre, M. Semaille.
——— St-Jacques, M. Levesque.
Marchiennes, M. Messager.
Orchies, M. Carpentier.
Bouchain, M. Défontaine.
Condé, M. Haeu.
St.-Amand, M. Vanaigue.
Lecelles, M. Lahaye.
Valenciennes, Saint-Nicolas, M. Pique.
——— Notre-Dame, M. Delannoy.
——— Saint-Géry, M. Meurice.

Nota. Les noms de MM. les desservans sont indiqués dans le tableau statistique qui se trouve à la fin du volume.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOMS de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Dunkerque	Pénitentes récollectines	Instruction des jeunes filles.
Dunkerque	Hospit. de la mis. de Jésus	»
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Clairisses anglaises	Idem.
Gravelines	Sœurs de la Providence	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Cassel	Filles de l'Enfant Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Estaires	Sœurs bénédictines	Idem.
Lille (hôp. St.-Sauveur)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)	Idem	Soin des vieilles femmes.
Lille	Filles de Sainte-Thérèse	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Ursulines	Idem.
Lille	Sœurs de l'Enfant Jésus	Idem.
Lille	Sœurs carmélites	Idem.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Comines (hospice)	Sœurs de l'ordre de S.t-Aug.	Soin des malades.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Sœurs carmélites	»
Seclin (hospice)	Sœurs de l'ordre de S.t-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de charité	Idem.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Instruction des jeunes filles.
Cambrai (hosp. St.-Julien)	Sœurs de l'ordre de S.t-Aug.	Soin des malades.
Cambrai (hosp. Vanderb.)	Sœurs de Sainte-Agnès	Soin des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Catteau	Sœurs de la comp. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	»	Soin des malades.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de S.te-Thér.	Instr. des jeunes filles pauvr.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Douai	Sœurs carmélites	Enseign.t gr. des j. filles p.
Orchies (hospice)	Sœurs de l'ordre de S.t-Aug.	Soin des vieillards et des m.
Valenciennes	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.

2.ᵉ SECTION. — *Communautés dépendant d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Dunkerque (Hospice)...	Sœurs de l'Enf. Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (Hospice-Général).	Sœurs de la Charité..	Idem.
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.).	Idem..............	Idem.
Paris....	Lille (h. de Stappaerts).	Idem..............	Soin des enfans.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem..............	Secours aux ind. mal.
Lille....	Lille (femmes en dém.ce)	Sœurs de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Lille................	Sœurs du Bon-Secours.	Soin des mal. en ville.
Besançon.	Lille................	Sœurs de la S.te-Fam.	Instr. des jeunes filles p.
Lille....	La Bassée (hospice)....	Sœurs de l'Enf. Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Roubaix (hospice)....	Idem..............	Idem.
Rouen...	Seclin................	Sœurs de la Div. Prov.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Bourbourg (hospice)...	Sœurs de l'Enf. Jésus.	Soin des v. et inst. des j. f.
Lille....	Bailleul (idem).......	Idem..............	Soin des vieillards.
Paris....	Cambrai (Hospice-Gén.)	Sœurs de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambrai (secours à dom.)	Idem..............	Idem.
Avesnes..	Anor................	Sœurs de S.te-Thérèse.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Bavay................	Idem..............	Idem.
Avesnes..	Landrecies...........	Idem..............	Idem.
Avesnes..	Maubeuge (hospice)...	Idem..............	Soin des malades.
Avesnes..	Wignehies...........	Idem..............	Instr. des jeunes filles.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre de personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales ; mais il existe trois oratoires à Lille, Quiévy et Walincourt.

Pasteurs, MM. N...., à Lille ; — Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy ; — Larchévêque, à Walincourt.

CULTE HÉBRAÏQUE.

Les Juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Rabbin, M. Joseph Isaac.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'Université de France est composée d'autant d'académies qu'il y a de Cours royales. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'Université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales autorités du chef-lieu et de huit membres choisis par S. Exc. le grand-maître, parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie. Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des colléges royaux et communaux.

L'académie a des inspecteurs particuliers, chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

Une ordonnance royale du 29 septembre 1832 porte que nul à l'avenir ne pourra être nommé définitivement censeur dans un collége royal, s'il n'a été reçu agrégé à la suite d'un des concours établis pour l'enseignement des colléges royaux, ou s'il n'a été nommé, avant l'ordonnance, titulaire d'une chaire, soit dans une faculté des lettres ou des sciences, soit dans un collége royal.

La même ordonnance porte aussi que nul ne pourra être nommé inspecteur d'académie, s'il ne remplit une des conditions prescrites, ou s'il n'a joui antérieurement d'un titre définitif de censeur ou de proviseur.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend, dans son arrondissement, les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

Fonctionnaires de l'académie.

MM.
Gratet-Duplessis, ✲, recteur.
Landon, inspecteur.

MM.
Vasse de Saint-Ouen, inspecteur.
Chatain, secrétaire.

Membres du conseil académique.

MM.
Gratet-Duplessis, ✲, recteur, président.
Landon,
Vasse de Saint-Ouen, } inspecteurs.

MM.
Deforest de Quartdeville, premier président de la cour royale.
Farez, procureur-général.
Germeau, sous-préfet.
De Guerne, maire de Douai.
De Montozon, membre de la chambre des députés.
Duthillœul, juge de paix.
Honoré, avocat, membre du conseil municipal de Douai.
L'abbé Vinay, proviseur du collége royal.
Delétoile, professeur, émérite de philosophie.
Avignon, professeur de physique.
Jannet, professeur de rhétorique.

Commission d'examen pour le baccalauréat ès-lettres.

MM.
L'abbé Vinay, proviseur, officier de l'Université.
Nicolet, censeur des études, id.
Frank, professeur de philosophie, id.
Jannet, professeur de rhétorique, id.
Avignon, professeur de sciences physiques, id.

COLLÉGE ROYAL DE DOUAI.

MM.
L'abbé Vinay, proviseur.
Nicolet, censeur.

MM.
Lazerat, aumônier.
Campion, économe.

Sciences.

MM.
Franck, prof. de philosophie.
Sarrazin, professeur d'histoire.
Pollet, prof. de scienc. phys.
Avignon, prof. de math. spéc.
Warmé, prof. de math. élém.
Maugin, prof. d'hist. natur.
Bouché, prof. de langue angl.
Wallez, professeur de dessin.
Carrière, prof. d'écriture.

Lettres et langues anciennes.

MM.
Jannet, prof. de rhétorique.
Delage, prof. de seconde.
Rara, prof. de troisième.
Cadart, prof. de quatrième.
Lingrand, ✻, prof. de cinq.me
Leroy, prof. de sixième.
Régulier, prof. de septième.
Vallée, prof. de huitième.

Maîtres d'étude.

MM. Résiliot, Sueur, Manessier, Desprès, Ortille, Sauly, Delamarre.

Médecin, M. Maugin. — Chirurgien, M. Gelez.

Nombre d'élèves : boursiers royaux, 47 ; boursiers communaux, 26 ; pensionnaires libres, 68 ; externes, 106.

COURS PRÉPARATOIRE ÉTABLI AU COLLÉGE ROYAL DE DOUAI.

Ce cours est destiné à préparer les jeunes gens qui demandent à être admis à l'école royale polytechnique, à l'école spéciale militaire de St.-Cyr, au collége royal de la marine et à l'école royale forestière.

Directeur, M. l'abbé Vinay, proviseur.

MM.

Jannet, prof. de littérature.
Avignon, prof. de math. spéc.
Warmé, prof. de math. élém.

MM.

Delage, professeur d'allemand, d'histoire et de géographie.
Wallez, prof. de dessin.

COLLÉGE COMMUNAL DE LILLE.

M. Gachet, principal.

Professeurs.

MM.

Barré, régent de philosophie.
Delezenne, régent de mathématiques, physique et chimie.
Bal, régent de mathématiques élémentaires.
Descamps, rég. de rhétorique.

MM.

Ansieaux, rég. de seconde.
St.-Firmin, régent de 3.e
Broudehoux, régent de 4.e
Faucompré, régent de 5.e
Théry, régent de 6.e
Demarquette, régent de 7.e

Maîtres d'étude.

MM. Raviez, Deneckre, Ansieaux jeune.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 50 ; externes, 280.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

M. Rosin, principal.

Professeurs.

MM.

Jacquerye, rég. de mathém.
Le principal, rég. de rhétorique et de seconde.

MM.

Boutoille, régent de 3.e et 4.e
Lefebvre, régent de 5.e et 6.e
Gourmez, régent de 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 28 ; externes, 43.

COLLÉGE COMMUNAL DE TOURCOING.

M. Duchatelet, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde et 3.e
Moguez, régent de 4.e et 5.e

MM.
Pruvost, régent de 6.e et 7.e
Chanvan, régent de mathématiques.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 17 ; externes, 40.

COLLÉGE COMMUNAL DE BERGUES.

M. Joly, principal.

Professeurs.

MM.
Demonchy, régent de rhétorique et de seconde.
Boone, régent de 3.e et 4.e

MM.
Bomart, régent de 5.e et 6.e
Le principal, régent de 7.e et de mathématiques.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

M. Gobert, principal.
M. Vincent de Gourgas, sous-principal.

Professeurs.

MM.
Vincent de Gourgas, rég. de 4.e
Warin, régent de 5.e
Carlier, régent de 6.e

MM.
Decroix, régent de 7.e
Alvin, régent de 8.e
Dufesne, rég. de mathémat.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 25; externes, 59.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

M. Coache, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde et de mathématiques.
Kien, régent de 3.e et 4.e

MM.
Robert, régent de 5.e et 6.e
Serreboo, régent de 7.e

Nombre d'élèves : externes, 47.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

M. Froissart, chargé provisoirement du pensionnat.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde et de mathématiques.
L'abbé Ricoul, rég. de 3.e et 4.e

MM.
Desprez, régent de 5.e et 6.e
Verdel jeune, régent de 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 4 ; externes, 55.

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

M. Boone, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 3.e et 4.e
Deroo, régent de 5.e et 6.e

M.
Bachelet, régent de 7.e et des classes élémentaires.

Nombre d'élèves : externes, 31.

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

M. Selosse, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, rég. de 3.e et 4.e
Duflos, régent de 5.e et 6.e

M.
Bailleul, régent de 7.e et des classes élémentaires.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 2 ; externes, 35.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

M. Lefebvre, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, rég. de philos.
Gourdin, rég. de mathémat.
Maignien, rég. de rhétorique.
Lefrancq, régent de seconde.
Fliniaux, régent de 3.e

MM.
Bouchez, régent de 4.e
Clochez, régent de 5.e
Cousin, régent de 6.e
Hacot, régent de 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 16; externes, 104.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATTEAU.

M. Durdan, principal.

Professeurs.

MM.
Bourlet, régent de 3.e et 4.e
Le principal, rég. de 5.e et 6.e

M.
Blary, régent de 7.e

Nombre d'élèves : externes, 105.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

M. Brunnin, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, rég. de 3.e et 4.e
Gruton, régent de 5.e et 6.e
Thomassin, rég. de 7.e et 8.e

M.
Dugauquier, régent des classes élémentaires et maît. d'étud.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 5; externes, 42.

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

M. Marchant, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, rég. de seconde.
Chatain, régent de 3.e et 4.e

MM.
Duwez, régent de 5.e et 6.e
Defrance, rég. de mathém.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 10; externes, 30.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

M. Nimal, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, rég. de sec. et 3.e
Cailleau, régent de 4.e et 5.e

M.
N....., régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 10; externes, 25.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

M. Dardenne, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, rég. de philos.
Charles, rég. de mathémat.
Cordival, rég. de rhétoriqne.
Gourdin, rég. de seconde.

MM.
Gambart, régent de 3.e
Dereux, régent de 4.e
Faverot, régent de 5.e
Lempereur, régent de 6.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 51 ; externes, 110.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

M. Boutoille, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Le principal, rég. de sec. et 3.e	Doutriaux (Louis), régent de 6.e et 7.e
Doutriaux, rég. de 4.e et 5.e	

Nombre d'élèves : pensionnaires, 4 ; externes, 38.

CHEFS D'INSTITUTION.

A Lille, M. Paradis, officier d'académie, 57 élèves.
A Esquermes, M. Derode, 82 élèves.
A Walincourt, M. Delebarre, 6 élèves.
A Anzin, M. Lecasse, 25 élèves.

MAÎTRES DE PENSION.

A Gravelines, M. Selingues, 15 élèves.
A Quaëdypre, M. l'abbé Devin, 20 élèves.
A Lille, MM. Delattre, 56 élèves. — Hebbelinck, 46 élèves. — Maignien, 6 élèves. — Mullié, 40 élèves. — Boyce, élèves. — Prevost, 15 élèves.
A La Bassée, M. Bochart, 10 élèves.
A Haubourdin, M. Gressin, 20 élèves.
A Cambrai, MM. Fliniaux, 30 élèves. — Pagniez, 12 élèves. — Farez, 60 élèves. — Dumont, 10 élèves. — Bouzeran, 12 élèves.
A Iwuy, M. Thieullet, 15 élèves.
A Landrecies, M. Courboulis, 15 élèves.
A Douai, MM. Chenet, 70 élèves. — Bilbaut, 25 élèves. — Laoust, 18 élèves.
A Valenciennes, MM. Lengellé, 25 élèves. — Moneuse, 40 élèves. — Baury, 35 élèves.

Écoles destinées à l'éducation commerciale et industrielle.

A Lille, MM. Mullié, 17 élèves. — Hebbelynck, 14 élèves. — Delattre, 16 élèves.
A Hazebrouck, M. Dupré, 6 élèves.
A Cambrai, M. Farez, 50 élèves.
A Douai, M. Boulanger, 40 élèves.

Ces écoles sont établies en vertu des dispositions suivantes de l'ordonnance royale du 26 mars 1829.

Tout chef d'institution ou maître de pension pourra joindre à l'enseignement ordinaire le genre d'instruction qui convient plus particulièrement aux professions industrielles et manufacturières.

Il pourra aussi se borner à cette dernière espèce d'enseignement.

Les élèves qui suivront les cours spécialement destinés aux professions industrielles et manufacturières seront dispensés de suivre les classes des colléges, soit royaux, soit communaux.

Écoles d'enseignement suivant la méthode de Jacotot.

A Cambrai, M. Farez, 50 élèves.
A Douai, M. Laoust, 40 élèves.
A Valenciennes, M. Maniette, 30 élèves.

Par arrêté de M. le préfet, du 6 juillet 1830, il a été créé une commission de sept membres pour l'examen des titres et de la capacité des personnes qui postulent le diplôme de maîtresse ou sous-maîtresse d'institution ou de pension.

Voici les noms des membres de cette commission :

MM.
Le Maire de Lille, président.
Vanhœnacker, conseiller de préfecture.
Revoire, ✲, négociant.
Alavoine père, propriétaire.
Brigandat, docteur en médecine.
Gachet, principal du collége.
Barrois, négociant.

La commission s'assemble le premier jeudi de chaque mois, à midi, à la préfecture.

Voici la nomenclature des établissemens d'instruction de cette catégorie, qui existent dans le département du Nord.

Pensionnats de demoiselles.

A Dunkerque, M.elle Camus, 20 élèves. — M.me Herrewyn, 50 élèves. — M.elle Gallois, 70 élèves.
A Bergues, M.me Journet, 55 élèves.
A Bailleul, M.elle Thery, 10 élèves.
A Steenvoorde, M.elle Levavasseur, 4 élèves.
A Lille, les dames du Sacré-Cœur, 70 élèves. — M.elles Crucq, 55 élèves. — M.elle Samain, 52 élèves. — M.mes Comère, 60 élèves. — M.elle Legrand, 40 élèves. — M.elle Luiset, 60 élèves. — M.me Possoz, 30 élèves. — M.elle Empis, 30 élèves. — M.elle Guyot, 20 élèves. — M.elle Mullié, 35 élèves. — M.mes Renier et Chipre, 30 élèves. — M.elle Servatius, 21 élèves. — M.elle Wattecamps, 24 élèves. — M.elle Empis, 20 élèves. — M.elle Delacroix, 22 élèves.
A Allennes-lez-Marais, M.elle Garin, 40 élèves.
A Esquermes, les dames Bernardines, 100 élèves.
A La Bassée, M.elle Dubrulle, 25 élèves.
A Haubourdin, M.elle Legrand, 28 élèves.
A Lannoy, M.elle Capron, 50 élèves.
A Loos, M.elle Legrand, 50 élèves.

A Roubaix, M.elle Bottin, 80 élèves. — M.elle Hénin, 70 élèv.

A Tourcoing, M.mes Mutuel, 20 élèves.

A Cambrai, M.elle Dupuis, 30 élèves. — M.elles Lefebvre, 50 élèves. — M.elles Fourneaux, 35 élèves. — M.elle Boulet, 20 élèves. — M.me Durot, 50 élèves. — M.elles Morlay, 40 élèves. — M.me Caron, 12 élèves. — M.elles Perriquet, 80 élèves. — M.elle Walers, 20 élèves. — M.elle Danchin, 18 élèves.

A Avesnes, les sœurs de la Providence, élèves.

A Bavay, sœur Lefebvre, 43 élèves.

A Cousolre, M.me Froment, 50 élèves.

A Dourlers, M.elle Barré, élèves.

A Glageon, sœur Ursule, 76 élèves.

A Landrecies, M.elle Cleret, 14 élèves.

A Liessies, M.me Contesse, 36 élèves.

A Maubeuge, M.elle Joré, 116 élèves. — M.elle Sommé, 18 élèves.

Au Quesnoy, M.elle Bani, 26 élèves.

A Sars-Poteries, M.elle Contesse, 36 élèves.

A Solre-le-Château, M.elle Mengal, 70 élèves.

A Douai, M.mes Mairesse et Verbrouck, 110 élèves. — M.elle Boudailliez, 60 élèves. — M.mes Henriette Anicot, 20 élèves. — Thérèse Anicot, 20 élèves. — Pluchart, 30 élèves. — Delecambre, 40 élèves. — Possoz, 30 élèves. — Vaquaire, 40 élèves. — Mariage, 15 élèves. — Deregnaucourt, 12 élèves. — Pontaillier, 10 élèves. — Vertu, 12 élèves. — Alard, 30 élèves. — Laurent, 12 élèves. — Anselme, 25 élèves. — Les sœurs de la Providence, 12 pensionnaires et 350 élèves gratuites. — Les dames de Flines, 32 pensionnaires et 115 élèves gratuites. — Les sœurs carmélites, 20 pensionnaires et 150 élèves.

A Orchies, sœur Emmanuelle Clouez, 50 élèves.

A Beuvrages, M.me Joly, née Musin, 30 élèves.

A Condé, M.elle Thouesny, 27 élèves.

A Fresnes, M.me Wuillaume, 110 élèves. — M.me Gavelle, 20 élèves.

A Saint-Amand, M.elle Gonez, 46 élèves. — M.me Bouillon, 155 élèves.

A Saint-Saulve, M.elle Cathelotte, 26 élèves.

A Valenciennes, les dames Ursulines, 184 élèves, dont 150 gratuites. — M.elle Terf, 54 élèves. — M.elles Lalou et Forfer, 100 élèves. — M.me Bessière, 65 élèves. — M.elle Carrez, 20 élèves.

Nous transmettons à nos lecteurs les détails que nous avons recueillis sur le nombre d'écoles existant dans le département et sur le nombre d'élèves qu'elles reçoivent. Ces détails sont contenus dans le tableau ci-après :

SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE A L'ÉPOQUE DU 1.er JUILLET 1832.

ARROND.s	NOMBRE D'ÉCOLES		ENSEIGNEMENT MUTUEL.			ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ.			ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL.			NOMBRE de COMMUNES	
	de garçons	de filles.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves.		Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves.		Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves.		privées d'instituteurs.	privées d'institutrices.
				Garçons	Filles.		Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.		
Dunkerque...	92	38	7	254	160	86	3190	2271	37	2007	1100	3	43
Hazebrouck..	83	10	»	»	»	75	2640	1800	18	1904	800	»	35
Lille........	246	115	25	945	540	200	7800	3875	134	4923	2300	7	50
Cambrai.....	161	70	9	407	200	153	5100	3100	69	2497	1577	3	71
Avesnes......	223	62	20	700	430	152	4977	3055	114	3735	2000	2	97
Douai.......	106	82	8	326	180	114	4700	2600	64	2119	1603	2	24
Valenciennes.	149	53	16	550	350	115	5098	2985	74	2808	1775	3	31
TOTAUX..	1060	430	85	3182	1860	895	33505	19686	510	19993	11155	20	351

RÉSUMÉ:

Il résulte du tableau qui précède qu'il existe dans le département :

85 écoles d'enseignement mutuel ayant un nombre d'élèves de......................	5042
895 écoles d'enseignement simultané, id...	53191
510 écoles d'enseignement individuel, id...	31148
Total pour l'instruction primaire, 1490 écoles et..	89381 élèves.

Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre d'enfans enseignés dans les établissemens supérieurs d'instruction publique, savoir :

Collége royal..........................	247
Colléges communaux.....................	1268
Institutions particulières et pensionnats....	810
On trouve pour résultat total une quotité de.	91706 élèves.

Le nombre d'enfans de 5 à 14 ans existant dans le département peut être évalué à environ 170,000

Ainsi, la proportion de ceux qui reçoivent l'instruction est dans le rapport de 1 à 1,854.

Voici maintenant la comparaison, par arrondissement, du nombre d'enfans susceptibles de recevoir l'instruction primaire dans les écoles et de ceux qui la reçoivent en effet :

Arrondissemens.	NOMBRE D'ENFANS de 5 à 14 ans.	NOMBRE D'ENFANS enseignés dans les écoles.	RAPPORT de ceux-ci aux premiers.	*Observations.*
Dunkerque....	16414	8982	1 à 1,828	
Hazebrouck...	17875	7144	1 à 2,502	
Lille..........	50620	20383	1 à 2,483	
Cambrai......	26195	12881	1 à 2,034	
Avesnes.......	21881	14897	1 à 1,469	
Douai........	15873	11528	1 à 1,377	
Valenciennes...	21142	13566	1 à 1,558	
TOTAUX...	170000	89381	1 à 1,854.	

On voit par ces détails que les arrondissemens de Douai, Avesnes et Valenciennes sont ceux où l'enseignement primaire est le plus répandu, et que ceux où il est le moins pratiqué, sont les arrondissemens de Lille et d'Hazebrouck.

SCIENCES ET ARTS.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

Académie royale de musique, succursale de l'école de chant et de déclamation de Paris.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie royale de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert, dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le préfet.

Administrateurs.

MM.
Lethierry, maire, président.
Decroix, ✵.
Tilloy-Casteleyn.
Cuvelier, Henri.
Legrand-Mallet.

MM.
Bonnier d'Hennequin.
Bécu.
Hiolle.
Danel.

Secrétaire-caissier. M. Landremont.

Professeurs.

1.re cl. de solfège, M. Leplus.
Suppléant, M. Montluisant.
2.e cl. de solfège, M. Lavainne.
Suppléant, M. Montluisant.
Cl. de piano, M. F.d Lavainne.
Suppléant, N.....

Cl. de violoncelle, M. Baumann.
Suppléant, N.....
Classe de violon, M. Muller.
Suppléant, M. Montluisant.
Cl. payante de viol., M. Muller.
Suppléant, M. Montluisant.

Commission des écoles académiques.

MM.
Grodée-Alavoine, cons. mun.
Reynart, Ed., propriétaire.
Pascal, conseiller municipal.
Delezenne, prof. de physique.
Heegmann, Alph., négociant.

MM.
Goust, capitaine du génie.
Schœlcher, id.
Bonnier fils, cons. du musée.
Davainne, ingénieur.
Barrois, François, négociant.

École de dessin ombré.

MM. Liénard, peintre, directeur. — Cadet de Beaupré, profess.

École de modelure.

M. Cadet de Beaupré, professeur.

École de dessin linéaire.

M. Granofski, professeur.

Cours de géométrie appliquée aux arts et à la mécanique.

M. Granofski, professeur.

École d'architecture.

M. Benvignat, professeur.

Cours de physique.

M. Delezenne, professeur.

Cours de chimie appliquée aux arts et aux manufactures.

M. Kuhlmann, professeur.

Cours de botanique.

M. Thém. Lestiboudois, docteur en médecine, professeur.

DUNKERQUE.

Ecole de mathématiques et d'hydrographie établie dans les bâtimens du collége et entretenue par la marine.

M. Petit-Genet, professeur.

École communale de dessin.

M. Dubuisson, professeur.

École d'architecture.

M. Poncin, professeur.

CAMBRAI.

École de musique.

MM.
Delattre, professeur de violon.
Duez, professeur de violoncelle.
Tronville, professeur de solfège et de vocalisation.

MM.
Petit, professeur d'instrumens à vent.
Bosson, professeur de hautbois.

Académie de dessin.

M. Grohain, professeur.

Cours d'anatomie.

MM. Leglay et Hardy, professeurs.

Cours d'hygiène.

M. Leglay, professeur.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts.

MM. Goudain et Cl. Evrard, professeurs.

Cours de stéréotomie (taille des pierres).

M. Debaralle, professeur.

Cours de littérature française.

M. Samuel-Henri Berthoud, professeur.

Cours de droit commercial.

MM. Leroy et Wilbert, avocats, professeurs.

DOUAI.

Commission spéciale des écoles académiques.

MM.
De Guerne, ✠, maire, présid.
Bommart-Paix, memb. du conseil municipal.
Demasur, idem.

MM.
Fouquay, propriétaire.
Luce, propriétaire.
Bommart, Anacharsis, négoc.

Cours d'anatomie.

M. Tesse, docteur en médecine, professeur.

Cours de botanique.

M. Maugin, docteur en médecine, professeur.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts.

M. Mallet, architecte, professeur.

École d'architecture.

M. Mallet, professeur.

École de dessin.

M. Wallet, professeur.
M. Chevalier-Dubrulle, adjoint au professeur.

Ecole de dessin pour la broderie.

M. Robaut, professeur.

École de peinture.

M. Wallet, professeur.

École de modelure.

M. Moreau, professeur.

École d'écriture.

M. Carrière, professeur.

École de musique.

MM.
Ponce, prof. de l'art du chant.
Mouton, professeur de solfège.
Nourit père, maître d'études, répétiteur.

MM.
Bauduin, professeur de violon, alto et clarinette.
Heisser, prof. de violoncelle.
Nourit fils, professeur de cor.
Hellebecque, prof. de flûte.

VALENCIENNES.

Académie de peinture et de sculpture, affiliée à l'académie royale de Paris.

Membres administrateurs.

MM.
Flamme, ☼, maire, président.
Hécart, secrétaire perpétuel.
Bodard.
De Mathieu.
Léonce de Fieuzal.

MM.
Rousseau.
Piérard.
Lebarbier père.
Dubois.
Barré.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillans.

Professeurs.

MM.
N...., professeur de peinture.
Léonce de Fieuzal, professeur de sculpture.

MM.
Parent-Aubert, professeur d'architecture.
Huelle, professeur d'écriture.

Ecole de droit commercial.

M. Grar, avocat.

Ecole de physique.

M. Baudrimont.

Ecole de chimie.

M. Lachèze.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Il en existe cinq dans le département, savoir : à Lille, Cambrai, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Cette bibliothèque est riche de vingt-deux mille volumes, classés avec ordre d'après les cinq grandes divisions bibliographiques généralement suivies : théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire. Elle est placée dans un vaste et beau local. Un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du 15.e siècle, les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque de Lille est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

MM. Lafuite, ✠ ✠, bibliothécaire.
Deperne, sous-bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

Cette bibliothèque, riche en bons ouvrages et tenue bien en ordre, se compose de plus de vingt-sept mille volumes, dont le catalogue est terminé depuis plusieurs années.

Bibliothécaire, M. Leglay.

Sous-bibliothécaire, M. Houillon.

Jours d'ouverture : les mardis, jeudis et samedis, de deux à cinq heures du soir en été, et de deux à quatre en hiver.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville, contient environ quatre mille cent volumes, classés avec ordre et dont le catalogue est formé.

Il est ouvert le lundi et le vendredi, depuis deux heures du soir jusqu'à cinq.

Bibliothécaire, M. Pieters.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

La bibliothèque de Douai ne le cède pas à celle de Lille pour le nombre des ouvrages et pour l'ordre parfait dans lequel ils sont classés. On y compte trente mille ouvrages dont six cents manuscrits. Plusieurs de ces derniers sont regardés comme très-précieux.

Les jours d'ouverture sont les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Bibliothécaire, M. Guilmot père.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, quoique moins nombreuse que les précédentes, ne laisse pas d'offrir beaucoup d'intérêt. Les livres qui la composent sont classés dans un ordre exact.

Elle est ouverte les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Conservateur, M. Leroy aîné.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de Peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Bonnier de Layens fils.

LILLE. — *Musée d'histoire naturelle.*

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par la munificence des autorités, le zèle de la société des sciences et les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM.
Macquart, président.
Degland, secrétaire.
Desmazieres, négociant.
Charpentier, pharmacien.

MM.
Th. Lestiboudois, doct. en m.
Bailly, idem.
Verly fils, architecte.

DOUAI.

Le musée de Douai qui n'était, il y a environ vingt ans, qu'un dépôt peu considérable, est devenu, par les dons des amateurs et la munificence des autorités locales, un des plus riches établissemens de ce genre.

Ce musée se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au jardin des plantes

de Paris. Il y existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Membres de la commission du musée.

MM.

Germeau, sous-préfet, président honoraire.
A. De Guerne, maire, président.
Potiez-Defroom, commissaire de police, conservateur du musée.
Reytier, docteur en médecine.
Cocqueau, pharmacien.
Quenson, conseiller à la cour royale.
Potier-Valery, adjoint au conservateur.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ cent tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

La direction de cet établissement est confiée aux administrateurs de l'académie de peinture et de sculpture.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, y sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin du Roi, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de cinq mille plantes indigènes et exotiques.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département.

Lille a un grand théâtre desservi par une troupe sédentaire qui y joue la comédie, l'opéra comique et le vaudeville.

Directeur. — M. Brice.

Douai a aussi une troupe sédentaire qui joue, ainsi qu'à Lille, la comédie, l'opéra comique et le vaudeville.

Directeur provisoire. — M. Bessières.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai et Valenciennes, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Delorme et Tony.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

Voici le détail du nombre de chaque espèce d'ouvrages imprimés dans le département du Nord pendant l'année 1832.

Administration	3	Littérature	1
Agrément (Ouvrages d')	22	Mémoires	8
Almanachs	37	Poésies	4
Art militaire	3	Politique	11
Catalogues de livres	25	Religion (heures, livres de piété, etc.)	43
Chansons (recueils de)	4	Salubrité	4
Commerce	4	Sciences et arts	6
Classiques	6	Statistique	3
Economie	3	Topographie	6
Education	16		
Histoire	16		

Le nombre total de ces ouvrages est de 225.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-libraires.

A Lille. — MM. Blocquel; Cailleaux-Lecocq; Danel, imprimeur du Roi; Leleux; Martin-Muiron; Reboux-Leroy; Vanackere fils; Bronner-Bauwens; Lefort fils; Durieux.

A Bergues. — M. Focqueur.

A Cassel. — M. Wackernie.

A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils; Réant.

A Douai. — M. Deregnaucourt.

A Cambrai. — MM. Berthoud, imprimeur du Roi; Hurez.

A Avesnes. — M. Viroux.

A Maubeuge. — M. Levêque.

Imprimeurs.

A Lille. — MM. Jacqué ; Libert, Domin. ; Castiaux, Louis.

A Roubaix. — M. Beghin.

A Dunkerque. — MM. Drouillard ; Lorenzo ; Vanwormhoudt, imprimeur du Roi ; V.e Weins, née Berycke ; V.e Lorenzo ; Torris, imprimeur en lithographie ; Pieters, idem, Lorenzo, Jacques-Emmanuel ; Lallou.

A Bergues. — M. Barbez.

A Avesnes. — M. Carton.

A Douai. — MM. Carpentier ; Vinois, imprimeur du Roi ; Wagrez aîné ; Crepeaux ; Jacquart ; Robaut, imprimeur en lithographie.

A Valenciennes. — MM. Henri, imprimeur du Roi ; Prignet ; Bécar, imprimeur en lithographie.

Libraires.

A Lille. — MM. Vanackere père ; Castiaux ; Malo ; Martin-Delahaye ; Petit-Pilot ; Laurent ; Cabillaux ; Laurent fils ; Petitot ; M.elle Fremeaux ; Leleu ; Duquesne.

A Armentières. — M. Delecambre.

A Tourcoing. — M. Prevost.

A Roubaix. — M. le chevalier de Préville ; M.me Béghin.

A Dunkerque. — MM. Lenoir ; Lancel ; Chenevier ; M.elle Laurenz ; Lorenzo, Octave-Jacques-Emmanuël ; Olivier ; Lachevre.

A Bergues. — M. Serleys.

A Bourbourg. — M. Vandenbrouque.

A Gravelines. — M. Leys.

A Hazebrouck. — M.elle Delessue ; MM. Debuscheire ; Réant.

A Cassel. — M. Bachelet ; M.elle Aernouts.

A Estaires. — M. Nicaise.

A Cambrai. — M.me V.e Hurez ; V.e Giard ; MM. Lesne-Daloin ; Tafflin, Amand ; Hattu, Amand.

Au Catteau. — MM. Bonnaire ; Terrin.

A Avesnes. — M. Brunnin.

A Maubeuge. — M. Wallerand ; M.elle Virlet.

A Landrecies. — M. Bonnaire.

Au Quesnoy. — M. Delsart.

A Douai. — MM. Dubourg-Delannoy ; Lemâle ; Bois ; Foucart ; Bettremieux ; Bourseul.

A Valenciennes. — M.me V.e Carpentier ; MM. Giart ; Viart ; Giard aîné ; Boucher ; Giard, François ; Lemaître ; Marlier, Alexandre ; Lemaire ; Binois ; Hourdequin.

A Condé. — M. Durigneux.

A Saint-Amand. — MM. Druon ; Lejeune.

A Anzin. — M. Boucher.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille. — Les Affiches et Annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord, chez Danel, imprimeur du Roi.

L'Écho du Nord, chez Leleux, imprimeur.

Le Nord, chez Bronner-Bauwens, imprimeur.

La Boussole, chez Reboux-Leroy, imprimeur.

A Dunkerque. — La Feuille d'Annonces de Dunkerque, chez Drouillard, imprimeur.

Le journal de Dunkerque, bulletin commercial et littéraire, chez Vanwormhoudt, imprimeur.

A Hazebrouck. — La Feuille hebdomadaire d'Annonces judiciaires, administratives, commerciales, affiches et avis divers, chez Debaecker, imprimeur-libraire.

A Cambrai. — La Gazette de l'arrondissement de Cambrai, chez Berthoud, imprimeur du Roi.

La Feuille de Cambrai, chez Hurez, imprimeur.

A Avesnes. — La Feuille d'Annonces et Avis divers de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur.

A Douai. — La Feuille d'Affiches et Annonces de l'arrondissement de Douai, chez Carpentier fils, imprimeur.

Le Mémorial de la Scarpe, chez Wagrez, imprimeur.

L'indicateur du Nord, chez Deregnaucourt, imprimeur.

A Valenciennes. — Le Courrier du Nord, chez Henri, imprimeur du Roi.

L'Écho de la frontière, chez Prignet, imprimeur.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799 ; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et arts, établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1.er octobre 1819. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois ; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

MM.

Le baron Louis Belmas (O. ✠), évêque de Cambrai.

Deforest de Quartdeville, ✠, premier président de la cour royale.

MM.
Farez, ✲, procureur général.
Le comte Corbineau (G. O. ✲), lieutenant-général de la division.
Le baron Méchin (O. ✲), préfet du département.
Corne, président du tribunal de première instance de Douai.
Lenglet, procureur du Roi près le même tribunal.
Germeau, ✲, sous-préfet de Douai.
De Guerne, maire de Douai.
Le général Zevort (✠ C. ✲), commandant de l'école d'artillerie de Douai.
De Reyniac (✠ C. ✲), colonel, commandant la place de Douai.
Duplessis, ✲, recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM.
Le maréchal duc de Trévise, pair de France.
Le duc de Raguse.
Le comte Siméon, ministre d'Etat.
Dupleix de Mézy.
D'Haubersart, pair de France.
Guilmot, bibliothécaire de la ville de Douai.
Becquet de Mégille, ✲, propriétaire, à Douai.
Potiez-Defroom, commissaire de police, à Douai.
Dewarenghien, ✠ ✲, sous-intendant militaire en retraite.
Plouvain, conseiller à la cour royale.
Reytier, docteur en médecine, à Douai.
Fouquay, propriétaire, à Douai.
Lagarde, greffier en chef de la cour royale.
Lambert, ✲, avocat général à la cour royale.
Tressignies, artiste-vétérinaire.

Fonctionnaires de la société.

MM.
Taranget, ✲, inspect. gén. honoraire de l'Université, président.
Preux, avocat général, premier vice-président.
Le baron de la Grange (O. ✲), lieut.-col. d'art., 2.e vice-présid.t
Pronnier, homme de lettres, secrétaire général.
Minart, avocat à la cour royale, secrétaire adjoint.
Foulon, notaire royal, économe.
Daix-Deshayes, banquier, trésorier.

Membres résidans.

MM.
Dhaubersart, ✲, président honoraire.
Durand-d'Elecourt, ✲, conseiller à la cour royale.

MM.
De Trois-Marquet, conseiller à la cour royale.
Queuson, idem.
Courtin, idem.
Delepouve, idem.
Bagnéris, docteur en médecine.
Debaillencourt, notaire royal.
Maugin, docteur en médecine.
Decampigneulles, conseiller à la cour royale.
Bigant, juge d'instruction.
Wagrez, avocat.
Decourcelles, ✲, président à la cour royale.
Plazanet (✠ O. ✲), commandant du génie.
Dubois de Nehaut (✠ O. ✲), sous-intendant militaire en ret.
D'azincourt (O. ✲), propriétaire.
Dubois, Auguste, sous-intendant militaire adjoint.
Cocqueau, pharmacien.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Avignon, professeur de mathématiques spéciales au collége royal.
Bruneau, avocat à la cour royale.
Lagarde, substitut du procureur du Roi.
Lequien, docteur en médecine.
Dussaussoy (✠ O. ✲), chef d'escadron d'artillerie, sous-inspecteur de la fonderie royale.
Delecroix, ✲, avocat.
Vicomte de Montozon, député.
D'Erbigny, inspecteur des domaines.
De Guerne, ✲, maire de Douai.
Tailliar, substitut du procureur général.
Lamarle, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

Garde des archives et de la bibliothèque de la société, M. Brassart.

Prix décernés par la société dans sa séance publique du 11 juillet 1832.

CONCOURS D'AGRICULTURE.

Pour la présentation du plus beau taureau. — Prime de 100 francs à MM. Piéron et Guilbert, fabricans de sucre indigènes et cultivateurs, à Cantin.

Pour la présentation de la plus belle vache. — Prime de 60 francs à M. Louis Caudrelier, cultivateur, à Raches. — 2.e Prime ou médaille de 40 francs, à M. Monier, maître des postes et cultivateur, à Douai. — 1.re Mention : à M. André Caudrelier, cultivateur, à Roost-Warendin. — 2.e Mention : à M. François Lesage, cultivateur, à Flines.

Pour la présentation du plus beau bélier. — Prime de 40 francs, à M.me veuve Dumoulin, fermière, à Coutiches.

CONCOURS D'ÉCONOMIE PUBLIQUE.

Mention honorable : à M. Delayant, membre de l'académie de La Rochelle, auteur d'un mémoire sur la question suivante, proposée pour le concours : « Examiner s'il est plus avantageux pour la grandeur et la prospérité des nations que les esprits soient dirigés plutôt vers la culture des sciences que vers celle des lettres, et faire entrer dans cet examen la combinaison des moyens propres à déterminer le plus grand développement de l'une et de l'autre.

Le prix consistant en une médaille d'or de 300 francs n'a pas été décerné.

CONCOURS DE POÉSIE.

Prix : Le bronze représentant le Tasse composant la Jérusalem délivrée, à M. C. Boyer, de Lorient, auteur d'un poëme en quatre tableaux intitulé : *le Juif errant.*

Première mention : à M. Cotte de Riez, de Belleville, près Paris, auteur d'un chant lyrique sur les créations du génie et les inspirations du Tasse.

Deuxième mention : à M. César Lambert, de Douai, auteur d'une pièce intitulée : *le Songe.*

ANNÉE 1834.

Au mois de juillet 1834, la société décernera les prix et encouragemens suivans :

Agriculture. Une prime de 150 francs, ou une médaille de la même valeur, à l'agriculteur du département du Nord qui, en 1833, aura cultivé la plus grande étendue de terrain en Turneps ou gros navet anglais de bonne qualité.

Une autre prime de 150 francs à l'agriculteur du département du Nord qui aura cultivé la plus grande étendue de terrain en Chou-Arbre de Laponie.

La mesure du terrain ensemencé ou planté pour le concours ne pourra pas être moindre de 45 ares, soit pour la culture du Turneps, soit pour celle du Chou-Arbre.

Une prime de 100 francs, pour le plus beau taureau de l'âge de 4 à 8 ans, élevé et nourri dans l'arrondissement de Douai, depuis deux ans au moins.

Une prime de 60 francs, pour la plus belle vache, de l'âge de 3 à 8 ans, élevée et nourrie dans l'arrondissement, depuis 18 mois au moins.

Une prime de 40 francs pour le plus beau bélier de l'âge de 2 à 6 ans, né et élevé dans l'arrondissement.

Les cultivateurs de cet arrondissement seront seuls admis à présenter ces élèves au concours dont l'époque sera ultérieurement fixée et annoncée par la voie des journaux.

L'accomplissement des conditions exigées devra être constaté par certificats des maires des communes, légalisés par le sous-préfet de l'arrondissement.

Économie publique. Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : « Quel » serait le système de secours le plus avantageux à organiser dans » une ville ou commune pour améliorer l'existence physique et » morale de la classe pauvre. »

Poésie. Un bronze de la valeur de 200 fr., représentant le Tasse composant la Jérusalem délivrée, sera décerné à l'auteur du meilleur poëme dont le sujet est laissé au choix des concurrens, mais qui devra avoir au moins cent vers.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS, DE LILLE.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803), et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811. Elle a été érigée en société royale par ordonnance du 11 juillet 1829.

Bureau.

Président, M. Macquart, propriétaire.
Vice-président, M. Delezenne, professeur de physique.
Secrétaire-général, M. Dourlen fils, docteur en médecine.
Secrétaire de correspondance, M. Judas, chirurgien aide-major à l'hôpital militaire.
Trésorier, M. Verly fils, architecte.
Bibliothécaire, M. Hautrive, docteur en médecine.

Membres honoraires.

MM.
Le baron Méchin (C. ✱), préfet du département du Nord, président honoraire.
Lethierry, ✱, maire de Lille.
Lambert, ancien commissaire des poudres.

Membres résidans.

MM.
Peuvion, négociant.
Charpentier, pharmac. en chef à l'hôpital militaire.

MM.
Macquart, propriétaire.
Delezenne, prof. de physique.
Degland, docteur en médecine.

MM.

Desmazieres, propriétaire.
Liénard, peintre, professeur à l'école de dessin.
Lestiboudois, Thémist., prof. de botanique.
Musias, notaire.
Verly, architecte.
Kuhlmann, prof. de chimie.
Murville, profess. d'anatomie à l'hôpital militaire.
Bailly, docteur en médecine.
Heegmann, négociant.
Barrois, idem.
Lacarterie, pharmacien, prof. à l'hôpital militaire.
Lestiboudois, J.-B, doct. en médecine.
Dambricourt, négociant.

MM.

Delattre, maître de pension.
Lefebure, doct. en médecine.
Hautrive, idem.
Decourcelles, propriétaire.
Danel, imprimeur.
Dourlen, docteur en médecine.
Moulas, propriétaire.
Vaillant, médecin, profess. à l'hôpital militaire.
Borelly, inspect. des douanes.
Marquet, directeur de la mais. de Loos.
Mullié, maître de pension.
Legrand fils, avocat.
Judas, docteur en médecine.
Davainne, ingénieur des ponts et chaussées.
Barré, profess. de philosophie.

Membres résidans, agriculteurs.

MM.

Hochart, à Hallennes.
Lecomte, à Bousbecque.
Descamps, à Croix.
Delobel, à Sailly-lez-Lannoy.
Heddebault, à Faches.
Loridan, à Flers.
Beghin, à Thumeries.
Adam, à Aubers.
Wattelle, à Radinghem.
Pottier, à Allennes.
Delecourt, Louis, à Lomme.
Delecourt, J.-B., à Lomme.

MM.

Lepers, François, à Croix.
Desquiens, J., à Ascq.
Mortreux, à Gondecourt.
Debuchy, à Noyelles.
Cordonnier, à Anstaing.
Lefebvre, à Ronchin.
Chuffart, à Ascq.
Despature, à Marcq-en-Bar.
Masquillier, à Willems.
Liénard, à Annappes.
Bonte, à Flers.
Lefebvre, Julien, à Hem.

Les prix suivans ont été décernés par la société, dans sa séance publique du 29 juillet 1832.

Instrumens aratoires.

Une médaille de la valeur de 200 fr. à M. Prouvost, à Wazemmes, pour avoir perfectionné la machine à battre le beurre.

Houblonnières.

1.° Une médaille de belle culture à M. Descamps, de Croix.
2.° Idem.................... à M. Desurmont, de Tourc.g
3.° Idem.................... à M. Charlet, d'Houplines.
4.° Idem.................... à M. Picavet, de Linselles.
5.° Une médaille d'encouragement à M. Charlet, d'Houplines, déjà nommé, pour avoir établi une nouvelle houblonnière de 40 ares en 1831.

Garancières.

Les prix proposés par la société pour la culture de la garance n'ont pu être décernés, les conditions du concours n'ayant pas été remplies.

Taureaux, génisses.

1.° M. Henri Masquelier, de Sainghin, propriétaire du plus beau taureau présenté au concours, a mérité la prime de 150 fr.

2.° M. Delcourt-Beghin a mérité une prime de 100 fr. pour avoir présenté le plus beau taureau après le précédent.

3.° La plus belle génisse de race hollandaise pure ayant été présentée par M. Pierre Lelong, cultivateur, à Esquermes, le premier prix, de la valeur de 100 fr., lui a été accordé.

4.° Le second prix, de la valeur de 75 fr., a été accordé à M. Julien Lefebvre, propriétaire, cultivateur, à Hem, qui a élevé la plus belle génisse après la précédente.

5.° Un autre second prix, de la valeur de 75 fr., a été décerné à M. Pierre Lelong, déjà nommé, pour avoir présenté au concours une génisse qui rivalisait avec celle de M. Julien Lefebvre.

Béliers anglais et hollandais.

Le premier prix, de la valeur de 200 fr., a été mérité par M. Champon-Dubois et M.me veuve Demarbaix, de Bondues, pour avoir présenté les plus beaux béliers à longue laine de pure race anglaise, New-Leicester et Sout-Own, destinés, par le croisement, à l'amélioration de la race ovine indigène.

La société, voulant récompenser le zèle, l'intelligence et la bonne conduite des bergers et maîtres-valets de l'arrondissement de Lille, a fondé différens prix qui ont été décernés ainsi qu'il suit :

Bergers.

1.° Le sieur Augustin Desruelles, berger, ayant conduit pendant 50 ans le troupeau de la ferme de la Mairie, à Lomme, et depuis 8 ans celui de M. Waymel, fermier, à La Chapelle-

d'Armentières, a mérité la récompense due à ses bons services; une boulette d'argent lui a été accordée.

2.° Une médaille d'encouragement a été décernée au sieur Etienne Gillon, berger, conduisant le troupeau de M. Debuchy, à Emmerin.

Maîtres-valets.

1.° Les épis d'argent proposés en prix au maître-valet de l'arrondissement de Lille le plus habile à tracer un sillon et à exécuter différens travaux agricoles, ont été mérités par le sieur Aimable Carlier, maître-valet, demeurant depuis 36 ans chez M. Rose, fermier, à Mons-en-Pévèle.

2.° Une médaille d'encouragement a été accordée au sieur Pierre Becquart, maître-valet de M. Charlet, d'Houplines.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, fondée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Officiers de bureau.

MM.

Leglay, président.
Béthune-Houriez, vice-présid.
Berthoud, secrétaire perpétuel.
Wilbert, secrétaire annuel.
Vallet, trésorier.
Callory, archiviste.

Membres résidans.

MM.

Le baron de Belmas (O. ✻), évêque de Cambrai.
Berthoud, S.-Henri, édit. de la Gazette de l'arr. de Cambrai.
Béthune-Houriez, ✻, membre du conseil municipal.
Boileux, Aimé, architecte.
Cacheux, juge d'instruction.
Cambray, docteur en médecine, memb. de la comm. sanitaire.
Cotteau, ✻, propriétaire.
Debaralle, architecte du dép.t
Debeaumont, docteur en méd.
Defremery, notaire et membre du conseil municipal.
Delcroix, Fidèle, recev. mun.
Delloye, négociant.
Douay, Fénélon, notaire et membre du conseil municip.
Evrard, conservateur des hyp.
Feneulle, memb. du cons. mun. et de la commission sanitaire.
Asselin, juge.
François-Deloffre, négociant, membre du conseil municipal et de la commission sanitaire.

MM.
Guyon, cont. des contrib. ind.
Hardy, docteur en médecine.
Lallier, ✻, député, memb. du cons. mun. et de la c.on san.
Leglay, doct. en méd., bibliot. et membre de la comm. sanit.
Leroy, Cyrille, artiste vétérin.
Leroy, Henri, avocat, membre du conseil municipal.
Lussiez, avocat, ex-procureur du Roi près la cour d'assises de Vaucluse.
De Noyan, ✻, propriétaire.
Peysson, ✻, cheval. de l'ordre de Charles III d'Espagne, méd. en chef de l'hôpital mil. et membre de la comm. san.
Pley, procureur du Roi.
Poulet, juge de paix, membre du conseil municipal.

MM.
Quecq, juge.
Robert (O. ✻), sous-int. mil.
Taffin-Sauvage, membre du conseil municipal.
Tordeux, pharmacien, memb. de la commission sanitaire.
Vallez, membre du cons. mun.
Wilbert, Alcibiade, avocat.
Maignien, régent de rhétorique.
Callory, avoué.
Delannoy, Edouard, négociant.
Evrard, Cléomède, propriét.
Dejardin, notaire, membre du conseil municipal.
Lenglet, docteur en médecine.
Ruelle, idem.
Déjardin, Adolphe.

Membres correspondans, agriculteurs.

MM.
Béthune, Aimé, à Estrun.
Bricout, à Audencourt.
Canonne-Bernard, à Saulzoir.
Caudron, à Gonnelieu.
Desmoutier, à Viesly.
Desvignes, à Iwuy.

MM
Desvignes-Dinoir, à Raillencourt
Devred, à Flines.
Dollez, à Crévecœur.
Farez, à Villers-Plouich.
Pascal-Lacroix, à Crévecœur.
Telliez, à Carnières.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talens et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM.
De Guerne, ✻, maire, président.
De Warenghien, ✠ ✻, propriétaire, vice président.
Duthillœul, juge de paix, secrétaire.
Debaillencourt, notaire, trésorier.
Becquet de Mégille, ✻, propriétaire.
Demasur, idem.
Lambert, ✻, avocat général.

MM.
De Montozon, membre de la chambre des députés.
Bigant, juge d'instruction.
Germeau, ✻, sous-préfet.
Martin, avocat, membre de la chambre des députés.
Taffin, propriétaire.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des amis de l'industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM.
Germeau, ✻, sous-préfet, président.
Honoré, Adrien, avocat, vice-président.
Poteau, André, fabricant d'huile, secrétaire adjoint.
Pinquet, brasseur, trésorier.
Campion, économe du collége royal.
Duthillœul, juge de paix.
Honoré, Victor, brasseur.
Delagrange, Amauri, lieutenant-colonel d'artillerie.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Desmoutier, receveur particulier.
De Guerne, ✻, maire.
Houcke, fabricant.
Lamarle, ingénieur des ponts et chaussées.
Potiez-Defroom, commissaire de police.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM.
Taranget, ✻, docteur en méd., président honoraire.
Maugin père, maître en chir., membre honoraire.
Escalier père, pharmacien, id.
Beaulieu, idem, id.
Gronnier, docteur en médecine, président.
Escalier fils, id., secrétaire.
Maugin, idem, trésorier.
Delannoy, pharm., économe.

MM.
Tesse, docteur en médecine, archiviste.
Reytier, docteur en médecine.
Bagnéris, idem.
Lequien, idem.
Gelez, idem.
Cocqueau, pharmacien.
Duhem, docteur en médecine.
Fontaine, idem.
Cramette, idem.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année ; son réglement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le préfet du 5 décembre 1832.

Membres titulaires de droit.

M. le sous-préfet de l'arrondissement.
M. le maire de Valenciennes.

Membres résidans.

MM.
De Mathieu, propriétaire, à Valenciennes.
Dardenne, principal du collége, id.
Dupire, notaire, docteur en droit, id.
Grar, Edouard, avocat, id.
Grar, Numa, agriculteur, fabricant de sucre, id.
Charles, professeur de mathématiques, id.
Baudrimont, docteur en médecine, id.
Bouton, rédacteur du Courrier du Nord, id.
Tancrède, manufacturier, à Marly.
Dewarenghien, substitut du procureur du Roi, à Valenciennes.
Defarge, sous-intendant militaire, id.
Pesier, Paul, id.
Rousseau, géomètre, id.
Hocque, manufacturier, id.
Bécar, peintre, id.
Lebret, notaire, id.
Thiébaut, docteur en médecine, id.
Jennings, agent général des mines, à Anzin.
Dumesnil, receveur des douanes, à Valenciennes.
Maurice, agriculteur, id.
Marbotin fils, docteur en médecine, id.
Boudousquié, ingénieur des mines, id.
Courtin, procureur du Roi, id.
Planquet, agriculteur, fabricant de sucre, à Famars.
Macarez, agriculteur, id.
Lanthiez, agriculteur, à Onnaing.
Hamoir, agriculteur, fabricant de sucre, à Saultain.
D'Haussy, agriculteur, à Artres.
Roch, manufacturier, à Valenciennes.
Teinturier, Louis, manufacturier, id.

Membre honoraire.

M. Hécart, homme de lettres, à Valenciennes.

SECOURS PUBLICS.

Une ordonnance royale du 29 novembre 1831, porte ce qui suit :

A dater du 1.er janvier 1832, la gestion des économes chargés dans les établissemens de bienfaisance de l'emmagasinement et de la distribution des denrées et autres objets de consommation sera soumise à des règles de comptabilité déterminées par le ministre du commerce et des travaux publics.

Les comptes de cette gestion devront être présentés aux mêmes époques que ceux des receveurs et seront apurés par les commissions administratives, sauf l'approbation du préfet du département.

Dans les établissemens où la valeur des denrées et objets de consommation livrés aux économes s'élevera annuellement à 20,000 francs et au-delà, ces agens seront assujettis à fournir un cautionnement qui sera réglé d'après les mêmes bases que celui des receveurs.

Les économes actuellement en fonctions devront avoir fourni le cautionnement ci-dessus prescrit au 1.er juillet 1832 pour tout délai.

Les receveurs demeurent responsables de la rentrée des revenus en nature appartenant aux établissemens ; mais le cautionnement qu'ils fournissent pour cette partie de leur gestion sera réduit de moitié à dater de l'époque où celui des économes sera réalisé.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-six, savoir : cinq hôpitaux généraux à Lille, Dunkerque, Cambrai, Douai et Valenciennes ; sept hôpitaux de malades à Lille, Hazebrouck, Comines, Seclin, Cambrai, Douai et Valenciennes ; un hospice pour les malades, vieillards et orphelins à Bergues ; six hospices pour les vieillards et orphelins à Bourbourg, Bailleul, Armentières, Lille, Roubaix et Maubeuge ; dix-neuf hospices destinés spécialement aux vieillards, à Hazebrouck, Cassel, Steenvoorde, La Bassée, Haubourdin, Lille, Tourcoing, Wattrelos, Avesnes, Landrecies, Maubeuge, Le Quesnoy, Solre-le-Château, Orchies, Saint-Amand, Condé

et Valenciennes ; huit hospices pour les orphelins, à Cassel, Lille, Tourcoing, Cambrai, Le Quesnoy, Orchies, Saint-Amand et Valenciennes.

Voici le tableau du nombre de ces établissemens par arrondissement, de leurs revenus dotaux, des subsides qui leur sont accordés sur les octrois et de leur population moyenne en 1832.

ARROND.[s]	Nombre d'hospices.	REVENUS dotaux actuels.	SOMMES allouées sur l'octroi.	TOTAL.	POPULATION.			
					Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.
Dunkerque...	3	56783 28	45000 »	101783 28	103	171	195	469
Hazebrouck...	6	27058 26	13900 »	40958 26	11	211	26	248
Lille........	15	545197 38	83700 »	628897 38	309	1359	616	2284
Cambrai.....	3	121376 88	4400 »	125756 88	62	150	173	385
Avesnes......	7	57263 51	» »	57263 51	76	123	29	228
Douai.......	4	194332 04	30000 »	224332 04	162	268	185	615
Valenciennes..	8	137106 11	20000 »	157106 11	31	464	93	588
TOTAUX...	46	1139117 46	197000 »	1336117 46	752	2746	1317	4817

Le revenu total de 1,339,117 fr. 46 c., réparti sur les 4,817 individus admis dans les hospices, donne, pour chacun, 244 fr. 15 c. pour l'année, et par journée 66 centimes 89 dix-millimes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigens. La plupart de ces établissemens possèdent des biens provenant d'anciennes fondations, et dont les revenus sont employés tant en distributions qu'en salaires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres et des instituteurs chargés de l'enseignement des enfans indigens.

Voici un état sommaire des ressources des bureaux de bienfaisance pour l'exercice 1832 :

ARRONDISSEMENS.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	Montant des revenus dotaux.	Sommes accordées sur les caisses municipales.	TOTAUX.
Dunkerque.....	56	76171 49	23825 »	109996 49
Hazebrouck....	53	59864 72	51800 »	111664 92
Lille...........	131	213915 99	117830 »	331745 99
Cambrai.......	102	163322 47	600 »	163922 47
Avesnes........	133	117768 24	3000 »	120768 24
Douai.........	61	82676 95	16500 »	99876 95
Valenciennes....	77	150443 97	29950 »	180393 97
TOTAUX...	613	864163 83	243505 »	1117668 83

PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS DES HOSPICES ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE (1).

Arrondissement de Dunkerque.

DUNKERQUE.

Hospices. — MM. Francoville; — Kesner; — Artaud; — André Lemaire; — Hippolyte de Saint-Laurent.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Pruvost, ✻, receveur; — Cailliez fils, secrétaire.

BERGUES.

Hospices. — MM. Duhamel, Eugène; — Sapelier, Joseph; — Clays-Vanderhulst; — Beuzelin, François; — Vernaelde, Phil.

Bureau de bienfaisance. Les mêmes.

MM. Modewyck, receveur; — N....., secrétaire.

BOURBOURG.

Hospices. — MM. Debernes, Pierre-Louis; — Delimeux, André; — Brasseur, Charles; — Blavoet, Jean-François; — Malot, Louis.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Vandenbrouque, receveur et secrétaire.

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureau de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Arrondissement d'Hazebrouck.

HAZEBROUCK.

Hospices. — MM. Huyghe, Aimable; — Cleenewerck, Henri; — Delhomel, Prosper; — Merchié, Laurent; — Sepieter, Jos.

Bureau de bienfaisance. — MM. Leroy, Jean; — Halynck, Louis; — Legrain, Joseph; — Papegaey, Louis; — Vandamme, Maurice.

M. Salomé, receveur.

BAILLEUL.

Hospices. — MM. Flahaut, Robert; — Decoussemaecker, Joseph; — Decoussemaecker, Jean; — Behaghel, Jacques; — Decoussemaecker, Benoît.

Bureau de bienfaisance. — MM. Deswaerts, Ange; — Baelde, Pierre; — Cortyl, Charles; — Louf-Bels, Jacques, — Liefooghe.

MM. Thulie, receveur, — Leroy, secrétaire.

CASSEL.

Hospices. — MM. Moreel-Liot, vice-président; — Vanstraceele, Jean-Baptiste; — Chevalier, François; — Lauwerière; Louis; — Decoster, Denis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Staelen, Louis; — Behaghel, Louis; — Decocq, Ambroise; — Pastoors, Joseph; — Malot, Henri.

M. Cortyl, receveur.

STEENVOORDE.

Hospices. — MM. Gilloots, Pierre-François; — Revel, Germain; — Gilloots, Pierre-Jean; — Baillieul, Jean-Cornil; — Klein, André.

Bureau de bienfaisance. — MM. Parmentier, Louis; — Dewitte, Benoît; — Verbecke, Joseph; — Carton, Louis; — Vanbambecke, Bernard.

M. Rouzé, receveur.

Arrondissement de Lille.

LILLE.

Hospices. — MM. Brame, Louis; — Danel, Louis; — Delefosse; — Duméril; — Mariage-Bonte; — N.....

Bureau de bienfaisance. — MM. de Jouffroy; — Dumon, Edouard; — Rouzé, Théodore; — Doyen; — Masurel.

MM. Montigny-Champon (O. ✳), receveur; — Lefebvre,

contrôleur ; — Petit, secrétaire de la commission des hospices ; — Keguelin de Rozières, secrétaire du bureau de bienfaisance.

ARMENTIÈRES.

Hospices. — MM. Delangre-Delahaye ; — Musin-Lespagnol ; — Leblon-Dansette ; — Loridan, Julien ; — Baron-Quennelle.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Marcotte, receveur, — Desmazières, secrétaire.

LA BASSÉE.

Hospices. — MM. Lepez, Constant ; — Lesage, Amand ; — Alavoine-Delos ; — Beghin, Charles ; — Poissonnier, Auguste.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cappé, Augustin ; — Cordier-Lambert ; — Beaucamp, Hubert ; — Largent, Amand ; — Legrand, François.

M. Denabrif, receveur.

COMINES.

Hospices. — MM. Cateau, Pierre ; — Herrengt, Albert ; — Waché, Bernard ; — Leroy, Antoine ; — Meurillon, Augustin.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cateau, Antoine ; — Ghesquière, Augustin ; — Comère, Henri.

MM. Ghesquière, receveur de l'hospice ; — Meurillon, receveur du bureau de bienfaisance ; Delvaux, secrétaire.

HAUBOURDIN.

Hospices. — MM. Clarisse, Célestin ; — Rohart père ; — Delcdeuille ; — Poulet-Six ; = Baratte, Amand.

Bureau de bienfaisance. — MM. Lhermite, Joseph ; — Pillot, Eugène ; — Cochez, François ; — Labbe, Auguste ; — Bigo-Clarisse.

M. Delannoy, receveur.

ROUBAIX.

Hospices. — MM. Lehembre-Wacrenier ; — Motte-Bredart ; — Hertogh, Camille ; — Motte-Duthoit ; — Lecomte-Delerue.

Bureau de bienfaisance. — MM. Dazin-Bredart ; — Crombet-Delplanque ; — Wattine-Bredart ; — Screpel-Lefebvre ; — Casse, Jean.

MM. Leconte, receveur ; — Lanvin, secrétaire.

SECLIN.

Hospices. — MM. Houzé, Pierre-Joseph ; — Delefosse, Martial ; — Descloquement, Alexandre ; — Dujardin, Alexandre ; — Bocquet, François.

Bureau de bienfaisance. — MM. Duquesne, Louis ; — Dromont, Jean-Baptiste ; — Legache, Remi ; — Descloquement, Henri ; — Deloiseau, Louis.

MM. Louart, receveur ; — Sailly, secrétaire de la commission des hospices.

TOURCOING.

Hospices. — MM. Delannoy, Joseph ; — Castel-Petillon ; — Desurmont, François ; — Duquesnoy-Delepoulle ; — Desurmont, Henri.

Bureau de bienfaisance. — MM. Motte, Philippe ; — Desurmont-Wattinne ; — Dewavrin, Charles ; — Dervaux, Jean ; — Caulliez-Nollet.

M. Duchatel, receveur.

WATTRELOS.

Hospices. — MM. Agache-Dutoit ; — Leclercq, Pierre ; — Meurisse, Pierre ; — Dubrulle, Louis ; — Meurisse-Lemaire.

Bureau de bienfaisance. — MM. Castel, Hubert ; — Labis, Jean-Baptiste ; — Crepel, Jean-Baptiste ; — Gadenne, Jean-François ; — Rousseau, Louis ; — Verdierre-Carette ; — Beny, Louis.

MM. Fourlinnie, receveur ; — Bettremieux, secrétaire.

Arrondissement de Cambrai.

CAMBRAI.

Hospices. — MM. Foulon ; — Leroy, Auguste ; — Berthoud, Henri ; — Demadre, Charles ; — Poulet.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bruneau, receveur ; — Caudron, contrôleur ; — Fiévet, secrétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

AVESNES.

Hospices. — MM. Piérart-Ohry ; — Fostier, Nicolas ; — Clavon, Augustin ; — Tordeux, Emile ; — Leloup, Antoine.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Houzé, receveur.

LANDRECIES.

Hospices. — MM. Fostier, Élie ; — Briatte, Ignace ; — Hutin, Claude ; — Laurent, Hubinet ; — Motte, Henri.

Bureau de bienfaisance. — MM. Goutier, Alphonse ; — Béthune, Pierre-Joseph ; — Poupliée, Alexis ; — Boutteaux, Alexis ; — Lerch, Jean.

M. Descamps, receveur.

MAUBEUGE.

Hospices. — MM. Bayart-Buniau ; — Sculfort-Vulgis ; — Lucq, Benoît ; — Lagorce-Pinon ; — Lenclud, Placide.
Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.
MM. Lucq, receveur ; — Chef, secrétaire.

LE QUESNOY.

Hospices. — MM. Tessier, Jean ; — Velut, Hippolyte ; — Brabant, Hubert ; — Pidancet, Pierre ; — Crinon, Isidore.
Bureau de bienfaisance. — MM. Desquesnes, Bernardin ; — Dupont, Philippe ; — Vallez, André ; — Chevray, Jean ; — Rigolet, Jean-Baptiste.
MM. Baillon, receveur ; — Petit de Thivanche, secrétaire.

SOLRE-LE-CHATEAU.

Hospices. — MM. Pamart, Xavier ; — Bernard, Augustin ; — Magy, Philippe ; — Devray, Archange ; — Liénard, Joseph.
Bureau de bienfaisance. — MM. Bernard, Louis ; — Hazard, Étienne ; — Huriau, Zéphirin ; — Barthélémi, Cyprien ; — Delebeck, Louis.
M. Gérard, receveur.

Arrondissement de Douai.

DOUAI.

Hospices. — MM. Martin, vice-président ; — Remy de Rombauld ; — Leboucq de Ternas ; — Nepveur, Alexandre ; — Desfontaines d'Azincourt.
Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.
MM. Fréchar, receveur ; — Cottrel, secrétaire.

ORCHIES.

Hospices. — MM. Waroquier, Jean-Baptiste ; — Delemer, Louis ; — Baucq, Guislain ; — Simon-Tréca ; — Tréca-Tréca.
Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.
MM. Martinache, receveur ; — Martin, secrétaire.

Arrondissement de Valenciennes.

VALENCIENNES.

Hospices. — MM. Rhoné, Auguste ; — Lecocq de la Fontaine ; — Charpentier, Benoît ; — Odelant, Antoine.
Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bourdon-Dusart, receveur; — Barbotin, contrôleur; — Canonne, secrétaire.

SAINT-AMAND.

Hospices. — MM. Delecourt-Legrand; — Hornez-Dubois; — Simon, Auguste; — Vanlooy, Henri; — Meurice.

Bureau de bienfaisance. — MM. Remy-Raviart; — Bouillon; — Courtecuisse, François; — Desenfant, Joseph; — Desilve, Pierre.

M. Meriaux, receveur.

CONDÉ.

Hospices. — MM. Montreuil; — Caudron; — Pureur, Pierre; — Fally, François; — Blanchart, Dominique.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Noel, receveur.

ENFANS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

La dépense des mois de nourrice et pension des enfans trouvés et abandonnés est une charge départementale.

Les hospices du département à qui le service de ces enfans est confié sont les hôpitaux généraux de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

Suit le tableau du mouvement de la population des enfans trouvés et abandonnés pendant l'année 1831.

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1.er janvier 1831.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1831.
Dunkerque.......	85	173	16	96	146	9910 76
Lille.............	1546	372	139	152	1627	116401 76
Cambrai..........	605	173	75	92	611	46161 45
Douai............	524	133	38	60	559	45451 40
Valenciennes......	785	159	82	61	801	65457 04
TOTAUX....	3545	1010	350	461	3744	283382 41

Ces 283,382 francs 41 centimes, répartis sur le nombre moyen des enfans trouvés et abandonnés, donnent pour chacun et pour l'année, une dépense d'environ 80 fr., ce qui équivaut à 6 fr. 66 c. par mois et par individu.

Il résulte du tableau qui précède que la proportion des décès parmi ces enfans est approximativement de 10 sur 27 à Dunkerque, de 10 sur 126 à Lille, de 10 sur 85 à Cambrai, de 10 sur 109 à Douai et de 10 sur 155 à Valenciennes.

Ainsi, la mortalité parmi les enfans trouvés et abandonnés est six fois plus grande à Dunkerque qu'à Valenciennes.

MONT-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes. Un sixième doit être établi provisoirement à Maubeuge.

Ces établissemens sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 10 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille et à Valenciennes, et de 15 à Cambrai et Douai.

Les bénéfices des monts-de-piété appartiennent aux hospices des villes où ils sont établis.

Voici le tableau des opérations desdits monts-de-piété pendant l'année 1831 :

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens ou les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 déc. 1831.	SOMME prêtée représentée par ce nombre de gages.
Bergues....	104843	483930 »	101139	465020 »	34270	244440 »
Lille......	245967	1588257 »	234717	1512072 50	68954	504918 50
Cambrai....	39763	184028 »	39066	188018 50	13457	78690 50
Douai......	45075	222686 »	46143	229920 »	15348	95228 50
Valenciennes	52492	292573 50	51176	291162 »	20614	109470 50
TOTAUX..	488140	2771474 50	472241	2686193 »	152643	1032748 »

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. — M. Taverne, directeur ; — Beck, contrôleur.

A Lille. — MM. Rapy, directeur ; — Bernard, contrôleur.

A Cambrai. — MM. Maronniez, directeur ; — Wilbert, contr.

A Douai. — MM. Gantois-Dervaux, dir. ; — Rousselot, contr.

A Valenciennes. — MM. Lenglet-Deblonde, directeur ; — Deldaine, Amand, contrôleur.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor an IX pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque. — MM. Olivier; — Blaisel; — Lemaire.
A Hazebrouck. — MM. Vandewalle, Pierre; — Bollaert; — N.....
A Lille. — MM. Comère; — Delannoy; — Théry.
A Cambrai. — MM. Leroy, — Cacheux; — Lobry.
A Avesnes. — MM. Clavon; — Guillemin, Félix; — Decarnières.
A Douai. — MM. Bruneau; — Dumon; — Minart.
A Valenciennes. — MM. Girard; — Dupont; — Bara.

NOTAIRES,

Désignés par l'autorité pour la passation des actes qui intéressent les hospices, les bureaux de bienfaisance et autres établissemens publics.

Canton de Bergues. — M.e Vandewinckel.
——— de Bourbourg — M.e Warin.
Les deux cantons de Dunkerque. — M.e Hovelt.
Canton d'Hondschoote. — M.e Deprez, à Rexpoëde.
——— de Gravelines. — M.e Evrard.
——— de Wormhoudt. — M.e Cornette.
——— de Bailleul N.-E. — M.e Portebois, à Nieppe.
——— Id. S.-O. — M.e Savaete, à Vieux-Berquin.
——— de Cassel. — M.e Dehandschœwerker.
Les deux cantons d'Hazebrouck. — M.es Waeterloot; — Smagghe.
Canton de Merville. — M.e Verhaeghe.
——— de Steenvoorde. — M. Haeu.
Armentières. — M.e Castrique.
La Bassée. — M.e Mannier.
Haubourdin. { M.e Binauld, à Wavrin.
{ M.e Coppin, à Haubourdin.
Lannoy. — M.e Reuflet, à Ascq.
Cysoing. — M.e Lezaire.
Lille. — M.e Leclercq pour les hospices de cette ville.
Idem. — M.e Desrousseaux, pour le bureau de bienfaisance de Lille et pour ceux des communes des cinq cantons.

Pont-à-Marcq. — M.[e] Baudoux, à Phalempin.
Quesnoy-sur-Deûle. — M.[e] D'halluin.
Roubaix. — M.[e] Piat.
Seclin. — M.[e] Collette.
Tourcoing-Nord. — M.[e] Bernard.
Tourcoing-Sud. — M.[e] Defontaine.
Cambrai (les deux cantons). — M.[e] Duchange.
Carnières. — M.[e] Huet, à Quiévy.
Catteau (Le). — M.[e] Mallet-Sculfort.
Clary. — M.[e] Piettre, à Caudry.
Marcoing. — M.[e] Bommier, à Flesquières.
Solesmes. — M.[e] Lallier, à Solesmes.
Idem. — M.[e] Lempereur, idem.
Avesnes (les deux cantons). — M.[e] Davoine.
Idem id. — M.[e] Pasqual.
Avesnes-Sud. — M.[e] Clavon, à Etrœungt.
Bavay. — M.[e] Evrard.
Berlaimont. — M.[e] Paul.
Idem. — M.[e] Emond.
Landrecies. — M.[e] Béthune.
Idem. — M.[e] Evrard, à Maroilles.
Maubeuge. — M.[e] Marchant.
Idem. — M.[e] Walrand.
Quesnoy-Est. — M.[e] Eraux.
Quesnoy-Ouest. — M.[e] Legros, à Gommegnies.
Solre-le-Château. — M.[e] Delebecke, à Solre-le-Château.
Trélon. — M.[e] Demorgny, à Wignehies.
Idem. — M.[e] Dubois, à Trélon.
Arleux. — M.[e] Varlet.
Douai (les trois cantons). — M.[e] Capon.
Marchiennes. — M.[e] Théry.
Orchies. — M.[e] Estevez.
Saint-Amand, rive droite. — M.[e] Massard.
Idem. — M.[e] Baligand.
Saint-Amand, rive gauche. — M.[e] Massard.
Bouchain. — M.[e] Cogé.
Condé. — M.[e] Mention.
Valenciennes (les trois cantons). — M.[e] Brabant.
Idem idem. — M.[e] Dupire.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, est placée sous la protection de S. M. la Reine des Français, et a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours :

les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant; celles qui, ayant au moins un enfant vivant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfans vivans; toutes les grandes familles au moins de trois enfans vivans, dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires jointes aux sommes que S. M. la Reine daigne mettre à la disposition de la société.

Voici le tableau des dames de l'association :

Protectrice. — S. M. la Reine des Français.
Présidente honoraire. — M.me la baronne Méchin.
Présidente. — M.me de Rouvroy.
Vice-présidente. — M.me des Parcqs.
Secrétaire. — M.me Gentil-Muiron.
Trésorier. — M.e Desmottes, notaire.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. — M.mes Flamen-Dumortier; — Dumon cadet; — Muiron; — Barbier de la Serre; — Lefebvre-Smet.

2.e arrondissement. — M.mes Lemonnier; Vannière; — de Corneillan; — Lethierry-Virnot.

3.e arrondissement. — M.mes Vanhœnacker; — Delebecque-Barrois; — Réville; — Théry-Falligan; — Roussel.

4.e arrondiss.t — M.mes Gentil-Muiron; — Cuvelier-Decroix.

5.e arrondissement. — M.mes Revoire; — la baronne d'Assignies; — Aronio; — Fruict des Parcqs.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de dix; savoir : une maison de justice, à Douai, près la cour d'assises; sept maisons d'arrêt, à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes, près des tribunaux de police correctionnelle; une prison à Lille, pour les condamnés à moins d'un an de détention, et une maison centrale de détention, à Loos (voyez ci-après), pour les individus condamnés à la réclusion et à un an et plus d'emprisonnement.

On construit en ce moment sur l'emplacement de la prison du Raspuck, à Lille, un palais de justice et une maison d'arrêt qui

servira en même-temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Tableau présentant la population effective des prisons du département à l'époque du 1.er octobre 1832.

DÉSIGNATION DES PRISONS.	Prévenus, accusés, détenus pour dettes, etc.	CONDAMNÉS à moins d'un an d'emprisonnement	CONDAMNÉS aux travaux forcés.	CONDAMNÉS à la réclusion et à un an et plus d'empris.t	TOTAL.
Douai. — Maison de justice. .	60	43	11	13	127
Dunkerque. — Maison d'arrêt.	9	22	»	16	47
Hazebrouck. — Idem.	46	11	»	10	67
Lille. — Idem.	58	7	»	»	65
Cambrai. — Idem.	8	14	»	8	30
Avesnes. — Idem.	18	14	»	2	34
Valenciennes. — Idem.	57	14	»	10	81
Lille. — Prison du Raspuck. .	2	26	»	6	34
	258	151	11	65	485

NOMS DES MEMBRES DES COMMISSIONS DES PRISONS.

Dunkerque. — MM. Schouteer père, rentier; — Prudhomme, propriétaire; — Desticker, propriétaire; — Lemaire, Paul; — Versmée, François.

Hazebrouck. — MM. Warein, maire; — Macquart, Louis, propriétaire; — Leclercq, juge d'instruction; — Delhomel, Prosper.

Lille. — MM. Deleruyelle, curé de Saint-Maurice; — Fruict des Parcqs, propriétaire; — Carpentier-Leperre, négociant; — De La Fonteyne; — Rouvroy de Beaurepaire; — l'abbé Lefebvre, curé de Saint-Étienne.

Cambrai. — MM. Lallier, maire; — Cotteau; — Lewille, archiprêtre; — Watier aîné, propriétaire; — Demadre, Charles, propriétaire.

Avesnes. — MM. Guillemin, maire; — Lebeau, avocat; — Évrard, notaire; — Tordeux; — Maurice Bernard, avocat.

Douai. — MM. Levêque, curé de Saint-Jacques; — Bonnal, propriétaire; — Dubois de Néhault, ✻, idem; — Taffin-Mellez, idem; — Foucquay; — Gantois, adjoint.

Valenciennes. — MM. Flamme, maire; — Delaunay, curé de

Notre-Dame ; — Barbotin ; — De Mathieu, propriétaire ; — Flouest, chef de bataillon en retraite ; — Carpentier, ex-notaire ; — Kerpaen de Kersalo.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

Cette prison, établie dans les bâtimens de l'abbaye de Loos, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, est très-sûre et très-salubre, et contient de nombreux locaux divisés convenablement pour la séparation des différentes classes de détenus. Les prisonniers, tant hommes que femmes, sont employés à différens genres de travaux, et ceux qui, avant leur arrestation, n'avaient point de profession, y apprennent un métier. L'on y a organisé à cet effet divers ateliers, tels que filature du lin et des étoupes, seransage, fabrication de calicots, de toiles, de couvertures, ateliers de couture, de sarraux brodés, de cordonnerie et de menuiserie.

Les détenus mangent ensemble dans des réfectoires ; ils sont vêtus uniformément, ils couchent séparément, et chaque individu a un lit de sangle, un matelas, un traversin, une couverture de laine et des draps.

La prison de Loos peut contenir 1,800 prisonniers. Sa population effective était au 1.er octobre 1832 de 1,365 individus, dont 969 hommes et 396 femmes. Sur ces 1,365 individus, 618 appartenaient au département du Nord ; 333 au Pas-de-Calais ; 198 à la Somme ; 57 à l'Oise ; 156 à l'Aisne ; 1 à la Moselle, et 3 aux Ardennes.

Employés de l'administration.

MM.
Marquet-Vasselot, directeur.
Dumotel, inspecteur.
Hugot, greffier.
N....., aumônier.
Philouse, commis aux écritures.

MM.
Boulet, médecin.
Lepoutre, chirurgien.
Steffany, pharmacien.
Kindt, gardien en chef.

Entrepreneurs des services et travaux.

MM. Alexandre Delier et compagnie.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Depuis que nous rédigeons l'Annuaire, nous n'avions pu, à défaut de renseignemens positifs, insérer dans cet ouvrage l'in-

dication des recouvremens effectués, chaque année, sur les contributions et les revenus publics. Les démarches que nous n'avons cessé de faire pour remplir cette lacune, ont enfin été couronnées d'un plein succès, et nous donnons ci-après, pour chacun des exercices 1829, 1830 et 1831, l'état détaillé, par nature de produits, des recettes faites dans ce département.

Nous avons placé, en tête de chaque administration financière, l'indication de ses produits de 1831, avec tous les développemens désirables.

Ces documens étant d'un haut intérêt, nous avons pris nos mesures pour continuer à les fournir dans nos Annuaires subséquens.

Les recouvremens sur les contributions et les revenus publics se sont élevés, dans le département du Nord, pendant l'année 1829, à 40,190,086 francs.

Développement des recettes.

Contributions directes........	9,168,476 »	40,190,086 »
Enregistrement, timbre et domaines..................	4,658,179 »	
Douanes et sels.............	14,483,132 »	
Boissons, tabacs et poudres...	8,348,105 »	
Postes.....................	782,333 »	
Coupes de bois..............	1,108,814 »	
Bénéfice de la loterie royale...	852,617 »	
Produits divers..............	788,430 »	

Les mêmes recouvremens, en 1830, se sont élevés à 37,955,280 francs, savoir :

Contributions directes.......	9,168,619 »	37,955,280 »
Enregistrement, timbre et domaines.................	4,815,445 »	
Douanes et sels.............	12,890,232 »	
Boissons, tabacs et poudres...	8,018,289 »	
Postes.....................	833,483 »	
Coupes de bois..............	878,706 »	
Bénéfice de la loterie royale...	536,009 »	
Produits divers spéciaux et ressources extraordinaires.....	814,497 »	

Ces recouvremens, en 1831, ont été de 38,549,960 francs, suivant le détail ci-après :

Contributions directes.......	10,197,655 »	38,549,960 »
Enregistrement, timbre et domaines..................	4,776,027 »	
Douanes et sels.............	11,477,487 »	
Boissons, droits divers, tabacs et poudres...............	6,625,279 »	
Postes......................	855,697 »	
Coupes de bois..............	899,598 »	
Bénéfice de la loterie royale...	427,244 »	
Produits divers.............	847,536 »	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies................	37,414 »	
Ressources extraordinaires....	2,406,023 »	

Le contingent du département du Nord, dans le total des recouvremens sur les contributions et revenus publics de toute la France, est d'un quarantième.

Deux départemens seulement, la Seine et la Seine-Inférieure, ont des produits plus considérables que ceux du Nord : ils se sont élevés en 1829,

Dans la Seine, à........................	101,723,238f »
Dans la Seine-Inférieure, à...............	62,530,382 »

Les départemens dont les produits se rapprochent le plus de ceux du Nord, sont:

Les Bouches-du-Rhône..................	36,659,163f »
La Gironde.............................	33,635,314 »
Le Rhône (quoique département de 1.re classe) n'a produit que..........................	25,576,403 »

Quinze millions de moins que le Nord, dont la préfecture n'est que de seconde classe.

Paiemens sur les dépenses publiques.

Le total des paiemens faits, dans le département, sur les dépenses publiques, a été en 1829, de......... 28,771,204f »
en 1830, de......... 27,550,382 »
en 1831, de......... 37,603,552 »

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1831, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 10,562,255 francs, savoir :

Contribution	foncière	6,751,709f »
————	additionnelle assise sur les bois des communes et établissemens publics pour les frais d'administration de ces bois	3,054 »
————	personnelle	524,270 »
————	mobilière	1,113,795 »
————	portes et fenêtres	1,321,397 »
————	patentes	817,573 »
Frais de premier avertissement		30,457 »
	Total des rôles	10,562,255 »

La direction du Nord est une des treize directions de 1.re classe; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. de Malézieu, ✻, à Lille.
Inspecteur, M. Foissy, à Lille.
Contrôleur principal, M. Alfred Pigalle, à Lille.

Contrôleurs de première classe.

MM.
Bebaghel, à Cassel.
Canquelain, à Cambrai.
Durazot, à Douai.
Hennet, à Avesnes.

MM.
Lefebvre, à Valenciennes.
Gavet, à Lille.
Vangraefschêpe, à Bergues.

Contrôleurs de deuxième classe.

MM.
Dufaux, à Cambrai.
Carton, au Quesnoy.
De Monchaux, à St.-Amand.

MM.
Wable, à Maubeuge.
N....., à Lille.
Delespaul, à Lille.

Surnuméraire, M. Bonnet fils, à Lille.

CADASTRE.

PERSONNEL.

MM.
Vachier, géomètre en chef.
D'ürr, chef de bureau.
Fiévet, dessinateur.
Mauduict, — Marien, calculateurs.
Maunier-Chappelle, géomètre triangulateur, à Lille.
Barbotin, géomètre délimitateur, à Roubaix.

Géomètres de première classe.

MM.
Bertrand, à Lille.
Bruyelle, à Cambrai.
Couderc, à Dunkerque.
Duquesne, Valéry, à Avesnes.
Duquesne, Antoine, à Avesnes.
Dumelz, à Maing.

MM.
Gonse, à Viesly.
Levan, à Maing.
Lombois, Chrys., à Catillon.
Lombois, Franç., à Catillon.
Rousseau, à Valenciennes.

Géomètres de deuxième classe.

MM.
Bassez, au Quesnoy.
Broutin, à Marchiennes.
Denise, à Catillon.
Dherbomet, à Saint-Amand.

MM.
Dufour, à Marquette-B.
Pierens, à Noordpeene.
Verhulst, à Saint-Amand.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur général des finances dans le département.

M. Baudon, ☼, à Lille.

Receveurs particuliers dans les arrondissemens.

MM.
Kesner, ☼, à Dunkerque.
Dutour, à Hazebrouck.
Pilvoix, à Cambrai.

MM.
Pernot, à Avesnes.
Desmoutier, à Douai.
Jauge, à Valenciennes.

Payeur du Trésor royal.

M. Bouhébent, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

Les recouvremens effectués en 1831, sur les boissons, droits divers, tabacs et poudres, dans ce département, se sont élevés à 6,176,971 francs.

Développement des recettes.

	F.	C.
Droits sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs....	1,200,634	»
Droit de fabrication sur les bières..........................	2,665,146	»
Licences de toute espèce	169,699	»
Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises..	81,139	»
Cartes...	12,462	»
Garantie des matières d'or et d'argent........................	8,088	»
Navigation. Bacs non soumissionnés.........................	292,412	»
Dixième du produit des octrois.................................	158,458	»
Timbres de toute espèce..	76,655	»
Prélèvemens sur les communes pour frais de casernement......	89,478	»
Amendes (portion du Trésor)..................................	5,523	»
Intérêts de débets, retards de versemens.....................	43,405	»
Recouvremens sur les avances faites pour divers services.......	66,102	»
Vente de tabacs et recettes extraordinaires	1,350,854	»
Vente de poudres et recettes extraordinaires................	56,916	»
	6,276,971	»

LISTE NOMINATIVE DES EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.

Service général.

M. de Dessey du Leyris (✠ O. ✠), directeur du département, à Lille.

Contrôleur de comptabilité, M. Maillart, à Lille.

Bureaux de la direction.

MM.
Jaunet, premier commis.
Quivault, deuxième commis.
Bastin, troisième commis.

MM.
Fournet, quatrième commis.
Roger, cinquième commis.
Burat, sixième commis.

Contrôleurs ambulans.

MM.
Vigouroux.
Morel.

MM.
Famechon.
Bevière.

Ces employés supérieurs sont sans résidence fixe ; ils font partie des employés attachés au chef-lieu du département.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Directeur d'arrondissement, M. Hovelt, à Dunkerque.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Prud'homme, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville.

MM. Danvin, — Flamand, à Dunkerque.
M. Mazuel, à Bergues.

Contrôleur de la garantie, M. Seguin, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Directeur d'arrondissement, M. Petit, à Hazebrouck.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Schmidt, à Hazebrouck.

Contrôleurs de ville.

MM. Spilleux, à Hazebrouck; — Devaux, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Le directeur du département remplit les fonctions de directeur de cet arrondissement.
Receveur principal, M. de la Ferrière, à Lille.
Entreposeur des tabacs, M. Vanblaremberghe, à Lille.

Contrôleurs de ville.

MM.
Lambert, à Lille.
Belin, à Lille.

MM.
Fréchon, à Lille.

Contrôleur de la garantie, M. Gengembre, à Lille.
Préposé surveillant de la navigation, M. Caruel, à Lille.

Résidence d'Armentières.

M. Debavay, contrôleur de ville.

Résidence de Roubaix.

M. Boyer de la Gautraye, contrôleur de ville.

Résidence de Tourcoing.

M. Osmond, contrôleur de ville.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Directeur d'arrondissement, M. Genissien, à Cambrai.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Duchesne de Marivaux.
Contrôleur de ville, M. Béviere, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Directeur d'arrondissement, M. Franque, à Avesnes.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Barbereaux, à Avesnes.

Contrôleurs de ville.

MM. Canau, à Avesnes; Scoutteten, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Directeur d'arrondissement, M. Mangé, à Douai.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Chappuy, à Douai.
Contrôleur de ville, M. Buffin, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Directeur d'arrondissement, M. Vantrappen, à Valenciennes.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. de Parseval, à Valenciennes.

Contrôleurs de ville.

MM. Jacob, à Valenciennes; — Lelong, à Saint-Amand; — Callau, à Condé.
Contrôleur de la garantie, M. Budin, à Valenciennes.

TABACS.

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqu'au 1.er janvier 1837 par la loi du 19 avril 1829.

Le département du Nord a été autorisé à planter, en 1832, 1888 hectares de terre en tabac, pour fournir à la Régie, 4,300,000 kilogrammes de feuilles.

Cette quantité est répartie ainsi qu'il suit entre les arrondissemens de Lille, Hazebrouck et Dunkerque.

Lille............	1650 hectares.
Hazebrouck......	226
Dunkerque.......	12
Total égal....	1888

SERVICE DE LA CULTURE.

M. Julien, inspecteur de la culture et des magasins de feuilles, à Lille.

Contrôleurs de culture.

MM.
Lenormand.
Dequen.
Moilet.
Chemin.
Collache.
Dangé-Dorsé.

Un de ces employés est attaché à chaque magasin; ils sont

sans résidence fixe et font partie des employés du chef-lieu du département.

SERVICE DES MAGASINS.

MM.

Dupré, garde du magasin	N.° 1, à Lille.	
Jausserand,	id.	N.° 2, à Lille.
Pauwels,	id.	à Dunkerque.
Masurel,	id.	à Hazebrouck.
N....	id.	à Merville.
Duchateau, contrôleur du magasin	N.° 1, à Lille.	
Maillot,	id.	N.° 2, à Lille.
Vernhières,	id.	à Dunkerque.
Danvin,	id.	à Hazebrouck.
Jullien,	id.	à Merville.

SERVICE DES MANUFACTURES.

Régisseur, M. Kolb, à Lille.
Inspecteur, M. Bruté, à Lille.
Contrôleur, M. Allexandre, à Lille.
Garde-magasin, M. Degaulle, à Lille.

DIRECTION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes: la direction de Dunkerque comprend huit lieues de côtes maritimes, depuis Gravelines jusqu'à Zuydtcoote, et vingt-huit lieues de frontières de terre, à partir de la mer jusqu'à Saméon, canton d'Orchies.

La direction de Valenciennes a 30 lieues de frontières; elle est bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville. Les limites frontières touchent dans toute leur longueur au royaume des Pays-Bas.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue du royaume des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en cinq inspections, sept principalités et onze contrôles de brigade.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections, six principalités et dix contrôles de brigade.

Développement des recouvremens effectués pendant l'année 1831.

			F.
DROITS DE DOUANES.	A l'importation		8,303,799
	A l'exportation		101,166
	Au transit		9,489
	Sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger		8,487
	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs et droits de magasinage		679
DROITS DE NAVIGATION.	Francisation et transfert de propriété des navires		169
	Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers		117,717
	Droit spécial sur les navires américains et mexicains		945
	Droit d'expédition		4,418
	Congés des bâtimens français		4,469
	Passe-ports des bâtimens étrangers		437
	Pour acquits, permis et certificats		8,475
Droit de timbre			46,938
Décime par franc sur les confiscations et amendes, indemnités reçues des fabricans de soudes, et recettes accidentelles			7,196
Droit de consommation des sels			2,863,103
		TOTAL GÉNÉRAL des recettes	11,477,487
Ces produits appartiennent à la direction de Dunkerque pour			9,387,905
A la direction de Valenciennes pour			2,089,582
		SOMME ÉGALE	11,477,487

Une ordonnance du Roi, en date du 9 septembre 1832, porte que les inspections des douanes, organisées en bataillons, formeront une légion dans chaque direction des douanes et s'exprime ainsi :

Art. 1.er Les inspections des douanes qui, en vertu des ordonnances précitées, ont été organisées en bataillons, formeront dans chaque direction des douanes une légion.

En conséquence, une légion aura autant de bataillons que la direction des douanes, avec laquelle elle sera formée, comptera d'inspections.

Ces bataillons prendront leurs numéros, dans chaque direction, à partir de la gauche de l'emplacement des inspections.

Les légions recevront la dénomination de légions des douanes françaises, et il leur sera donné des numéros pour chacune des quatre frontières du nord, de l'est, du sud et de l'ouest, en partant également de la gauche de leur emplacement. Le nom de la frontière à laquelle elles appartiendront sera ajouté à leur numéro.

Art. 2. Les directeurs des douanes seront nommés colonels des légions formées avec les inspections qui dépendent de leur direction.

Leur nom sera porté dès à présent avec ce grade, sur le contrôle de guerre des douanes.

Dans les cas prévus par l'article 1.er de l'ordonnance du 31 mai 1831, où les légions des douanes françaises seraient placées sous les ordres de notre ministre secrétaire-d'état de la guerre, les directeurs des douanes, colonels de ces légions, resteront, par suite de la dissémination de leurs bataillons et compagnies, à la disposition du lieutenant-général commandant la division militaire dont leur direction fait partie, mais entretiendront des rapports suivis avec les différens détachemens de leur légion. Ils seront employés, suivant les circonstances, au service qui sera le plus utile sous le rapport militaire comme dans l'intérêt du trésor.

Art. 3. Les mêmes attributions et les mêmes allocations portées dans l'article 8 de l'ordonnance du 31 mai 1831, seront accordées aux directeurs des douanes colonels de légion.

État nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des douanes dans le département du Nord, avec l'indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. Ferrier, ✱, directeur.

Bureaux de la direction.

MM.
Mathorez, premier commis.
Cauchois, second id.
Leroy, troisième id.
Lauwers, quatrième id.
Ménétret, cinquième id.

MM.
Beuzard, sixième commis.
Fay, septième id.
Jacques fils, surnuméraire.
Pastalot, idem.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

M. Allard du Hautplessis, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM.
Moissenet, receveur principal.
Jacques, sous-inspecteur sédentaire.
Chabanel, contrôleur aux entrepôts.
Ménétret, commis principal à la navigation.

Vérificateurs.

MM.
Mogrion, liquidateur.
Cornemont.
Tortel.
De Saint-Amour.
Caboche.

MM.
Collin.
Fabre.
Martin.
Birot-Deruelle, aide-vérificateur.
Cauchois, idem.

Receveurs aux déclarations.

MM.
Ternaux.
Legrain.
Baillon.

MM.
Doublet.
Perret.

Commis aux expéditions.

MM.
Crepin.
Lhermite.
Morel.
Deborde.
Thevenet.

MM.
Delaetre.
Cailliez, 1.er commis de recette.
Petiaux, 2.e id.
Foigne, garde-magasin.
Hue, id.

Surnuméraires.

MM. Glenisson fils; — Delapierre-Grosse.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

Gravelines. — MM. Perin de Saux, receveur; — Souville, visiteur; — Dyel des Hameaux, commis aux expéditions; — Carnin, garde-magasin.

Zuydtcoote. — MM. Glenisson, receveur; — Nollen, visiteur.

Ghyvelde. — M. Delaplace, receveur.

Bergues. — MM. Manhes, receveur; — Guericy, visiteur; — Grout, commis aux expéditions.

La Broustraete. — M. Léo, receveur.

Hondschoote. — MM. Cousin, receveur; — Hovelt, visiteur.

Killemlinde. — M. Troten, receveur.

Oost-Cappel. — MM. Hugon, receveur; — Vandeville, visiteur.

Bambecque. — M. Marchand, receveur.

Wormhoudt. — M. Chailly de Bellecroix, receveur.

Zermezeele. — M. Forgeois, receveur.

Grand-Millebrughe. — M. Dubourg, receveur.

Petite-Synthe. — M. Bernard, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Dunkerque.

MM.
Tacquet, contrôleur de brigades, à Dunkerque.
Luere, lieutenant principal, idem.
Guericy, lieutenant principal, à Gravelines.
Anquetil, lieutenant d'ordre, à Fort-Mardyck.
Doyelle, lieutenant d'ordre, à Leffrinckoucke.
Cauchois, capitaine de patache, à Dunkerque.

Ce contrôle comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Levigneau, Clipon, Sémaphore, Loon, Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Paul, Dunkerque, Rosendael, Leffrinckoucke et Zuydtcoote.

Contrôle d'Hondschoote.

MM.
Delvaque, contrôleur de brigades, à Hondschoote.
Bouchez, lieutenant d'ordre, à Uxem.
Thiery, lieutenant d'ordre, à Oost-Cappel.

Ce contrôle comprend les brigades de Ghyvelde, Uxem, Moerkerke, Warhem, Rexpoëde, Hondschoote, La Broustraete, Killemlinde, Oost-Cappel et Bambecque.

Contrôle de Bergues.

MM.
Jarry, contrôleur de brigades, à Bergues.
Bauchet, lieutenant d'ordre, à Grand-Millebrughe.
Duquesne, lieutenant d'ordre, à Zermezeele.

Ce contrôle comprend les brigades de Petite-Synthe, Grand-Millebrughe, Crochte, Bissezeele, Bergues, Wormhoudt, Ledringhem, Zermezeele, Wemaers-Cappel et Looberghe.

INSPECTION DE BAILLEUL.

M. de Marcenay, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CASSEL.

MM.
Thuillier, receveur principal.
Leroy, vérificateur.
Thomas, dit Labarre, commis aux expéditions; — Fouquet et Thuillier fils, surnuméraires.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CASSEL.

Houtkerque. — M. Gerard, receveur.
Steenvoorde. — MM. Venet, receveur ; — Direy, visiteur.
Labeele. — M. Philippe, receveur.
Boeschêpe. — M. Guericy, receveur.
Berthen. — M. Six, receveur.
Caëstre. — M. Bouvy, receveur.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM.
Ducasse, receveur principal.
Birot-Deruelle, vérificateur.
Levavasseur, idem.

MM.
Bouchez, commis aux expéd.
Parsy, idem.
Levavasseur, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

Lacdorne. — MM. Vanderhaeghe, receveur ; — Noirmain, visiteur.
Bailleul. — MM. Vantieghem, receveur ; — Turlutte, visiteur ; — Desoriez, commis aux expéditions.
Seau. — M. G. Mathorez, receveur.
Nieppe. — M. Martin, receveur.
Bizet. — M. Souplet, receveur.
Pont-de-Nieppe. — MM. Cherpa, receveur ; — Petit, visiteur.
Frelinghien. — M. Coffigniez, receveur.
Houplines. — M. Poullain-Lacroix, receveur.
Pont-Rouge. — MM. Deletombe, receveur ; — Voirhaye, visit.
Deûlémont. — MM. Pion, receveur ; — Réant, visiteur.
Pont-de-Warnêton. — M. Zimmerman, receveur.
Quesnoy. — MM. Fleury, receveur ; — Morel, visiteur.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM.
Harlet, receveur principal.
Louis, vérificateur.
Reville, commis aux expéditions.
Degravier, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

La Bouteillerie. — M. Vancassel, receveur.
Sailly. — M. Lebon, receveur.
Estaires. — MM. Blanc, receveur ; — Prevost, visiteur.
Merville. — MM. Parsy, receveur ; — Manhes, visiteur.
Bavinckhove. — M. Leleu, receveur.
Fleurbaix. — M. Delaporte, receveur.

SERVICE ACTIF.

Canton de Steenvoorde.

MM.
Fouquet, contrôleur de brigades, à Steenvoorde.
Foigne, lieutenant d'ordre, à Caëstre.
Cahagnet, lieutenant d'ordre, à Berthen.
Delval, lieutenant d'ordre, à Houtkerque.

Ce contrôle comprend les brigades de Steenvoorde, Herzeele, Houtkerque, Winnezeele, Cassel, Labeele, Boeschêpe, Berthen, Godewaersvelde, St.-Jans-Cappel, St.-Sylvestre-Cappel, Caëstre et Flêtre.

Contrôle d'Armentières.

MM.
Lefrançois, contrôleur de brigades, à Armentières.
Doublet, lieutenant principal, à Bailleul.
Leberton, lieutenant d'ordre, à Frelinghien.

Ce contrôle comprend les brigades de Lacdorne, Bailleul, Seau, Steenwerck, Nouveau-Monde, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Bizet, Armentières, Quesnoy, Wez-Macquart, Houplines, Frelinghien, Pont-Rouge, Deûlémont et Pont-de-Warnêton.

Contrôle de Merville.

MM.
Debeaune, contrôleur de brigades, à Merville.
Guillain, lieutenant principal, à Hazebrouck.
Vernet, lieutenant d'ordre, à Sailly.

Ce contrôle comprend les brigades de Bavinckhove, Hondeghem, Hazebrouck, Morbecque, La-Motte-aux-Bois, Préavin, Merville, La Gorgue, Estaires, Sailly, La Ventie, La Bouteillerie et Fleurbaix.

INSPECTION DE LILLE.

M. Borelly, ✻, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

MM.
Labe, receveur principal.
Temoingt, vérificateur.
Vanden-Vaero, idem.
Étienne, commis aux expédit.

MM.
Dellelis, commis aux expédit.
Vinchon, idem.
Philippe, commis de recette.
Narrat, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

Comines. — MM. Philippe, receveur ; — Archambault, visiteur.
Wervick. — MM. Flahaut, receveur ; — Ménétret, visiteur.
Bousbecque. — MM. Dany, receveur ; — Lefebure, visiteur.
Tourcoing. — MM. Dutrembley, receveur ; — Appréderis, visiteur ; — Lefebure, visiteur ; — Dieuavant, commis aux expéd.
Touquet-les-Moutons. — M. Rochez, receveur.
Riscontout. — MM. Boucher, receveur ; — Magnien, visiteur.
La Marlière. — M. Blutel, receveur.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM.
Letourneur, receveur principal.
Demeaux, sous-inspecteur sédentaire.

Vérificateurs.

MM.	MM.	M.
Germain, liquidat.[r]	Coulon.	Letourneur fils, aide-vérificateur.
Mangin.	Demilsan.	
Collin.	Faucheur.	

Receveurs aux déclarations.

MM.	MM.
Lepauvre.	Matran.
Caffiéry.	Bauzon.

Commis aux expéditions.

MM.	MM.	MM.
Chaumier.	Lesire.	Boulay.
Farez.	Chomel.	Cailliez.
Exibard.	Largent.	Belon.
Sautay.	Jacquez.	

MM.
Haillot, premier commis de recette.
Saint-Quentin, deuxième commis de recette.
Guilleminot, contrôleur aux soudes, à Loos.
Leroy, garde-magasin, à Lille.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE LILLE.

Wattignies. — MM. Salamon, receveur ; — Mesnil, visiteur.
Haubourdin. — M. Saguier, receveur.
Beaucamps. — M. Novareze, receveur.

Douai. — M. Aumont Lacouture, agent de l'administration près les tribunaux.

SERVICE ACTIF.

Contrôle d'Halluin.

MM.
Blanc, contrôleur de brigades, à Halluin.
Jumel, lieutenant d'ordre, à Comines.
Leturc, lieutenant d'ordre, à Tourcoing.

Ce contrôle comprend les brigades de Bousbecque, Comines, Wervick, Linselles, Halluin, Roncq, Neuville, Riscontout, La Marlière, Tourcoing, Mouveaux et Touquet.

Contrôle de Lille.

MM.
Pessard, contrôleur de brigades, à Lille.
Giovanelli, lieutenant principal, à Lille.
Desfontaines, lieutenant d'ordre, à Wattignies.

Ce contrôle comprend les brigades de Beaucamps, Haubourdin, Fives, Lille, Lambersart, Emmerin, Wattignies, Ennetières et Seclin.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Martin, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

MM.
Carnaud, receveur principal.
Demol, vérificateur.
Renique, idem.
Leroy, commis aux expédit.

MM.
Copin, commis aux expédit.
Peyssard, commis de recette.
Parenthou fils, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

Pont-à-Marcq. — M. J. Matborez, receveur.

Wattrelos. — MM. Roux-Dubourg, receveur; — Leroy, visiteur.

Roubaix. — MM. Parenthou, receveur; — Angois, visiteur; — Lebourguignon-Duperré, commis aux expéditions; — Lefebure, commis aux expéditions.

Lannoy. — M. Legaigneur, receveur.

Toufflers. — MM. Huet, receveur; — Simonin, visiteur.

Leers. — MM. Carnaud fils, receveur; — Labille, visiteur.

Willems. — MM. Alexandre, receveur; — Casaux, visiteur.

Cysoing. — M. Crochart, receveur.

Bourghelles. — M. Delannoy, receveur.
Mouchin. — MM. Rolier, receveur; — Vanwormhout, visiteur.
Orchies. — M. Lesur, receveur.
Marchiennes. — M. Forcinal, receveur.
Raches. — MM. Hinet, receveur; — Perin, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle d'Ascq.

MM.
Grimonprez, contrôleur de brigades, à Ascq.
Bastien, lieutenant d'ordre, à Roubaix.
Bobier, lieutenant d'ordre, à Baisieux.

Ce contrôle comprend les brigades de Wattrelos, Roubaix, Grimaupont, Leers, Lannoy, Toufflers, Ascq, Lesquin (cavalerie), Sailly, Willems, Baisieux, Camphin-en-Pévèle, Sainghin et Bouvines.

Contrôle d'Orchies.

MM.
Wattin, contrôleur de brigades, à Orchies.
Doublet, lieutenant d'ordre, à Genech.
Pinteaux, lieutenant d'ordre, à Aix.

Ce contrôle comprend les brigades de Cysoing, Bourghelles, Bachy, Genech, Nomain, Orchies, Ennevelin, Cappelle, Auchy, Planard, Aix, Landas, Saméon, Mouchin et Brillon.

Contrôle de Raches.

MM.
Duval, contrôleur de brigades, à Raches.
Macquer, lieutenant d'ordre, à Bersée.
Douai, lieutenant d'ordre, à Marchiennes.

Ce contrôle comprend les brigades de Pont-à-Marcq, Bersée, Faumont, Raches, Vred, Flines, Grande-Rue de Flines, Marchiennes, Warlaing et Raimbeaucourt.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. Laugier-Pléville, ✵, directeur.

Bureaux de la direction.

MM.
Bertherand, premier commis.
Tatereau, second commis.
Teinturier, Ad., trois.e commis.
Rogier, quatrième commis.

MM.
Maignier de Maisonneuve, cinquième commis.
Schillinger, sixième commis.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Moreau de Montcheuil, inspecteur, à Valenciennes.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM.
Coupin, receveur principal.
Lajard, sous-inspecteur sédent.
Katègre, receveur aux déclarat.
Herpin, vérificateur.
Largent, id.

MM.
Brochon, vérificateur.
Danel, id.
Henriet, commis aux expédit.
Poitevin, id.
Defitte de Soucy, commis de rec.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

Rumegies. — MM. Haudry, receveur ; — Fournier, visiteur.
Maulde. — MM. Hencart, receveur ; — Leveillé, visiteur.
Hasnon. — M. Derbecq, receveur.
Mortagne. — MM. Sayvé, receveur ; — Thouvenin, visiteur ; — Haquardio, commis aux expéditions.
Bonsecours. — MM. Houdeyer, receveur ; — Lelievre, visiteur.
Hergnies. — MM. Tricot, receveur ; — Lafon, visiteur.
Saint-Amand. — MM. Martin, receveur ; — Henocque, visiteur.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM.
Marie Dumesnil, receveur principal, à Valenciennes.
Delas, sous-inspecteur sédentaire.
Dagneau, — Denisot, vérificateurs.
Petit, receveur aux déclarations.
Fabre, id.
Chambé, — Pesier, — C.lle Teinturier, commis aux expéditions.
Vandeville, — Moreau de Montcheuil, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

Anzin. — M. Chouffe, receveur.
Marly. — MM. Guerin, receveur ; — Mineur, contrôleur aux soudes ; — Nuée, commis.
Denain. — M. Musset, receveur.
Douchy. — MM. Bejot, receveur ; — Danel, visiteur ; — Martin, visiteur ; — Hague, commis aux expéditions.
Haspres. — M. Belval, receveur.
Saulzoir. — M. Bourgeois, receveur.
Haussy. — M. Bouteleux, receveur.
Bermerain. — M. Gardin de Classé, receveur.

PRINCIPALITÉ DE BLANC-MISSERON.

MM.
Lebrun, receveur principal, à Blanc-Misseron.
Legal, sous-inspecteur sédentaire.
Mineur, — Girardin, — Clery, vérificateurs.
Honoré, — Hebert, commis aux expéditions.
Lelievre, George, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BLANC-MISSERON.

Crespin. — M. Duparcq, receveur.
Marchipont. — M. Morin de la Pillière, receveur.
Sebourg. — MM. Lhote, receveur; — Fecheroulle, visiteur.
Onnaing. — M. Docteur, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Saint-Amand.

MM.
Louette, contrôleur de brigades, à Saint-Amand.
Prevost, lieutenant principal, à Condé.
Defontaine, lieutenant d'ordre, à Mortagne.

Ce contrôle comprend les brigades de Rumegies, Lecelles, Maulde, Mortagne, Rosult (cavalerie), Saint-Amand, Hasnon, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Macou, Fresnes, Vicogne (brigade ambulante) et Thivencelles.

Contrôle de Saultain.

MM.
Besnier, contrôleur de brigades, à Saultain.
Jette, lieutenant principal, à Valenciennes.
Fournier, lieutenant d'ordre, au Blanc-Misseron.

Ce contrôle comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Onnaing, Marchipont, Sebourg, Saultain (cavalerie), Bry, Jalain (brigade ambulante), Villers-Pol (cavalerie), Valenciennes et Anzin.

Contrôle de Douchy.

MM.
Loliot, contrôleur de brigades, à Douchy.
Choffez, lieutenant principal, à Escaudain.
Danton, lieutenant d'ordre, à Saulzoir.

Ce contrôle comprend les brigades d'Escaudain (brigade ambulante), Hélesmes, Haveluy, Herrin, Denain, Douchy, Maing, Haspres, Saulzoir, Bermerain, Haussy.

INSPECTION DE BAVAY.

M. de l'Eglise, inspecteur divisionnaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM.
Van Cassel, receveur principal, à Maubeuge.
Boquet, — Brochard, vérificateurs,
Boutté, receveur aux déclarations.
Meurisse, — Besançon, commis aux expéditions.
Rouyer, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

La Flamengrie. — M. Erouard, receveur.
Bellignies. — MM. Archen, receveur; — Sautteau, visiteur.
Hon-Hergies. — MM. Godde, receveur; — Delfosse, visiteur.
Bavay. — MM. Lesage, receveur; — Dyel de Graville, visiteur; — Fontaine, commis aux expéditions.
Pont-sur-Sambre. — M. Dorgères, receveur.
Villers-sire-Nicole. — M. Godfroy, receveur.
Malplaquet. — MM. Bertin, receveur; — Boutté, visiteur.
Gognie-Chaussée. — MM. Nicolas, recev.; — Fournier, visit.
Bettignies. — MM. Jamar, receveur; — Geffroy de Villeblanche, visiteur; — Ternisien, commis aux expéditions.
Vieux-Reng. — MM. Givon, receveur; — Aubril, visiteur.

PRINCIPALITÉ DE LANDRECIES.

MM.
Patel, receveur principal, à Landrecies.
Delhomel, vérificateur.
Lecerf, commis aux expéditions.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE LANDRECIES.

Le Quesnoy. — MM. Brongniart, receveur; — Mauris, visiteur.
Englefontaine. — M. Rousseau, receveur.
Maroilles. — M. Mathieu, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Bavay.

MM.
Prévost, contrôleur de brigades, à Bavay.
Tournay, lieutenant d'ordre, à la Flamengrie.

MM.
Florimont, lieutenant d'ordre, à Hon-Hergies.

Ce contrôle comprend les brigades de la Bocrette, la Flamengrie, Bermeries, Frasnoy, Bettrechies, Bellignies, Bavay, Hon-Hergies, Malplaquet, la Longueville, Pont-sur-Sambre et Berlaimont.

Contrôle de Gliswelles.

MM.
Coquille, contrôleur de brigades, à Gliswelles.
Sambeuf, lieutenant principal, à Maubeuge.
Patel, lieutenant d'ordre, à Bettignies.
Huart, lieutenant d'ordre, à Ferrière-la-Grande.

Ce contrôle comprend les brigades de Cognies-Chaussée, des Mottes, Bettignies, Villers-sire-Nicole, Vieux-Reng, Boussois, Gliswelles (brigade ambulante), Maubeuge, Rousies, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite et Haumont.

Contrôle d'Englefontaine.

MM.
Remy, contrôleur de brigades, à Englefontaine.
Lefebvre, lieutenant principal, à Landrecies.
Marion, lieutenant d'ordre, à Vendegies.

Ce contrôle comprend les brigades du Quesnoy, de Baudignies, Romeries, Vertigneul, Vendegies, Louvignies-lez-Quesnoy (cavalerie), le Plateau (cavalerie), Robersart, Englefontaine, Locquignol, les Fontaines, Landrecies et Maroilles.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Goussard, inspecteur divisionnaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM.
Lhote, receveur principal, à Avesnes.
Rocher, vérificateur.
Baisieu, — Claude, commis aux expéditions.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

Taisnières. — M. Schillinger, receveur.
Dompierre. — M. Gaffiot, receveur.
Etrœungt. — MM. Courtin, receveur; — Durut, visiteur.
Jeumont. — MM. Harou, receveur; — Defossez, visiteur.
Cousolre. — MM. Landru, receveur; Fecheroulle, visiteur; — Lallement, commis aux expéditions.

Hestrud. — M. Blancho, receveur.
Beugnies. — M. Degage, receveur.
Clairfayts. — M. Adam, receveur.
Eppe-Sauvage. — M. Matis, receveur.
Baives. — M. Couvreur, receveur.
Solre-le-Château. — MM. Parnet, receveur; — Coulon, visiteur.
Trélon. — MM. Hugo, receveur; — Ducheylard, visiteur.
Anor. — MM. Gaspart, receveur; — Forestier, visiteur.
Fourmies. — M. Boillot, receveur.
Sains. — M. Coquelet, receveur.
Wignehies. — M. Gamain, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Solre-le-Château.

MM.

Platrier, contrôleur de brigades, à Solre-le-Château.
Thevenin, lieutenant d'ordre, à Colleret.
Divoire, lieutenant d'ordre, à Beaurieux.

Ce contrôle comprend les brigades de Jeumont, Marpent, Cousolre, Colleret, Ostergnies, Wattignies, Solre-le-Chateau, Felleries, Beugnies (brigade ambulante), Berelles, Hestrud, Beaurieux, Clerfayts et Lépine.

Contrôle de Trélon.

MM.

Cordier de Crouste, contrôleur de brigades, à Trélon.
Delahaye, lieutenant d'ordre, à Liessies.
Gillet, lieutenant d'ordre, à Anor.

Ce contrôle comprend les brigades de Ramousies, Liessies, Willies, Eppe-Sauvage, Moustier, Baives, Wallers, Trélon, Glageon (brigade ambulante), Féron (cavelerie), Sains, Ohain, Anor, rue d'Hirson, Fourmies et Wignehies.

Contrôle d'Avesnelles.

MM.

Delomas, contrôleur de brigades, à Avesnelles.
Pacmor, lieutenant principal, à Avesnes.
Lemor, lieutenant d'ordre, à Taisnières.
Daubresse, lieutenant d'ordre, à Etrœungt.

Ce contrôle comprend les brigades de Noyelles, Taisnières, Dompierre, Saint-Hilaire, Avesnes, Avesnelles (cavalerie), Flaumont, Semeries, Haut-Lieu, Etrœungt et la Rouillies.

INSPECTION DU CATTEAU.

Ligne spéciale.

M. Failly, inspecteur divisionnaire.

Il n'y a point d'employés de bureaux dans cette division, mais bien deux agens de douanes près les tribunaux ; l'inspecteur est chargé de surveiller le service ambulant qui se fait sur les derrières du rayon, et le service d'observation établi à Saint-Quentin et à Cambrai.

Service d'observation.

M. Henoque, agent des douanes, à Cambrai (employé détaché).
M. Delhomel, Agent des douanes, à Saint-Quentin (idem.)

Service actif.

MM.
Dewèvre, lieutenant d'ordre, à la Groise.
Danel, lieutenant d'ordre, à Villers-en-Cauchies.

La ligne spéciale comprend les brigades de la Groise, Abscon, Villers-en-Cauchies et Le Catteau (cavalerie).

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Les produits de cette administration se sont élevés en 1831 à 4,776,027 francs. Voici le développement des recouvremens effectués :

Enregistrement, y compris le décime pour franc	3,743,548
Greffes, y compris le décime pour franc	51,651
Hypothèques, y compris le décime pour franc	32,901
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices, décime compris	60,271
Décime pour franc des amendes attribuées et des attributions des greffiers sur les droits de greffe	2,416
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse	37,621
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	6,201
Recouvremens de frais de justice	10,406
Recouvremens de frais de poursuites et d'instances	720
Timbre sujet au décime pour franc, le décime compris	1,819
Timbre non sujet au décime pour franc	610,721
Pêche. (Baux et licences)	833
Revenus de domaines	31,337
Dommages-intérêts adjugés à l'État	1,186
Rentes (arrérages et transferts)	339
Epaves, deshérences et biens vacans	1,028
Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an 12, et antérieures	181,415
Biens des communes, bois aliénés	560
Recettes de diverses origines	1,005
Domaines et bois engagés ou échangés	49
Total	4,776,027

La direction des domaines de ce département est une des directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vialla, ✻, à Lille.

Premier commis de la direction, M. Devienne.

Inspecteurs.

MM.
Fouant, à Lille.
D'Erbigny, à Douai.

Vérificateurs.

MM.
Fallot.
Demachy.
Lefebvre.
Dulocle.
Lejeune.
Richard.
Armand.

Garde-magasin contrôleur du timbre, M. Dulocle.

Receveur du timbre extraordinaire, M. Chassin.

BUREAUX.

Nota. Le receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Première division d'inspection.	*Receveurs.* MM.
Armentières	Bertrand.
Cysoing	Cornet.
Haubourdin	Wable-Brun.
La Bassée	Decarnières.
Lille. Enregistrement	Primois.
Lille. Domaines et actes judiciaires	Corda.
Lille. Hypothèques	Pieron.
Pont-à-Marcq	Waymel.
Quesnoy-sur-Deûle	Suchet.
Roubaix (pour les cantons de Roubaix et Lannoy)	Dubur.
Seclin	La Pouyade.
Tourcoing (pour les deux cantons)	Dapremont.
Bailleul	Suchet.
Bergues	Delabaere.
Bourbourg (pour les cantons de Bourbourg et Gravelines)	Malot.
Cassel	Malot.

		MM.
Dunkerque.	Enregistrement	Lefebvre.
	Domaines et actes judiciaires	Dureteste.
	Hypothèques	Ferot.
Hazebrouck.	Enregistrement	Debaecker.
	Domaines et hypothèques	Watelet.
Hondschoote		Demool.
Merville		Soalhat.
Steenvoorde		Augier.
Wormhoudt		Trachet.

Deuxième division.

		MM.
Arleux		Piéron.
Bavay		Mortier.
Bouchain		Lallou.
Condé		Langlet.
Douai.	Enregistrement	Balthazar.
	Domaines et actes judiciaires	Martin.
	Hypothèques	Perret.
Le Quesnoy		Leconte.
Marchiennes		Plouvain.
Orchies		Lahaussois.
Saint-Amand (pour les deux cantons)		Meurice.
Valenciennes.	Enregistrement	Dhaisne.
	Domaines	Majorelle.
	Hypothèques	Paillard.
Cambrai.	Enregistrement	Morel.
	Actes judiciaires et domaines	Lambelin.
	Hypothèques	Evrard.
Carnières		Froment.
Landrecies		Cherpin.
Le Catteau (pour les cantons du Catteau et de Clary)		Belin.
Marcoing		Barizelle.
Solesmes		Pierrart.
Avesnes.	Enregistrement	Saffroy.
	Hypothèques et domaines	Coopman.
Berlaimont		Leduc.
Maubeuge		Bercq.
Solre-le-Château		Chauvot.
Trélon		Recullé.

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins; il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'État, et 26,650 hectares aux établissemens publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont, la belle forêt royale de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le bois l'Évêque, de 900 hectares; la forêt de Vicogne, de même contenance; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares; la fagne de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

Voici le tableau du produit des coupes de taillis et futaie usées pour l'ordinaire 1832 dans les bois de l'État :

ARRONDISSEMENS.	CONTENANCE des coupes.			PRODUIT.		OBSERVATIONS.
Dunkerque......		»		»		Il n'a pas été fait de coupes dans les bois de l'arrondiss.t de Dunkerque pour 1832.
Hazebrouck.....	80	37	»	90600	30	
Lille............	70	47	80	62175	30	
Cambrai........	62	09	»	54332	30	
Avesnes.........	327	07	»	355487	84	
Douai...........	53	12	»	24349	40	
Valenciennes....	271	38	»	221368	15	
TOTAUX....	864	50	80	808313	29	

CHASSE.

Une ordonnance du 24 juillet 1832 avait décidé que le droit de chasse dans les forêts domaniales serait loué au profit de l'État, par adjudication publique, aux enchères et pour une saison commençant au 15 septembre 1832 et finissant au 15 mars suivant. Cette disposition n'a pu être exécutée dans le département, parce que, généralement, il ne s'est pas présenté d'amateurs.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Par ordonnance royale du 17 juillet 1832, la France est divisée en quarante conservations forestières, elles-mêmes divisées en trois classes.

La septième conservation est celle de Douai, de deuxième classe, composée des départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

Conservateur, M. Delattre, Henri, à Douai.

M. Bonnaventure, garde général, secrétaire de la conservation.

M. Blondeau, garde à cheval sédentaire.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Potonié, chargé du service des arrondissemens de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

Arrondissement de Lille.

Le service est dirigé par l'inspecteur.

Garde à cheval, M. Petit, à Thumeries.

Arrondissemens de Valenciennes et Douai.

MM.

Guiroux, sous-inspecteur, à Valenciennes.

Joly, garde général, à Raismes.

Laramée, garde à cheval, à Douai.

Arrondissemens d'Hazebrouck et Dunkerque.

MM.

Camus, garde général, à Hazebrouck.

Billoux, garde à cheval, à La Motte au Bois.

Arpenteurs forestiers de l'inspection.

MM. Rousseaux, à Valenciennes; — Delestrée, à Raismes.

Il existe à la résidence de Lille un garde-pêche pour toute l'inspection.

INSPECTION DU QUESNOY.

Inspecteur, M. Marcotte, au Quesnoy.
Sous-inspecteur, M. Lemoyne, à Landrecies.

Cantonnement de Trélon.

M. Baudrillart, Jean-Baptiste, garde général, à Trélon.

Cantonnement de Maubeuge.

M. Ribault de Laugardière, garde général, à Hautmont.

Cantonnement du Quesnoy.

M. Wignier, Léon-Dieudonné, garde général, au Locquignol.

Cantonnement de Landrecies.

M. Fourmont, Gustave, garde général, à Landrecies.

Arpenteurs.

MM. Wattaux, Gabriel, au Quesnoy.
Lacourte, Nicolas, à Cartignies.

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES ET AUX CHEVAUX.

POSTES AUX LETTRES.

Les produits des postes en 1831, dans ce département, ont été de 855,697 francs.

Développement des recouvremens.

Produit de la taxe des lettres	781,594	»
Produit du service rural	32,607	»
Droit de 5 p. °/o sur les articles d'argent	26,107	»
Produit des places dans les malles-postes	14,218	»
Recettes extraordinaires	1,171	»
Total	855,697	»

PERSONNEL.

Inspecteur, M. Fleury, à Lille.

Il y a dans le département du Nord trente bureaux de postes aux lettres ; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Armentières, M.elle Planckaert.
Avesnes, M.elle Loiff.
Bailleul, M.me veuve de Laugardière.
Bavay, M.elle Gerin.
Bergues, M. Tesnières.
Bouchain, M. de Wavrin.
Bourbourg, M. Debernes.
Cambrai, M. Robert.
Cassel, M.elle Vanvelsen.
Condé, M.me Boissel.
Douai, M. Dutilleux.
Dunkerque, M. Chavanon.
Sous-inspecteur, M. Daugis.
Estaires, veuve Dehaisne.
Gravelines, M.me Morel.
Hazebrouck, M. Spetebroot.
La Bassée, M. Bavière.
Landrecies, M.elle Pourcelet.
Le Catteau, M. Waroquier.
Le Quesnoy, M.me Crinon.
Lille, M. Waresquiel.
Marchiennes, M. Théry.
Maubeuge, M. Levesque.
Merville, M.elle Maes.
Orchies, M. Bisez.
Roubaix, M.me Deprémont.
Saint-Amand, M. Bouiller.
Solre-le-Château, M. Grard.
Tourcoing, M.me Marceau.
Valenciennes, M. Lecointe. — *Sous-inspecteur*, M. Cordier.
Wormhoudt, M. Galle.

POSTES AUX CHEVAUX.

Une ordonnance du Roi du 1.er mars 1829 a modifié le tarif de la poste aux chevaux.

Aux termes de cette ordonnance, le prix d'un franc cinquante centimes par cheval et par poste, fixé par les anciens réglemens, ne se paie plus, depuis le 1.er mai 1829, que pour les chevaux réellement employés tant dans les localités ordinaires que dans celles où l'usage du cheval de renfort est prescrit.

Il est payé un franc par poste en sus du prix des chevaux, pour chaque personne excédant le nombre que comportent le genre et l'attelage de voitures, conformément au tableau ci-après.

Un enfant âgé de plus de dix ans est compté pour une personne ; un enfant de dix ans et au-dessous n'est point compté dans le prix de la course ; deux enfans de dix ans et au-dessous comptent pour une personne.

Il est payé en sus cinquante centimes par poste pour chaque enfant de dix ans et au-dessous excédant le nombre de deux. Dans aucun cas les enfans du premier âge, c'est-à-dire âgés de moins de trois ans, ne sont comptés dans le prix de la course.

Voici le tarif de la poste aux chevaux.

1.re DIVISION.	Nombre de personnes	Nombre de chevaux.	Prix à payer pour chaque cheval.	Prix total des chevaux par poste.	Nombre de postillons.
Chaises ou cabriolets.	1, 2,	2	1f 50c	3f »c	1
	3	3	1 50	4 50	1
Petites calèches à un seul fond avec timon..........	2	2	1 50	3 »	1
S'il se trouve une troisième personne, il sera payé un franc par poste en sus du prix des chevaux.					
S'il y a plus de trois personnes, la calèche sera considérée comme berline, et suivra les réglemens de la troisième division.					
2.e DIVISION.					
Limonières.					
Voitures fermées et coupées, et calèches avec brancard..................	1, 2, 3	3	1 50	4 50	1
Il sera payé un franc par poste en sus pour chaque personne excédant le nombre de trois.					
3.e DIVISION.					
Berlines.					
Voitures fermées ou non, à deux fonds égaux, et calèches à deux fonds avec timon..................	1,2,3,4	4	1 50	6 »	2
S'il y a une cinquième personne, il sera payé un franc par poste en sus.					
Les mêmes voitures.....	6	6	1 50	9 »	2
Il sera payé un franc par poste en sus pour chaque personne excédant le nombre de six.					

LOTERIE ROYALE.

Le produit des mises en 1831, dans le département, a été de 954,280 francs.

Roue de Paris	289,268f »	954,280
Roue de Lille..................	665,012 »	

Lots payés à déduire :

Roue de Paris..................	192,029 »	527,036 »
Roue de Lille..................	324,646 »	
Roue de Strasbourg..............	6,766 »	
Roue de Lyon..................	3,595 »	
Le bénéfice pour l'État a été de..........................		427,244 »

Pendant le même exercice, le produit des mises a été :

Dans le département de la Seine, de............	15,542,106f »
Dans le Rhône, de..........................	2,218,488 »
Dans la Gironde, de..	1,595,454 »
Dans les Bouches-du-Rhône, de................	1,030,188 »
Dans le Pas-de-Calais, de....................	805,828 »
Dans le Bas-Rhin, de..........................	692,560 »
Dans la Seine-Inférieure, de..................	613,174 »

Le montant des lots payés en 1831, dans le département du Nord, a été dans la proportion de 55 2/10 pour cent des mises, ce qui a porté le bénéfice du Trésor à 44 8/10 pour cent.

PERSONNEL DE LA LOTERIE.

MM.

Obled, inspecteur en chef, à Lille.

Depéronne, sous-inspecteur, à Lille.

Noms des receveurs.

Bureaux 600. — M.me Bailly, } à Lille.
601. — M.me Duval, } à Lille.
602. — M.me Fiévet, } à Lille.
603. — M.me Réville, } à Lille.
604. — M.elle Savary, } à Lille.
605. — M.me Degalz, } à Lille.
606. — M.me Lelong, } à Lille.
607. — M.me Dubois, à Wazemmes.
610. — M.me Pacqué, } à Valenciennes.
611. — M.r Honnis, } à Valenciennes.
612. — M.me V.e Bailly, } à Valenciennes.
613. — M.me V.e Gachet, à Maubeuge.
614. — M.me Bevenot, au Quesnoy.
615. — M.elle Perrin, } à Douai.
616. — M.me Contrejean, } à Douai.
617. — M.me Lavoix, } à Douai.

Bureaux 619. — M.me Maclagan, à Dunkerque.
620. — N...... à Dunkerque.
621. — M.me Lemercier, à Dunkerque.
622. — M.elle Boudernelle, à Dunkerque.
623. — M. Beens, à Dunkerque.
624. — M.elle Savary, à Armentières.
626. — M. Ringuet, à Avesnes.
627. — M. Vancrayelyughe, à Bergues.
629. — M.me Callory, à Cambrai.

Le bureau de Saint-Amand portant le N.o 608, et le bureau de Cambrai numéroté 628, ont été fermés.

HOTEL DES MONNAIES.

Développemens du bénéfice réalisé, au profit du trésor public, sur la fabrication des monnaies, pendant l'exercice 1831, *dans l'hôtel des Monnaies de Lille.*

RECETTES BRUTES.

Retenues sur les matières apportées au change			634,557f	76
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication			4,585	08
Prime pour l'affinage et la refonte des anciennes espèces			31,611	10
TOTAL des recettes			670,753	94

PRÉLÈVEMENS SUR LES RECETTES BRUTES.

Déchets	208,898	96		
Frais de fabrication	407,920	69		
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	1,142	70		
TOTAL des prélévemens	617,962	35 ci..	617,962	35
BÉNÉFICE pour le trésor public			52,791	59

D'après une ordonnance royale du 6 juin 1830, les directeurs de la fabrication dans les hôtels des monnaies compteront sur le pied de neuf cent onze millièmes du fin contenu dans les espèces duo-décimales d'argent de six livres, trois livres, vingt-quatre, douze et six sols, qui leur seront versées en exécution de la loi du 14 juin 1829, tant par le trésor que par les particuliers.

Ils recevront au même titre de neuf cent onze millièmes les espèces duo-décimales d'argent rognées, altérées ou sans empreinte, qui seront versées au change par les particuliers pour le

poids qu'elles auront conservé, et elles seront payées comme lingots par les directeurs, à raison de cent quatre-vingt-dix-neuf francs quarante-un centimes le kilogramme.

PERSONNEL DE L'HÔTEL DES MONNAIES DE LILLE.

MM.
Ph. de Rouvroy, commissaire du Roi.
Beaussier, ✻, directeur de la fabrication.
E. Decroix, contrôleur au change.
Dubois, contrôleur au monnayage.

POIDS ET MESURES.

Voici les noms des vérificateurs des poids et mesures du département du Nord.

A Lille, MM. Brame (✠ O. ✻), vérificateur.
———— Douchez, vérificateur-adjoint.
———— Soitière, aide-vérificateur.
A Dunkerque, M. Dawint, vérificateur.
A Hazebrouck, M. Deblock, idem.
A Cambrai, M. Protez, idem.
A Avesnes, M. Bevenot, idem.
A Douai, M. Bigand, idem.
A Valenciennes, M. Bonnaire, idem.

CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

MM.
Bosquillon, ✻, ingénieur en chef, directeur du département du Nord.
Cuel, ingénieur en chef dans le département du Nord.
Lamarle, ingénieur ordinaire, à Douai.
Foulon, ingénieur ordinaire, à Cambrai.
Delaserre, ingénieur ordinaire, à Avesnes.
Davaine, ingénieur ordinaire, à Lille.

Conducteurs embrigadés.

MM.
Thory, à Avesnes.
Macaigne, à Cambrai.
Buret, à Dunkerque.
Longuépée, à Douai.

MM.
Tortrat, à Cambrai.
Raout, conducteur en réserve, à Valenciennes.
Fallempin, idem, à Cambrai.

Conducteurs non embrigadés.

MM.
Merlin, à Lille, pour le service des routes.
Langagne, à Dunkerque, id.
Courdent, à Hazebrouck, id.
Gosson père, idem, id.
Gosson fils, à Lille, idem.
Coupey, idem, idem.
Mignon, à Avesnes, idem.
Potonié, à Lille, idem.

MM.
Hette, à Valenciennes, pour le service de la navigation.
Baulfroy, à Douai, idem.
Duhem, à Hazebrouck, idem.
Delmart, à Dunkerque, pour le service du port.
Merlin, Louis, idem, idem.
Landremont, idem, idem.

Préposés aux ponts à bascule.

MM.
Cliquennois, à Lille.
Paté, à Cambrai.
Defossez, à Valenciennes.

MM.
Hansénius, ✻, à Avesnes.
Betrancourt, à Orchies.

Inspecteurs de navigation pour les approvisionnemens de Paris.

MM.
Rénée, inspecteur, à Cambrai.
Heurtaux, sous-inspecteur, à Valenciennes.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de vingt-deux, dont quinze routes royales et sept routes départementales. Leur longueur réunie est de 720,576 mètres ou 185 lieues environ de 2,000 toises.

ROUTES ROYALES.

De 1.re classe, N.o 2. — *De Paris à Maubeuge et Mons.*

Sa longueur, depuis la limite des départemens de l'Aisne et du Nord jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 35,895 mètres, dont 26,976 mètres en chaussée pavée et 8,919 en chaussée d'empierrement.

Cette route est montueuse et a été mal tracée ; elle est moins fréquentée que les autres qui vont en Belgique.

De 2.e classe, N.o 16. — *De Paris à Dunkerque, par Hazebrouck, Cassel, Wormhoudt et Bergues.*

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 53,824

mètres, dont 46,991 mètres en chaussée pavée et 6,833 mètres en empierrement.

Sa largeur en chaussée est de 5 mètres, et de 17 mètres compris les accotemens et les fossés.

N.° 17. — *De Paris à Lille et Menin, par Bonavis, Cambrai, Aubencheul-au-Bac, Douai, Pont-à-Marcq et Lille.*

Sa longueur, dans le département, est de 93,260 mètres, dont 92,000 mètres environ en chaussée pavée et le reste en chaussée d'empierrement.

Cette route est la plus fréquentée du département.

De 3.e classe, N.° 25. — *Du Hâvre à Lille, par Seclin.*

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 15,540 mètres. Elle est toute entière en chaussée pavée.

N.° 29. — *De Rouen à Valenciennes et Mons, par Boursies, Cambrai et Bouchain.*

La longueur de cette route, depuis son embranchement avec la route N.° 17 dans Cambrai jusqu'à la limite du département, est de 58,111 mètres entièrement en chaussée pavée.

N.° 39. — *De Mézières à Montreuil-sur-Mer, par La Capelle, Le Catteau et Cambrai.*

Sa longueur, dans le département, est de 40,317 mètres, dont 30,017 en pavés et 10,300 en empierrement.

N.° 40. — *De Paris à Dunkerque et Ypres, par Gravelines.*

Sa longueur se compose de deux parties : la première, depuis la limite de la Belgique à Oost-Cappel jusqu'à Bergues, où cette route se réunit à celle numéro 16, sur un développement de.............................. 13,890

La deuxième partie s'étend depuis la porte de Dunkerque jusqu'à la limite du département du Pas-de-Calais, au-delà de Gravelines, sur une longueur de... 20,751

} 34,641 mètres.

Cette route est entièrement pavée.

N.° 41. — *De Saint-Pol à Lille et Tournai, par La Bassée et Haubourdin.*

Sa longueur, depuis la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais jusqu'à la frontière du royaume des Pays-Bas, est de 32,989 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.° 42. — *De Lille à Boulogne, par Cassel.*

Sa longueur, depuis Lille jusqu'à l'Hazevinde et de Cassel jusqu'à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, est de 54,990 mètres, dont 2,402 mètres seulement en chaussée de cailloutis et le reste en chaussée pavée.

N.° 43. — *De Bouchain à Calais, par Lewarde et Douai.*

Cette route, entièrement pavée, a, dans le département du Nord, une longueur de 28,695 mètres.

N.° 44. — *De Châlons à Cambrai, par Bonavis.*

Cette route s'étend depuis la limite des départemens du Nord et de l'Aisne jusqu'à la route N.° 17, à Bonavis.

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 6,745 mètres, dont 4,352 mètres en chaussée pavée et 2,393 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 45. — *De Marles à Saint-Amand et Tournai, par Landrecies, Le Quesnoy et Valenciennes.*

Sa longueur dans le département, depuis la limite du département de l'Aisne jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 56,535 mètres, dont 42,595 mètres en chaussée pavée et 13,940 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 48. — *De Valenciennes à Condé et Audenarde.*

Sa longueur dans le département du Nord, depuis Valenciennes jusqu'à la frontière, est de 18,124 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

N.° 49. — *De Valenciennes à Maubeuge, par Jenlain et Bavay.*

Sa longueur est de 40,524 mètres, dont 25,859 en chaussée pavée et 14,665 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 50. — *De Douai à Arras.*

Sa longueur dans le départementdu Nord, depuis Douai jusqu'à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, est de 3,924 mètres entièrement en chaussée pavée.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

N.° 1. — *De Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq, Orchies et Saint-Amand.*

Sa longueur, de Pont-à-Marcq à Saint-Amand, est de 26,093 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

N.° 2. — *De Lille à Ypres, par Quesnoy-sur-Deûle.*

Sa longueur, de Lille à la frontière, est de 15,445 mètres. Elle est pavée sur toute sa longueur.

N.° 3. — *De Douai à Tournai, par Orchies.*

Sa longueur, à partir de la route royale N.° 17 au-dessous du Mont-Écouvé jusqu'à la limite du département du Nord et de la Belgique, est de 16,007 mètres. Elle est entièrement pavée.

N.° 4. — *De Cambrai à Tournai, par Bouchain, Marchiennes et Orchies.*

Sa longueur, depuis son embranchement sur la route royale N.° 43 de Bouchain à Calais jusqu'à Orchies, est de 18,533 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.° 5. — *D'Avesnes à Philippeville, par Solre-le-Château.*

Sa longueur, depuis la route royale N.° 2 jusqu'à la limite du département du Nord et de la Belgique, est de 16,328 mètres, dont 555 mètres en chaussée pavée, 9,393 mètres en chaussée d'empierrement et 6,380 mètres en lacune.

N.° 6. — *De Landrecies à Chimay, par Avesnes et Trélon.*

Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département du Nord, est de 38,726 mètres, dont 12,251 mètres en chaussée pavée, 19,113 mètres en chaussée d'empierrement, et 7,362 mètres en terrain naturel.

N.° 7. — *De Condé à Mons, par Quiévrain.*

Cette route a, dans le département du Nord, une longueur de 9,030 mètres. Elle est entièrement pavée.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux sont toujours régis par les diverses dispositions dont nous avons donné l'analyse dans notre Annuaire de 1829.

Leur entretien s'opère d'une manière convenable au moyen des prestations votées tous les ans par les conseils municipaux.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres, ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse.

Voici leur nomenclature et leur description.

N.° 1.er — *Rivière de l'Aa.*

La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer.

Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres.

Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. — *Canal de la Colme.*

Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.° 3. — *Canal de Bourbourg.*

Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindel, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.° 4. — *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.*

Le canal de Bergues à Furnes, ou Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. — *Canal de Dunkerque à Furnes.*

Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone, à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. — *Canal de Bergues à Dunkerque.*

Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de la Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des Watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque.

Sa longueur est de 8,701 mètres; sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. — *Canal des Moëres.*

Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine, près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, et en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres.

Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par

le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Watteringues.

N.° 8. — *Canal de la Cunette.*

Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque.

Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse, à la mer, est de 2,303 mètres.

Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête, de 44 mètres.

N.° 9. — *Canal de Mardyck.*

Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette.

Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardick, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N.° 10. — *Canal de Saint-Omer aux Neuf-Fossés.*

Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. — *Rivière de la Lys.*

La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervick, est de 55,000 mètres.

N.° 12. — *Canal de la Nieppe.*

Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.° 13. — *Canal d'Hazebrouck.*

Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint à celui de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. — *Canal de Préavin.*

Ce canal commence à la jonctiou de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.o 15. — *Rivière de la Bourre.*

La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres.

Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, du Préavin et de la Bourre, coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement locale, communiquant, par ses deux extrémités, avec la Lys.

N.° 16. — *Rivière de la Lawe.*

Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. — *Canal de la Haute-Deûle.*

Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.o 18. — *Canal de la Basse-Deûle.*

Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.o 19. — *Canal de La Bassée.*

Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.o 20. — *Canal de la Marque.*

Le canal de la Marque, actuellement en construction, commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume des Pays-Bas.

Les travaux de ce canal sont toujours en activité.

N.° 21. — *Rivière de la Scarpe.*

Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut, à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

N.° 22. — *Rivière de l'Escaut.*

L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissemens de Cambrai et de Valenciennes et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.° 23. — *Canal de Saint-Quentin.*

Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan.

Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres.
Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 24. — *Canal de la Sensée.*

Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brébières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 25. — *Canal de Mons à Condé.*

La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.° 26. — *Rivière de la Sambre.*

Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

Le conseil général, dans sa première session de 1831, a émis le vœu que cette rivière soit canalisée et que sa jonction à l'Oise et à l'Escaut soit opérée avec embranchement sur Avesnes.

DESSÉCHEMENS.

Cinq grands systèmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir: celui des Moëres et celui des Wateringues, dans l'arrondissement de Dunkerque; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissemens de Douai et Valenciennes; celui de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, et celui des marais de l'Epaix et de Bruai, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces cinq systèmes de desséchement sont régis par des administrations spéciales formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires et les riverains intéressés. Les surfaces soumises au desséchement présentent un total de 47,617 hectares.

Moëres.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques, 1,192 hectares ; les Moëres françaises, 1,910 hectares, et la petite Moëre française, 176 hectares ; ensemble 3,278 hectares.

L'administration générale des Moëres est confiée à M. de Buyser, ✻, maire de la commune des Moëres.

Watteringues.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le desséchement et à maintenir les propriétés rurales dans leur état de culture et de production. Le pays Watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites à Watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section.

Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. — MM. Ferrier, ✻, directeur des douanes, à Dunkerque, président ; — Bray, François ; — Torris à Gravelines ; — Hamerel, Jacques-Charles ; — Tacquet père.

Conducteur. — M. Deterre.

Percepteur. — M. Demarle, à Gravelines.

Deuxième section.

Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. — MM. Depape, Ignace, maire de Bourbourg, président ; — Bachelier-Becke ; — Geerssen, Jacques ; — Vanwormhoudt, Charles, à Bourbourg ; — De St.-Laurent.

Conducteur. — M. Poncin.

Percepteur. — M. Vanwormhoudt fils, à Bourbourg.

Troisième section.

Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondegracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. — MM. Herwyn, Jean-Bernard, à Bergues, président; — Degravier, Florent, à Steene; — Declebsattel, Joseph, à Dunkerque; — Muchembled, Alexandre, à Looberghe; — Clays-Vanderhulst, à Bergues.

Conducteur. — M. Planckeel.

Percepteur. — M. Beck, à Bergues.

Quatrième section.

Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. — MM. Paul Lemaire, à Dunkerque, président; — Vandercolme père; — Daudruy; — Zylof d'Obigny, à Bergues; — N.....

Conducteur. — M. Robert.

Percepteur. — M. Debaecque fils, à Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres, et une superficie de 12,259 hectares.

Commission administrative. — MM. de Montozon, président-directeur; — Leroy de Bethune; — Bernard-Serret; — Dumoulin; — André; — Petitbois; — Hornez.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au desséchement.

Commission administrative. — MM. Renard, président; — Brouillard, à Escaupont; — Pureur, à Condé; — Degheugnies, Amé, à Vieux-Condé; — Gilmant, Albert, à Thivencelles.

Conducteur. — M. Raout.

Percepteur. — M. Houzé.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY.

Le marais de l'Épaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut

et la route de Valenciennes à Saint-Amand ; celui de Bruay, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. — MM. Girard, président ; — Serret; — Charpentier ; — Landrieux ; — Mallez-Dufresnoy.

Percepteur. — M. Quecq.

MINES.

Les concessions de mines dans ce département sont au nombre de huit, savoir : six de charbon et deux de fer.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départemens du Nord et des Ardennes : M. Clere, à Douai.

Ingénieur ordinaire des mines : M. Boudousquié, à Valenciennes.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. — Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-St.-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Ellesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain et Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. — Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilom. 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. — Elle comprend les territoires de Condé, Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilom. 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. — Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. — Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etreux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Ces mines sont d'un très-grand produit. On y travaille jour et nuit, toute l'année, et l'on y occupe environ 5,000 ouvriers, dont 3,000 à Anzin. On y compte 29 puits d'extraction, 7 avaleresses et 9 machines pour l'épuisement des eaux.

La compagnie des mines d'Anzin, Fresnes, Vieux-Condé, etc., est administrée par un agent général, sous la surveillance d'un comité de secrétaires-régisseurs composé de MM. le comte Hocquart, prince d'Aremberg, Taffin et Renard.

Agent général, M. Jennings.

Concession d'Aniche. — Cette concession comprend les terri-

toires d'Aniche, Auberchicourt, Willers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Cette mine appartient à une compagnie d'actionnaires. Il y existe cinq puits d'extraction, deux machines à vapeur pour l'épuisement des eaux, une de rotation et deux à chevaux. L'on y emploie environ 500 ouvriers.

MINES DE FER.

Trélon. — La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. le comte de Mérode Westerloo, par arrêt du conseil d'État du 25 janvier 1785, confirmée par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge et quatre puits d'extraction pour la mine *jaune*, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. — Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à M.me V.e Hufty, par ordonnance royale du 7 décembre 1825.

TRAVAUX PUBLICS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le préfet a institué une commission des bâtimens civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou autres établissemens publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la commission.

MM.
Lafuite, ✠ ✠, bibliothécaire de la ville, président.
Davainne, ingénieur des ponts et chaussées, à Lille.

Leplus, Victor, architecte de la ville de Lille, secrétaire.
Dewarlez, architecte, à Lille.

Architectes correspondans de la commission.

MM.
Poncin, à Dunkerque.
Gervais, à Hazebrouck.
De Baralle, à Cambrai.

MM.
Thory, à Avesnes.
Malet, à Douai.
Vallez, à Valenciennes.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

Par ordonnance royale du 28 mai 1831, l'administration des lignes télégraphiques du royaume est placée dans les attributions directes de M. le ministre de l'intérieur, président du conseil.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de M. l'abbé Chappe, d'Hauteroche, de l'académie des sciences.

La ligne de Paris à Lille est la plus ancienne ; elle a été établie en 1793. L'embranchement de Lille à Boulogne a été exécuté dès l'an 10; en 1816, il a été transféré à Calais.

LIGNE DE PARIS A LILLE.

Postes télégraphiques du département du Nord en partant de Paris.

1.er Seclin. — Sur le clocher. — Deux stationnaires.

2.e Lille. — Sur la tour S.te-Catherine; deux télégraphes, dont un sur Calais. — Quatre stationnaires.

Embranchement de Lille à Calais.

1.er Lille.	— Tour S.te-Catherine.	— Deux stationnaires.
2.e Lomme.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
3.e Fromelles.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
4.e La Gorgue.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
5.e Merville.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
6.e Morbecque.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.

Il y a à Lille un directeur et un inspecteur des télégraphes.

Directeur. — M. Perrot.

Inspecteur. — M. Maguin.

SANTÉ PUBLIQUE.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

MM.

Taranget, ✻, doct. en médec., à Douai.

Brigandat, doct. en médecine, à Lille.

MM.

Delezenne, pharmac., à Lille.

Lacarterie, idem, idem.

Durian fils, idem, à Dukerque.

Gosselin, idem, à Cambrai.

Sept officiers de santé, sept pharmaciens et cinq sages-femmes ont été reçus par le jury dans sa session de 1832.

CONSEILS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Conseil central au chef-lieu du département.

MM.

Bailly, docteur en médecine, à Lille.
Barrois, Théodore, négociant, idem.
Bocquet-Bernard, conseiller municipal, idem.
Brigandat, docteur en médecine, idem.
Charpentier, ✻, pharmacien en chef de l'hôpital militaire, idem.
Davainne, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, idem.
De Chamberet, ✻, médecin en chef de l'hôpital militaire, idem.
Delezenne, pharmacien, idem.
Delezenne, professeur de physique, idem.
Demesmay, négociant, idem.
Dourlen, médecin des épidémies, idem.
Duhamel, pharmacien, idem.
Kuhlmann, professeur de chimie, idem.
Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine, idem.
Loiset, médecin vétérinaire du département, idem.
Murville, chirurg. profess. adjoint à l'hôpital militaire, idem.
Trachez, ✻, chirurgien en chef de l'hôpital militaire, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.

Angelot, médecin des épidémies.
Delherbe, docteur-médecin.
Gravez, architecte.
Prudhomme, vice-président de la commission des prisons.
Durian fils, pharmacien.

MM.
Delattre, artiste vétérinaire.
Dupouy aîné, négociant.
Lebleu père, médecin.
Lebleu fils, idem.
Meneboo, idem.
Darras, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.
Beesau, chirurgien, à Hazebrouck.
Debuyser, négociant, idem.
Demeersseman, docteur en médecine, à Bailleul.
Huyssen, pharmacien, à Hazebrouck.
Prevost, médecin des épidémies, idem.
Salomé, marchand de draps, idem.
Thibaut, docteur en médecine, idem.
Vandewalle, idem.
Windrif, idem, à Cassel.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.
Béthune-Houriez, ✠, conseiller municipal, à Cambrai.
Cambrai, docteur en médecine, idem.
Debeaumont, idem, idem.
Evrard, médecin des épidémies, idem.
Feneuille, pharmacien, idem.
Leglay, docteur en médecine, idem.
Leroy, Henri, conseiller municipal, idem.
Peysson, docteur en médecine, idem.
Tordeux, pharmacien, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Deharme, Jacques, propriétaire, à Avesnelles.
Devise, entrepreneur de routes, à Avesnes.
Godefroy, medecin des épidémies, idem.
Leloup, juge de paix, idem.
Renau, négociant, idem.
Tordeux, médecin, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Douai.

MM.
André-Potteau, négociant, à Douai.
Avignon, professeur de physique au collège royal, idem.
Beaulieu, pharmacien, idem.

MM.
Boulanger, docteur en médecine, à Douai.
Bris, négociant, idem.
Cocqueau, pharmacien, chimiste, idem.
Cramette, docteur en médecine, idem.
Delannoy, pharmacien, idem.
Duhem, docteur en médecine, idem.
Escalier père, pharmacien, idem.
Escalier fils, médecin des épidémies, idem.
Fontaine, docteur en médecine, idem.
Gelez, idem.
Gronnier, ✻, idem.
Lequien, idem.
Maugin, idem.
Maugin père, maître en chirurgie, idem.
Reytier, docteur en médecine, idem.
Taranget, ✻, idem.
Tesse, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.
Blanquet, fabricant de sucre de betteraves, à Famars.
Charpentier, docteur en médecine, à Valenciennes.
Charpentier, pharmacien, idem.
Delaunay, ✻, docteur en médecine, idem.
Demathieu, propriétaire, idem, *président.*
Hamoir, Edmond, négociant, idem.
Hazard, J.-B., négociant, idem.
Lacheze, médecin, idem, *secrétaire.*
Legrand, idem.
Thiébaut, idem.
Wattecamps, médecin des épidémies.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigens en cas de maladie épidémique ; ce sont :

MM.
Angelot, à Dunkerque.
Prévost, à Hazebrouck.
Dourlen, à Lille.
Leglay, à Cambrai.

MM.
Godefroy, à Avesnes.
Escalier, à Douai.
Wattecamps, à Valenciennes.

CHOLÉRA-MORBUS.

L'apparition du choléra-morbus épidémique dans diverses parties de la France et la rigueur avec laquelle il sévissait surtout

à Paris, faisaient redouter avec juste raison l'apparition de ce fléau dans le département du Nord.

Dès le mois de mars, les médecins de notre pays avaient remarqué un dérangement notable dans la santé publique. Les maladies, sans cependant être plus nombreuses, présentaient, pour la plupart, des phénomènes particuliers que l'on n'avait pas coutume de rencontrer et qui donnaient, à la majeure partie d'entr'elles, un air de famille avec le choléra. On observait aussi un assez grand nombre d'affections passagères telles que diarrhées, digestions fréquentes et non précédées d'écarts de régime, pesanteurs de tête, tous phénomènes enfin que chacun a pu ressentir et qui diminuèrent pourtant quelque temps après.

Quoique cette disposition maladive eut à peu près cessé, et que la sécurité eut commencé à renaître parmi les habitans, l'épidémie ne vînt pas moins exercer ses ravages parmi nous. Elle se manifesta d'abord à Douai et à Thun, arrondissement de Valenciennes, vers le milieu du mois d'avril, puis dans l'arrondissement de Dunkerque, puis dans celui de Cambrai ; elle tarda davantage à venir visiter la ville et l'arrondissement de Lille ; et plus encore celui d'Avesnes ; mais tous furent successivement atteints et furent affectés par le fléau d'une manière plus ou moins grave. Ce dernier et les arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck, furent les plus ménagés.

Les remarques suivantes ont été faites dans les commencemens de l'épidémie.

Le premier cas, observé à Douai, se manifesta sur un étranger qui arrivait de Paris. Cet homme avait fui la capitale pour éviter la maladie dont il portait le germe, et en descendant de voiture il en ressentit les premiers symptômes. Peu de jours après un habitant de Douai en fut atteint, puis plusieurs autres, tant dans la ville que dans les communes environnantes ; et dès lors, l'épidémie fut établie dans l'arrondissement.

La première personne citée comme atteinte du choléra est aussi un homme qui en arrivant de Paris se mit au lit.

Le seul cas qui se soit montré à Cassel fut celui d'un individu dont le frère venait de Paris, et avec lequel on croit qu'il avait couché.

A Lille, la première personne atteinte fut une femme, dont le mari, récemment arrivé, avait quitté l'hôtel des Invalides, lorsque le choléra commençait à exercer ses ravages dans cet établissement.

A Lommelet, près Lille, plusieurs cas de choléra se déclarèrent dans la maison d'insensés peu de jours après l'arrivée d'un homme atteint de folie, venant de Valenciennes, ville déjà infectée.

Ces faits ne peuvent rien prouver en faveur de l'opinion des

personnes qui croient à la contagion du choléra ; mais comme ils existent, nous les rapportons ici pour les livrer aux réflexions des gens de l'art.

Avant l'introduction de l'épidémie dans le département, des mesures avaient été prises par l'autorité pour prévenir son invasion, ou du moins, pour en atténuer les effets; des instructions avaient été données et répandues dans toutes les communes, sur le régime à suivre et les précautions de salubrité à prendre dans l'intérêt de la santé publique. Aussitôt l'apparition du fléau d'autres dispositions furent adoptées, on créa des agences et des bureaux sanitaires dans les cantons et les communes, des adjoints furent donnés aux médecins des épidémies et des circulaires de l'autorité supérieure indiquèrent les moyens à employer pour organiser et pour assurer le service des secours publics pendant l'invasion du choléra.

Guidés par ces sages instructions, les administrations locales firent généralement, en cette circonstance, tout ce qui était en leur pouvoir; c'est ainsi que dans beaucoup de grandes communes on établit des hôpitaux temporaires pour le traitement des cholériques, que des médecins furent appelés pour le service sanitaire dans les autres lieux infectés, et que des distributions abondantes de secours furent faites aux pauvres, afin d'améliorer leur régime alimentaire et d'éloigner ainsi une des causes principales de la propagation de la maladie, l'extrême misère de la classe indigente. Si ces moyens ne produisirent pas partout les effets salutaires que l'on espérait, on a du moins la consolation d'avoir fait tout ce qui a pu paraître nécessaire.

Nous aurions désiré pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les résultats de l'expérience des gens de l'art du département, sur la nature et les causes de cette épidémie, sur sa marche, ses progrès, son intensité, et sur les méthodes de traitement employées avec le plus de succès, mais il nous a été impossible de rien recueillir à ce sujet; les conseils de salubrité, eux-mêmes, ont manqué des élémens qui devaient former la matière de leurs rapports généraux, parce que les médecins occupés du traitement des malades pendant l'invasion avec un zèle qu'on ne peut trop louer, manquaient généralement du loisir nécessaire pour mettre en ordre et rédiger leurs observations.

Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de remplir nos intentions sous ce rapport, nous avons cru devoir nous attacher à donner le plus de détails possibles sur le nombre d'individus atteints et sur le nombre de décès. Voici donc un tableau formé d'après les rapports parvenus à la préfecture, et qui présente simultanément la marche journalière du choléra dans chaque arrondissement depuis son invasion jusqu'à sa fin.

Tableau numérique et journalier de la marche du choléra-morbus dans le département du Nord.

DATES.	ARRONDISSEMENS DE													
	Dunkerque.		Hazebrouck.		Lille.		Cambrai		Avesnes.		Douai.		Valenciennes.	
	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.
15 avril 1832..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
16............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
17............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1
18............	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	1	»
19............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
20............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»
21............	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	3	1
22............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	1	»
23............	»	»	»	»	»	»	3	1	»	»	2	1	»	»
24............	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	1	1	2	1
25............	1	»	1	1	»	»	4	»	»	»	1	1	1	»
26............	»	»	»	»	»	»	3	3	»	»	6	3	»	»
27............	»	»	»	»	»	»	7	4	»	»	1	2	»	»
28............	»	»	»	»	»	»	5	3	»	»	1	1	»	»
29............	»	»	»	»	»	»	6	1	»	»	6	2	»	»
30............	»	»	»	»	»	»	4	2	»	»	12	6	11	4
1.er mai 1832.	»	»	»	»	»	»	8	6	»	»	4	2	»	»
2............	»	»	»	»	»	»	4	3	»	»	3	1	10	4
3............	»	»	»	»	»	»	4	1	»	»	9	5	»	»
4............	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	7
5............	2	»	»	»	»	»	6	10	»	»	20	9	»	»
6............	1	1	1	»	»	»	8	8	»	»	8	7	39	23
7............	9	5	»	»	»	»	6	4	»	»	19	5	15	6
8............	»	»	»	»	»	»	4	1	»	»	»	»	»	»
9............	»	»	»	»	»	»	10	5	»	»	12	7	36	21
10	3	3	»	»	»	»	2	4	»	»	32	11	21	17
11............	2	»	»	»	»	»	13	4	»	»	25	9	24	16
12............	1	»	»	»	»	»	8	4	»	»	28	21	»	»
13............	»	»	»	»	1	»	15	1	»	»	36	16	21	13
14............	3	2	»	»	»	1	12	7	»	»	33	13	55	31
15............	»	»	2	»	»	»	10	8	»	»	38	14	»	»
16............	2	»	»	»	»	»	13	3	»	»	36	17	»	»
17............	4	2	»	»	7	3	12	9	»	»	33	15	65	43
18............	1	2	3	3	1	1	15	5	»	»	30	16	28	18
19............	1	»	2	1	»	2	15	8	»	»	43	20	22	7
20............	1	1	6	2	»	»	11	6	»	»	36	16	22	7
21............	1	»	1	»	»	1	4	6	»	»	39	14	12	12
22............	1	»	4	1	»	»	13	3	»	»	43	16	37	22
23............	»	»	»	»	»	»	19	10	»	»	38	16	22	11
24............	3	1	1	»	1	»	16	4	»	»	30	12	6	4

DATES.	ARRONDISSEMENS DE													
	Dunkerque.		Hazebrouck.		Lille.		Cambrai.		Avesnes.		Douai.		Valenciennes.	
	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.
25 mai........	1	»	6	5	»	»	3	2	»	»	32	12	19	13
26............	2	2	1	»	1	»	21	7	»	»	25	13	8	5
27............	1	»	3	3	1	»	21	8	»	»	19	12	10	6
28............	1	1	1	»	»	»	39	19	»	»	20	11	43	8
29............	1	1	»	»	4	1	18	13	»	»	27	13	»	»
30............	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	11	21	12
31............	1	»	»	»	»	»	38	15	»	»	19	4	17	7
1.er juin......	2	»	»	»	1	2	31	20	»	»	17	8	»	»
2............	»	2	»	1	1	»	4	2	»	»	13	5	19	7
3............	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	18	9	»	»
4............	3	»	»	»	»	»	52	27	»	»	10	7	10	7
5............	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	15	8	36	12
6............	1	»	2	1	1	1	36	19	»	»	18	10	10	1
7............	2	2	2	1	2	»	7	4	»	»	9	11	46	25
8............	3	2	»	»	»	1	13	8	»	»	12	5	27	14
9............	1	2	»	»	1	»	58	15	»	»	17	8	12	12
10............	2	2	»	»	»	»	49	24	»	»	8	4	25	12
11............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	3	»	»
12............	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	17	9	18	7
13............	6	3	»	»	1	»	4	2	1	»	6	3	8	5
14............	»	»	»	»	»	»	19	12	»	»	11	6	10	8
15............	15	9	»	»	»	»	19	12	»	»	4	1	16	8
16............	5	1	»	»	»	»	23	18	»	»	10	6	»	»
17............	9	»	3	2	»	1	36	18	1	1	3	1	»	»
18............	9	1	»	»	»	»	12	6	»	»	9	4	97	46
19............	5	2	»	»	1	»	»	»	»	»	9	5	»	»
20............	8	12	»	»	1	1	34	8	3	»	4	2	79	31
21............	8	11	2	2	9	4	8	4	»	»	10	5	11	6
22............	13	3	»	»	3	»	15	5	»	»	3	2	19	3
23............	20	8	»	»	3	2	18	10	»	»	9	4	20	8
24............	9	9	2	»	»	»	»	»	»	»	13	6	»	»
25............	10	6	»	»	2	5	55	24	7	3	9	»	»	»
26............	»	»	»	»	1	»	5	9	»	»	2	1	6	5
27............	22	15	2	2	6	2	10	3	»	»	10	2	56	35
28............	13	12	»	»	1	1	67	32	»	»	7	3	21	9
29............	12	6	»	»	»	2	34	12	»	»	27	2	»	»
30............	6	7	»	»	5	1	51	26	1	1	6	4	34	17
1.er juillet.....	1	3	»	»	»	»	»	»	»	»	9	2	41	11
2............	8	3	»	»	1	»	73	29	»	»	5	2	6	3
3............	»	»	»	»	1	»	»	»	8	2	6	1	»	»
4............	4	3	»	»	3	»	50	17	»	»	»	»	42	22
5............	1	3	2	1	7	1	21	4	»	»	8	10	43	21
6............	5	3	»	»	1	1	21	8	»	»	6	4	20	6
7............	»	»	»	»	»	»	77	32	»	»	3	2	12	8
8............	4	4	»	»	»	»	13	3	»	»	12	3	»	»

DATES.	ARRONDISSEMENS DE													
	Dunkerque.		Hazebrouck.		Lille.		Cambrai.		Avesnes.		Douai.		Valenciennes.	
	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.
9 juillet	7	4	»	»	3	2	77	22	»	»	16	4	»	»
10	»	»	»	»	1	2	29	6	23	23	4	3	30	6
11	14	4	»	»	2	»	15	5	»	»	9	8	21	15
12	3	4	»	»	4	1	30	8	»	»	12	4	»	»
13	5	4	»	»	1	1	56	10	»	»	7	8	25	18
14	5	3	»	»	»	»	12	16	13	10	23	4	9	6
15	9	5	»	»	3	1	54	19	»	»	7	2	29	20
16	6	3	1	1	3	1	»	»	12	5	24	1	12	5
17	»	»	»	»	2	1	»	»	»	»	29	1	22	9
18	9	8	1	1	4	2	42	14	»	»	59	22	»	»
19	4	3	»	»	14	7	63	17	»	»	20	10	56	32
20	13	1	1	1	10	3	»	»	29	13	18	1	9	9
21	11	8	1	»	5	5	67	20	2	1	23	24	22	12
22	8	3	»	»	»	»	»	»	4	»	18	10	»	»
23	8	7	»	»	14	6	70	23	»	»	35	15	40	18
24	»	»	»	»	5	3	22	4	»	»	14	7	32	15
25	4	9	»	»	»	»	19	3	7	3	»	11	11	4
26	4	1	1	1	7	»	5	3	3	3	5	15	25	13
27	4	2	»	»	3	2	»	»	»	»	14	»	»	»
28	4	2	»	»	1	12	43	16	2	2	8	»	16	10
29	3	3	»	»	2	1	»	»	2	1	5	»	45	28
30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
31	»	»	»	»	16	9	»	»	1	1	24	29	60	26
1.er août	2	1	»	»	»	»	62	25	4	4	59	65	12	4
2	2	1	»	»	1	2	18	4	19	»	33	13	4	3
3	»	»	»	»	10	5	»	»	13	3	42	5	11	5
4	8	6	»	»	10	5	7	3	1	»	34	8	5	3
5	1	4	»	»	2	1	»	»	22	11	12	2	18	8
6	1	»	»	»	15	8	»	»	»	»	35	»	»	»
7	»	»	1	1	23	13	12	5	»	»	43	15	12	4
8	2	1	»	»	19	11	»	»	»	»	20	5	»	»
9	2	»	»	»	49	32	50	25	1	1	35	3	36	27
10	»	»	»	»	19	10	33	18	»	1	29	3	»	»
11	1	1	»	»	31	12	»	»	»	»	30	2	21	16
12	1	1	»	»	17	17	»	»	1	»	54	1	»	»
13	3	2	»	»	47	10	46	30	»	»	44	4	»	»
14	»	»	»	»	40	20	»	»	»	»	26	4	20	9
15	13	10	»	»	59	26	»	»	1	1	29	»	27	14
16	»	»	»	»	52	24	30	23	»	»	»	»	»	»
17	»	»	»	»	118	45	»	»	1	2	32	8	21	18
18	2	1	5	3	64	29	3	»	»	»	13	»	13	9
19	1	»	3	1	35	13	7	4	»	»	15	»	6	1
20	4	1	»	»	55	45	»	»	»	»	19	10	»	»
21	»	»	»	»	47	17	»	»	»	»	24	3	24	14
22	4	3	4	2	48	24	»	»	2	2	16	9	12	6

DATES.	ARRONDISSEMENS DE Dunkerque.		Hazebrouck.		Lille.		Cambrai.		Avesnes		Douai.		Valenciennes.	
	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.
23 août........	2	2	»	»	53	13	»	»	»	»	16	4	20	14
24............	1	»	1	1	43	16	»	»	1	»	10	4	10	5
25............	2	2	»	»	48	9	»	»	»	»	33	12	19	9
26............	2	2	3	2	53	14	122	72	5	5	7	4	4	1
27............	1	2	3	2	49	7	»	»	»	»	13	8	»	»
28............	»	»	»	»	65	16	»	»	»	»	8	5	23	9
29............	8	2	8	5	47	32	»	»	»	»	2	1	»	»
30............	6	3	»	»	36	18	»	»	4	2	24	13	12	9
31............	»	»	»	»	26	23	63	21	»	»	6	4	12	14
1.er septembre.	9	4	»	»	38	20	25	10	»	»	»	»	»	»
2............	2	2	»	»	27	24	»	»	1	1	10	3	13	6
3............	4	3	»	»	20	10	»	»	»	»	»	»	»	»
4............	»	»	»	»	28	12	»	»	»	»	»	»	3	»
5............	3	4	»	»	38	22	»	»	»	»	»	»	»	»
6............	»	»	4	3	41	17	»	»	»	»	19	6	9	2
7............	4	3	»	»	31	16	53	23	»	»	»	»	6	3
8............	»	»	»	»	33	20	»	»	»	»	24	14	»	»
9............	2	»	»	»	22	10	8	3	»	»	11	10	»	»
10............	3	3	1	»	33	15	»	»	2	1	7	10	5	2
11............	»	»	»	»	24	14	»	»	»	»	9	14	14	11
12............	5	3	2	1	32	16	»	»	»	»	14	16	»	»
13............	7	2	»	»	21	16	47	25	»	»	16	12	21	10
14............	2	2	»	»	37	13	»	»	4	4	11	12	»	»
15............	3	2	1	2	25	9	»	»	»	»	14	11	11	5
16............	4	2	»	»	24	13	»	»	»	»	9	9	»	»
17............	2	1	»	»	24	14	»	»	»	»	9	10	9	10
18............	»	»	»	»	21	15	»	»	»	»	5	5	7	3
19............	4	4	»	»	18	10	23	6	»	»	4	2	»	»
20............	4	»	»	»	13	7	14	5	»	»	8	9	14	7
21............	1	1	»	»	13	10	»	»	1	2	3	1	12	11
22............	5	3	1	»	6	7	»	»	»	»	4	2	12	9
23............	7	1	»	»	3	4	»	»	»	»	3	2	»	»
24............	1	2	»	»	8	8	18	9	15	1	»	»	»	»
25............	»	»	»	»	8	4	»	»	»	»	14	13	27	11
26............	3	4	»	»	6	5	»	»	»	»	7	11	»	»
27............	3	1	»	»	4	2	»	»	»	»	5	10	7	1
28............	»	»	»	»	8	4	28	16	»	»	6	8	13	10
29............	2	2	»	»	10	5	»	»	»	»	7	7	»	»
30............	»	»	»	»	12	4	»	»	»	»	3	5	»	»
1.er octobre....	3	»	»	»	11	3	105	41	1	1	3	1	3	5
2............	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	5	2	8	7
3............	1	2	»	»	3	»	»	»	»	2	1	»	»	»
4............	3	1	»	»	3	»	»	»	»	»	2	»	»	»
5............	3	2	»	»	1	»	100	51	1	1	2	1	»	»
6............	»	»	»	»	4	3	»	»	»	»	2	»	»	»

DATES.	ARRONDISSEMENS DE													
	Dunkerque.		Hazebrouck.		Lille.		Cambrai.		Avesnes.		Douai.		Valenciennes.	
	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.
7 octobre......	6	2	»	»	2	3	»	»	»	»	8	6	»	»
8............	6	3	»	»	8	6	147	60	»	»	4	2	»	»
9............	»	»	»	»	4	6	»	»	2	1	5	»	»	»
10............	»	»	»	»	5	4	»	»	2	3	2	4	57	27
11............	»	1	»	»	21	4	»	»	1	1	5	3	8	5
12............	»	»	»	»	12	5	»	»	2	»	3	2	»	»
13............	1	1	»	»	12	12	»	»	1	»	3	»	»	»
14............	»	»	»	»	7	»	»	»	1	1	2	1	»	»
15............	»	»	»	»	6	4	235	145	5	2	1	1	9	10
16............	»	»	»	»	11	4	»	»	13	12	2	»	»	»
17............	»	»	»	»	4	»	»	»	4	2	1	1	»	»
18............	»	»	»	»	13	9	»	»	»	1	»	»	27	17
19............	»	»	»	»	7	2	»	»	1	1	»	»	»	»
20............	»	»	»	»	10	»	»	»	»	»	4	2	»	»
21 et 22........	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4	2	»	»
23............	»	»	»	»	6	4	»	»	3	1	2	1	12	8
24............	»	»	»	»	1	4	»	»	»	»	2	1	»	»
25............	»	»	»	»	3	»	271	120	1	»	1	»	84	44
26............	»	»	»	»	3	1	»	»	2	3	1	1	»	»
27............	»	»	»	»	1	1	»	»	»	1	2	»	»	»
28 et 29........	»	»	»	»	15	14	»	»	5	1	1	»	»	»
30............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	14
31............	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	8	6
1.er et 2 novemb.	»	»	»	»	2	1	»	»	1	»	»	»	»	»
3............	»	»	»	»	8	3	»	»	»	»	»	»	»	»
4............	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	1	1
5............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6............	»	»	»	»	4	5	»	»	»	»	»	»	»	»
7............	»	»	»	»	2	»	378	132	»	»	»	»	52	26
8............	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9............	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	16	6
10, 11 et 12...	»	»	»	»	5	2	69	34	»	»	»	»	12	10
13 et 14.......	»	»	»	»	»	»	26	9	»	»	»	»	8	3
15 et 16.......	»	»	»	»	2	2	24	11	»	»	»	»	»	»
17............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	7
18 et 19.......	»	»	»	»	»	»	36	13	»	»	»	»	»	»
20............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	6
21............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	5
22 et 23.......	»	»	»	»	»	»	21	10	»	»	»	»	6	4
Du 24 au 28...	»	»	»	»	»	»	19	4	»	»	»	»	1	1
29 et 30.......	»	»	»	»	»	»	16	14	»	»	»	»	»	»
1, 2 et 3 décemb.	»	»	»	»	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»
4, 5, 6 et 7...	»	»	»	»	»	»	10	2	»	»	»	»	»	»
8, 9, 10 et 11..	»	»	»	»	4	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Du 12 au 22....	»	»	»	»	1	1	4	4	»	»	»	»	»	»

RÉCAPITULATION PAR MOIS.

	ARRONDISSEMENS DE													
	Dunkerque.		Hazebrouck.		Lille.		Cambrai.		Avesnes.		Douai.		Valenciennes.	
	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.	malades.	morts.
Avril	3	2	1	1	»	»	35	14	»	»	38	25	20	7
Mai	46	23	31	15	16	9	368	184	»	»	758	338	559	313
Juin	187	118	14	9	39	23	660	320	13	5	316	144	580	278
Juillet	144	93	7	5	113	61	859	269	106	64	423	203	628	317
Août	69	45	28	17	1221	517	453	230	75	32	748	215	342	202
Septembre	80	49	9	6	628	346	216	97	23	9	222	202	183	101
Octobre	23	12	»	»	174	92	858	417	49	34	68	31	236	143
Novembre	»	»	»	»	28	13	589	227	1	»	»	»	134	69
Décembre	»	»	»	»	6	4	14	6	1	»	»	»	»	»
TOTAUX	552	342	90	53	2225	1065	4052	1764	268	144	2573	1158	2682	1430

TOTAL DES MALADES 12442

TOTAL DES MORTS 5956

Le choléra a régné dans le département depuis le 15 avril jusqu'au 22 décembre.

Les arrondissemens qu'il a le plus affectés sont ceux de Douai, Cambrai, Valenciennes et Lille; les trois premiers, surtout, dans lesquels la maladie a régné pendant à-peu-près huit mois sans interruption, avec plus ou moins d'intensité.

Les chefs-lieux des mêmes arrondissemens sont les villes du département qui ont aussi le plus souffert de l'invasion de ce fléau.

Comparaison faite, on trouve que le nombre des malades est à la population dans les proportions suivantes :

Arrondissemens de Dunkerque	1 sur	173 habitans.
——— d'Hazebrouck	1 sur	1156
——— de Lille	1 sur	133
——— de Cambrai	1 sur	38
——— d'Avesnes	1 sur	475
——— de Douai	1 sur	36
——— de Valenciennes	1 sur	46

Le terme moyen pour le département est d'un malade sur 80 individus.

Le nombre de décès comparé à celui des malades donne les résultats ci-après :

Arrondissemens de Dunkerque	10 sur 16
——— d'Hazebrouck	10 sur 17
——— de Lille	10 sur 21
——— de Cambrai	10 sur 23
——— d'Avesnes	10 sur 18,6
——— de Douai	10 sur 23
——— de Valenciennes	10 sur 19

Ces résultats offrent des différences notables: d'un côté le nombre des morts excède la moitié du nombre des malades ; d'un autre côté il est au-dessous de cette moitié. Il est à remarquer que, dans les arrondissemens où il y a eu le moins de malades, la mortalité a été proportionnellement plus grande que dans les autres.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Par ordonnance du 7 juillet 1824, le siége des commissions sanitaires sur le littoral demeure fixé, pour le département du Nord, à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont placées sous la direction immédiate du préfet.

Commission sanitaire de Dunkerque.

MM.
Alard, Philibert, négociant.
Angelot, docteur en médecine.
Laporte, dit Lefebvre, comm.re de police.
Marbaisse, capitaine de port.
Lavenu, capitaine de frégate.
Thelu, Théodore, négociant.

MM.
Debacque, Charles.
Ferrier, ✱, direct.r des douanes.
Angebert, commissaire de la marine.
Gilbert, sous-intendant milit.re
Cicéron, command.t de la place.

Le ressort de cette commission est depuis la frontière de la Belgique jusqu'au village de Loon inclusivement.

Commission sanitaire de Gravelines.

MM.
Decarpentry, Nicolas, courtier-interprète.
Demarle, Hubert, ancien pharmacien.
Bouillet, docteur en médecine.
Wagnet, notaire.

Le ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon jusqu'au Fort-Philippe.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1831 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.s	Nombre de vacc.ons opérées en 1831.	Nombre de naissances en 1831.	Rapport du nombre des vaccinations à celui des naissances	Nombre d'individ.s atteints de la petite vérole en 1831.	Défigurés ou infirmes par suite de la petite vérole.	Morts par suite de la petite vérole.
Dunkerque...	1727	3537	10 sur 21	33	6	4
Hazebrouck...	1412	3530	10 sur 25	»	»	»
Lille........	5705	10312	10 sur 18	548	77	82
Cambrai.....	2351	5249	10 sur 24	726	87	49
Avesnes......	1394	3474	10 sur 25	283	21	15
Douai.......	1996	3150	10 sur 16	84	5	22
Valenciennes..	3125	4274	10 sur 13	485	19	74
TOTAUX...	17770	33526	10 sur 19	2159	215	246

Le nombre des vaccinations pratiquées en 1831, quoique plus faible que celui de 1830, est cependant plus fort relativement au nombre de naissances, car il excède la moitié de celles-ci.

On ne lira sans doute pas sans intérêt les noms des quatre vaccinateurs qui ont fait le plus grand nombre d'opérations dans chaque arrondissement pendant l'année 1831.

Arrondissement de Dunkerque.

MM.

Hibon, officier de santé, à Dunkerque...... 882 vaccinations.
Thélu, idem, idem........................ 106
Desaunois, idem, à Warhem............. 93
Bouiller, docteur en médecine, à Gravelines. 87

Arrondissement d'Hazebrouck.

MM.

Thobois, officier de santé, à Merville...... 303
Flabaut, idem, à Bailleul................. 296
Roch, idem, à Morbecque............... 125
Penant, idem, à Steenwerck.............. 104

Arrondissement de Lille.

MM.

Delemar, officier de santé, à Lille......... 621
Demortain, médecin, idem............... 442
Lespagnol, docteur en médecine, à Roubaix. 428
Demay, officier de santé, à Wattrelos....... 313

Arrondissement de Cambrai.

MM.

Colmont, officier de santé, à Carnières..... 251
D.e Bera, sage-femme, au Catteau........ 130
Lemaire, officier de santé, à Quiévy....... 120
Robert, idem, à Ligny.................. 103

Arrondissement d'Avesnes.

MM.

Crépinet, médecin, à Landrecies.......... 149
Julien, idem, à Maubeuge............... 100
D.e Dorechembaux, sage-femme, à Poix.... 81
Amas, officier de santé, à Englefontaine.... 69

Arrondissement de Douai.

MM.

Buisson, médecin, à Auberchicourt........ 220
Lamour, officier de santé, à Sin........... 117

MM.

Bagnéris, médecin, à Douai.............. 113
D.e Vanthoremberg, sage-femme, idem.... 100

Arrondissement de Valenciennes.

MM.

Gravis, officier de santé, à Anzin......... 345
Gravis, idem, à Fresnes.................. 280
Crauck, idem, à Valenciennes............ 202
D.e Tissenne, sage-femme, à Condé....... 185

DISTRIBUTION DE MÉDAILLES.

Par décision du 7 juin 1832, M. le ministre du commerce et des travaux publics a décerné des médailles d'argent aux personnes ci-après dénommées, en récompense du zèle avec lequel elles se sont livrées à la propagation de la vaccine, savoir :

MM.

Hibon, officier de santé, à Dunkerque.
Gravis, idem, à Anzin.

Voici la répartition des médailles d'encouragement décernées par l'autorité départementale aux vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle en l'année 1831.

Médaille en or.

M. Hibon, officier de santé, à Dunkerque.

Médailles en argent.

MM. Flahaut, officier de santé, à Bailleul; Thobois, idem, à Merville; Delemar, idem, à Lille; Demortain, médecin, idem; Lespagnol, docteur en médecine, à Roubaix; Dumay, officier de santé, à Wattrelos; Ledoux, idem, à Wambrechies; Colmont, idem, à Carnières, Buisson, médecin, à Auberchicourt; Gravis, officier de santé, à Anzin; Gravis, idem, à Fresnes; Crauck, idem, à Valenciennes; D.e Brasseur, sage-femme, à Quarouble; D.e Tissenne, sage-femme, à Condé; Farez, officier de santé, à Quarouble; D.e Dubois, sage-femme, à Saint-Amand.

Médailles en bronze.

MM. Thélu, officier de santé, à Dunkerque; Stopin, idem, à Hem; D.e Letombe, sage-femme, à Armentières; Lestiboudois, docteur en médecine, à Lille; Dubuissez, officier de santé, à Ronchin; Staes, idem, à Camphin; D.e Carbonnier, sage-femme, à Roubaix; Lalleau, officier de santé, à Willems; Defontaine, idem, à Tourcoing; Durif, idem, à Linselles; D.e Paturiau,

sage-femme, à Roubaix; Facon-Decarion, officier de santé, à Avelin; D.e Bera, sage-femme, au Catteau; Lemaire, officier de santé, à Quiévy; Robert, idem, à Ligny; Crépinet, docteur en médecine, à Landrecies; Julien, idem, à Maubeuge; Lamour, officier de santé, à Douai; Bagnéris, docteur en médecine, idem; D.e Vanthoremberg, sage-femme, idem; Caudron, officier de santé, à Condé; Mallez, idem, à Denain; D.e Paquet, sage-femme, à Anzin; Verly, officier de santé, à Marquette.

COMITÉS DE VACCINE.

Comité central du département.

MM.

Demortain, médec., chargé du dépôt du vaccin, président.
Lefebure, doct. en médecine, secrétaire-général.
Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine.
Macartan, méd. des hospices.
Dourlen, méd. des épidémies.
Latour, docteur en chirurgie.
Bailly, docteur en médecine.
Degland, idem.

MM.

Morel, docteur en médeine.
Faille, idem.
Vanderbaeghem, chirurgien en chef des hospices.
Brielman, doct. en médecine.
Delmar, chirurgien.
Cuvelier, doct. en médecine.
Tilman fils, médecin.
Tison fils, doct. en médecine.
N.....
N.....

Le bureau de correspondance du comité central fait l'office de comité particulier de l'arrondissement de Lille.

Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.

Angelot, méd. des épidémies.
Delherbe, docteur en médec.
Morel-Darras, négociant.

MM.

Dupouy aîné, vice-président de la chambre de commerce.
Cavrois, négociant.

Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.

Serpieter, adm. des hospices.
Prévost, doct. en médecine.
Thibaut, idem.

MM.

Vandewalle, doct. en médec.
Beesau, chirurgien.
Huyghe, propriétaire.

Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.

Evrard, docteur en médecine.
Debeaumont, idem.

MM.

Faille, médecin et chirurgien.
Watier aîné, propriétaire.

Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Godefroy, méd. des épidémies.
Saulnier, chirurgien-major, en retraite.

M.
Pillot, Louis, avocat.

Comité de l'arrondissement de Douai.

MM.
Taranget, ✲, doct. en médec.
Reytier, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu.
Gronnier, ✲, doct. en médec.
Mangin fils, idem.
Lequien, idem, secrétaire.
Bagnéris, chirurgien de l'hospice général.

MM.
Tesse, docteur en chirurgie.
Deforest de Lewarde, propriét.
Bonnal, membre de la commission des prisons, président.
Taffin-Mellez, idem.
Defaux, ✲, conseiller munic.
Demasur, idem.
Fouquay, ancien chef d'instit.

Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.
Vattecamps, méd. des épidém.
Charpentier, méd. des hospices.
De Mathieu, propriétaire.

MM.
Legrand, Louis, médecin.
Désir, Antoine, id.
Marbotin, Casimir, chirurgien.

BOITES FUMIGATOIRES POUR LES NOYÉS ET LES ASPHYXIÉS.

Des appareils fumigatoires sont établis aux environs des rivières, des canaux et suivant les localités, pour rappeler à la vie les noyés et les asphyxiés, d'après la méthode indiquée par M. le docteur Portal.

Voici la désignation des dépôts de ces appareils :

Dunkerque, à l'hospice civil.
——— au sas octogone.
——— à la citadelle.
——— au Pont-Rouge.
——— au port.
Gravelines, à la mairie.
Hazebrouck, chez M. Beesau, chirurgien.
Estaires, chez Playout, officier de santé.
Merville, chez M. Courdent, médecin.
Nieppe, chez M. Faveur, chirurgien.
Lille, chez M. Demortain, médecin.
—— chez M. Tilman, idem.
—— chez M. Cuvelier, chirurgien.

Armentières, à l'hospice civil.
Comines, chez M. Delacroix, officier de santé.
Haubourdin, chez M. Deledeuille, idem.
Frelinghien, chez M. Lecornez, idem.
La Bassée, chez M. Hanguillard, chirurgien.
Quesnoy-sur-Deûle, chez M. Planque, officier de santé.
Cambrai, chez le portier-consigne de la porte Cantimpré; — au bureau du commissaire de police.
Crévecœur, chez M. Dhouailly, officier de santé.
Avesnes, chez M. Azambre.
Landrecies, chez M. Gabet, pharmacien.
Leval, chez M. Caverne, médecin.
Maubeuge, chez M. Tricot, pharmacien.
Douai, à l'Hôtel-Dieu et aux bureaux de l'octroi, à l'entrée de la Scarpe et de la porte de Lille.
Marchiennes, chez M. Petit, médecin.
Saint-Amand, chez M. Dumez, chirurgien.
Condé, chez M. Caudron, médecin.
Valenciennes, au bureau de police de la mairie; — chez M. Dubuissez, éclusier à la porte de Paris.

SAGES-FEMMES POUR LE SERVICE DES INDIGENTES.

Le département du Nord entretient toujours un certain nombre d'élèves sages-femmes à l'école d'accouchement établie à l'hospice de la Maternité, à Paris.

Lorsque ces élèves ont acquis les capacités nécessaires pour l'exercice de la profession à laquelle elles se destinent, elles sont renvoyées dans le département et placées dans un arrondissement de plusieurs communes comme accoucheuses des femmes indigentes.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Ces eaux jouissent d'une grande réputation; elles ont été autrefois très-fréquentées et elles le seraient sans doute encore aujourd'hui si l'établissement était convenablement restauré. Il est certain que, bien entretenu, il serait un des plus agréables de ce genre et un des plus susceptibles d'attirer chaque année un grand concours de personnes.

Ces eaux et boues ont eu quelqu'efficacité cette année, malgré la température constamment contraire. On en jugera par le tableau suivant :

NOMBRE DE PERSONNES qui ont fréquenté les eaux. Hommes.	Femmes.	MALADIES dont elles étaient affectées.	TRAITEMENT et EFFETS.
5	1	Maladie des voies urinaires............	Ces six malades sont partis mieux après avoir fait usage des boues et des eaux en boisson.
3	»	Affections rhumatismales.............	Les boues et douches ont produit quelqu'amélioration dans l'état de ces trois personnes.
5	»	Affections nerveuses...	Trois sont partis mieux, un sans amélioration, le cinquième beaucoup mieux.
2	»	Atrophie partielle des membres.........	Partis avec quelque soulagement.
2	»	Affections cutanées...	Ces malades étaient l'un mieux, l'autre beaucoup mieux à leur départ.
3	»	Faiblesse articulaire..	Ont quitté l'établissement dans une meilleure disposition.
»	3	Maladie des voies digestives..........	Partis mieux.
2	2	Affections limphatiques..............	Ces quatre malades, un surtout, ont éprouvé du soulagement.
3	1	Suite de fractures....	Amélioration produite par l'effet des boues et des douches.
1	»	Hémiplégie.........	Cette personne était mieux à son départ.
»	2	Obstructions.........	De ces deux malades, un est parti très-bien, l'autre s'est trouvé mieux.
»	1	Tuméfaction.........	Soulagement très-sensible produit par l'usage des boues.
1	1	Maladie du foie......	Sont partis mieux.
1	»	Phlegmatie.........	Ce malade a éprouvé une grande amélioration.
»	1	Maladie des organes..	Était mieux à son départ.
28	12		

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est affermé par bail de neuf années.

Adjudicataire-directrice. — M.elle Honorine Lemaire.

Médecin inspecteur des eaux. — M. Delaunay, ✠, docteur en médecine.

MAISON DE SANTÉ POUR LE TRAITEMENT DES ALIÉNÉS.

Armentières.

La maison de santé d'Armentières est très-vaste et composée de très-beaux bâtimens, de cours et de jardins très-étendus. Elle est située dans un lieu très-sain, près la porte de la ville. Elle est destinée au traitement des hommes atteints de démence.

Cet établissement peut contenir 200 individus.

Directeur-économe. — M. Leroy.

Médecin. — M. le docteur Butin.

Il existait dans cet étab.t au 1.er juillet 1831...	181	individus.
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.er juillet 1832..............................	49	
	230	
Il en est sorti dans le même intervalle, soit par guérison, soit par décès....................	47	
Reste au 1.er juillet 1832.................	183	

Lille.

Les bâtimens de la maison de santé de Lille ont été complétement restaurés et agrandis. Cet établissement est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Médecin-inspecteur. — M. le docteur Dourlen.

Médecin chargé du service ordinaire. — M. Th. Lestiboudois.

Cette maison avait au 1.er juillet 1831 une population de..................................	108	aliénées.
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.er juillet 1832..............................	51	
	159	
Il en est sorti dans le même intervalle, savoir : par guérison, 13 } par décès, 12 }	25	
Reste au 1.er juillet 1832.................	134	

MAISON DE SANTÉ, DITE DÉPOT DE VÉNÉRIENNES, A LILLE.

Cette maison est destinée au traitement des filles publiques affectées de la maladie syphilitique. Les filles arrêtées par la police comme atteintes du mal vénérien sont conduites dans cette maison où elles sont traitées aux frais de leurs communes ou aux frais du département.

Directeur. — M. Wagon.
Chirurgien. — M. le docteur Latour.

Le nombre de femmes et filles traitées en 1831, dans la maison de santé de Lille, a été de 492, savoir :

Existant au 1.er janvier 1831		57
Entrées dans le cours de cette année		435
		492
Sorties par guérison,	402	413
——— par décès,	11	
Reste au 1.er janvier 1832		79

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

Compagnie d'assurances mutuelles pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes.

Commissaire du Roi près la compagnie. — M. Demadre des Oursins.
Directeur. — M. Ch. Bonnier, à Lille.
Sous-directeurs. — MM. de Bertrand, à Dunkerque; — Leureele-Samsoen, à Bailleul; — Maronniez aîné, à Cambrai; — Guillemin père, à Avesnes; — Valin, avoué, à Douai; — Teinturier-Wallerand, à Valenciennes.

Compagnie d'assurances générales.

Agens principaux de la compagnie. — MM. Loncke et Macartan fils, à Lille, pour les arrondissemens de Lille, Dunkerque et Hazebrouck; — Déjardin, notaire, à Cambrai; — Davoisne, notaire, à Avesnes; — Loë, avoué, à Douai; — Boca fils, à Valenciennes.

Compagnie française du Phénix.

M. Bernos, ✻, directeur divisionnaire des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de la Somme, à Lille.

Agens. — MM. Pieters, à Dunkerque; — Sénéchal, à Bailleul; — Thomas, à Cambrai; — Deharme père, à Avesnelles, — Densy, à Douai; — Teinturier, à Valenciennes.

Compagnie royale.

Agens généraux de la compagnie. — MM. Delattre, à Dunkerque; — Salomé, à Hazebrouck; — Decroix, à Lille; — Lallier, négociant, à Cambrai; — Meunier-Valéry, à Avesnes; — Dincq, à Douai; — Hamoir-Boursier, à Valenciennes.

Compagnie de l'Union.

Directeur. — M. Montigny-Champon, (O. ✻), à Lille.

Sous-directeurs. — MM. N....., à Dunkerque; — Deblock, à Hazebrouck; — Bouly, à Cambrai; — Farce, à Avesnes; — Daix, à Douai; — Matton, à Valenciennes.

Compagnie du Soleil, assurance en participation contre l'incendie, rue du Helder, N.° 13, à Paris.

Agens particuliers. — MM. Debertrand, à Dunkerque; — N....., à Hazebrouck; — Blanquart frères, à Lille; — Lebas, à Cambrai; — Dineux, à Avesnes; — N....., à Douai; — Dubois-Vanstienvoord, à Valenciennes.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une surface totale de 581,424 hectares, il fournit à la culture une quantité de 442,052 hectares de terres; savoir :

En terres ensemencées......................	287,773
En prairies naturelles......................	116,773
En prairies artificielles......................	28,247
En jardins, potagers et parcs..............	9,259
Total égal..................	442,052 hect.

La quantité de terres en jachères est de 36,192 hectares; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,880.

RÉCOLTES EN GRAINS FAITES EN 1832 DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

NATURE DES GRAINS récoltés.	PRODUIT.						POIDS moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la réc.te de 1832.
	Nombre d'hectares ensem.cés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multi-plie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1832.	Produit par hectare en 1832.	Produit total de chaque espèce de grains en 1832.	
		Hectol.			Hectol.	Hectol.	Kilog.
Froment..........	113328	2 »	9, 90	12, 45	24, 90	2826400	75, 50
Méteil...........	15176	2 »	9, 91	11, 69	23, 38	354308	72, 50
Seigle...........	12080	2 »	9, 56	10, 24	20, 48	247398	68, 70
Orge.............	12954	2 »	16, 26	17, 28	34, 56	447690	58, 92
Sarrasin.........	165	1 »	20, 54	19, 42	19, 42	3204	» »
Maïs et millet.....	»	» »	» »	» »	» »	»	» »
Avoine...........	40875	2, 40	14, 54	16, 97	40, 72	1664422	43, 54
Légumes secs......	26924	2, 50	8, 28	10, 30	25, 75	693293	» »
Autres menus grains	5814	2, 25	8, 64	10, 50	23, 62	137326	» »
TOTAUX......	227316					6374041	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.[t] NÉCESSAIRE				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	
Froment.....	2177863	10000	226656	83500	2498019
Méteil......	197987	5000	30352	8500	241839
Seigle......	98993	5000	24160	57000	185153
Orge.......	»	38600	25908	643000	707508
Sarrasin.....	»	3039	165	»	3204
Maïs et millet.	»	»	»	»	»
Avoine......	»	1356800	98100	24000	1478900
Légumes secs.	49496	367685	67310	7000	491491
Autres menus grains.....	»	81315	13081	»	94396
TOTAUX...	2524339	1867439	485732	823000	5700510

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1832 ayant donné un nombre d'hectolitres de........................ 6,374,041

Et les consommations étant de...................... 5,700,510

Il en résulte un excédant de...................... 673,531

Équivalant à un peu plus de deux dix-neuvièmes des produits.

Les quantités récoltées en 1832 excèdent d'un sixième au moins les produits de l'année 1831, et d'environ un quart ceux de 1830.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1832, un nombre d'hectares de....................		10,938
qui ont produit pour chacun, nombre moyen, 214 hectolitres, ce qui fait pour la totalité......		2,340,732 hect.
La consommation de ce tubercule dans le département du Nord, est évaluée de la manière suivante :		
Pour la nourriture des habitans.	989,938 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques..................	795,000	
Pour les semences............	109,380	
Pour les distilleries, brasseries, etc.........................	100,000	
	1,994,318 h.	1,994,318
Les produits ont conséquemment un excédant de..................................		346,414

La consommation en grains et farineux pour la nourriture des habitans, est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres ; méteil, 20 litres; seigle, 10 litres; légumes secs, 5 litres; pommes de terre, 1 hectolitre. Total par individu et par année : 3 hectolitres 55 litres.

La récolte des grains a confirmé toutes les espérances que la richesse de ses apparences avait fait concevoir dans le cours de l'été. Ses produits sont supérieurs à ceux des autres années, non seulement par la quantité, mais aussi par la qualité et par le poids des grains. Il est rare que les céréales aient réussi d'une manière aussi complète.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi, dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin-vétérinaire tenu d'entretenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves, à des conditions fixées à l'amiable, entr'eux et lui. A la seconde année d'apprentissage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, un maréchal-vétérinaire assujetti aux mêmes conditions que le médecin-vétérinaire du département.

Médecin-vétérinaire du département. — M. Loiset.

Maréchaux-vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissemens de Dunkerque. — M. Delaetre.
——————— d'Hazebrouck. — M. Deschodt.
——————— de Cambrai. — M. Leroy.
——————— d'Avesnes. — M. Delflache.
——————— de Douai. — M. Tressignies.
——————— de Valenciennes. — M. Meilhan.

Liste des vétérinaires brevetés des écoles royales, exerçant dans le département du Nord.

MM.
Cornette, Jean, à Wylder.
Declercq, à Hazebrouck.
Deschodt, id.
Pommeret, à Lille.
Pommeret, à Roubaix.
Baledent, à Wazemmes.
Farez, à Cambrai.
Jacquemart, au Catteau.
Gaveriaux, id.
Maniez, à Rumilly.
Delfolie, à Quiévy.
Mignot, à Banteux.
Lobry, à Villers-Plouich.
Bertoux, à Solesmes.

MM.
Triboux, à Hem-Lenglet.
Jacquemart, à Mareschés.
Cauderlier, à Maroilles.
Courtin, à Maubeuge.
Joveniaux, à Poix.
Barbier, à Solre-le-Château.
Fontaine, à Wargnies-le-Petit.
Delplanque, à Douai.
Delrue, à Marchiennes.
Bissez, à Bouchain.
Mariage, id.
Larsile, à Condé.
Laderrière, à Onnaing.
Hyolle, à Valenciennes.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé MM. les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La sagesse de cette mesure a été sentie, et l'administration du département du Nord s'est empressée d'organiser ces sociétés comme un moyen propre à accélérer les progrès de l'économie rurale.

La société royale d'agriculture établie à Douai depuis longtemps, est considérée comme société du chef-lieu du département, et sert de centre commun aux sociétés d'arrondissement qui correspondent avec elle.

La société royale des sciences et arts, de Lille, et la société d'émulation, de Cambrai, tiennent lieu de société d'agriculture, au moyen d'une section spéciale établie auprès de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par M. le préfet; mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

Société de Dunkerque.

MM.
Ferrier, ✠, dir. des douanes, président.
Degravier, Florent, à Steene.
Lambrecht, à Bergues.

MM.
Lancel, membre de la chambre de commerce.
De Buyser, ✠, aux Moëres.
Baelen, à Wormhoudt.

Société d'Hazebrouck.

MM.
Cappon, François, président, à Vieux-Berquin.
Dieusaert, Pierre, vice-présid., à Flêtre.
Dekytspotter, Henri, secrétaire, à Steenvoorde.
Clodorez, Dominiq., trésorier, à Hazebrouck.
Cortyl, Benoît, à Bailleul.
Deschodt, Louis, à Hazebrouck.
Clodorez, Phil., à Morbecque.
Leroy, René, à Lynde.
Debruyne, Jacques, à Borre.
Inglard, Louis, à Steenbecque.

MM.
Dequidt, François, à Sainte-Marie-Cappel.
Cattoir, Séraphin, à Thiennes.
Gantois, Louis, à Flêtre.
Gantois, Benoît, à Borre.
Maerten, Liévin, à Strazeele.
Lerouge, Xavier, à La Gorgue.
Senellart, Philippe, à Merville.
Dehaine, Henri, à Hazebrouck.
Deseure, Louis, à Wallon-C.
Inglaere, Louis, à Meteren.
Vangraefschêpe, Emmanuël, à Winnezeele.
Villette, Auguste, à Pradelles.

Société d'Avesnes.

Associés ordinaires.

MM.
Godefroy, médecin, à Avesnes, président.
Dollez, médecin, à Landrecies, vice-président.
Guillemin, maire d'Avesnes, secrétaire.
Tordeux, Emile, propriétaire, à Avesnes, secrét.-adjoint.
Delflache, artiste vétérinaire, à Avesnes, trésorier.

MM.
Havée, And., propriétaire, à Boulogne.
Fostier, juge de paix, à Avesnes.
Hazard-Mercier, propriétaire, à Solre-le-Château.
Lecocq, ancien juge de paix, à Eppe-Sauvage.
Fiévet, pépiniériste, à Louvroil.
Malingié, propriétaire, à Eppe.
Bevierre, m.d br., à Étrœungt.
Nouël, à Eppe-Sauvage.

Associés libres.

MM.
De Préseau, propriétaire, à Dompierre.
Roussel, propriétaire, à Lépine, près Solre-le-Château.
Baillion, F.-J., au Quesnoy.
Guyot, médecin, à Forest.
Lecerf, médecin, à Sepmeries.
Manesse, propriétaire, à Favril.
Fournier, propr., à Beaufort.
Marit, Adrien, propriétaire, à Aymeries.
Manesse, Martial, propriétaire, à Bermeries.
Lottiau, propriét., à Gognies-Chaussée.

MM.
Delannoy, propr., à Wallers.
Fauville, Nicolas, propriétaire, à Saint-Waast.
Piérard, propr., à Louvignies-Quesnoy.
Dervaux, Pierre, propriétaire, à Wargnies.
Cordier, Zacharie, propriét., à Salesches.
Mercier, Basile, propriétaire, à Noyelles.
Hufty, maire, à Glageon.
Houzé, secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes.
Valin, à Willies.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société d'horticulture rend d'importans services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations intéressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

Président d'honneur.

M. le baron Méchin (C. ✻), préfet.

Président.

M. le lieutenant-général comte François de Sainte-Aldegonde (C. ✻, officier de l'ordre de Guillaume, etc.).

Vice-Présidens.

MM.
Le comte Du Maisniel, ✻, propriétaire.
Smet, Henri, propriétaire.

Secrétaire-général.

M. Borelly, inspecteur des douanes.

Secrétaire-rédacteur.

M. Doyen, docteur en médecine.

Archiviste.

M. Grodée-Alavoine, négociant.

Trésorier.

M. Jouffroy.

Conseil d'administration.

MM.
Genin, O. ✻, colonel en retraite.
Rameau, propriétaire.
Lestiboudois, prof. de botanique
Desmazieres, propriét., à Lambersart.
Bauduin, commissaire-priseur.
Leclercq, Auguste, propriétaire, à Wazemmes.
Lecreux, négociant.
Courrière, négociant.

MM.
Miellez, jardinier pépiniériste.
Demortain, médecin.
Fays aîné, négociant.
Le comte de Rouvroy, (O. ✻), propriétaire.
Paillart fils, propriétaire.
Lefort fils, imprimeur.
Desmottes, négociant.
Bréhon, négociant.

Expositions de plantes en 1832.

Deux expositions de fleurs ont eu lieu en 1832, l'une au 1.er mai, jour de la fête du Roi, et l'autre pendant les fêtes anniversaires des journées mémorables des 28, 29 et 30 juillet 1830. Beaucoup d'horticulteurs et d'amateurs de Lille, des environs et même de la Belgique, ont concouru à ces expositions, qui n'ont été ni moins brillantes ni moins remarquables que celles des années précédentes.

La distribution des médailles pour l'exposition de juillet a eu lieu ainsi qu'il suit :

Premier prix, une médaille en or à M. Henri Smet, pour la collection la plus riche en belles plantes fleuries.

Deuxième prix, une médaille en argent à M. Danel.

Troisième prix, une médaille en argent à M. Weaver.

M. Henri Smet a aussi obtenu le prix destiné à la plante fleurie la plus distinguée parmi les plus nouvelles.

Le prix de la culture la plus remarquable a été donné à M. Vanderhelle.

La médaille pour la collection venant du point le plus éloigné a été obtenue par M. Weaver, de Saint-Omer.

Le jury a mentionné honorablement les belles plantes de M. le comte Du Maisniel.

La riche collection de tulipes de M. Desmazieres, à Lambersart, ne pouvant, d'après les réglemens de la société, concourir deux années de suite, a été exclue du concours comme ayant remporté le premier prix l'année dernière.

La première médaille a été décernée cette année à madame Heegmann.

Les deux médailles de deuxième prix ont été données, l'une à M. le général Jouffroy et l'autre à M. Lecreux, négociant, leurs collections ayant été jugées d'un mérite égal.

M. Ridez n'a pu mettre au concours sa belle collection d'œillets flamands, parceque le premier prix lui a été décerné l'année dernière.

La médaille pour les œillets flamands a été décernée cette année à M. Poirel, pour sa nombreuse et belle collection.

M. Desmazieres, à Lambersart, a obtenu la médaille destinée aux œillets allemands, dont il possède une jolie collection, qu'il cultive avec succès.

Une médaille a été donnée à M. Mahieu, pour un beau gain d'œillet flamand qu'il a obtenu de ses semis.

Enfin, une mention honorable a été accordée à M. Cauvain-Destombes, à Wazemmes, pour des légumes cultivés et exposés par lui. Le jury a décidé d'attendre que leur utilité soit reconnue, pour leur accorder un prix.

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissemens dangereux, incommodes ou insalubres, autorisés dans ce département pendant l'année 1831.

5 ÉTABLISSEMENS DE 1.re CLASSE.

Une fabrique de colle forte ; — 3 citernes aux engrais ; — une fabrique d'amidon.

16 ÉTABLISSEMENS DE 2.e CLASSE.

Deux fours à chaux permanens ; — 4 machines à vapeur à moyenne pression ; — une tannerie ; — 3 machines à feu à haute pression ; — une fabrique de chandelles ; — un atelier pour le-

traitement des cendres d'orfèvre et la fonte du plomb et de ses résidus; — une fabrique de sucre de betteraves; — une distillerie d'eau-de-vie de grains; — une épuration de charbon de terre à vases clos; — une fabrique de chapeaux.

33 ÉTABLISSEMENS DE 3.e CLASSE.

Quatre vacheries; — 2 brasseries; — une tuerie; — 4 moulins à vent à tordre huile; — une blanchisserie de tulle par les chlorures alcalins; — un moulin à vent à moudre le blé; — une fabrique d'huile avec presses à coins; — 2 fabriques de chicorée; — un atelier de cirier; — 11 briqueteries temporaires; — un dépôt de charbon de bois; — un atelier de teinturier-dégraisseur; — 2 raffineries de sel; — un dépôt de fromages.

En tout 54 établissemens répartis ainsi qu'il suit, dans chacun des sept arrondissemens : Dunkerque 6; — Hazebrouck 2; — Lille 22; — Cambrai 7; — Avesnes 4; — Douai 5; — Valenciennes 8.

Ce nombre diffère de 21 en moins avec celui des établissemens autorisés en 1830.

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-après dénommées ont été brevetées définitivement en 1832.

1.° Le sieur Odelant fils, négociant, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 13 avril 1832, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour des procédés de fabrication des fils du Nord, cœur de lin apprêté, genre de soie perfectionné.

2.° Les sieurs Manesse-Mallet et compagnie, fabricans, demeurant à Valenciennes, auxquels il a été délivré, le 21 avril, le certificat de leur demande d'un brevet de perfectionnement et d'addition au brevet d'invention de dix ans qu'ils ont pris le 31 décembre précédent, pour un procédé de fabrication, à froid, de bequets et clous, avec du fer laminé, plat ou rond, sans perte de matière.

3.° Le sieur Brame-Chevalier, négociant, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 21 mai, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un moyen mécanique et physique applicable aux diverses espèces d'appareils d'évaporation et de distillation.

4.° Le sieur Gilain-Dusart, faisant élection de domicile à Lille, auquel il a été délivré, le 3 juillet, le certificat de sa demande d'un brevet d'importation et de perfectionnement de cinq ans, pour des moyens d'économiser le combustible dans les machines à vapeur.

5.° Le sieur Roussel, fabricant de sucre indigène, demeurant à l'Épine, arrondissement d'Avesnes, auquel il a été délivré, le 28 mars, le certificat de sa demande d'un brevet de perfectionnement et d'addition au brevet d'invention de cinq ans qu'il a pris en 1831, pour l'extraction des dernières portions de sucre existant dans la pulpe ou résidu des betteraves.

Les cessions des brevets ci-dessous rappelés, ayant été revêtues de toutes les formalités prescrites par l'article 15 du titre 2 de la loi du 25 mai 1791, sont déclarées régulières, et devront sortir leur plein et entier effet; savoir :

1.° La cession faite aux sieurs Delacroix, Crucq et West, demeurant à Lille, et Jackson, demeurant à Dunkerque, par le sieur Gibson, du droit d'usage au brevet d'importation de dix ans qu'il a pris en 1831, pour un système de fabrication de tulle.

2.° La cession faite aux sieurs Cardon de Vidampierre, propriétaire; Bernos, conseiller de préfecture; Bergère, chef de bataillon du génie; Alquié, agent comptable des subsistances militaires, et Marchand-Delevingne, ancien négociant, tous demeurant à Lille, par M. le général Dubourg, de ses droits au brevet d'invention et d'importation de quinze ans qu'il a pris en 1830, pour l'art de moudre toute espèce de grains, à la charge par les cessionnaires de n'exercer ces droits que dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Il y a dans le département du Nord deux chambres de commerce; l'une à Lille et l'autre à Dunkerque; elles sont composées ainsi qu'il suit:

LILLE.

MM.	MM.
Le préfet, président.	Lethierry, Urbain.
Aug.te Lefebvre, ✻, vice-prés.	Rouzé, Théodore.
Delesalle-Desmedt.	Fevez-Debully.
Charvet-Defrennes.	Barrois, Théodore.
Dujardin-Defives.	Bocquet-Bernard.
Charvet-Barrois.	Kuhlmann.
Tilloy-Casteleyn.	Dambricourt fils.
Verley, Charles.	

Secrétaire de la chambre, M. Desrousseaux.

DUNKERQUE.

MM.
Le maire, président.
Dupouy aîné, vice-président.
Bonvarlet aîné.
Morel-Darras.
L. Debaecque.

MM.
F. Degravier.
E. Hubert.
Casteleyn-Carmier.
Aubert.
Lancel.

M. Plaideau, commis expéditionnaire.

CHAMBRES CONSULTATIVES

DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Trois chambres consultatives de manufactures sont établies dans ce département, à Valenciennes, à Tourcoing et à Roubaix; voici la nomenclature des membres qui les composent :

VALENCIENNES.

MM.
Flamme, maire, président.
Blanquet, Jean-Baptiste.
Hamoir, Edmond.
Dumont, François.

MM.
Lefebvre-Coppin.
Serret, Georges.
Leclercq-Sezille.

TOURCOING.

MM.
Cordonnier, maire, président.
Caulliez-Nollez.
Desurmont-Carton.
Duriez, Benjamin.

MM.
Delobel-Desurmont.
Wattinne-Dervaux.
Motte fils aîné.

ROUBAIX.

MM.
Le maire, président.
Defrenne, Paul.
Florin-Bossut.
A. Mimerel.

MM.
Defrenne, Louis.
Roussel-Dazin.
Wattinne-Wattel.

Conseil général du commerce et des manufactures.

Une ordonnance du Roi du 16 juin 1830 porte que les deux conseils généraux du commerce et des manufactures n'en formeront plus qu'un seul qui prendra le titre de conseil général du commerce et des manufactures, et qui réunira les attributions déterminées par les ordonnances royales du 23 août 1819 et du 9 février 1825.

Ce conseil s'assemblera chaque année sur la convocation du

ministre de l'intérieur, qui fixera l'époque et la durée de la réunion.

Il sera composé de soixante-douze membres qui exerceront pendant cinq années et qui seront rééligibles.

Les chambres de commerce de Lille et de Dunkerque doivent concourir, chacune pour un membre, à sa composition.

BOURSES DE COMMERCE.

Nous avons quatre bourses de commerce dans le département du Nord ; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agens de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM.	MM.	MM.
Best.	Gauwyn.	Blomme.
Carlier.	Herrewyn.	Vandercolme.
Debaecker.	Hubert.	Vandewalle.
Salomez.	Sergent-Debaecque.	Cailliez.

BOURSE DE LILLE.

Une ordonnance du Roi du 4 mars 1830 a fixé à dix le nombre des agens de change, à Lille:

MM.	MM.	MM.
Ducas, syndic.	Verbiest.	N.....
Jacquart, adjoint.	Bronchain.	N.....
Lefebvre, idem.	Durieux.	
Leveque.	N.....	

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM.	MM.	MM.
Sloovere, syndic.	Piquart.	Roland.
Guilbert, adjoint.	Herbaut.	Coquelle.
Blancho.	Dequen.	
L. Durieux.	Vanhoren.	

BOURSE DE DOUAI.

Trois agens de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet, — Courtray, — Barré-Bris.

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agens de change et quinze courtiers de commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NÉCROLOGIE.

DE FÉLICE.

M. de Félice, pasteur et président de l'église évangélique de Lille, a terminé sa longue et honorable carrière le 11 mars 1832. L'église réformée de cette ville perd en lui un ministre fidèle; l'Etat, un citoyen intègre; la société, un membre utile; les malheureux, un protecteur et un ami. La mémoire de tels hommes ne doit pas s'ensevelir toute entière avec eux dans la tombe; il importe qu'elle reste comme un encouragement pour les uns et comme une leçon pour les autres.

M. de Félice était né en 1760, à Berne, en Suisse. Dès ses plus jeunes années il manifesta une tendance toute particulière à se vouer aux fonctions de pasteur évangélique. Son entrée dans la carrière qu'il a parcourue avec tant de zèle ne fut pas un calcul, mais une vocation puissante, un instinct de son cœur. La perspective de succéder à son père, qui dirigeait une vaste et importante imprimerie, ne put le détourner de l'accomplissement de ce projet. Il fit ses études théologiques dans sa ville natale, et il reçut, en 1786, la consécration du saint ministère.

Il fut appelé bientôt après à desservir différentes églises françaises qui ont été fondées en Allemagne, sur la rive gauche du Rhin, par des protestans réfugiés depuis la révocation de l'édit de Nantes.

La dernière colonie religieuse que M. de Félice desservit en Allemagne fut celle de Fredericsdorf (village de Frédéric), qui se compose, en général, de descendans des réfugiés de Picardie. C'est au milieu d'eux surtout que l'on pouvait reconnaître combien l'inepte révocation de l'édit de Nantes, imposée par les jésuites à Louis XIV, avait été fatale aux intérêts matériels et politiques de la France; c'est en observant les habitudes laborieuses de ces colons, leur industrie, leur activité commerciale, la simplicité de leurs mœurs, la probité de leur conduite, que l'on gémissait de ne pouvoir pas ramener dans leur vieille patrie des citoyens utiles qui en avaient été chassés par l'intolérance religieuse. M. de Félice, dont le caractère moral et les principes sympathisaient parfaitement avec ceux des bonnes gens de Fredericsdorf, sut gagner leur estime et leur affection à un tel point, qu'une absence de vingt-cinq ans (et pourtant l'absence est le plus grand des maux!) ne parvint pas à en effacer le souvenir. Dans ces

derniers temps encore, les membres de cette église aimaient à renouveler, auprès de leur ancien pasteur, les témoignages de leur attachement, et M. de Félice y répondait par l'amitié la plus vive. Touchante fraternité, lien si doux entre les fidèles et leur chef, entre le troupeau et le pasteur; pourquoi faut-il qu'ils soient si rares dans les églises de France?

Les devoirs que M. de Félice avait à remplir envers sa nombreuse famille, l'obligèrent à quitter Fredericsdorf. Il vint se fixer à Lille en 1807, et depuis cette époque, il y exerça les fonctions du saint ministère avec zèle et dévouement jusqu'au jour de sa mort.

Président de l'église consistoriale de Lille, qui est formée d'un grand nombre de communautés protestantes éparses dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, M. de Félice fut souvent l'interprête de leurs besoins et de leurs vœux auprès des autorités supérieures. Il organisa de nouvelles églises, fit bâtir des temples, réussit à obtenir que plusieurs places de pasteurs fussent établies par le Gouvernement, apporta enfin l'activité la plus infatigable à servir les intérêts spirituels de son vaste diocèse.

Ministre de Jésus-Christ, il eut à lutter, comme tous ses collègues en France, contre des difficultés de plus d'un genre.

Dans les premières années de son ministère à Lille, il s'attacha surtout à la prédication de la morale; mais à mesure que ses auditeurs furent plus éclairés, et par conséquent plus capables de sentir l'importance des doctrines chrétiennes, il s'efforça de les leur offrir dans toute leur sévère pureté; et ses derniers discours sont aussi les plus éloquens témoins de sa foi profonde, de son zèle pour l'avancement du règne de Jésus-Christ, comme s'il eût voulu réaliser, dans un ordre de choses bien plus important, cette fable antique qui supposait que les poëtes font entendre, à l'heure de la mort, leurs chants les plus mélodieux!

Mais ce c'est pas seulement du pasteur que nous devons parler dans cette notice, il faut aussi rappeler le père de famille et le citoyen. Comme père de famille, il en a rempli les devoirs avec une sagesse et une affection dont ses enfans seuls peuvent connaître toute l'étendue. M. de Félice trouvait ses plaisirs les plus doux près de son foyer domestique, et il n'était heureux que du bonheur de sa famille. Comme citoyen, il donna l'exemple, en même temps que le précepte, de l'obéissance aux lois, et lorsqu'en 1815 et à d'autres époques il dut s'occuper de matières politiques dans ses discours, il s'attacha constamment à éteindre les haines des partis et à calmer les passions.

Probe et cordial dans ses relations privées, c'est de lui qu'on a pu dire qu'il n'a perdu aucun de ses amis, si ce n'est lorsqu'il accompagnait leur dépouille mortelle dans leur dernier asile.

Il évitait l'éclat, l'ostentation et les amitiés fastueuses ; il ne se croyait pas assez élevé pour soutenir des rapports intimes avec les grandeurs du siècle, et il l'était trop pour les mendier. C'est aux malheureux surtout qu'il aimait à témoigner un sincère attachement. Toutes les personnes affligées connaissaient le chemin de sa maison, et chaque fois qu'il arrivait dans cette ville un voyageur indigent, la voix publique lui indiquait le pasteur de l'église réformée. Noble hommage rendu à celui qui ne demandait point aux infortunés à quelle secte religieuse ils appartenaient ! Pour lui, le pauvre n'était d'aucune religion, ou plutôt il en avait une dont les commandemens lui étaient sacrés, la religion du malheur !

Cette longue carrière de dévouement et de vertu devait se terminer trop tôt pour son église, pour sa famille et pour ses amis. Le mercredi 7 mars, M. de Félice fut frappé d'une attaque d'apoplexie pendant qu'il travaillait à composer un sermon pour le dimanche suivant. Il vécut encore quatre jours, conservant toute sa présence d'esprit, mais ne pouvant plus prononcer aucune parole. Il était calme, paisible, résigné à supporter patiemment cette épreuve dernière que doit subir tout homme avant d'entrer dans le port et de se reposer des fatigues de la vie. A défaut de la voix, son regard, son cœur priaient, et la sérénité de son front témoignait assez que sa foi religieuse lui avait appris à mourir. Il s'endormit enfin du sommeil des justes le dimanche 11 mars, et son ame, après avoir quitté son enveloppe de poussière, y avait encore laissé l'empreinte de cette paix et de cette espérance dont elle avait été remplie pendant son séjour dans le monde.

Les obsèques de M. de Félice ont eu lieu le mercredi 14 mars, au milieu d'un nombreux concours de fidèles et d'amis. Les pasteurs de l'église consistoriale et deux pasteurs de la Belgique s'étaient empressés de venir rendre les derniers devoirs à leur vénérable collègue. Des catholiques et même des israélites se réunirent aux membres de l'église réformée, pour accompagner jusqu'au champ du repos ce qui restait ici bas de ce digne serviteur de Jésus-Christ. Toutes les convictions religieuses ne devaient-elles pas en effet se tendre la main près du cercueil de l'homme juste, puisqu'elles s'accordent toutes à honorer l'intégrité, la charité, la vertu. Plusieurs discours funèbres furent prononcés par MM. Defay, pasteur, à Tournai; Larchevêque, pasteur, à Walincourt, et Bellot, pasteur, à Arras. Nous regrettons que le manque d'espace nous empêche d'en offrir quelques extraits. Et maintenant que la tombe est fermée sur cet homme de bien, gardons le souvenir de sa vie, moins encore pour honorer sa mémoire que pour suivre l'exemple qu'il nous a donné.

DUTILLEUL (*).

Une mort prématurée et qui laissera de douloureux souvenirs, a enlevé à l'arrondissement de Lille un magistrat qui, jeune encore, comptait néanmoins déjà de longs services.

M. Théophile-Joseph Dutilleul, né à Carvin (Pas-de-Calais), en 1788, procureur du Roi près le tribunal de 1.re instance de Lille, a succombé le 11 août 1832, à peine âgé de 44 ans, aux atteintes d'une fièvre cérébrale qui l'a enlevé en peu de jours.

Appelé à 22 ans (en 1811), aux fonctions de substitut du parquet de Lille, il les remplit avec distinction jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut élevé à celles de procureur du Roi en cette même ville.

Ses premiers pas dans une carrière qu'il devait parcourir d'une manière si honorable pour lui, furent empreints d'une haute prudence unie à un grand esprit de sagesse et de conciliation, heureux présages des suites non moins heureuses que promettait la réunion de ces précieuses qualités.

Placé par les événemens dans des positions parfois délicates, il sut avec une grande habileté en surmonter les difficultés et se maintenir en homme d'honneur sincèrement attaché à son pays, et en magistrat intègre, au poste que son mérite lui avait assigné et que les vœux des hommes sages de tous les partis l'ont constamment appelé à conserver.

Doué d'une rare sagacité, d'une rectitude de jugement peu commune; porté par la tendance de son caractère à la méditation; ayant puisé, notamment dans l'histoire des révolutions qui successivement ont changé la face des empires, de grands et utiles enseignemens, il eut toujours, pour tout ce qui pouvait ressembler à l'esprit de parti, la plus insurmontable aversion. C'est assez dire qu'il ne fut jamais l'homme d'aucun parti.

Cette heureuse ignorance des passions politiques qui peuvent exerçer sur nous une influence d'autant plus fâcheuse que trop souvent nous n'en voulons point reconnaître l'existence, ne put que faire ressortir davantage l'esprit de justice et la haute impartialité qui le distinguaient, qualités qu'il mit toujours au rang des devoirs les plus impérieux de son ministère, et qu'aucune considération, telle grave qu'elle pût être pour lui, n'altéra jamais.

Peu d'hommes ont porté aussi loin que ce magistrat l'amour de leur état; peu furent plus que lui jaloux d'en remplir religieusement

(*) Cette notice nous a été communiquée par M. Lejosne, juge de paix, à Lille.

tous les devoirs : infatigable au travail, lui sacrifiant ses goûts, ses plaisirs et parfois même jusqu'à sa santé, il n'était jamais plus satisfait que lorsqu'il pouvait se dire que, par des labeurs souvent au-dessus de ses forces physiques, il n'avait laissé chômer aucune affaire, il n'avait laissé aucun intérêt en souffrance.

Essentiellement modeste et simple dans ses mœurs, ennemi de la pompe et de l'ostentation, fuyant les honneurs avec autant de soins que d'autres hommes pourraient en mettre à les rechercher, il n'eut d'autre ambition que celle d'user dans toute leur plénitude des avantages de sa position pour faire tout le bien possible. Quant au mal, il parut ne l'avoir autrement connu que pour l'éviter avec une constance qui témoignait de toute la pureté de ses intentions et de la bonté de son cœur.

Cette simplicité dans les mœurs, que l'illustre chancelier Daguesseau plaçait au premier rang parmi les vertus du magistrat, on la retrouvait dans ses manières et jusque dans les actes de sa vie publique : loin d'affaiblir le respect dû au caractère dont il était revêtu, elle semblait l'accroître ; la douce confiance qu'elle inspirait et dont une affabilité peu commune étendait bientôt les bornes, rendait doux et faciles pour ses subordonnés leurs nombreux rapports avec lui ; aussi étaient-ils envieux de seconder autant qu'il était en eux ses vues pour tout ce qui pouvait intéresser l'ordre public, objet de sa plus vive sollicitude.

Cette utile et active coopération qu'il eût été si difficile de lui refuser, il savait en apprécier tous les avantages, il savait aussi que des encouragemens donnés par un supérieur sont généralement un puissant véhicule, et ses inférieurs trouvaient dans les éloges qu'il aimait à leur donner toutes les fois qu'ils pouvaient les mériter, la récompense due au zèle éclairé qu'ils avaient déployé.

Appelé à surveiller la tenue des registres de l'état-civil de l'arrondissement, il dut, pour obtenir les améliorations que cette tenue excessivement vicieuse réclamait d'une manière impérieuse, se livrer sans relâche, pendant plus de douze ans, à un travail auquel il fallait que chaque année il consacrât plus de quatre mois. Activement secondé par MM. les substituts, il s'y adonna avec un zèle vraiment digne des plus grands éloges et une persévérance contre laquelle vinrent constamment échouer les dégoûts inséparables d'une besogne essentiellement aride et fastidieuse.

Une telle persévérance, malgré les obstacles sans cesse renaissans et quelquefois presqu'insurmontables qu'elle rencontra, ne pouvait qu'être couronnée de succès. L'arrondissement de Lille, aujourd'hui, est sans contredit l'un de ceux du royaume où la rédaction des actes de l'état civil laisse le moins à désirer. C'est un immense service que ce magistrat a rendu à la société, éminem-

ment intéressée à ce que l'état des membres dont elle se compose soit régulièrement fixé, et nous aimons à le signaler à la reconnaissance de ses concitoyens.

Nous voudrions citer tous ceux qui lui donnent droit à cette reconnaissance : nous nous bornerons à rappeler encore celui qu'il rendit à l'arrondissement pendant la durée de l'armée d'occupation.

Chaque jour voyait éclore, sur plusieurs points à la fois du ressort, des rixes plus ou moins violentes entre les citoyens et les militaires de cette armée. De tous ces conflits pouvait, d'un instant à l'autre, surgir une déplorable perturbation : ce magistrat parvint toujours à l'éviter, et c'est à sa sollicitude pour ses justiciables, à sa prudence éclairée, à sa fermeté, à une activité qui, dans une foule de circonstances, le conduisit sur le théâtre même de ces rixes souvent sanglantes, et sur-tout à l'impartialité qui présida, dans ces graves conjonctures, aux actes de son ministère, que nous devons d'avoir pu éviter une collision dont notre orgueil national, justement blessé, pouvait rendre les conséquences plus désastreuses encore.

Comme homme privé, M. Dutilleul n'était pas moins digne de l'estime de tous.

Son ame était belle et recélait les sentimens les plus élevés et les plus généreux. Son cœur, dont la bonté était parfaite, renfermait les qualités les plus précieuses et les plus aimables.

Ami sincère et dévoué, dans l'acception rigoureuse du terme, son amitié dut être et fut d'un grand prix pour ceux à qui il l'avait accordée.

Inaccessible au ressentiment, il ne voulut jamais se rappeler une injure que pour obliger la personne qui la lui avait faite, et cette vengeance, si digne de la noblesse de son caractère, il ne la croyait complète que lorsqu'elle devait rester ignorée de l'auteur de l'offense.

Autant instruit et sagace qu'il était modeste; sa conversation, toujours substantielle et à laquelle la candeur de son ame prêtait un nouvel attrait, était aussi instructive qu'elle offrait de charme.

Éminemment obligeant, cette qualité qui, chez lui, semblait être l'un des plus impérieux besoins du cœur, ne connut aucune borne, et les occupations infiniment multipliées auxquelles, pour satisfaire à cet ardent désir d'obliger autrui, il se livra avec une trop grande abnégation de lui-même, durent contribuer à altérer en lui les sources d'une vie dans laquelle on pourrait compter autant de services rendus à ses concitoyens qu'elle comprend de jours.

Les derniers momens de ce magistrat furent ce qu'on devait attendre de l'élévation de son ame et d'une résignation puisée dans les consolations que lui avait offertes la religion.

Ses obsèques ont eu lieu avec la pompe due à son rang, et depuis long-temps l'on n'a vu à Lille un concours aussi considérable de citoyens de toutes les classes, de toutes les opinions, rendre à la mémoire d'un homme de bien un hommage aussi éclatant et qui exprimât autant la vivacité et l'universalité des regrets.

HUREZ.

Amand-François Hurez, imprimeur, à Cambrai, a terminé sa carrière en cette ville, dans les premiers jours du mois de juin 1832.

Élève de Crapelet, la noble ambition d'Hurez avait pour but d'égaler ce savant et habile imprimeur; beauté et pureté de caractères, uniformité de tirage, papiers toujours choisis, scrupuleuse correction des textes, il n'oubliait rien pour marcher sur les traces de son maître et des Didots; sa collection des anciens poëtes latins profanes et des poëtes ecclésiastiques, est une de ces belles idées qui honoreraient les plus célèbres typographes de la capitale; on peut avancer, sans crainte, que cette entreprise tient le premier rang parmi tout ce que les presses ont produit jusqu'à ce jour, non seulement à Cambrai, mais dans toutes les villes du département du Nord.

Hurez avait une ame accessible à tous les sentimens généreux; elle sympathisait avec toutes les infortunes. Toujours on l'a vu gémir sur la misère du peuple, s'attendrir sur la classe si intéressante des ouvriers, s'empresser de venir à leur secours, appuyer avec ténacité tous les projets qui pouvaient leur procurer du travail. C'est principalement à sa sollicitude que l'école mutuelle de Cambrai a échappé à plusieurs naufrages et doit sa prospérité actuelle.

Vivant peu au-dehors, renfermé dans le sein de son intéressante famille, Hurez possédait les qualités si précieuses de bonpère et de bon époux; non moins excellent fils, sa respectable mère, qui ne l'a devancé que de quelques mois au tombeau, n'a jamais cessé d'être pour lui l'objet d'un tendre culte filial.

Ami des lettres et bibliophile dans toute l'étendue de ce mot, Hurez a formé une précieuse collection de livres; sa bibliothèque renferme les chefs-d'œuvre de l'imprimerie naissante, les classiques grecs, latins et français des meilleures éditions, une quantité d'Alde, d'Elzévir, des Variorum, les *Ad usum Delphini*, des volumes sur peau de vélin, enfin une quantité d'ouvrages rares et singuliers, des manuscrits précieux, des livres annotés par des hommes célèbres, curiosités si recherchées par les véritables bibliographes. Il est à désirer que ces trésors de la science restent dans la ville de Cambrai, comme un monument des connaissances variées et du goût éclairé de ce digne citoyen.

MEUNIER.

Alexis Meunier, négociant, à Avesnes, a succombé, dans la nuit du 1.er octobre 1832, à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Electeur des plus recommandables et des plus influens de l'arrondissement d'Avesnes, M. Meunier était dévoué de cœur aux principes de la révolution de juillet. Doué d'une ame fortement trempée et de toutes les qualités qui inspirent l'affection et l'estime, il avait compris tous les devoirs qu'impose le titre de citoyen dans un état libre, et les remplissait avec l'ardeur du plus pur patriotisme. Depuis plusieurs années, sans autre influence que celle de ses vertus, il n'avait cessé de travailler au triomphe de la cause nationale, et ses efforts avaient enfin été couronnés de succès par l'élection de M. Taillandier, en 1831. Il venait d'en recueillir la plus douce récompense pour son cœur : témoin de l'accueil empressé que l'honorable député avait reçu dans tous les cantons, il avait vu les constitutionnels de toutes les nuances entourer de leur hommage et de leurs vœux l'élu de l'arrondissement.

Rentré le 30 septembre au sein de sa famille, à laquelle il était tendrement attaché, M. Meunier avait assisté à une comédie de société, jouée au profit des indigens par des jeunes gens de la ville, au nombre desquels ses deux fils avaient figuré avec beaucoup de talent. Il sortait du spectacle, rempli des plus agréables émotions, lorsqu'il a été frappé d'une apoplexie foudroyante, contre laquelle les secours les plus prompts de l'art ont été inutiles.

A la nouvelle de cette perte, la stupeur a été générale. Une foule de citoyens, accourus de tous les points de l'arrondissement, et les habitans d'Avesnes, de toutes les classes, sous l'uniforme de la garde nationale qu'il avait lui-même revêtu un des premiers en 1830, ont suivi son convoi avec les marques d'une profonde douleur. M. Taillandier, qui se trouvait en ce moment à Avesnes, où cette douloureuse circonstanee l'a retenu un jour de plus, a prononcé sur la tombe de M. Meunier un discours qui a fait couler les larmes de tous les assistans.

MOMAL.

Jacques-François Momal, professeur à l'académie de peinture de cette ville, né en mars 1754, a succombé à Valenciennes, le samedi 22 septembre, à l'âge de 78 ans et demi.

M. Momal, ancien élève de l'école de dessin de Douai, y obtint des succès, et alla dans la capitale se fortifier dans l'art qui dès lors paraissait devoir faire l'occupation de toute sa vie ; à Paris il

travailla sous M. Louis Durameau, peintre du Roi, mort à Versailles en 1796, et fit sous ce maître de rapides progrès en dessin et en peinture. Dans un concours, il obtint la première médaille de l'académie royale de peinture et sculpture de Paris. Il s'était déjà fait connaître à l'exposition de Lille de 1782, en y exposant son tableau d'Énée devant le corps de Pallas ; lorsque l'académie de peinture de Valenciennes fut créée en 1785, M. de Pujol, fin connaisseur et prévôt de la ville, jeta les yeux sur lui pour la place de professeur, et depuis la fondation de l'académie, M. Momal a occupé ces fonctions pendant près de 48 ans, au grand applaudissement de tous les pères de famille qui connaissaient sa bonté et sa douceur, et de tous les élèves qui ont toujours trouvé en lui attachement, bon conseil et indulgence. Pendant sa longue carrière professorale, M. Momal a eu le rare bonheur de voir trois de ses élèves obtenir à Paris le grand prix de Rome : Milhomme en 1800, Abel de Pujol en 1811, et Henri Lemaire en 1821. Tous lui sont restés attachés par les liens de l'amitié et de la reconnaissance.

Depuis long-temps M. Momal était membre de l'académie de peinture de Valenciennes ; il avait fait, pour sa réception, un tableau représentant la ville de Valenciennes protégeant les arts et particulièrement la peinture : c'est une de ses meilleures productions. Le musée possède plusieurs autres morceaux faits ou restaurés par lui; on voit encore dans l'église paroissiale de Wallers, l'Assomption de la Vierge qu'il exécuta en 1820. Beaucoup de maisons de la ville sont ornées de portraits peints par M. Momal, qui ont presque tous le mérite de la ressemblance.

Cet artiste travaillait d'après l'ancienne école ; presque tous ses sujets sont mithologiques et allégoriques ; on a remarqué de lui plusieurs compositions gracieuses où figurent des femmes légèrement voilées ; mais ce qui distinguait particulièrement le talent de M. Momal, ce sont les tableaux à l'huile imitant le bas-relief ; il en a exécuté quelques-uns d'une vérité frappante.

M. Momal s'est aussi adonné à la gravure ; on a de lui les portraits de Mirabeau, Bonaparte d'après Isabey, Dieudonné, préfet du Nord, Belmas, évêque de Cambrai, et ceux de nos concitoyens Simon Leboucq et d'Outreman, prévôts et historiens de Valenciennes, M.elle Duchesnois et Hécart. Il a encore gravé une infinité de têtes d'études pour servir de modèle aux élèves, et un petit sujet gracieux représentant une bacchante et un satyre.

M. Momal avait un cœur d'artiste, c'est dire qu'il était généreux et désintéressé : nous ne citerons qu'un des traits de sa vie, mais il est caractéristique. Il avait une sœur qui aurait pu faire un parti avantageux si sa dot eût été plus considérable ; Momal l'apprend, et lui fait de suite l'abandon de sa légitime afin d'assurer son bon-

heur : J'ai mes pinceaux, dit-il, je n'ai pas besoin d'autre chose. Cet acte d'abnégation de soi-même est trop rare aujourd'hui pour ne pas être cité.

M. Momal emporte les regrets de tous ses élèves, c'est presque dire de toute la ville; après un demi-siècle d'exercice, toutes les générations existantes ont eu besoin de ses leçons, et toutes se rappellent son obligeance et sa bonté. Il laisse un petit-fils qui suit la carrière de la peinture et se distingue déjà comme paysagiste.

Les obsèques de M. Momal ont eu lieu le 24 septembre, à 11 heures du matin; sa dépouille mortelle a été conduite au champ du repos par une foule considérable, dans laquelle on distinguait les administrateurs, les professeurs et tous les élèves de l'académie de cette ville; M. Parent, professeur d'architecture, collègue et ami du défunt, a prononcé un discours sur sa tombe.

PERRAULT.

Perrault (Pierre) naquit à Lisieux, département du Calvados, en 1766. Fils d'un manufacturier aisé de cette ville, et n'ayant aucun goût pour le commerce, il embrassa l'état militaire, à cette époque mémorable de la révolution ou la France entière se leva contre la coalition des monarques absolus de l'Europe. Sorti de la maison paternelle en 1793, ce fut dans une arme spéciale, dans l'artillerie, qu'il prit du service. Sa bravoure, sa bonne conduite, ne tardèrent pas à le faire distinguer de ses chefs et à lui procurer de l'avancement.

Il fit toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire, et parcourut en tous sens, avec nos armées victorieuses, l'Italie, l'Allemagne et la Pologne. Deux fois il fut blessé dans des affaires importantes, étant capitaine au 4.e régiment d'artillerie à cheval; ce fut alors qu'il reçut la croix de chevalier de la légion-d'honneur.

Perrault fut long-temps capitaine-adjoint au parc d'artillerie de la grande-armée, commandé alors par le colonel Neigre, aujourd'hui lieutenant-général commandant l'artillerie de l'armée du Nord; il rendit des services signalés et conquit l'estime et l'amitié de ce chef distingué.

A la bataille de Wagram, il se signala par sa bravoure et sa présence d'esprit; l'empereur le remarqua, demanda son nom, et le nomma chef d'escadron d'artillerie légère sur le champ de bataille.

En 1813, il fut appelé au commandement de l'artillerie de la place de Glogau, où il eut à soutenir un siége long et pénible contre les ennemis de l'extérieur, et à contenir les efforts des habitans et même des troupes alliées à l'intérieur. Un mouvement

s'y manifesta pour provoquer la reddition de la place aux Prussiens: Perrault fit braquer sur la place plusieurs pièces de canon chargées à mitrailles, et par sa fermeté en imposa aux séditieux. Cette conduite courageuse lui valut la croix d'officier de la légion d'honneur.

Les événemens politiques ayant forcé la capitulation de Glogau, Perrault revint en France et fut nommé commandant de l'artillerie de la place de Condé ; depuis lors il ne cessa plus d'appartenir à l'arrondissement. Il demeura à Condé en 1814 et 1815 sous les braves généraux Daumesnil, mort du choléra à Vincennes, et Bonnaire, compromis par la mort de Gordon. De cette place il vint à Valenciennes en qualité de sous-directeur d'artillerie, et c'est dans cette ville qu'il demanda et obtint sa retraite.

Le commandant Perrault était modeste, et, comme tous les vrais braves, ne se vantait jamais de ses actions d'éclat ; il était généralement aimé à Valenciennes, aussi, la mort qui l'avait ménagé sur tant de champs de bataille, étant venu le frapper le 13 novembre dernier, ses obsèques furent accompagnées d'une foule d'amis qui le regretteront long-temps.

STATISTIQUE MORALE DU DÉPARTEMENT

PENDANT L'ANNÉE 1832.

BELLES ACTIONS. — TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

L'abondance des matières ne nous permet point de consigner ici, comme nous en avions le désir, quelques-uns des beaux traits qui sont parvenus à notre connaissance. Nous devons nous borner à exposer que pendant l'année 1832, les traits de courage et de dévouement ont donné lieu à la délivrance de 19 médailles d'argent décernées par M. le ministre du commerce et des travaux publics, et qu'une somme de 1,189 francs a été distribuée par M. le préfet à cinquante-trois individus qui se sont signalés par de belles actions.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1832, tant en immeubles qu'en numéraire, aux établissemens charitables, aux fabriques d'églises et

au séminaire du département se sont élevés à 191,664 fr. ; savoir :

Pour les hospices à..............................	7550f »
Trois arrondissemens y ont participé pour les quotités suivantes : Hazebrouck, 4,000 francs ; — Douai, 3,150 francs ; — Valenciennes, 400 francs.	
Pour les bureaux de bienfaisance à............	183114 »
Répartis entre 15 communes, dont cinq de l'arrondissement de Lille ; — deux d'Hazebrouck ; — quatre d'Avesnes ; — quatre de Cambrai.	
Pour les fabriques d'églises à..................	600 »
Pour le séminaire à..............................	400 »
TOTAL égal................	191664 »

Aucune donation n'a été faite en 1832 aux congrégations religieuses.

Les dons et legs faits en 1832 aux établissemens charitables excédent de 124,180 francs ceux faits en 1831.

Au nombre des donations ci-dessus, deux surtout ont droit à une mention toute particulière.

M. le comte de Brigode de Kemlandt, maire de Camphin-en-Pévèle, et M. le baron de Brigode, maire d'Annappes, ont fait don, chacun au bureau de bienfaisance de sa commune, d'une rente au cours annuel de 3,682 francs. Le produit de ces rentes sera réparti en bourses destinées à aider les enfans pauvres ou peu aisés, de l'un et l'autre sexe, à apprendre un métier ou à faire leurs études.

Les auteurs de ce noble trait d'une philantropie éclairée voudront bien nous pardonner de l'avoir fait connaître : les noms des bienfaiteurs de l'humanité doivent être voués à la reconnaissance publique.

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1832.

70 fraudeurs de tabac ; — 144 vagabonds, mendians, gens sans aveu ; — 127 individus à défaut de papiers réguliers, ou voyageant sans passe-ports ; — 97 condamnés ; — 397 déserteurs ; — 8 perturbateurs du repos public ; — 30 condamnés libérés ayant enfreint leur ban ; — 69 individus en vertu de mandats d'amener ; — 194 prévenus de vol ; — 7 de propos séditieux ; — 19 de rebellion envers la douane ; — 6 de rebellion et insultes envers la gendarmerie ; — 19 de voies de fait ; — 64 de délits forestiers ; — 6 d'incendie ; — 3 de menaces d'incendie ; — 8 de tentative de viol ; — 1 d'infanticide ; — 9 d'assassinat ; — 11 de tentative de meurtre ; —

7 d'escroquerie ; — 5 d'émission de fausse monnaie; — 2 d'émission de faux billets ; — 1 d'attentat aux mœurs ; — 4 de faux en écriture privée ; — 5 de guet-à-pens ; — 1 de banqueroute frauduleuse ; — 1 d'embauchage ; — 1 d'empoisonnement ; — 1 de pédérastie ; — 148 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de	1,465
Il a été, en 1831, de	1,296
Différence en plus, en 1832	169

SUICIDES.

Le nombre des suicides a été, en 1832, de 73 : ce chiffre présente sur celui de 1831, une différence en moins de 5, et sur celui de 1830, une différence de 12 aussi en moins.

De ces 73 suicides, 16 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque ; 7 dans celui d'Hazebrouck ; 28 dans celui de Lille, dont 12 dans la ville de Lille seulement ; 6 dans celui de Cambrai ; 5 dans celui d'Avesnes ; un dans celui de Douai, et 10 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 5 en janvier ; 10 en février ; 4 en mars ; 8 en avril ; 4 en mai ; 7 en juin ; 8 en juillet ; 8 en août ; 6 en septembre ; 5 en octobre ; 4 en novembre et 4 en décembre.

Les mois de février, juillet et août sont ceux où les suicides ont été plus fréquens.

Au nombre des suicidés se trouvaient 52 hommes, dont 4 de 20 à 30 ans ; 14 de 30 à 40 ans ; 11 de 40 à 50 ans ; 15 de 50 à 60 ans ; 5 de 60 à 70 ans, et 3 de 70 à 80 ans ; 11 femmes, dont 2 de 20 à 30 ans ; 2 de 30 à 40 ans ; 3 de 50 à 60 ans, et 4 de 60 à 70 ans ; 7 filles de 18, 20, 25, 28, 29, 30 et 34 ans, et 3 militaires de 25 à 30 ans.

Des 73 suicidés, 43 se sont noyés ; 20 se sont pendus ; 4 se sont brûlé la cervelle ; un s'est coupé la gorge avec un rasoir ; un s'est empoisonné ; un s'est jeté dans les fortifications ; 3 se sont tués à coups de couteau.

La plus grande partie de ces suicides est attribuée à l'aliénation mentale : quatre prévenus de divers délits se sont pendus dans leur prison. Une jeune fille de 20 ans, convaincue d'avoir volé de l'argent dans la maison où elle servait, et craignant d'être livrée à la justice, s'est brûlé la cervelle. Un caporal, après avoir dissipé les fonds appartenant à l'ordinaire, s'est jeté dans les fortifications.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1832 dans le département du Nord :

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENS DE							TOTAUX.
	DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	
Fermes.	»	»	1	»	3	1	1	6
Maisons.	2	5	17	28	9	34	12	107
Chaumières.	»	2	10	2	1	1	»	16
Granges.	»	1	1	14	1	10	5	32
Écuries.	1	»	»	3	1	9	1	15
Étables.	»	1	»	1	»	3	»	5
Fournils.	»	»	1	»	»	3	»	4
Hangars.	»	»	»	»	»	1	»	1
Moulin à vent.	»	»	1	»	»	»	»	1
Meules d'avoine.	»	»	»	1	»	»	1	2
Meules de blé.	»	»	1	3	»	1	2	7
Meule de fagots.	»	»	»	»	»	1	»	1
Meules de colza.	»	»	»	1	»	1	»	2
Meules de fèves.	»	1	»	»	»	»	1	2
Meule de foin.	»	»	»	1	»	»	»	1
Meules de trèfle.	»	»	1	»	1	»	»	2
Séchoir.	»	»	1	»	»	»	»	1
Incendies attribués à la malveillance.	»	2	»	10	3	6	1	22
Incendies occasionnés par le feu du ciel.	»	»	»	1	1	1	2	5

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES.

Le département du Nord est divisé en 7 arrondissemens, 60 cantons et 659 communes, ainsi qu'il suit :

1.er	arrondissem.t,	Dunkerque,	7	cantons,	59	communes.
2.e	idem,	Hazebrouck,	7	id.,	53	id.
3.e	idem,	Lille,	16	id.,	131	id.
4.e	idem,	Cambrai,	7	id.,	117	id.
5.e	idem,	Avesnes,	10	id.,	152	id.
6.e	idem,	Douai,	6	id.,	67	id.
7.e	idem,	Valenciennes,	7	id.,	80	id.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832. Des communes. Recettes.	Des communes. Dépenses.	Des bureaux de bienfaisance. Recettes.	Des bureaux de bienfaisance. Dépenses.	TOT[illegible] des contrib[illegible] directes pour 18[illegible]
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	1208 53	1108 53	711 45	669 »	[illegible]
Abscon.	V.	Bouchain.	5996 48	5996 48	578 56	440 »	[illegible]
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	1240 29	1040 29	» »	» »	[illegible]
Aix.	D.	Orchies.	3362 28	3362 28	1071 17	1060 »	[illegible]
Allennes-lez-M.	L.	Seclin.	8894 11	1854 11	2082 47	1400 »	[illegible]
Alnes.	D.	Marchiennes.	1329 91	1329 91	114 50	160 »	[illegible]
Amfroipret.	A.	Bavay.	863 30	763 30	» »	» »	[illegible]
Anhiers.	D.	Douai-N.	1180 20	1180 20	» »	» »	[illegible]
Aniche.	D.	Douai-S.	2415 03	2415 03	3076 42	2950 »	[illegible]
Annappes.	L.	Lannoy.	5190 37	4020 37	1812 50	1650 »	[illegible]
Anneux.	C.	Marcoing.	1425 60	1425 60	986 40	820 »	[illegible]
Annœullin.	L.	Seclin.	9425 89	9425 89	5130 »	4417 10	[illegible]
Anor.	A.	Trélon.	12489 »	12071 »	830 »	650 »	[illegible]
Anstaing.	L.	Lannoy.	2169 61	1569 61	202 89	190 »	[illegible]
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	13140 52	13140 52	2600 90	1225 »	[illegible]
Arleux.	D.	Arleux	4575 18	3375 18	3047 20	2700 »	[illegible]
Armbouts-Cap.	Dk.	Bergues.	1900 18	1900 18	966 14	1134 47	[illegible]
Armbouts-C-C.	Dk.	Dunkerque-O.	854 99	754 99	370 »	310 »	[illegible]
Armentières.	L.	Armentières.	46431 »	44223 95	12600 »	11888 28	[illegible]
Arnêke.	H.	Cassel.	4989 35	3989 35	1609 84	1525 »	[illegible]
Artres.	V.	Valencienn.-S.	3278 02	3278 12	1621 30	740 »	[illegible]
Ascq.	L.	Lannoy.	5211 30	4711 30	1011 87	800 »	[illegible]
Assevent.	A.	Maubeuge.	756 23	756 23	» »	» »	[illegible]
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	3781 43	3781 43	567 75	480 »	[illegible]
Aubench.-au-B.	C.	Cambrai-O.	2234 64	2234 64	1413 63	1295 »	[illegible]
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	2154 64	2154 64	1814 63	1500 »	[illegible]
Aubers.	L.	La Bassée.	2417 25	1517 25	2130 87	1900 »	[illegible]
Aubigny-au-B.	D.	Arleux.	4764 70	4764 70	» »	» »	[illegible]
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	2690 81	2690 81	1435 85	1204 »	[illegible]
Auby.	D.	Douai-O.	3815 25	3815 25	1072 40	950 »	[illegible]
Auchy.	D.	Orchies.	9682 87	9682 87	518 75	490 »	[illegible]
Audencourt.	C.	Clary.	570 54	570 54	» »	» »	[illegible]
Audignies.	A.	Bavay.	419 03	419 03	164 21	90 »	[illegible]
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	2097 02	1597 02	2327 75	2300 »	[illegible]
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	731 81	731 81	» »	» »	[illegible]
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	7274 10	5874 10	1640 50	1150 »	[illegible]
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	2408 20	1608 20	215 25	120 »	[illegible]
Avesnes.	A.	Avesnes.	27813 55	21845 30	6276 95	6189 80	[illegible]
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	6085 23	4085 23	2845 70	2395 »	[illegible]
Avesnes-lez-A.	C.	Carnières.	1948 81	1948 81	3260 66	1880 »	[illegible]
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	1346 02	1346 02	» »	» »	[illegible]
Aymeries.	A.	Berlaimont.	971 56	941 56	245 60	200 »	[illegible]
Bachant.	A.	Berlaimont.	3650 84	3650 84	1203 60	700 »	[illegible]
Bachy.	L.	Cysoing.	3464 39	3464 39	760 83	455 10	[illegible]
Bailleul.	H.	Bailleul.	54037 56	51636 47	13191 51	11964 95	[illegible]

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
mal.	Courtecuisse.	Pagniez.	Moulins.	Dufour.
be.	Lecot.	Lespagnol	Dupont.	Monchecourt.
rin.	Evrard.	Dufau.	Renon.	Lefebvre.
que.	Dupret.	Roget.	Nepveur.	Erchinger.
lippo.	Cuvelier.	Corbaux.	Bernard.	Faucompré.
rabant.	Serisier.	N...	Cacherat.	Midavaine.
l.	Bouchez.	Dereyne.	Jenicq.	Couez.
iont.	Dupuis.	N...	Nutly.	Dupuis.
vin.	Caron.	Taffin.	Delafontaine.	Dubroux.
de Brigode.	Mahieu.	Gahide.	Delecourt.	Duquesne, Hachin.
ıry.	Marcheux.	Dehon.	Moland.	Blas.
elier.	Parsy, Desrœux.	Laurent.	Panckoucke.	Carré, Montreulle.
›ret.	Larose, Martin.	Wallez.	Staincq.	Leber, Jacquot.
lonnier.	Dangremont.	V. Chéreng.	Behague.	Belair.
hieu.	Jenart, Gravis.	Trehout.	Gellé-Pierard.	Pantignies, Dubois.
ay.	N....	Pitoux.	Lemaire.	Trémont.
t.	Debil.	Dewaele.	Langangne.	Vanparys.
ieu.	Delrue.	V. Armbouts-C.	Gallois.	Linis.
n.	N...., N....	Leclercq.	Chardot.	»
en.	Vandienste.	Meesemaecker.	Campagnie.	Godré.
ıc.	Masson.	Rocquet.	Fromont.	Remy.
flet.	Renard.	Boutry.	Delecourt.	Courier.
›é.	Daynez.	V. Boussois.	Evrard.	Papin.
ıeullin.	Corman.	Vestel.	Delannoy.	Denneullin.
aubersart.	Cochon.	V. Aubigny-au-B.	Moulins.	Dumont.
ıelet.	Dubrulle.	Cadet.	Delafontaine.	Descamps.
ercq.	Cordonnier.	Nanninck.	Delegrange.	Dannelle.
riez.	Carpentier.	Desmarescaux.	Peugniez.	Lacherez.
	Pillion.	Rocquet.	Gellé-Pierard.	Depret.
tecuisse.	Dubois.	Simon.	Locoge.	Haccart.
ois.	Martin.	Desmons.	Leleu.	Rompteau.
esse.	Basquin.	V. Inchy.	Noché.	Lanselle.
ıet, Ad.	Detourbe.	V. Bavay.	Daire.	Moine.
ıux, J.-B.	Miroux, R.	Dutemple.	Fromont.	Serret.
ıseau.	Pierard.	V. Aymeries.	Hennet.	Lecourt.
ıel.	Dujardin.	Derache.	Delannoy.	Lambert.
ırme.	Evrard.	Douai.	Houzé.	Dumas.
lemin.	George, Lavice.	Denis.	Houzé.	Pantenier, Noyon.
derrière.	Lanthier.	Desnoyelles.	Richir.	Blavier.
ré.	Largillière, Derieux.	Meriaux.	Boileux.	Gernez.
ge.	Courbet.	V. Niergnies.	Ducamp.	Delhaye.
r.	Bassecourt.	Carlier.	Hennet.	Lecourt.
ade.	Lemaire.	Lecomte.	Hennet.	Courtin.
ı.	Chuffart.	Delacourt.	Fievet.	Bocquet.
ıghel.	Lotthé, Vandaele.	Jonghes, Dehaene.	Decoussemacker.	Lahaine, Blondel.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832. Des communes. Recettes.	Des communes. Dépenses.	Des bureaux de bienfaisance. Recettes.	Des bureaux de bienfaisance. Dépenses.	TOTAUX des contrib.ons directes pour 1832
Baisieux.	L.	Lannoy.	4484 65	3784 65	1133 24	1000 »	16696
Baives.	A.	Trélon.	4447 83	4447 83	336 60	280 »	2374
Bambecque.	Dk.	Hondschoote.	2524 56	1824 56	2040 43	1706 »	19411
Banteux.	C.	Marcoing.	1809 07	1209 07	1135 58	928 »	6643
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	1033 20	933 20	1382 10	1157 »	4769
Bantouzel.	C.	Marcoing.	1986 28	1686 28	316 45	180 »	8043
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	1017 46	1017 46	» »	» »	6251
Bassée (La).	L.	La Bassée.	21707 80	20288 55	5614 04	4750 »	22251
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	1245 82	1145 82	2200 65	1200 »	6880
Bauvin.	L.	Seclin.	2182 10	1382 10	1135 66	1050 »	6671
Bavay.	A.	Bavay.	9554 47	8954 47	2963 40	2800 »	12610
Bavinckhove.	H.	Cassel.	4420 28	4420 28	1472 25	1310 »	14597
Bazuel.	C.	Le Catteau.	2499 84	2299 84	3599 30	3005 »	10976
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	1661 45	1261 45	1570 21	700 »	9601
Beaufort.	A.	Maubeuge.	2426 30	2426 30	930 06	750 »	11002
Beaumont.	C.	Le Catteau.	742 54	742 54	» »	» »	3810
Beaurain.	C.	Solesmes.	1198 43	1198 43	» »	» »	2134
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	1400 31	1400 31	227 50	170 »	5593
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	935 91	735 91	» »	» »	3231
Beauvois.	C.	Carnières.	899 76	899 76	117 73	111 50	4882
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	1230 48	1230 48	1493 24	881 »	4248
Bellignies.	A.	Bavay.	1593 27	1593 27	313 09	265 »	6678
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	1048 98	748 98	193 »	180 »	2938
Bergues.	Dk.	Bergues.	58924 22	52272 50	19889 11	18020 »	64837
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	6903 95	6903 95	7775 89	7700 »	18227
Bermerain.	C.	Solesmes.	3756 17	2356 17	3288 54	2672 »	7251
Bermeries.	A.	Bavay.	1335 91	1115 91	» »	» »	4515
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	7748 01	3948 01	1048 80	800 »	17831
Bersillies.	A.	Maubeuge.	972 85	972 85	817 37	440 »	2721
Berthen.	H.	Bailleul-S.-O.	2174 18	2174 18	1673 50	1510 »	9870
Bertry.	C.	Clary.	1755 58	1555 58	430 42	399 50	9757
Béthencourt.	C.	Carnières.	1584 02	1384 02	390 78	215 »	7313
Bettignies.	A.	Maubeuge.	556 76	526 76	» »	» »	3666
Bettrechies.	A.	Bavay.	1286 25	1086 25	780 40	525 »	4092
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	1156 85	1056 85	» »	» »	6147
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	1887 07	1287 07	3798 71	2010 »	6818
Beuvry.	D.	Orchies.	3133 81	3133 81	462 »	630 »	14781
Bévillers.	C.	Carnières.	2447 29	2447 29	218 01	129 »	7483
Bierne.	Dk.	Bergues.	3662 85	2211 85	441 »	800 »	17685
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	1344 31	1269 31	150 »	140 »	6383
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	5080 73	4780 73	1469 76	1255 »	30772
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	1137 35	1137 35	1157 60	1081 »	5611
Boeschêpe.	H.	Steenvoorde.	3834 07	3634 07	1999 »	2080 »	22516
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	3711 73	1911 73	1009 09	900 »	15535

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
rré.	Desbonnets.	Squedin.	Béhague.	Belair.
ncart.	Moreau.	V. Wallers.	Fosset.	Carpentier.
breyne.	Blanckaert.	Vanneufville.	Dehorter.	Deramondt.
epin.	Richard.	Dubois.	Carron.	Leclercq.
chon.	Bernard.	Becquet.	Delcroix.	Sourmais.
lent.	Bouchez.	V. Banteux.	Carron.	Legrand.
vaux.	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Dewastines.
rant.	Mannier.	Gerin.	Denabrif.	Wallart.
ourdain.	Deparis.	Tranchant.	Picrart.	Cuisinier.
naire.	Bottelle.	Grauwin.	Panckoucke.	Lecuppre.
ipez.	Evrard.	Tilmant.	Daire.	Caille, Delmotte.
ndaele.	Vandewalle.	Vandevelde.	Merchier.	Devynck.
rlemont.	Boulogne.	Guyon.	Lempereur.	Morlet.
mesques.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
gricourt.	Leprohon.	Dumet.	Lebeau.	Leclercq.
quin.	Boulet.	V. Inchy.	Noché.	Lanselle.
rette.	Caffeaux.	Dekimpe.	Allouis.	Druesne.
bois.	Gard.	Botteaux.	Estassin.	Lemoine.
Robaulx.	Brogné.	N...	George.	Barbier.
ttremez.	François.	V. Font.-au-Pir.	Caron.	Soupart.
se.	Lengrand.	Leclercq.	Parent.	Marissal.
lot.	Lerat.	Ravaux.	Daire.	Decamps.
er.	Evrard.	Duhot.	George.	Garit.
eezemacker.	Modewyck, Vermullen.	Vandeputte.	Herwyn.	»
y.	De Saint-Aubin.	Fournier.	Hennet.	Taulet.
esnes.	Lenglet.	Cousin.	Moreau.	Gustin.
esse.	Postiau.	V. Amfroipret.	Jenicq.	Couez.
os.	Faille.	Regniez.	Cogniard.	Cecchy.
ard.	Wattremez.	V. Villers-sire-N.	Fournier.	Landragin.
rez.	Vanstavel.	Declunder.	Lecœuche.	Debuyser.
haye.	Basquin.	Druesnes.	Gaffet.	Taine.
cly.	Pamar.	Basuyau.	Noché.	Bourdon.
m.	Lechien.	V. Gognie-Ch.	Fournier.	Landragin.
arbaix.	Reumont.	Locquet.	Jenicq.	Delvigne.
ard.	Herlacq.	V. Sars-Poteries.	Wargnies.	Prissette.
.	Rachet.	Prevost.	Gellé-Pierard.	Basely.
he.	Dupont.	Delahaye.	Nepveur.	Hemal.
cin.	Bricout.	Becar.	Dienne.	Proye.
uis.	David.	Osten.	Legrand.	Ryckebusch.
ey.	Marcotte.	V. Socx.	Legrand.	Desaffre.
ler.	Leturgie.	Becuwe.	Dewitte.	Lefort.
sseau.	Lesnes.	Vitoux.	Bonnay.	Vilain.
koen.	Melis.	Winckeel.	Lecœuche.	Waeles.
ailleul.	Delbende.	Minne.	Debailleul.	Cornet.

NOMS des COMMUNES.	NOMS		RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832.				TOTAUX des contrib.ons directes pour 1832.
	de l'arrond.t	du canton.	Des communes.		Des bureaux de bienfaisance.		
			Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	4142 47	3600 »	1455 28	1267 56	29278
Bondues.	L.	Tourcoing-S.	5771 25	5071 25	2805 »	5450 »	33781
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	2467 64	2267 64	1285 25	1105 »	11607
Bouchain.	V.	Bouchain.	5672 17	5372 17	4145 01	3240 18	10040
Boulogne.	A.	Avesnes-S.	2411 71	2411 71	406 60	359 »	7934
Bourbourg-V.	Dk.	Bourbourg.	16590 25	16496 89	2000 »	1920 »	26286
Bourbourg-C.	Dk.	Bourbourg.	5456 98	5456 98	1400 »	1300 »	31433
Bourghelles.	L.	Cysoing.	2416 20	1430 »	1897 70	1650 »	10268
Boursies.	C.	Marcoing.	1177 23	1177 23	1061 96	1053 »	9792
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	3075 58	3075 58	1912 05	1000 »	14846
Bousies.	A.	Landrecies.	3014 19	3014 19	1249 29	1075 »	12051
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	3062 51	2262 51	505 75	482 50	5359
Bousignies.	V.	St.-Amand, r. g	6878 06	6878 06	161 »	127 »	3125
Boussières.	A.	Berlaimont.	819 84	619 84	» »	» »	2590
Boussières.	C.	Carnières.	1673 71	1673 71	181 78	100 »	5761
Boussois.	A.	Maubeuge.	866 46	766 46	470 25	220 »	5194
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	4351 22	4351 22	217 70	210 »	13463
Bouvines.	L.	Cysoing.	1957 18	1157 18	450 »	350 62	5388
Briastre.	C.	Solesmes.	2881 86	2881 86	1487 85	810 »	8304
Brillon.	V.	St.-Amand, r. g.	3688 21	3688 21	288 56	262 »	5210
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	2522 05	2222 05	1229 10	1125 »	11967
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	2997 45	1884 45	200 »	183 »	8380
Bruay.	V.	Valenciенn.-N.	3020 67	2820 67	761 25	730 »	10801
Bruille-lez-M.	D.	Marchiennes.	1098 77	1098 77	» »	» »	5871
Bruille-St.-Am.	V.	St.-Amand, r. d.	1325 55	1325 55	1406 31	1100 »	11400
Brunémont.	D.	Arleux.	2128 »	2128 »	143 76	130 »	2950
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	1137 97	1137 97	402 50	400 »	2740
Bugnicourt.	D.	Arleux.	3163 34	3063 34	2276 45	2100 »	993
Busigny.	C.	Clary.	7735 73	7435 72	1970 33	1310 »	1959
Buysscheure.	H.	Cassel.	2532 72	2532 72	785 »	645 »	117
Caëstre.	H.	Hazebrouck-N.	6140 08	4840 08	2053 50	2100 »	242
Cagnoncle.	C.	Cambrai-E.	1858 34	1758 34	20052 84	1055 »	9
Cambrai.	C.	Cambrai.	2399 41	196131 70	54235 96	50000 »	123032
							124031
Camphin-en-C.	L.	Seclin.	3689 87	1889 87	3009 32	2000 »	133
Camphin-en-P.	L.	Cysoing.	5224 74	5224 74	824 47	565 48	141
Cantaing.	C.	Marcoing.	1603 19	1603 19	1417 05	1045 »	9601
Cantin.	D.	Arleux.	2991 61	2791 61	1241 45	1200 »	158
Capelle.	C.	Solesmes.	1058 26	858 26	973 65	906 40	433
Capinghem.	L.	Armentières.	942 22	942 22	285 »	350 »	431
Cappelle.	L.	Cysoing.	2589 37	2519 37	1066 42	755 »	139
Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	1878 67	1878 67	2845 »	2576 75	14
Carnières	C.	Carnières.	1541 02	1141 02	816 11	575 »	108
Carnin.	L.	Seclin.	1626 87	1476 87	1008 07	800 »	4
Cartignies.	A.	Avesnes-S.	8555 88	8555 88	317 88	270 »	21

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ndenkerckhove.	Vanheeghe.	Vandercolme.	Leurs.	Vermeersch.
ubosquiel ✲.	Delecourt, Lelong.	Laignel.	Delesalle.	Flament, Bondues.
ebruyne.	Thibaut.	Flotteu.	Verlynde.	Spillemacker.
uchez.	Canonne.	Defontaine.	Minne.	Hubert.
attiaux.	Lemoine.	Anselot.	Estassin.	Moutier.
igoureux.	Brasseur.	Dedecker.	Spilleux.	»
uf.	Tettart.	V. Bourbourg-V.	Spilleux.	Vandewalle, Govart.
e Bourghelles.	Delecourt.	Bussières.	Fievet.	Leturcq.
eleau.	Boufflers.	N....	Pauckoucke fils.	Falempin.
eclercq.	Vanandrewelt.	Lescouf.	Thurin.	Theys.
ruvot.	Dumont fils.	Mariage.	Dutemple.	Maréchal, Gosse.
rillon.	Mortier.	Debavay.	Renon.	Bever.
ennocq.	Vantrop.	V. Brillon.	Guislain.	Hacart.
eroisin.	Corbeau.	Musin.	Crapez.	Derombies.
edieu.	Thieullet.	N....	Boileux.	Couvez.
ejardin.	Fauville.	Delhaye.	Lebrun.	N...
erosne.	Beaucamp.	Leleu.	Cacherat.	Crunelle.
efontaine.	Delemar.	Dupire.	Fievet.	Loyez.
itrant.	Dubuisson.	Gouttière.	Dienne.	Duwez.
obert.	Martin.	Loiseau.	Guislain.	Hennocq.
ufour.	Debavelaere.	Caillié.	Fleurynck.	Dumas.
ecro.	Blanckaert.	V. Volkerinckhove.	Lorenzo.	Emery.
assonville.	Frappart.	Holain.	Quecq.	Hautcœur.
esage.	Gosselin.	Vendeville.	Thurin.	Dubus.
amberlin.	Delcourt.	Lebon.	Brasselet.	Cambier, Gourdin.
icheux.	Leconte.	Lanselle.	Lemaire.	Leteneur.
hernould.	Wattier.	Roger.	Lecerf.	Lecoge.
ucas.	Mailly.	Lecardez.	Peugniez.	Dhollande.
illette.	Poizot.	Renaux.	Broux.	Vilette.
itse.	Cooche.	Cornette.	Merchier.	Serdobbel.
vaete.	David.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.
arbotin.	Soyez.	Dhaussy.	Bonnay.	Mériaux.
allier, ✲.	François Deloffre.	Lenglet, Le-	De St.-Aubin.	Daillez.
	Dejardin.	wille.	De Pancy.	Decisy.
elacourt.	Grauwin.	Fournier.	Panckoucke.	Desplanque.
.te de Brigode.	Fievet.	Remi.	Béhague.	Delbassée.
elabre.	Raux.	Coleau.	Moland.	Wiart.
ocquelet.	Tantart.	Leclercq.	Desuède.	Baudouin, Lansiaux.
ernard.	Poirette.	V. Escarmain.	Moreau.	Semaille.
enoyelle.	Ridez.	V. Lomme.	Lambert.	Hereng.
ourment.	Fichelle.	Raviart.	Delannoy.	Laurent.
achelier-Bèke.	Wissocq.	Beccue.	Vanwormhout.	Coppey.
olmont.	Mériaux.	Lancelle.	Bonnay.	Molard.
edoux.	Thery.	Dorchies.	Panckoucke.	Fusenne.
atteau.	Ravaux.	Dhaussy.	Estassin.	Prissette.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832. Des communes. Recettes.	Des communes. Dépenses.	Des bureaux de bienfaisance. Recettes	Des bureaux de bienfaisance. Dépenses	TOTAUX des contrib.ons directes pour 1832.
Cassel.	H.	Cassel.	33721 98	30712 37	4087 50	3954 06	[illegible]
Catteau (le).	C.	Le Catteau.	45008 61	40066 »	9702 79	6807 80	[illegible]
Cattenières.	C.	Carnières.	1399 49	1199 49	1006 93	968 »	[illegible]
Catillon.	C.	Le Catteau.	7898 79	6198 79	4455 91	4350 »	[illegible]
Caudry.	C.	Clary.	3181 96	3081 96	145 43	90 »	[illegible]
Caullery.	C.	Clary.	1132 40	1032 40	206 49	145 »	[illegible]
Cauroir.	C.	Cambrai-E.	1612 48	1512 48	» »	» »	[illegible]
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	1075 65	1040 65	803 10	700 »	[illegible]
Chap.-d'Arm.	L.	Armentières.	7729 27	6329 27	2440 06	2000 »	[illegible]
Château-l'Abb.	V.	St.-Amand, r. d.	974 94	974 97	388 18	388 »	[illegible]
Chemy.	L.	Seclin.	4200 45	2100 45	782 45	600 »	[illegible]
Chéreng.	L.	Lannoy.	3487 36	2887 36	465 50	403 17	[illegible]
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	249 47	249 47	» »	» »	[illegible]
Clary.	C.	Clary.	2851 32	2851 32	333 80	200 »	[illegible]
Clairfayts.	A.	Solre-le-Chât.	1581 78	1381 78	» »	» »	[illegible]
Cobrieux.	L.	Cysoing.	1385 96	1085 96	419 47	371 »	[illegible]
Colleret.	A.	Maubeuge.	3907 36	3907 36	948 85	878 »	[illegible]
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	10519 98	10519 98	12108 25	10001 »	[illegible]
Condé.	V.	Condé.	36896 70	31382 »	16519 86	13111 47	[illegible]
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	3040 90	2340 90	1861 94	1695 »	[illegible]
Coudekerq.-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	4825 33	4125 33	1334 34	1225 »	[illegible]
Courchelettes.	D.	Douai-O.	646 07	646 07	734 60	540 »	[illegible]
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	10102 27	6102 27	1231 85	1148 48	[illegible]
Coutiches.	D.	Orchies.	6998 76	6998 76	1347 18	1300 »	[illegible]
Craywick.	Dk.	Gravelines.	1229 01	1129 01	570 86	461 90	[illegible]
Crespin.	V.	Condé.	8325 39	8325 39	5016 59	3901 78	[illegible]
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	4646 54	4646 54	» »	» »	[illegible]
Crochte.	Dk.	Bergues.	2281 30	2181 30	422 45	543 35	[illegible]
Croix.	A.	Landrecies.	1377 24	1227 24	» »	» »	[illegible]
Croix.	L.	Roubaix.	2790 02	2590 02	735 57	600 »	[illegible]
Cuincy.	D.	Douai-O.	1428 73	1428 73	967 07	940 »	[illegible]
Curgies.	V.	Valencienn.-E.	2315 29	2315 29	2617 25	2530 »	[illegible]
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	874 95	874 95	1235 80	1205 »	[illegible]
Cysoing.	L.	Cysoing.	10277 54	10277 54	2365 61	2400 09	[illegible]
Damousies.	A.	Maubeuge.	842 81	846 81	109 72	100 »	[illegible]
Dechy.	D.	Douai-S.	4984 71	4984 71	2848 19	2760 »	[illegible]
Dehéries.	C.	Clary.	193 84	193 84	» »	» »	[illegible]
Denain.	V.	Bouchain.	4604 33	3904 33	8885 92	5630 »	[illegible]
Deûlémont.	L.	Quesnoy-S.-D.	5187 16	5187 16	2963 »	2400 »	[illegible]
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	925 53	700 53	» »	» »	[illegible]
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	1522 29	1022 29	» »	» »	[illegible]
Doignies.	C.	Marcoing.	2243 62	2143 62	1074 03	921 50	[illegible]
Dompierre.	A.	Avesnes-N.	3002 94	2202 94	815 84	700 »	[illegible]
Douai.	D.	Douai.	315539 04	290688 01	32054 36	30721 63	[illegible]

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
et.	Staelen, Mostaert.	Vantroyen.	Dekytspotter.	Deraedt, Vandercruysse
et.	Lozé, Sartiaux.	Delabre.	Joveneau.	Despinoy, Hernoux.
lant.	Dumont.	Engels.	Ducamp.	Hegot.
.	Besançon, Denise.	Saudemont.	Leblond.	Wallet.
hier.	Millot, Legrand.	Corduant.	Noché.	Lecluselle.
ez.	Vitou.	Soyez.	Gaffet.	Maîresse.
let.	Dhordain.	Pagniez.	Bonnay.	Dumont.
tier.	Leroy.	V. Rousies.	Lebrun.	Zélaire.
n.	Waymel.	Joire.	Chardot.	Descamps.
berlin.	Wanbecq.	Collet.	Brasselet.	Noyelle.
glet.	Caby.	Caudrelier.	Bernard.	Legroux.
t.	Bouchery.	Jaclin.	Béhague.	Wanhout.
elet.	Bultiaux.	V. Obrechies.	Lebeau.	Huftier.
aretz.	Millot, Delacourt.	Marchal.	Gaffet.	Cardon.
iecart.	Lernout.	Dumont.	George.	Danzin.
de Mortagne	Wauquier.	Delmazure.	Fievet.	Laignel.
anet.	Petit.	Fromont.	Renon.	Harcqz.
bin.	Herrengt, Cuvelier.	Reniez.	Coustenoble.	Badar, Béague.
aux.	Caudron, Pureur.	Hacu.	Michaux.	Gilmant, Bavay.
n-Bennynck.	Vanpoperinghe.	Vitse.	Delabaere.	Vasseur.
veau.	Verbregghe.	V. Dunkerque.	Delabaere.	Labey.
.	Coppin.	V. Lambres.	Desuède.	Leblanc, ✲.
sset.	Gobled.	Lefrancq.	Renon.	Pelsez.
gnaucourt.	Mortelette.	Dubois.	Leleu.	Deregnaucourt.
ert.	Vercoustre.	Blaevoet.	Demarle.	Fleurynck.
n.	Giraud.	Courtecuisse.	Bruneau.	Drouart, Chevalier.
z.	Delmotte.	Mocq.	Dumotiez.	Gaillard, Dhouailly.
enoot.	Blanckaert.	Venant.	Legrand.	Minne.
n.	Thierry.	V. Forest.	Dutemple.	Fontaine.
noy.	Houzet.	Hanguillart.	Delos-Questroy.	Catel.
	Godin.	Lefebvre.	Locoge.	Anicot.
nt.	Cloet.	Prévost.	Desilve.	Vion.
e.	Balique.	V. Bantigny.	Delcroix.	Sandras.
ons.	Fievez.	Tribonte.	Fievet.	Duthoit, Herrengt.
laire.	Gibon.	Larmuseaux.	Lebeau.	Huftier.
art.	Flament.	Potteau.	Dupret.	Dervaux.
iaux.	Vely.	V. Malincourt.	Charlet.	Franquelain.
sel.	Baillet.	Bonte.	Broquet.	Jesupret, Lefebvre.
ermersch.	Philippo.	Mallarme.	De Norguet.	Delahaye, Delesalle.
re.	Dutilleux.	V. Dimont.	Lebeau.	Jouniaux.
ereur.	Maillard.	Poupart.	Lebeau.	Jouniaux.
nger.	Devillers.	Lecerf.	Panckoucke fils.	Dufresne.
t.	Pierart.	Pollin.	Colas.	Lequime.
uerne, ✲.	Delecroix.	V. Page 225.	Cavrois.	Crombet.
	Gantois.		De Nuncques.	Quilmont.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832. Des communes. Recettes.	Des communes. Dépenses.	Des bureaux de bienfaisance. Recettes.	Des bureaux de bienfaisance. Dépenses.	TOTAUX des contrib.ons directes pour 183.
Douchy.	V.	Bouchain.	2587 02	2087 02	5978 85	4637 96	[illegible]
Dourlers.	A.	Avesnes-N.	1815 35	1415 35	1668 98	1500 »	[illegible]
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	1503 36	1503 36	261 »	215 »	[illegible]
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	281598 »	282014 »	9805 »	9750 »	[illegible]
							[illegible]
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	3056 77	2056 77	571 »	500 »	[illegible]
Ecaillon.	D.	Douai-S.	1863 58	1863 58	2300 »	1900 »	[illegible]
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	1225 57	1225 57	» »	» »	[illegible]
Eclaibes.	A.	Maubeuge.	1209 37	1109 37	» »	» »	[illegible]
Ecuelin.	A.	Berlaimont.	875 20	775 20	» »	» »	[illegible]
Eecke.	H.	Steenvoorde.	3715 10	3415 10	2112 76	1995 »	[illegible]
Elincourt.	C.	Clary.	2019 62	1619 62	960 44	720 »	[illegible]
Elesmes.	A.	Maubeuge.	1642 59	1200 59	3336 23	1200 »	[illegible]
Emerchicourt.	V.	Bouchain.	1477 60	1477 60	» »	» »	[illegible]
Emmerin.	L.	Haubourdin.	6563 44	2563 44	1258 66	600 »	[illegible]
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	2510 44	2510 44	2253 21	1800 »	[illegible]
Englos.	L.	Haubourdin.	1109 39	1109 39	1325 70	975 »	[illegible]
Ennet.-en-W.	L.	Haubourdin.	6547 45	5747 45	1485 11	1550 »	[illegible]
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	4889 66	4189 66	1790 89	700 »	[illegible]
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	4588 02	4588 02	384 24	320 »	[illegible]
Erchin.	D.	Arleux.	1166 30	1066 30	» »	» »	[illegible]
Eringhem.	Dk.	Bergues.	1316 05	1216 05	1252 »	1100 »	[illegible]
Erquing.-le-S.	L.	Haubourdin.	577 16	577 16	238 97	110 »	[illegible]
Erquing.-Lys.	L.	Armentières.	4028 95	3500 »	1988 41	2071 61	[illegible]
Erre.	D.	Marchiennes.	3112 67	3112 67	» »	» »	[illegible]
Escarmain.	C.	Solesmes.	1949 37	1949 37	2400 91	2000 »	[illegible]
Escaudain.	V.	Bouchain.	1204 88	1204 88	7069 64	4381 »	[illegible]
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-Est.	1528 62	1528 62	2550 50	1470 »	[illegible]
Escaupont.	V.	Condé.	2373 41	1973 41	» »	» »	[illegible]
Escobecque.	L.	Haubourdin.	943 83	943 83	214 50	200 »	[illegible]
Esnes.	C.	Clary.	4300 20	4200 20	» »	» »	[illegible]
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	4140 25	3940 25	2549 57	1757 75	[illegible]
Esquerchin.	D.	Douai-O.	1152 94	1152 94	1219 15	750 »	[illegible]
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	7704 56	7704 56	1884 21	1680 »	[illegible]
Estaires.	H.	Merville.	41889 »	41322 »	9797 18	9300 »	[illegible]
Estourmel.	C.	Carnières.	1700 27	1700 27	162 56	131 »	[illegible]
Estrées.	D.	Arleux.	4107 53	4107 53	2934 51	2400 »	[illegible]
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	1128 12	1128 12	643 50	350 »	[illegible]
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	5432 85	5432 85	1480 64	1201 »	[illegible]
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	1693 32	1693 32	1713 40	1508 »	[illegible]
Etrun	C.	Cambrai-E.	944 44	944 44	892 66	846 »	[illegible]
Ewars.	C.	Cambrai-E.	1259 05	1259 05	195 75	162 »	[illegible]
Faches.	L.	Lille-S.-E.	2396 60	2396 60	1018 95	800 »	[illegible]
Famars.	V.	Valencienn.-S.	2961 56	2961 56	485 »	380 »	[illegible]
Faumont.	D.	Orchies.	4589 23	4589 23	859 17	800 »	[illegible]

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
tigny.	Bera.	Cambreleng.	Broquet.	Dinaut, Capliez.
run.	Demeulin.	Desoblin.	Wargnies.	Lemaire.
ont.	Vanhaecke.	Venant.	Fleurynck.	Deschodt.
aire.	Castrique.	Palmaert.	Cosseron.	»
	N...	Stoven.	Peterynck.	»
pradelles.	Spanneut.	Bollengier.	Iserby.	Bose.
ntreau.	Houriez.	Desmarets.	Thurin.	Marchand.
ion.	Gobled.	V. Solrinnes.	George.	Louette.
iset.	François.	V. Limont-Font.	François.	Durand.
ant.	Vincent.	V. St.-Remi-Ch.	François.	Delforge.
audt.	Stoffaes.	Maes.	Debrock.	Verhille.
ret.	Claisse.	Lebon.	Charlet.	Gibot.
art.	Manfroy.	Michel.	Fournier.	Deguilage.
ntaine.	Remy.	V. Aniche.	Brasselet.	Cramette.
uchy.	Caziers.	Chalant.	Adam.	Pottier.
ez.	Taquet.	Bourlet.	Tetu.	Michaux.
uart.	Delangre.	Honoré.	Vanwtberghe.	Carrelier.
ubaix.	Lefebvre.	Delesalle.	Vanwtberghe.	Leclercq.
er-Bocquet.	Lambelin.	Lefils.	Delannoy.	Leperre.
iaux.	Moutié.	Coupé.	Fosset.	Hotelart.
anc.	Jovenet.	V. Roucourt.	Dupret.	Manisse.
grevelynghe	Bertram.	Venant.	Leurs.	Buyck.
rcq.	Delpierre.	V. Hallennes.	Vanwtberghe.	Baillieux.
lis.	Legris.	Devisscher.	Chardot.	Marescaux.
n.	Bourlet	Dhalluin,	Bourlet.	Bedart.
bvre.	Leroy.	Bailleul.	Moreau.	Fosse.
a.	Cartigny.	Remy.	Dupont.	Godefroy.
lier.	Dubois.	Malaquin.	Bonnay.	Dantin.
illard.	Morchipont.	Noclercq.	Bruneau.	Senocq.
forterie.	Fortrie.	V. Radinghem.	Vanwtberghe.	Ghesquiers.
nne.	Rubin.	Locquet.	Carron.	Gosselet.
nbier.	Destuynder.	Coudewylle.	Deswarte.	Drieux.
arquez.	Sebert.	V. Cuincy.	Locoge.	Leroy.
ost.	Decourchelle.	Cateaux.	Leflon.	Bourbier.
chez.	Blanquart, Duflos.	Dourlers.	Ducatez.	Dhaisne, Godesenne.
hart.	Leducq.	N.....	Ducamp.	Basquin.
ez.	Drancourt.	Cateau.	Desuède.	Dagniaux.
elle.	Bernier.	Ravaux.	Lecerf.	Haussy.
au.	Godbille.	Michel.	Maireau.	Bosquette.
al.	Lambour.	Colmont.	Desilve.	Breucq.
n.	Boda.	Crauck.	Moulins.	Poteaux.
win.	Monscourt.	Devred.	Delcroix.	Bugnicourt.
lebault.	Lamblin.	Clinquet.	Adam.	Desoubry.
quet.	Goffart.	Jean Leboeuf.	Fromont.	Modeste.
t	Gruyelle.	Brienne.	Leleu.	Coez.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832. Des communes. Recettes	Des communes. Dépenses.	Des bureaux de bienfaisance. Recettes.	Des bureaux de bienfaisance. Dépenses	TOTAL des contrib. directes pour 183.
Favril.	A.	Landrecies.	2150 75	1950 75	427 96	370 »	9564
Fayts (les).	A.	Avesnes-S.	2079 89	1949 89	386 14	300 »	15814
Féchain.	D.	Arleux.	2997 85	2997 85	1928 62	1700 »	6820
Feignies.	A.	Bavay.	3296 37	2496 37	3207 95	1300 »	17935
Felleries.	A.	Avesnes-N.	3424 88	2724 88	241 78	220 »	14574
Fenain.	D.	Marchiennes.	6333 55	6333 55	909 09	860 »	10151
Férin.	D.	Douai-S.	4188 38	4188 38	6195 60	4200 »	7415
Féron.	A.	Trélon.	4241 55	4241 55	334 53	300 »	97[illegible]
Ferrière-la-Gr.	A.	Maubeuge.	2980 05	2780 05	425 16	260 »	113[illegible]
Ferrière-la-Pet.	A.	Maubeuge.	1875 21	1875 21	370 75	320 »	5602
Fives.	L.	Lille-N.-E.	4393 67	3143 67	330 »	460 »	21451
Flamengrie (la)	A.	Bavay.	428 53	428 53	382 57	320 »	2456
Flaumont et W.	A.	Avesnes-N.	1754 13	1424 13	» »	» »	5509
Flers.	L.	Lannoy.	3556 29	3556 29	1310 94	1150 »	18159
Flers.	D.	Douai-O.	1710 90	1500 90	1194 59	1160 »	9655
Flesquières.	C.	Marcoing.	1786 50	1486 50	926 36	870 »	8331
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	3396 85	3196 85	1220 72	1050 »	16937
Flines-lez-M.	V.	St.-Amand, r. d.	2166 42	1866 42	582 36	425 »	14252
Flines-lez-R.	D.	Douai-N.	11544 »	10886 »	4087 80	3400 »	20965
Floursies.	A.	Avesnes-N.	993 59	843 59	» »	» »	3839
Floyon.	A.	Avesnes-Sud.	10539 94	10539 94	192 21	171 »	14177
Fontaine-au-B.	A.	Landrecies.	2071 95	1971 95	644 66	475 »	7620
Fontaine-au-P.	C.	Carnières.	1165 73	1165 73	823 76	656 »	8119
Fontaine-N.-D.	C.	Cambrai-O.	2264 74	2164 74	3994 03	2225 »	13705
Forenville.	C.	Cambrai-E.	555 51	405 51	» »	» »	3311
Forest.	L.	Lannoy.	1229 92	1229 92	249 50	200 »	2653
Forest.	A.	Landrecies.	2493 50	2143 50	5073 21	3001 »	8494
Fourmies.	A.	Trélon.	10996 27	5575 »	502 02	450 »	11346
Fournes.	L.	La Bassée.	2154 04	2154 04	2149 80	1857 75	19356
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	1003 83	1003 83	989 63	580 »	4904
Frelinghien.	L.	Armentières.	6168 77	4668 77	1650 »	1500 »	29174
Fresnes.	V.	Condé.	11207 18	11207 18	7729 18	6370 »	20234
Fressies.	C.	Cambrai-O.	1579 89	1179 89	496 50	490 »	5581
Fressin.	D.	Arleux.	1652 91	1452 91	276 09	223 59	8754
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	4066 92	4066 92	1477 »	1200 »	20372
Fromelles.	L.	La Bassée.	2158 85	1758 85	857 92	750 »	15332
Genech.	L.	Cysoing.	1604 19	1604 19	472 03	460 »	8960
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	1039 87	1039 87	1459 41	850 »	3883
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	1416 90	1416 90	1695 08	1695 »	15680
Glageon.	A.	Trélon.	8836 22	5836 22	366 62	320 »	8618
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	4271 26	3971 26	2606 01	2200 »	19889
Gœulzin.	D.	Arleux.	2538 61	2238 61	926 83	840 »	8279
Gognie-Chauss.	A.	Maubeuge.	1581 49	1351 49	1132 24	1020 »	6986
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	7305 57	7305 57	1774 74	1500 »	17678
Gondecourt.	L.	Seclin.	2220 »	2220 »	2033 50	1700 »	15492

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
nesse.	Poupelle.	Mathon.	Descamps.	Waroquier.
illy.	Gosse.	Desforges.	Cauderlier.	Denis, Saladin.
maire.	Wiart.	Bassecourt.	Peugniez.	Volkerick.
oreau.	Brasseur.	Longuet.	Lion.	Gray.
avez.	Dubray.	Becart.	Vandermarcq.	Hannecart, Hazard.
son.	Beffe.	Dupuis.	Bourlet.	Delangre, Gillon.
che.	Mallet.	Blondel.	Desuède.	Jouvenaut.
outier.	Guerit.	Cappelliez.	Staincq.	Fontaine.
havay.	Neuillet.	Minguez.	Lebrun.	Surlemont.
ucneau.	Huftier.	Fontaine.	Lebrun.	Hannothiaux.
chebé.	Lienart.	Delcourt.	Cuvelier.	Tierce.
asquin.	Billoux.	Bringoux.	Jenicq.	Dhellême.
scal, F.	Pasqual, J.-B.	Mallet.	Houzé.	Savoye.
rdon.	Lepers.	Farvacques.	Cuvelier.	Houzé.
esmoutiers.	Marquette.	Piquet.	Locoge.	Bouché.
oupez.	Jardez.	Moriancourt.	Cotteau.	Chauwin.
erhille.	Vanuxem.	Vanmerris.	Baelde.	Herreman.
ornez.	Picqué.	Raoust.	Baligand.	Seruzelle.
egand.	Debruille, Larose.	Legrain.	Courtin.	Mortelette, Delhaye.
non.	N	V. Semousies.	Wargnies.	Druart.
yelle.	Bosquette.	Bucquoi.	Maireau.	Marion.
eblond.	Monier.	Desprez.	Descamps.	Baudry.
alembois.	François.	Druon.	Carron.	Soupart.
nien.	Lavalard.	Crépin.	Moland.	Machet.
nse.	Herbert.	V. Séranvillers.	Ducamp.	Dancourt.
eleux.	Caby.	Neauport.	Delecourt.	Courier.
elannoy.	Obled.	Hilst.	Dutemple.	Lebon.
egrand.	Mercier.	Bonnaire.	Staincq.	Leprince.
auvage.	Damas.	Maes.	Delegrange.	Copin.
elcroix.	Gerin.	Collet.	Lecerf.	Barbé.
outure.	Delannoy.	Daubresse.	Fliniaux.	Planque.
enard.	Dorvillez, Seguin.	Ledent.	Bruneau.	Legrand, Drumont.
hevalier.	Lefebvre.	Humez.	Moulins.	Cacherat.
anvin.	Valin.	Bliecq.	Peugniez.	Taisne.
emesre.	Collette.	Larsonneur.	Bonnet.	Potier.
Dubrulle.	Legris.	Chavatte.	Delegrange.	Loé.
Couvreur.	Desbouvry.	Merlier.	Delannoy.	Brunfaut.
Douai.	Lobry.	V. Louvign.-Q.	Dupont.	Loris.
Loby.	Joerdaens.	Aernouts.	Fonteyne.	Decoutter.
Hufty.	Descamps.	Dazin.	Desroches.	Douniaux.
David.	Tellie.	Delessne.	Debrock.	Doûtreland.
Broquet.	Parsy.	Michel.	Desuède.	Deloffre.
Lotteau.	Destrée.	Gonnelieu.	Fournier.	Mouspann.
Rousseau.	Levecq, Colmant.	Lescuyer.	Lecerf.	Durin, Rousseau.
Cordonnier.	Delmotte.	Jaclin.	Bernard.	Cliquennois, Baudet.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832. Des communes. Recettes.	Des communes. Dépenses.	Des bureaux de bienfaisance. Recettes.	Des bureaux de bienfaisance. Dépenses.	TOTAUX des contrib.ons directes pour 183.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	1657 85	1657 85	1344 45	1300 »	5791
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	2723 31	2723 31	3234 48	1898 »	13350
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	2351 33	2051 33	1863 73	1622 83	12658
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	19549 82	19098 »	2626 77	2500 »	2779
Gruson.	L.	Lannoy.	1617 21	1417 21	285 »	243 19	6031
Guesnain.	D.	Douai-S.	1508 88	1508 88	» »	» »	6890
Gussignies.	A.	Bavay.	1376 59	1176 59	170 »	150 »	4151
Hallennes-l.-H.	L.	Haubourdin.	1796 97	1596 97	357 28	200 »	10553
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	6916 02	6916 02	1698 91	1400 »	2848
Hamel.	D.	Arleux.	1978 14	1778 14	836 15	800 »	4681
Hantay.	L.	La Bassée.	962 28	962 28	473 12	325 »	4466
Hardifort.	H.	Cassel.	1784 64	1684 64	1192 40	1035 »	8811
Hargnies.	A.	Berlaimont.	1350 78	1350 78	» »	» »	4134
Hasnon.	V.	St.-Amand, r. d.	18680 94	18457 »	3942 93	3507 50	12340
Haspres.	V.	Bouchain.	15719 17	15719 17	5460 »	3574 »	16331
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	6716 86	6088 93	1141 50	1000 64	23016
Haucourt.	C.	Clary.	937 20	937 20	828 83	786 »	4021
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	1017 16	917 16	1947 39	1484 »	6511
Haussy.	C.	Solesmes.	3814 02	3614 02	6888 »	6560 »	1789
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	1702 88	1352 88	» »	» »	6550
Hautmont.	A.	Maubeuge.	3087 79	3087 79	200 »	180 »	9616
Haveluy.	V.	Bouchain.	2591 70	2291 70	2853 90	2215 »	5921
Haverskerque.	H.	Merville.	4309 50	2109 50	3165 20	2425 »	18250
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	1274 20	974 20	851 35	507 50	829
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	95586 97	62700 33	5112 72	8739 92	7957
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	801 91	651 91	» »	» »	2311
Hélesmes.	V.	Bouchain.	2280 33	2080 33	728 41	590 »	65
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	1469 52	1469 52	411 »	350 »	857
Hem.	L.	Lannoy.	3807 52	3207 52	1630 45	1400 »	21811
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	3494 01	3494 01	907 05	538 »	5566
Hergnies.	V.	Condé.	4407 21	4107 21	3903 55	2888 »	10780
Herlies.	L.	La Bassée.	1430 90	1430 90	2417 50	1870 »	14680
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	1697 69	1097 69	1938 50	1610 »	707
Herrin.	L.	Seclin.	1451 23	1151 23	635 50	500 »	40
Herzeele.	Dk.	Wormhoudt.	6069 34	6069 34	2965 44	2965 71	28190
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	2227 92	1127 92	187 48	186 »	3021
Holque.	Dk.	Bourbourg.	806 48	806 48	325 98	295 »	4333
Houdeghem.	H.	Hazebrouck-N.	2808 »	2708 »	2090 62	1890 »	2143
Houdschoote.	Dk.	Houdschoote.	17631 50	17528 60	5269 32	5265 »	5000
Hon-Hergies.	A.	Bavay.	2802 29	2402 29	403 85	230 »	1357
Honnechy.	C.	Le Catteau.	1451 87	1451 87	373 92	321 »	72
Honnecourt.	C.	Marcoing.	3106 24	3106 24	2663 80	1505 »	147
Hordain.	V.	Bouchain.	2286 13	2186 13	2304 25	2010 »	90
Hornaing.	D.	Marchiennes.	2822 94	2422 94	3446 87	2400 »	896
Houdain.	A.	Bavay.	2057 85	1757 85	658 40	600 »	11965

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
elabre.	Villetard.	Chretien.	Carron.	Guilmont.
essaint.	Leroy, Florentin.	Lussiez.	Carron.	Cattelain.
outrein.	Morael.	Jossaert.	Gallois.	Bal.
ecarpentry.	Wagnet, Lesur.	Lamotte.	Demarle.	Daullé, Merlier.
ibert.	Decalonne.	V. Bouvines.	Béhague.	Dubeaurepaire.
ecquart.	Ducatillon.	Rigaut.	Dupret.	Paris.
: Fourmestraulx.	Wibaille.	Monchy.	Jenicq.	Lotteau, Delhaye.
remesques.	Potié.	Prouvost.	Delannoy.	Peskens.
emeestere.	Olivier, Dansette.	Roussel.	Thurin.	Dewailly, Desmaitre
ambrai.	Detournay.	V. Arleux.	Lemaire.	Depreux.
arent.	Mortelecque.	N...	Denabrif.	Polvêche.
ronckaert.	Beurey.	Camerlyncke.	Ruckebusch.	Vanhove.
orbeau.	Haplencourt.	Hannequart.	Crapez.	Rousseau.
etitbois.	Briquet, Lemaire.	Hedon.	Guillain.	Desproy, Legrand.
aullet.	Mollet, Ledieu.	Bury.	Richir.	Cacheux, Valengin.
utin-Dillies.	Coppin.	Bellain.	Delannoy.	Dô.
authier.	Decaudin.	V. Esnes.	Carron.	Petit.
respin.	Mocq.	V. Thiant.	Broquet.	Olivaux.
Villot.	Leclercq, Marchant.	Bracq.	Fénérolles.	Duval.
efrancq.	Cartignies.	V. Avesnes.	Houzé.	Lodrigo.
oiseau.	Vincart.	Moreau.	Crapez.	Duquesnoy.
orreau.	Caron.	Vallez.	Parent.	Prévost.
hotté-Deroo.	Prevost.	Jamar.	Leblon.	Meurillon.
ousseau.	Dovilez.	Dollez.	Bonnay.	Delache.
ouvillion.	Massiet, Prevost.	Debreyne.	Smagghe.	Decuyper, Parisys.
esnes.	Guyot.	Lecompte.	Pavot.	Dreumont.
arlez.	Mahelle.	Herbage.	Dupont.	Terard.
ucatillon.	Wery-Cogez.	Duthoit.	Delecourt.	Debeune.
raquaval.	Leclercq.	Deltour.	Semet.	Dupire.
ribout.	Dupas.	Tartulier.	Moulins.	Foveau.
efernez.	Dupriez.	Gombert.	Michaux.	Bezin, Jurion.
hombart.	Legillon.	Leroy.	Brasme.	Behague.
hellier.	Breucq.	Direz.	Parent.	Jonglet.
hretien.	Bridelance.	V. Allennes-lez-M.	Bernard.	Druon, Leclercq.
uranel.	Vanlerberghe.	Decraemer.	Dehorter.	Looten.
harlet.	Dutrieux.	Vairet.	George.	Lion.
hys.	Cleut.	Cailleau.	Bourgois.	Bigot.
anuxem.	Trijoen.	Deblonde.	Cortyl.	Beugin.
oppens.	Vercamer, Cornette.	Vandenbussche.	Salomé.	Boulogne, Vanoosten.
erat.	Mabille.	Ficheux.	Haca.	Delvaux.
fchain-Blutte.	Cotteau, Lemaître.	Massart.	Broux.	Bodechon.
ancourt.	Boitelle.	N...	Carron.	Bernard.
ardel fils.	Lefebvre.	Dieulot.	Brasselet.	Fontaine.
emimont.	Lubrez.	Millot.	Bourlet.	Faidherbe.
ecuyer.	Leclerc.	Largillière.	Daire.	Gerard, Flinois.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832. Des communes. Recettes.	Des communes. Dépenses.	Des bureaux de bienfaisance. Recettes.	Des bureaux de bienfaisance. Dépenses.	TOTAUX des contrib.ons directes pour 1832.
Houplin.	L.	Seclin.	2089 76	1489 76	823 97	700 »	11212
Houplines.	L.	Armentières.	7074 05	5724 03	3801 85	3074 47	27469
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	4348 33	4048 33	1162 40	1050 »	19369
Hoymille.	Dk.	Bergues.	2946 93	1646 93	630 »	590 »	10666
Illies.	L.	La Bassée.	3399 53	3399 53	2236 41	1800 »	16584 63
Inchy.	C.	Le Catteau.	1805 74	1305 74	2235 05	2138 »	7084
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	7869 85	7869 85	4463 60	4400 »	20397
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	1851 16	1621 16	1266 30	1010 »	7965
Jeumont.	A.	Maubeuge.	3742 80	3742 80	1990 72	1100 »	7660
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	1447 69	1247 69	» »	» »	6821 58
Killem.	Dk.	Hondschoote.	2416 69	2416 69	2227 50	2897 05	19285
La Gorgue.	H.	Merville.	13234 43	13234 43	2678 64	2375 »	33634
Lallaing.	D.	Douai-N.	8577 27	8577 27	1609 27	1600 »	8533
Lambersart.	L.	Lille-O.	3652 94	3252 97	1306 60	1287 80	17407 01
Lambre.	D.	Douai-O.	2922 26	2922 26	887 48	850 »	12613
Landas.	D.	Orchies.	4223 68	3723 68	580 48	550 »	18180
Landrecies.	A.	Landrecies.	20613 02	18233 52	2961 97	2600 »	32947
Lannoy.	L.	Lannoy.	6048 31	4448 31	1597 25	1300 »	8220
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	2111 50	2111 50	175 96	150 »	5104
Lauwin-Planq	D.	Douai-O.	2326 83	2326 83	1544 90	1500 »	5943
Lecelle.	V.	St.-Amand, r. g.	6589 43	6589 43	1142 42	775 »	22644
Lécluse.	D.	Arleux.	3661 73	3561 73	1288 14	1200 »	7422
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	4392 26	4392 26	1393 »	2015 »	28558
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	1808 29	1508 29	1064 59	845 »	11621
Leers.	L.	Lannoy.	1905 94	1905 94	661 »	651 »	12485
Leffrinckhouke	Dk.	Dunkerque-E.	1885 84	1085 84	992 50	921 95	3815
Lesdain.	C.	Marcoing.	2100 28	2100 28	» »	» »	9186
Lesquin.	L.	Seclin.	2420 36	2120 36	997 85	800 »	17005
Leval.	A.	Berlaimont.	1673 91	1673 91	175 54	150 »	6562
Lewarde.	D.	Douai-S.	1764 75	1764 75	421 17	410 »	9482
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	943 43	943 43	292 »	220 »	6115
Les-Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	1461 53	1061 53	138 06	110 »	2087
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	2052 61	1752 61	485 52	400 »	5845
Lieu (St.-Am.)	V.	Bouchain.	905 02	905 02	3378 38	2561 »	5962
Ligny.	C.	Clary.	2611 16	2511 16	3041 31	2700 »	11607
Ligny.	L.	Haubourdin.	718 46	718 46	290 70	250 »	1639
Lille.	L.	Lille.	860809 69	860632 10	121847 42	121847 42	330716 333499 338713
Limont-Font.	A.	Maubeuge.	1277 14	1277 14	380 75	200 »	5179
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	6741 46	6741 46	1769 81	1500 »	31506
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	1326 73	1326 72	» »	» »	8450
Loffre.	D.	Douai-S.	627 42	627 42	» »	» »	3663
Lomme.	L.	Haubourdin.	4546 30	3746 30	1516 80	1250 »	25071
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D.	2048 80	1848 80	485 50	450 »	7661

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
·ot.	Lienart.	Delécluse.	Bernard.	Leprêtre.
ussen.	Delannoy.	Damman.	Fliniaux.	Bataille.
ylle.	Hebbeu.	Devos.	Ruckebusch.	Vandewalle.
den.	Dawent.	V. Bergues.	Lherbon.	Cailliau.
sme.	Leblanc.	Guermonprez.	Denabrif.	Riddez.
·et.	Basquin.	Midavaine.	Noché.	Lasselle.
vignes.	Fievet, Panien.	Ramon.	Carion.	Trannoy, Troyon.
tineau.	Petoux.	Sueur.	Pierart.	Demabre.
thier.	Poulet.	Gravez.	Tretan.	Blanchart.
iglet.	Murgeon.	Applincourt.	Têtu.	Bar, Louis.
eyman.	Couvreur.	Depoorter.	Salomé.	Verlée.
quesne.	Lequien, Taffin.	Beydts.	Ducatez.	Delacherie, Laurence.
Montozon.	Dherbais.	Rousseau.	Nutly.	Lefebvre.
hin.	Nory.	Becuwe.	Paix.	Aberlant.
ssemy.	Fournier.	Pollet.	Desuède.	Lefebvre.
in.	Dubois.	Douai.	Nepveur.	Ivernaux, Decarpentries.
mas Boy.	Bonnaire, Ancelet.	Desmoutiers.	Descamps.	Moreau, Dudefoy.
nuit.	Trentesaux.	Dumez.	Semet.	Decourchelle, Bary.
tesse.	Hédon.	Brassart.	Maireau.	Wery.
ebvre.	Cauchy.	V. Flers.	Locoge.	Demaret.
ichard.	Legrand.	Lahaye.	Derkenne.	Choteau.
tard.	Wiart.	Desruelles.	Lemaire.	Demaret.
estelandt.	Debroucker.	Gobrecht.	Lorenzo.	Persyn.
idermarck.	Sename.	Dejonghes.	Deswarte.	Baey.
annoy.	Desprets.	Haumont.	Semet.	Jonville.
loo.	Debaene.	V. Uxem.	Fonteyne.	Moison.
ebvre.	Bruyelle.	Lecuyer.	Dumotiez.	Wartelle.
emerre.	Damide.	Wgeux.	Bonnet.	Stevens.
rant.	Hannont.	Fontaine.	Hennet.	Hallant.
vaux.	Herenguez.	Masse.	Dupret.	Pol.
ebvre.	Baudoux.	Bonnier.	Delecourt.	Dufour.
rez.	Lahanier.	Decaudin.	George.	Houssin.
mme.	Dufosset.	Biziau.	Fosset.	Dubois.
engin.	Barbet.	Bouchart.	Minne.	Beaumont
roy.	Soyez.	Quiquempoix.	Carron.	Leveque.
mesques.	Delecourt.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.
hierry, ✲.	Roussel.	V. page 225.	Dujardin.	»
	Bigo-Danel.		Dibos, ✲.	»
	Merlin-Hovelacque.		De la Bouglie.	»
son.	Destrée.	Bresson.	François.	Lemire.
lobel.	Ghesquier, Lefebvre.	Guichart.	Delesalle.	Herbeaux.
lhaye.	Corduant.	Balligand.	Têtu.	Boutteau.
grand.	Blanchard.	V. Montigny.	Dupret.	Saudemont.
isne.	Torck-Delobel.	Houcke.	Lambert.	Wattelle.
lattre.	Ricquier.	Vandeville.	Paix.	Lerouge.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832. Des communes. Recettes.	Des communes. Dépenses.	Des bureaux de bienfaisance. Recettes.	Des bureaux de bienfaisance. Dépenses.	TOTAL des contrib.ons directes pour 1832.
Longuevill.(la)	A.	Bavay.	3001 94	3001 94	451 »	400 »	18396 [illegible]
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	2250 07	2050 07	3022 »	2400 »	17504 [illegible]
Loon.	Dk.	Gravelines.	2788 90	2638 90	2370 15	2021 »	19352 [illegible]
Loos.	L.	Haubourdin.	2383 71	2383 71	1872 12	1400 »	18069 [illegible]
Lourches.	V.	Bouchain.	644 04	644 04	440 22	350 »	30[illegible]3
Louvignies-B.	A.	Bavay.	1824 03	1524 03	267 71	240 »	76[illegible]
Louvignies-Q.	A.	Le Quesnoy-E.	3054 05	3054 05	330 91	260 »	8511 [illegible]
Louvil.	L.	Cysoing.	1171 79	1171 79	58 17	100 »	5165 [illegible]
Louvroil.	A.	Maubeuge.	1736 39	1236 39	» »	» »	7017 [illegible]
Lynde.	H.	Hazebrouck-N.	2588 21	2188 21	1437 »	1280 »	1545[illegible]
Lys-lez-Lannoy	L.	Lannoy.	1321 12	1321 12	434 68	350 »	7833 [illegible]
Magdelaine (la)	L.	Lille-C.	1561 31	1261 31	498 75	450 »	10352 [illegible]
Maing.	V.	Valencienn.-S.	4496 86	4496 86	4627 38	3655 »	1356[illegible]
Mairieux.	A.	Maubeuge.	1295 89	1195 89	306 94	150 »	601[illegible]
Maisnil (le).	L.	Haubourdin.	1506 13	1206 13	458 62	375 »	7871 [illegible]
Malincourt.	C.	Clary.	2692 84	2692 84	1253 47	1017 »	9551 [illegible]
Marbaix.	A.	Avesnes-Sud.	3745 73	3745 73	486 50	400 »	7760 [illegible]
Marchiennes-V	D.	Marchiennes.	25532 13	25054 »	3846 35	3600 »	1865[illegible]
Marchiennes-C	D.	Marchiennes.	1494 91	1294 91	» »	» »	4366 [illegible]
Marcoing.	C.	Marcoing.	4125 88	3025 88	1054 27	780 »	16429 [illegible]
Marcq.	D.	Arleux.	2742 68	2142 68	1878 25	1340 »	873[illegible]
Marcq-en-Bar.	L.	Tourcoing-S.	10757 33	9557 33	4454 88	4000 »	3851[illegible]
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	1242 79	1242 79	719 26	615 »	494[illegible]
Mareshes.	A.	Le Quesnoy-O.	2966 30	2966 30	2014 15	1800 »	4080 [illegible]
Maretz.	C.	Clary.	2331 39	2231 39	828 15	660 »	13366 [illegible]
Marly.	V.	Valencienn.-E.	2948 76	2448 76	465 »	465 »	13346 [illegible]
Maroilles.	A.	Landrecies.	5060 77	5030 77	1408 49	1265 »	3005[illegible]
Marpent.	A.	Maubeuge.	1308 63	1208 63	418 17	380 »	4083 [illegible]
Marquette.	L.	Lille-O.	5915 04	4915 04	1578 55	1410 »	17056 [illegible]
Marquette.	V.	Bouchain.	3948 72	3048 72	3623 91	2780 »	103[illegible]
Marquillies.	L.	La Bassée.	16183 09	16183 09	1201 75	931 72	1118[illegible]
Masnières.	C.	Marcoing.	2717 54	2517 54	645 30	617 »	122[illegible]
Masny.	D.	Douai-S.	2523 24	2523 24	2057 42	1558 50	116[illegible]
Mastaing.	V.	Bouchain.	1564 05	1364 05	2417 13	2071 »	819[illegible]
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	45920 33	45198 08	19172 93	15131 50	51[illegible]
Maulde.	V.	St.-Amand, r. g.	3030 46	3030 46	502 56	372 »	53[illegible]
Mauroy.	C.	Le Catteau.	920 65	920 65	» »	» »	389[illegible]
Mazinghien.	C.	Le Catteau.	1979 56	1779 56	1054 74	900 »	6[illegible]3
Mecquignies.	A.	Bavay.	1474 43	1374 43	515 37	420 »	614[illegible]
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	2375 67	2175 67	283 63	250 »	1187[illegible]
Merckeghem.	Dk.	Wormhoudt.	3756 77	3756 77	241 »	220 »	1395[illegible]
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	3624 88	3624 88	1310 13	1085 »	183[illegible]5
Merville.	H.	Merville.	41504 78	36025 »	10316 08	10025 »	69[illegible]
Meteren.	H.	Bailleul-S.-O.	5895 44	5295 »	2082 90	2491 70	397[illegible]
Millam.	Dk.	Bourbourg.	3469 25	1969 25	686 50	600 »	14[illegible]

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
vot.	Lotteau.	Devrainne.	Lion.	Derombies.
esemaeker.	Banraet.	Lecauche.	Vanwormhout.	Raekelboom.
os.	Geerssen.	Dedigneul.	Demarle.	Pruvost.
squelez.	Duvernay.	Lemahieu.	Delannoy.	Odent.
lart.	Fleury.	V. Neuville-s.-l'Esc.	Dupont.	Renier.
ndron.	Gravis.	V. Bavay.	Daire.	Moine.
neau.	Dreumont.	Deleau.	Dupont.	Bar.
nide.	Herbaut.	Delmer.	Fievet.	Ghillain.
aux.	Montay.	V. Hautmont.	Evrard.	Joffroy.
ven.	Courtois.	Denecker.	Dewitte.	Wils.
rette.	Lesy.	Decarnin.	Semet.	Decourchelle.
ers.	Bonnier.	Fontaine.	Cuvelier.	Fussiez.
en.	Lefebvre.	Bricout.	Dumetz.	Jesupret.
vin.	Dassonville.	V. Elesmes.	Fournier.	Cagniaux.
lier.	Bartier.	Bollengier.	Delegrange.	Marécaux.
pentier.	Wargniez.	Havet.	Charlet.	Franquelain.
ux.	Blot.	Delattre.	Colas.	Juniet.
rbier.	Thery, Gumez.	Messager.	Cacherat.	Pierreuse, Regimbal.
ain.	Lesens.	V. Rieulay.	Cacherat.	Dubois.
emé.	Boulanger.	Salez.	Cotteau.	Harfaux.
art.	Tondeur.	V. Marquette.	Delafontaine.	Dubois.
t-Brame.	Delos, Despature.	Delannoy.	Delos-Questroy.	Rousselle.
ranc.	Longueval.	Delecaille.	Gallois.	Gauduin.
aham.	Sueur.	Bajou.	Pierart.	Monjean.
ardin.	Lefebvre.	Fromentel.	Broux.	Alvin.
eque.	Spoulet.	Dutemple.	Desilve.	Lemarquant.
dois.	Fournier.	Gobert.	Cauderlier.	Priez, Jean.
iaux.	Durigneux.	V. Jeumont.	Lebrun.	Carion.
chand.	Lecat.	Delannoy.	Darcy.	Desbonnets.
nolle.	Ledieu.	Lemaire.	Brasselet.	Desvignes, Eve.
mbart.	Brunel.	Descamps.	Brasme.	Leroy.
er.	Guinet.	Robichez.	Dumotiez.	Moreau.
uette.	Laurent.	Dubrule.	Thurin.	Bizé.
lon.	Lemerre.	Deligne.	Minne.	Dufetelle.
St.-Leger, ✠.	Broisa, Giquet.	Bevenot.	Evrard.	Bastien, Rigot.
ez.	Lambre.	Gossez.	Baligand.	Deshayes.
ille.	Lagouge.	Lamoris.	Broux.	Leriche.
esse.	Canonne.	N....	Leblond.	Marchandier.
in, Fr.	Boucher.	Paillez.	Crapez.	Demeure.
ourmignies.	Roger.	Crépy.	Delannoy.	Gaultier.
our.	Laleuw.	Rooses.	Leurs.	Belvas.
itter.	Henebel.	Debaudt.	Verlynde.	Roseau.
haghe.	Delassus, Yon.	Deloux.	Devirgile.	Wantier, Rouselle.
bault.	Deswarte.	Baelde.	Baelde.	Wexsteen, Desvigne.
erin.	Fenaert.	Deschodt.	Bourgois.	Vanneuville.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832. Des communes. Recettes.	Des communes. Dépenses.	Des bureaux de bienfaisance. Recettes.	Des bureaux de bienfaisance. Dépenses.	TOTAUX des contrib.ons directes pour 1832.
Millonfosse.	V.	St.-Amand, r. g.	5491 12	5491 12	439 75	400 »	2831
Moëres (les).	Dk.	Hondschoote.	3892 45	3892 45	300 »	280 »	9853
Mœuvres.	C.	Marcoing.	2530 76	1330 76	191 35	111 »	9257
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	2232 85	2232 85	214 10	180 »	6032
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	1082 79	1082 79	2300 65	1887 »	5446
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	1496 21	1496 21	89 26	30 »	8491
Monchecourt.	D.	Arleux.	1371 10	1371 10	650 58	572 »	9853
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	2091 14	2091 14	309 42	300 »	8621
Mons-en-Pévèle	L.	Pont-à-Marcq.	8674 60	6274 60	1645 73	1532 »	21445
Montay.	C.	Le Catteau.	1052 44	1052 44	143 25	136 30	4851
Montigny.	C.	Clary.	1582 24	1582 24	828 69	787 »	6819
Montigny.	D.	Douai-S.	2671 29	2671 29	453 »	445 »	7608
Montrécourt.	C.	Solesmes.	885 31	785 31	» »	» »	3546
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	25554 67	14407 »	4410 14	4000 »	31110
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	702 21	502 21	» »	» »	1799
Mortagne.	V.	St.-Amand, r. d.	4370 73	4370 73	2153 98	1356 »	6117
Mouchin.	L.	Cysoing.	3624 27	3124 27	569 08	500 »	12035
Moustier.	A.	Trélon.	981 43	981 43	» »	» »	3353
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	2658 42	2658 42	1606 11	1591 40	14117
Naves.	C.	Cambrai-E.	1563 86	1563 86	992 45	825 »	8202
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	2549 69	2349 69	1291 20	1150 »	14529
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	310 75	310 75	278 »	270 »	1503
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	1485 94	1065 94	122 97	100 »	3744
Neuville (la).	L.	Pont-à-Marcq.	664 32	664 32	985 80	685 »	3877
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	2425 26	2425 26	703 45	600 »	1231
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	1350 51	1050 51	192 25	115 »	4500
Neuville-sur-l'Esc.	V.	Bouchain.	2432 49	1832 49	2893 »	1850 »	6655
Neuvilly.	C.	Le Catteau.	7491 76	7491 76	804 03	521 »	1317
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	7771 92	7771 92	4219 38	3600 »	4140
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	1633 85	1633 85	» »	» »	696
Nivelle.	V.	St.-Amand, r. g.	4393 62	4393 62	444 50	340 »	790
Nomain.	D.	Orchies.	2889 24	2889 24	664 25	468 »	2435
Noordpeene.	H.	Cassel.	4653 04	4653 04	1732 »	1465 »	201
Noyelles.	A.	Berlaimont.	2929 42	2929 42	1018 20	900 »	104
Noyelles.	C.	Marcoing.	2036 53	2036 53	783 10	410 »	68
Noyelles.	L.	Seclin.	2318 42	1218 42	1055 91	700 »	447
Noyelles-sur-Selle.	V.	Bouchain.	4505 36	4505 36	2246 60	1650 »	60
Obies.	A.	Bavay.	2420 09	2420 09	175 84	150 »	72
Obrechies.	A.	Maubeuge.	1292 83	1292 93	137 60	110 »	385
Ochtezeele.	H.	Cassel.	2775 81	1975 81	537 »	450 »	1054
Odomez.	V.	Condé.	824 95	824 95	360 »	310 »	1811
Ohain.	A.	Trélon.	7554 42	7564 42	265 61	225 »	506
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	734 85	734 85	1470 87	700 »	260
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	6031 36	5831 36	3871 25	2760 »	204
Oost-Cappel.	Dk.	Hondtschoote.	1529 45	1529 45	783 95	712 50	64

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ebrabant, Ant.	Debrabant, L.	V. Hasnon.	Guislain.	Hère.
epoers.	Bollengier.	Marckant.	Fonteyne.	Ryckebusch.
oulon.	Godefroy.	Pamart.	Panckoucke fils.	Carré.
ourtin.	Fontaine.	Baland.	François.	Bernier.
enis.	Hyolle.	V. Maing.	Dumetz.	Claisse.
oudart.	Bauduin.	Cocu.	Cogniard.	Bauduin.
omal père.	Dupas.	Larsonneur.	Peugniez.	Vilette.
ewas.	Stien.	V. Hellemmes.	Cuvelier.	Duponchel.
efebvre.	Vallois.	Ghemar.	Cogniard.	Lagache.
elou.	Danjou, Meresse.	Crépin.	Joveneau.	Thieulleux.
ousseau.	Denoyelle.	Bury.	Gaffet.	Hutin.
venet.	Dovilers.	Sion.	Thurin.	Jovenet.
elabre.	Devigne.	V. Saulzoir.	Fénérolles.	Dhaussy.
eroy.	Becquart, Lefebvre.	Berten.	Travet.	Leveque, Depecker.
onnel.	Balique.	V. Tilloy.	Delcroix.	Corniolle.
oin-Cochin.	Dumont.	Dance.	Baligand.	Delmotte.
icolle.	Dubus.	Hennion.	Delannoy.	Graveline.
ancart.	Canard.	V. Eppe-Sauv.	Fosset.	Bry, Louis.
ix.	Lecroart.	Deleruyelle.	Delesalle.	Ovlaque.
oyez.	Lemaire.	Laisnes.	Bonnay.	Louis.
mon.	Duretz.	Arnould.	Vermersch.	Simoen.
roudehoux.	Moreau.	Derôme.	Crapez.	Gray.
ebrun.	Capelle.	Buquoy.	Pavot.	Cattelain.
enneulin.	Plachez.	Dubusche.	Cogniard.	Chretien.
hestem.	Glorieux.	Desurmont.	Thurin.	Malfait.
efontaine.	Morchain.	Wattel.	Bonnay.	Boidin.
lament.	Couchy.	Pottier.	Broquet.	Payen.
oilliez.	Ledieu.	Bricout.	Dienne.	Cavrot.
e Messange.	Delbecque, Annoot.	Deconynck.	Messéan.	Lemaire, Goudezeene
eaumont.	Briez.	Mercier.	Ducamp.	Maillot.
lonnier.	Dumez.	Saumade.	Derkenne.	Tilleul.
nique.	Wacquiez.	Bouillon.	Bocquet.	Riquier, Leleu.
eleu.	Blondé.	Goudewin.	Merchier.	Amoureux.
zambre.	Gomez.	Delvigne.	Cauderlier.	Gomez.
lavier.	Cureur.	Bonduelle.	Cotteau.	But.
ebuchy.	Lhermitte.	Lamour.	Adam.	Robert.
ussiez.	Payen.	Caudron.	Richer.	Dubus.
lottelart.	Deghaye.	Bringoux.	Crapez.	Dupont.
ornet.	Baudart.	Carton.	Lebeau.	N.....
ierens.	Cambie.	Jourdains.	Campagnie.	Chieux.
ocquet.	Patoir.	V. Fresnes.	Michaux.	Patoir.
lanoteau.	Delcourte.	Delattre.	Desroches.	Jonnequin.
liroux.	Pluchart.	V. Hérin.	Parent.	Marissal.
anthiez.	Plichon.	Beauvois.	Quecq.	Finet, Sodoyez.
Debreyne.	Woutters.	Dutoit.	Deroubaix.	Becue.

NOMS des COMMUNES.	NOMS		RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832.				TOTAL des contrib.ons directes pour 1832.
	de l'arrond.t	du canton.	Des communes.		Des bureaux de bienfaisance.		
			Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	
Orchies.	D.	Orchies.	16911 »	16844 50	7656 78	7600 »	26959
Ors.	C.	Le Catteau.	2695 70	2295 70	1075 95	890 »	13256
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	1636 18	1336 18	385 50	370 »	3874
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	1455 77	1455 77	1559 93	1200 »	8369
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	2307 64	2007 64	1155 »	1020 »	13213
Oxelaere.	H.	Cassel.	1632 »	1632 »	812 77	703 50	7372
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	2029 15	2029 15	2271 50	1730 »	9228
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	2996 17	2196 17	1623 42	1610 90	1102
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	1769 66	1669 66	268 »	268 »	8556
Péronne.	L.	Cysoing.	1087 05	837 05	388 25	350 »	3313
Petite-For.-de-R.	V.	St.-Amand, r. d.	1990 76	1990 76	» »	» »	6172
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	1655 36	1455 36	588 »	522 88	12921
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	4312 38	4312 38	1391 73	431 20	13633
Pitgam.	Dk.	Bergues.	4980 08	4780 08	2037 44	1873 54	31613
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	2953 79	2953 79	288 48	250 »	1037
Pommereuil.	C.	Le Catteau.	2227 39	2027 39	1961 15	1514 »	6354
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	1629 81	1429 81	386 »	250 »	6737
Pont-sur-Samb.	A.	Berlaimont.	3331 45	2731 45	2162 40	1800 »	11840
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	637 10	437 10	206 25	277 »	3366
Pradelles.	H.	Hazebrouck-S.	1926 93	1626 93	808 76	644 70	678
Prémesques.	L.	Armentières.	1819 50	1619 50	715 25	600 »	11521
Préseau.	V.	Valenciенn.-E.	1649 95	1649 95	2045 39	1610 »	939
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	2457 80	2457 80	597 25	520 »	500
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	1061 67	911 67	1390 60	1200 »	412
Prisches.	A.	Landrecies.	4863 06	4863 06	2234 05	2000 »	14031
Prouvy.	V.	Valenciенn.-S.	2111 29	1911 29	3402 10	2855 »	564
Proville.	C.	Cambrai-O.	1577 40	1377 40	234 »	215 »	776
Provin.	L.	Seclin.	1045 66	1045 66	1953 93	1500 »	639
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	5542 27	4742 27	2263 57	2813 »	353
Quarouble.	V.	Valenciенn.-E.	10148 86	10148 86	2380 39	1860 »	18
Querenaing.	V.	Valenciенn.-S.	1129 39	1129 39	381 15	313 »	46
Quesnoy (Le).	A.	Le Quesnoy.	28967 80	27214 30	9757 29	9170 »	258
Quesnoy-s.-D.	L.	Quesnoy-s.-D.	17146 »	17083 85	8175 »	7200 »	46
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	917 61	717 61	» »	» »	293
Quiévrechain.	V.	Valenciенn.-E.	2199 62	2199 62	3345 64	2690 »	731
Quiévy.	C.	Carnières.	3053 19	2653 19	1887 50	1555 »	13
Raches.	D.	Douai-O.	4047 97	4047 97	708 50	640 »	6
Radinghem.	L.	Haubourdin.	1923 92	1823 92	1016 90	965 85	152
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	1945 07	1945 07	1116 61	1064 »	89
Raimbeaucourt	D.	Douai-O.	6166 94	5966 94	962 02	547 »	1964
Rainsart.	A.	Trélon.	1552 55	1352 55	241 60	200 »	293
Raismes.	V.	St.-Amand, r. d.	7784 53	7784 53	2617 »	2583 43	2060
Ramillies.	C.	Cambrai-E.	1772 67	1552 67	484 55	277 »	80
Ramousies.	A.	Avesnes-N.	1497 90	1497 90	469 16	450 »	59
Recquignies.	A.	Maubeuge.	3035 53	3035 53	429 31	420 »	47

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Baudin.	Lepez, Dedeuxville.	Carpentier.	Hocquet.	Henno, Dubus.
Sellier.	Pierchon.	N....	Lempereur.	Burillon.
Boy.	Carlier.	V. Villers-Pol.	Pierart.	Farbu.
Crampon.	Duflot.	Heroguez.	Cogniard.	Lefebvre.
Van Ingelandt.	Baelen.	Blaevoet.	Ruckebusch.	Boidin.
Van Costenobel.	Vandoorne.	Réant.	Dekytspotter.	Wyon.
Tetar.	Delmotte.	Dillies.	Moulins.	Laurent.
Boutry.	Bernard.	Chevalier.	Thurin.	Boutry.
Fauquemberg.	La Garenne.	Maréchal.	Lambert.	Prevot.
Desmazières.	Deswalle.	Jacquart.	Bonnet.	Rochart.
Pillion.	Lompret.	V. Aubry.	Gellé-Pierard.	Delhaye.
Maegherman.	Bayard.	Emery.	Gallois.	Deprey.
Baudoux.	Defretin.	Dassonville.	Pankoucke.	Candillier.
Decroocq-Wemaere	Vanderhaeghe.	Hopsomer.	Fleurynck.	Swyngedauw.
Harbonnier.	Jouveneau.	Caffiau.	Pavot.	Briatte, Pavot.
Donné.	Polvent.	Chauwin.	Lempereur.	Burillon.
Durot.	Dericq.	Destombes.	Delannoy.	Wartelle.
Brissy.	Delforge.	Drumez.	Hennet.	Lefebvre.
Baudoux.	Fontaine.	V. Villereau.	Têtu.	Bar, L.-J.
Loonis.	Villette.	Devoole.	Verlynde.	Houvenaghel.
Butin.	Delobel.	Gerin.	Lambert.	Fouquart.
Gosselin.	Taquet.	Duchateau.	Fromont.	Cartier.
Depret.	Naveau.	Desse.	Descamps.	Chandelier.
Monchicourt.	Bouvart.	Descamps.	Lecerf.	Caudron.
Brassart.	Godfrin.	Jouveniaux.	Estassin.	Brassart.
Hermant.	Michel.	Pennequin.	Dumetz.	Pamart.
Lesne.	Arfaux.	Gosselin.	Moland.	Richard.
Thobois.	Cambier.	Delaeter.	Panckoucke.	Duriez.
Decherf.	Christiaens.	Serleys.	Debreyne.	Reveillon.
Quinet.	Gernez.	Ricourt.	Queeq.	Brasseur, Merlin.
Halliez.	Danhiez.	V. Artres.	Dumetz.	Goulard.
Baillon.	Duchateau, Guinet.	Tilmant.	Dupont.	Carlier, Dupont.
Lepercq-Rouzé.	Chaponnier, Berthe.	N...	Denorguet.	Dhallnin, Ghesquier.
Mairiau.	Gosselet.	V. Aibes.	Renon.	Lefebvre.
Pasquier.	Deloos.	N...	Bruneau.	Cornette.
Delfoly.	Meresse, Davaine.	Jourdains.	Boileux.	Gressillon, Leroy.
Denisse.	Montagne.	François.	Courtin.	Beghin.
Piat.	Leroy.	Letouffé.	Vanwtberghe.	Carrière.
Desvignes.	Panien.	V. Sailly.	Bonnay.	Waflard.
Dupuis.	Guisselin.	Leleu.	Courtin.	Geffroy, Duhem.
Virlet.	Bastiens.	Soufflet.	Vandermareq.	Payen.
Baudrin.	Douchy.	Tuboise.	Gellé-Pierard.	Lekieffre, Paquet.
Germe.	Dupont.	Queulain.	Delcroix.	Segard.
Nicodême.	Rousseau.	Monchecourt.	Vandermarcq.	Fontaine.
Fissiau.	Scohier.	Hutin.	Lebrun.	Doucement.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832. Des communes. Recettes.	Des communes. Dépenses.	Des bureaux de bienfaisance. Recettes.	Des bureaux de bienfaisance. Dépenses.	TOTAUX des contrib.ons directes pour 1832.
Renescure.	H.	Hazebrouck-N.	2465 62	2051 62	1463 29	1335 »	25678
Reumont.	C.	Le Catteau.	942 62	942 62	» »	» »	4315
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	2774 04	2774 04	1897 13	2300 15	25333
Ribécourt.	C.	Marcoing.	1562 22	1562 22	396 25	248 »	9761
Rieulay.	D.	Marchiennes.	559 85	509 85	» »	» »	2218
Rieux.	C.	Carnières.	3208 57	3208 57	2228 99	2140 »	9609
Robersart.	A.	Landrecies.	955 62	955 62	268 25	250 »	2025
Rœulx.	V.	Bouchain.	1208 02	808 02	1097 48	715 »	6676
Rombies et March.	V.	Valencienn.-E.	752 01	652 01	1501 50	900 »	6253
Romeries.	C.	Solesmes.	1645 02	1345 02	4650 10	3180 »	7630
Ronchin.	L.	Lille-S.-E.	2508 85	2108 85	717 50	500 »	12726
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	6723 10	6723 10	2000 15	1750 »	27455
Roost-Warend.	D.	Douai-O.	6617 11	6617 11	681 02	556 »	7711
Rosult.	V.	St.-Amand, r.g.	3457 29	3257 29	430 78	346 »	12140
Roubaix.	L.	Roubaix.	94739 »	89229 09	13558 25	12000 »	119853
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	558 46	358 46	» »	» »	1393
Roucourt.	D.	Douai-S.	1455 25	1455 25	973 60	700 »	5117
Rousies.	A.	Maubeuge.	1566 82	1366 83	» »	» »	656[illegible]
Rouvignies.	V.	Valencienn.-S.	1739 42	1539 42	» »	» »	32[illegible]
Rubrouck.	H.	Cassel.	2978 89	2479 89	830 56	740 »	2478[illegible]
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	1202 »	1202 »	198 72	175 »	58[illegible]
Rumegies.	V.	St.-Amand, r.g.	1761 62	1461 42	972 03	650 »	1195[illegible]
Rumillies.	C.	Marcoing.	2886 31	2586 31	480 60	260 »	11220
Sailly.	C.	Cambrai-O.	1104 81	1104 81	904 97	808 »	4720
Sailly.	L.	Lannoy.	2408 05	2108 05	446 »	446 »	941[illegible]
Sainghin-en-M.	L.	Cysoing.	6143 32	6143 32	1374 26	1100 »	1895[illegible]
Sainghin-en W.	L.	La Bassée.	38898 91	38898 91	1574 31	1574 »	2002[illegible]
Sains.	A.	Avesnes-S.	3020 25	2320 25	398 25	320 »	1233[illegible]
Saint-Amand.	V.	Saint-Amand.	37938 50	37864 65	5730 25	4600 »	6460[illegible]
Saint-André.	L.	Lille-O.	1564 53	1564 53	300 »	270 »	919[illegible]
Saint-Aubert.	C.	Carnières.	1741 58	1741 58	1769 48	1650 »	116[illegible]
Saint-Aubin.	A.	Avesnes-N.	1963 63	1633 63	» »	» »	888[illegible]
Saint-Benin.	C.	Le Catteau.	996 70	796 70	» »	» »	406[illegible]
Saint-Georges.	Dk.	Gravelines.	1360 93	1360 93	251 04	235 »	530[illegible]
Saint-Hilaire.	A.	Avesnes-N.	2386 36	1986 36	356 34	300 »	109[illegible]
Saint-Hilaire.	C.	Carnières.	1957 89	1857 89	1852 83	1530 »	94[illegible]
St.-Jans-Capp.	H.	Bailleul-N.-E.	3741 84	3741 84	1465 50	1300 »	1400[illegible]
Ste.-Marie-Capp.	H.	Cassel.	2494 39	2194 39	1593 13	1445 »	138[illegible]
Saint-Martin.	C.	Solesmes.	2131 52	2131 52	1273 90	932 »	470[illegible]
Saint-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	739 50	689 50	» »	» »	276[illegible]
St.-Pierre-Br.	Dk.	Bourbourg.	1254 41	1054 41	285 52	350 54	70[illegible]
Saint-Python.	C.	Solesmes.	3009 12	2309 12	1961 65	1190 »	114[illegible]
St.-Remy-Ch.	A.	Berlaimont.	2689 47	2689 47	» »	» »	56[illegible]
St.-Remy-M.-B.	A.	Maubeuge.	1311 70	911 70	333 75	250 »	44[illegible]
Saint-Saulve.	V.	Valencienn.-N.	4104 44	4104 44	4252 52	2700 »	180[illegible]

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
chau.	Lartisien	Cattoir.	Iserby.	Montagne.
taux.	Dron.	N...	Broux.	Tirlot.
prez.	Verrièle.	Marissaele.	Deroubaix.	Terssen.
fontaine.	Boitelle.	Coupé.	Cotteau.	Carré.
maire.	Lesens.	Stievenard.	Thurin.	Williatte.
febvre.	Bourlet.	Roget.	Carion.	Doise.
clercq.	Douillez.	V. Preux-au-B.	Dutemple.	Chandelier.
bert.	Doyen.	Moreau.	Minne.	Legrand.
lbove.	Alglave.	V. Sebourg.	Desilve.	Delvallée.
illaux.	Druesne.	Lefrancq.	Allouis.	Lengrand.
nct.	Duhayon.	Vercrusse.	Bonnet.	Desquiens.
esquière.	Desurmont, Destombes.	Delobel.	Thurin.	Cochon, Catteau.
rnard.	Magrez.	Milot.	Courtin.	Lefebvre.
grand.	Dupret.	Tranchant.	Guislain.	Desespringalle.
....	N..., N...	Roussel.	Leconte.	Ramser, Decarne.
ment.	Huin.	V. Englefontain.	Têtu.	Bar.
ssaint.	Debeve.	Barbieux.	Dupret.	Poutrain.
omas.	Hosselet.	Duhot.	Lebrun.	Devaux.
ndrieux.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	Quinet.
urs.	Marcotte.	Debreyne.	Campagnie.	Schryve.
tte.	Bruyère.	Hutin.	Pierard.	Dehove
mory.	Gardin.	Balligand.	Derkenne.	Fleury.
riche.	Boulanger.	Decaudain.	Dumotiez.	Perriez.
gentil.	Richard.	Deguine.	Bonnay.	Botte.
uzé.	Rohart.	Dassonville.	Semet.	Cardon.
scamps.	Delbarre.	Warocquiez.	Bonnet.	Delespaul.
lleville.	Werquin.	Brassart.	Brasme.	Dilly.
urisse.	Maufroy.	Tanières.	Vandermarcq.	Watrice, Wiart.
rlin-Dubois.	De Bettignies, Pilette.	Vanaigue.	Fleury.	Houzé, Broutin.
lly.	Gadenne.	V. Lambersart.	Paix.	Legris.
ionne.	Flament.	Blanquart.	Carion.	Moreau.
larme.	Bernier.	Ansart.	François.	Legris.
febvre.	Gosset-Millot.	V. St-Souplet.	Joveneau.	Chaumont.
uf.	Fournier.	Vandaele.	Demarle.	Carré.
usseau.	Juste.	Demont.	Houzé.	Malarme.
riaux.	Jocaille-Daisse.	Brachelet.	Boileux.	Gabet.
liau.	Billiau, L.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry.
quidt.	Quaeybeur.	Huyghe.	Dekytspotter.	Luteyn.
lhaye.	Bruniaux.	V. Bermerain.	Moreau.	Lemoine.
stier.	Degrave.	V. Lederzeele.	Lorenzo.	Cocart.
erssen.	Louf, Pierre.	Blaevoet.	Vanwormhout.	Bigot.
rdon.	Marlier.	Gransart.	Allouis.	Druart.
ilbert.	Lescaliez.	Carlier.	Colas.	Lemaire.
ste.	Vandermarcq.	Coppée.	François.	Lemire.
reau.	Dutrieux.	Prevot.	Desilve.	Lallemand.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832. Des communes. Recettes.	Des communes. Dépenses.	Des bureaux de bienfaisance. Recettes.	Des bureaux de bienfaisance. Dépenses.	TOTAL des contrib. directes pour 1832.
Saint-Souplet.	C.	Le Catteau.	3583 25	3583 25	1032 87	820 »	11301
St.-Sylvestre-C.	H.	Steenvoorde.	3336 28	2536 28	1265 »	1150 »	15171
Saint-Vaast.	C.	Solesmes.	2818 80	2218 80	1058 95	935 »	7957
Saint-Waast.	A.	Bavay.	1388 47	1388 47	294 62	260 »	7137
Saleseches.	A.	Le Quesnoy-E.	1538 03	1538 03	300 87	250 »	4310
Salomé.	L.	La Bassée.	3871 86	3871 86	1372 13	850 »	8498
Saméon.	D.	Orchies.	3409 68	3409 68	871 51	800 »	13276
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	1011 42	1011 42	656 15	505 »	5655
Santes.	L.	Haubourdin.	3493 77	3493 77	1231 37	950 »	17006
Sars et Rosièr.	V.	St.-Amand,r. g.	6386 16	6386 16	454 23	325 »	3910
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	1855 19	1455 19	107 22	100 »	7674
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	2895 01	2895 01	883 40	880 »	6468
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	1583 90	1383 90	1898 50	1000 »	9352
Saulzoir.	C.	Solesmes.	5683 37	5683 37	5946 57	5320 »	11834
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	3360 71	3260 71	3898 67	3031 71	18430
Seclin.	L.	Seclin.	20824 53	20771 02	2375 27	2300 »	39091
Selvigny.	C.	Clary.	1181 27	1181 27	» »	» »	5468
Semeries.	A.	Avesnes-N.	2902 23	2902 23	548 58	500 »	853[illegible]
Semousies.	A.	Avesnes-N.	552 95	502 95	» »	» »	2644
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	1998 08	1898 08	1100 60	1080 »	5767
Sequedin.	L.	Haubourdin.	1017 13	1017 13	303 16	250 »	9032
Séranvillers.	C.	Carnières.	1652 71	1552 71	» »	» »	5101
Sereus.	H.	Hazebrouck-N.	2559 51	1759 51	367 »	330 »	8982
Sin.	D.	Douai-N.	9675 »	6819 49	3431 43	3400 »	17505
Socx.	Dk.	Bergues.	3699 51	2199 51	622 69	575 »	14617
Solesmes.	C.	Solesmes.	6828 23	6828 23	10734 55	9700 »	37316
Solre-le-Chât.	A.	Solre-le-Chât.	15221 65	15221 65	1960 20	1800 »	17611
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	779 39	729 39	245 80	200 »	3151
Somain.	D.	Marchiennes.	6220 50	6220 50	508 09	480 »	14940
Sommaing.	C.	Solesmes.	927 15	927 15	828 35	810 »	366[illegible]
Spycker.	Dk.	Bourbourg.	2889 13	1896 13	812 »	745 »	1047[illegible]
Staple.	H.	Hazebrouck-N.	3475 61	3175 61	1411 50	1200 »	17[illegible]
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	5911 59	4611 59	1881 59	1704 »	2409[illegible]
Steene.	Dk.	Bergues.	3495 77	3495 77	2635 97	2570 »	157[illegible]
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	15586 »	15472 »	2867 15	2713 »	499[illegible]
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	11560 52	11000 »	6709 »	6521 80	59[illegible]
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	2091 59	2091 59	610 05	550 »	909[illegible]
Taisnières-en-Th.	A.	Avesnes-N.	2421 16	2021 16	1650 52	1500 »	100[illegible]
Taisnières-s.-Hon.	A.	Bavay.	3276 53	2876 53	732 80	650 »	178[illegible]
Templemars.	L.	Seclin.	1982 41	1782 41	1609 96	1357 »	850[illegible]
Templeuve.	L.	Cysoing.	6780 86	5180 86	2236 50	1900 »	265[illegible]
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	2537 40	2000 »	673 »	600 »	144[illegible]
Teteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	3987 56	3987 56	3117 29	2700 »	247[illegible]
Thiant.	V.	Valencienn.-S.	1407 08	1207 08	9650 87	6530 »	[illegible]
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	3468 11	3368 11	887 80	780 »	[illegible]

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
:queneux.	Caille.	Lambert.	Joveneau.	Teillet.
:utenaere.	Vanneufville.	Deschildt.	Boidin.	Collart.
llet.	Becar.	Blanqnart.	Boileux.	Noulin.
ıville.	Decrouez.	Huart.	Jenicq.	Dehaut.
ılangé.	Delcroix.	Dorchies.	Pavot.	Lefebvre.
ınel.	Lemaire.	Devos.	Denabrif.	Lecocq.
:ingue.	Lemaire.	Accart.	Nepveur.	Doby.
pin.	Boudaillier.	V. Blécourt.	Bonnay.	Michelet.
evallé.	Hazebrouck.	Leblan.	Pivion.	Buisine.
rtin.	Sauvage.	V. Brillon.	Guislain.	Couteau.
k.	Dubois.	Blaise.	Lebeau.	Houssin.
nent.	Lenclud.	Boulfroy.	Hennet.	Lambert.
lier.	Dehaynin.	Dubois.	Fromont.	Desfossez.
logne.	Mériaux.	Lefebvre.	Fénérolles.	Seillier, Lacroix.
acoste.	Crasquin.	François.	Desilve.	Houzé, Dupont.
oguez.	Sproit, Labbe.	Plaetevoet.	Bernard.	Lagache, Ridon.
ıplace.	Noclere.	Delcroy.	Carron.	Defontaine.
emont.	Gérard.	Pierchon.	Vandermarcq.	Bosquette.
aux.	Descamps.	Delvallée.	Wargnies.	Bosseau.
erf.	Bruyère.	Crapet.	Pierart.	Soleil.
ng.	Grimbel.	Palliez.	Delannoy.	Dupuis.
ière.	Parent-Vasseur.	Broutin.	Ducamp.	Rose.
eman.	Becue.	Vandewalle.	Dewitte.	Bodaert.
uart.	Quiquempoix, Annache.	Destombes.	Nutly.	Mortelette, ✻.
ɔentier.	Mysoot.	Bazeel.	Legrand.	Gislot.
ry-Deloge.	Petit, Bertoux.	Delcroix.	Allouis.	Demain, Dormegnies.
d.	Preux.	Gerard.	George.	Grard.
ard.	Mangin.	N....	George.	Louette.
in.	Lesens.	Rener.	Bourlet.	Frisa, Prevost.
lle.	Semaille.	Salembier.	Moreau.	Bertin.
lron.	Wemaere.	Monté.	Langangne.	Lecae.
z.	Vanbremersch.	Hidden.	Cortyl.	Debats.
ɔire.	Coubronne.	Porreye.	Leturgie.	Dehaudt.
ıont.	Dupuy.	Storme.	Langangne.	Fournier.
in.	Berteloot, Colpe.	Piel.	Rouzé.	Pourmente, Heneman.
hé.	Barbry, Thery.	Roelans.	Messéan.	Tison, Montagne.
on.	Vandewalle.	Huyghe.	Verlynde.	Wils.
laincourt.	Michaux.	Musin.	Colas.	Baude.
seur.	Gravis.	Renuart.	Haca.	Largillière.
:.	Gossart.	Durot.	Adam.	Dhilly.
tte.	Herbo, Leclercq.	Desrumaux.	Delannoy.	Desreux, Desprets.
:ten.	Smagghe.	Naye.	Boidin.	Elleboudt.
ɔers.	Daullé.	Florisoone.	Delabaere.	Bourdon.
ıipart.	Fontaine.	Descarpentries.	Dumetz.	Dromby.
ɔir.	Legrand.	Verhille.	Leblon.	Pihen.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.¹	du canton.	RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832. Des communes. Recettes.		Dépenses.		Des bureaux de bienfaisance. Recettes.		Dépenses.		TOT… des contrib… dire… pour 18…
Thivencelles.	V.	Condé.	6605	95	6606	95	1178	79	700	»	4637
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq.	1569	99	1569	99	614	»	500	»	7778
Thun.	V.	St.-Amand, r. g.	1902	54	1702	54	486	75	440	»	3464
Thun-Levêque.	C.	Cambrai-E.	1933	23	1433	23	1440	75	751	»	7267
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	2841	14	2841	14	439	99	402	»	6491
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	761	05	761	05	1858	30	1609	»	4061
Tilloy.	D.	Marchiennes.	2253	38	2253	38	555	43	550	»	4636
Toufflers.	L.	Lannoy.	1239	59	1239	59	307	»	250	»	5576
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	89254	»	89294	63	26573	»	26114	14	132672
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	1370	68	1300	68	687	»	600	»	4499
Trélon.	A.	Trélon.	7371	58	6870	»	904	87	900	»	21557
Tressin.	L.	Lannoy.	1290	26	1190	26	214	»	175	»	4380
Trith-St.-Lég.	V.	Valencienn.-S.	4532	62	4532	62	4755	08	3075	»	13469
Troisvilles.	C.	Le Catteau.	2944	22	2044	22	203	78	114	70	10591
Uxem.	Dk.	Dunkerque-E.	3915	29	2015	29	2716	15	2716	08	6901
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	257569	42	255860	»	27426	68	26800	»	120457 125416
Vendegies-s.-E.	C.	Solesmes.	2059	31	1559	31	3722	15	2557	»	7055
Vendegies-au-B	A.	Le Quesnoy-E.	2373	58	1873	58	364	19	300	»	9676
Vendeville.	L.	Seclin.	687	72	687	72	390	»	240	»	4202
Verchin et Maugré	V.	Valencienn.-S.	1631	07	1331	07	2852	88	2555	»	11811
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	4898	45	3898	45	1301	37	1100	»	22215
Vertain.	C.	Solesmes.	2826	42	1726	42	7222	48	5298	»	7403
Vicq.	V.	Condé.	4528	97	4528	97	1151	20	730	»	4943
Viesly.	C.	Solesmes.	2320	20	1920	20	4838	09	3482	»	13275
Vieux-Berquin.	H.	Bailleul-S.-O.	8632	13	6232	13	3193	50	2785	»	43096
Vieux-Condé.	V.	Condé.	10381	28	10381	28	3878	39	3175	»	13903
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	1050	84	900	84	»	»	»	»	4693
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	4212	03	4212	03	1663	69	1500	»	9620
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	1648	01	1648	01	362	25	300	»	7763
Villers-au-Ter.	D.	Arleux.	1402	14	1402	14	1791	35	1750	»	6675
Villers-Camp.	D.	Marchiennes.	900	87	900	87	»	»	»	»	3451
Villers-en-C.	C.	Carnières.	5848	23	5848	23	5954	35	2640	»	10963
Villers-Guisl.	C.	Marcoing.	2775	11	2775	11	580	74	248	»	12950
Villers-Outréa.	C.	Clary.	2489	08	2089	09	891	09	650	»	11820
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	1401	45	1401	45	»	»	»	»	9761
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	5502	55	5502	55	3593	48	2192	50	11925
Villers-sire-N.	A.	Maubeuge.	3524	55	3524	55	3858	15	3704	»	11968
Vred.	D.	Marchiennes.	3542	88	3542	88	1292	62	1240	»	3771
Volckerinckh.	Dk.	Wormhoudt.	6375	74	4375	74	594	95	515	»	20541
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	1579	09	1379	09	1150	95	1044	37	7117
Walincourt.	C.	Clary.	4186	79	4186	79	1454	28	1316	»	12808
Wallers.	A.	Trélon.	1427	63	1027	63	»	»	»	»	3636

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Thomas.	Gilmant.	V. Crespin.	Bruneau.	Gosset.
Coget.	Boutry.	Lefranc.	Cogniard.	Delattre.
Raviart.	Midavaine.	Carette.	Baligand.	Bourdon.
Lhomme.	Boniface.	Delattre.	Carion.	Dufrenne.
Vilain.	Guidez.	Druesnes.	Carion.	Raout.
Leleu.	Copin.	V. Neuville-St.-R.	Delcroix.	Plateau.
Debrabant.	Delavigne.	V. Brillon.	Cacherat.	Couvez.
Delattre.	Mullier.	Meplaux.	Semet.	Perche.
Cordonnier.	Desurmont.	Philippe, Deregnaucourt.	Fesneau.	»
Vendeville.	Havez.	Dumortier.	Delannoy.	Facq.
Delannoy.	Ansiau.	Duhot.	Desroches.	Bourgeois.
Frys.	Labi.	V. Ascq.	Béhague.	Wanhout.
Fontaine.	Dupas.	Decaudin.	Fromont.	Quiquempoix, Fournier.
Leclercq.	Vitaux.	Lefebvre.	Noché.	Mairesse.
Handtschoote.	Davrau.	Gambieu.	Fonteyne.	Jubert.
Flamme, ✲.	Dupont.	V. Page 225.	Marissal.	»
	Bultot.		Pigalle.	»
Dupont.	Druesne.	Dehaine.	Moreau.	Boucly.
Mortier.	Taisne.	Velut.	Pavot.	Bauduin.
Lamblin.	Leclercq.	V. Lesquin.	Adam.	Laurent.
Souplet.	Bailleux.	Minaux.	Richir.	Lenne.
Lambelin.	Duthoit.	Dalennes.	Paix.	Lambin.
Deudon.	Douay.	Comond.	Fénérolles.	Malaquin.
Mariage.	Collet.	Gourdin.	Quecq.	Carpentier.
Desenfans.	Delbarre.	Quinquempoix.	Dienne.	Poret.
Degroote.	Cappon, Lagersie.	Ruyssen.	Vermersch.	Lobbedez, Brisse.
Boissau.	Potaux, Lesueur.	Joffrain.	Michaux.	Rousselot, Arménie.
Marchant.	Minaire.	V. Boussières.	Crapez.	Derombies.
André.	Gérard.	Bonce.	Tretan.	Chrétienot, Touillez.
Montay.	Haca.	Druez.	Dupont.	Marisselle.
Houdart.	Delille.	V. Monchecourt.	Peugniez.	Allard.
Remy de Campeau.	Hurteaux.	V. Somain.	Bourlet.	Bourgeois.
Bracq.	Rappe.	Lesnes.	Charlet.	Lemaire.
Vitté.	Denis.	Canonne.	Carion.	Wilbert.
Leroy.	Simon.	Harnesse.	Carron.	Desenne.
Puche.	Puche-Taine.	Pouillaude.	Cotteau.	Noblecourt.
Carpentier.	Lancel.	Deberckem.	Pierart.	Nison.
Durieux.	Ducarne.	Mandron.	Tretan.	Mathieu.
Dourges.	Desor.	Debrabant.	Thurin.	Deneuvillers.
Vandenkerckhove.	Blanckaert.	Vandamme.	Lorenzo.	Dewaele.
Vallois.	Grauwin.	N....	Cogniard.	Davril.
Boudinier.	Roussier.	Portier.	Charlet.	Proye.
Basselart.	Baudry.	Petit.	Fosset.	Duval.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	RELEVÉ DES BUDGETS DE 1832. Des communes. Recettes.	Des communes. Dépenses.	Des bureaux de bienfaisance. Recettes.	Des bureaux de bienfaisance. Dépenses.	TOTAUX des contrib.ons directes pour 1832.
Wallers.	V.	Valencienn.-N.	16601 50	16601 50	5090 18	3600 »	23735
Wallon-Cappel	H.	Hazebrouck-N.	2398 89	2398 89	444 »	395 »	10453
Wambaix.	C.	Carnières.	2082 99	2082 99	» »	» »	7035
Wambrechies.	L.	Lille-O.	10193 44	10193 44	4831 28	3800 »	42755
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	4233 02	4233 01	283 70	250 »	3665
Wannehain.	L.	Cysoing.	1232 22	832 22	138 20	120 »	4590
Wargnies-le-G.	A.	Le Quesnoy-O.	2890 06	2890 16	1489 35	1300 »	5701
Wargnies-le-P.	A.	Le Quesnoy-O.	1512 18	1512 18	1713 67	900 »	5603
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	16859 03	8559 03	3099 76	3690 »	35367
Warlaing.	D.	Marchiennes.	1650 67	1650 67	217 »	190 »	1256
Warnêton-Bas.	L.	Quesnoy-s.-D.	865 43	865 43	430 25	320 »	5721
Warnêton-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	353 95	353 95	316 30	225 »	2775
Wasnes-au-Bac	V.	Bouchain.	2135 99	1935 99	422 79	340 »	6799
Wasquehal.	L.	Roubaix.	4023 55	3023 55	970 35	800 »	17404
Watten.	Dk.	Bourbourg.	4226 36	4226 36	662 »	621 »	13042
Wattignies.	A.	Maubeuge.	1162 72	962 72	226 »	200 »	3570
Wattignies.	L.	Seclin.	4539 87	2539 87	1332 34	900 »	13684
Wattrelos.	L.	Roubaix.	10355 04	10355 04	4817 75	3500 »	43735
Wavrech.-s.-D.	V.	Bouchain.	949 59	949 59	1054 45	590 »	2208
Wavrech.-s.-F.	V.	Bouchain.	1687 73	1687 73	1284 20	1250 »	4810
Wavrin.	L.	Haubourdin.	3918 68	3918 68	3726 45	2800 »	22664
Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	45983 42	44874 »	6525 08	5700 »	59618
Waziers.	D.	Douai-N.	5081 17	5081 07	353 80	322 »	9436
Wemaers-C.	H.	Cassel.	1896 24	1896 24	413 »	375 »	7181
Wervick-S.	L.	Quesnoy-s.-D.	4765 16	3065 16	3583 87	2849 66	16378
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	2880 79	2680 79	680 72	670 80	15486
Wicres.	L.	La Bassée.	883 48	883 48	476 90	400 »	5780
Wignehies.	A.	Trélon.	5339 43	5339 43	501 50	500 90	14734
Willems.	L.	Lannoy.	4871 »	3471 »	661 »	570 »	13539
Willies.	A.	Trélon.	1984 42	1984 42	162 30	160 »	3097
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	4738 90	4438 90	1012 51	865 »	21204
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	9568 94	9268 94	5717 67	4155 77	54647
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	933 64	733 64	202 »	200 »	3785
Wylder.	Dk.	Bergues.	1227 02	1227 02	338 »	303 »	5405
Zeggers-Capp.	Dk.	Wormhoudt.	5092 »	3752 »	812 10	960 »	28217
Zermezeele.	H.	Cassel.	1771 96	1571 96	679 67	600 »	7967
Zuytcoote.	Dk.	Dunkerque-E.	362 61	312 61	433 50	370 »	1855
Zuytpeene.	H.	Cassel.	3904 86	3904 86	1075 »	820 »	17432

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ıllez.	Patoir, Dulongpont.	Delbarre.	Parent.	Foucaut, Briffaut.
seurre.	Vanderlynden.	Mantel.	Cortyl.	Berroyer.
ırtecuisse.	Lasselin.	This.	Ducamp.	Leduc.
·ry.	Delos, Pollet.	St.-Léger.	Darcy.	Destroifaux, Cousin.
couvent.	Lesur, Ph.	N....	Cacherat.	Houdart.
ldebault.	Stiens.	V. Bachy.	Fievet.	Mortiez.
lin.	Fontaine.	Motte.	Lecerf.	Lelièvre.
in, F.	Deltour.	Ravaux.	Lecerf.	Caille.
ıhoucke.	Vandenbussche et Desaunois.	Decasteker.	Lherbon.	Cnockaert.
ur.	Joly.	Galand.	Cacherat.	Rocquet.
rent.	Lehoucq.	V. Deûlémont.	Coustenoble.	Descamps.
ebecque.	Ghestem.	V. Deûlémont.	Coustenoble.	Descamps.
ıdeur.	Leclerc.	Vendeville.	Brasselet.	Martin Gobert.
Grimbry.	Dumortier.	Ducatillon.	Delos-Questroy.	Blanc.
ssart-Leys.	Hellebois.	Aernout.	Bourgois.	Delaplace.
tiaux.	Bricart.	V. Damousies.	Lebeau.	Leprohon.
du Maisniel.	Hocedez.	Legrand.	Adam.	Carlier.
tremieux.	Meurisse, Demey.	Seingier.	Leconte.	Meurice, Lepers.
linsel.	Parent.	V. Denain.	Parent.	Delhay.
ıure.	Tondeur.	V. Wasnes-au-B.	Brasselet.	Boubert.
auld.	Coniat, Beaurepaire.	Charles.	Pivion.	Delesalle.
it.	Meresse, Parsy.	Honoré.	Leflon.	Plet, Dupire.
ıague.	Poulet.	Chavatte.	Nutly.	Tranchez.
meux.	Looten.	Vanderbauwede	Merchier.	Decrock.
ıelslande, J.	Van Elslande, Ig.	Parent.	Coustenoble.	Ferrant.
vet.	Debreyne.	Vanbever.	Deroubaix.	Vandewalle.
ombart.	Debarge.	N.....	Brasme.	Leroy.
norgny.	Jouniaux.	Gillon.	Staincq.	Jouniaux.
eruc.	Masquelier.	Cousin.	Béhague.	Watteau.
ıtée.	Apetsal.	V. Liessies.	Lebrun.	Collet.
keel.	Wyckaert.	Herreman.	Ruckebusch.	Wexsteen.
ıdermarck.	Seize, Coudevylle.	Dumoulin.	Evrard.	Brenne, Duflot.
vynter.	Vergriete.	Bollaert.	Bourgois.	Pauwels.
myttère.	Verriële.	Duhoo.	Debreyne.	Renou.
ıhaecke.	Dubois.	Dellessue.	Deswarte.	Denys.
lspeck.	Dehaene, B.	Decaestecker.	Campagnie.	Toussaert.
teyne.	Vandenbroucke.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Decoutter.
nimmen.	Dehaene, A.	Parein.	Merchier.	Loosen.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES.



